

**AVANT D'IMPRIMER:  
Veuillez noter que ce document contient 363 pages.**



# UN ONTARIO PROSPÈRE ET ÉQUITABLE



*Documents budgétaires*

*L'honorable*  
**CHARLES SOUSA**  
*Ministre des Finances*

**BUDGET DE L'ONTARIO**  
**2013**





# UN ONTARIO PROSPÈRE ET ÉQUITABLE



*Documents budgétaires*

*L'honorable*  
**CHARLES SOUSA**  
*Ministre des Finances*

**BUDGET DE L'ONTARIO**  
**2013**

Pour de plus amples renseignements au sujet du *Budget de l'Ontario 2013 – Documents budgétaires*, appeler (sans frais d'interurbain) :

Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222  
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

Pour avoir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à :

[www.ontario.ca/budget](http://www.ontario.ca/budget)

On peut se procurer des exemplaires de cette publication :

En ligne à [www.serviceontario.ca/publications](http://www.serviceontario.ca/publications)

Par téléphone au Centre de service de ServiceOntario

Lundi à vendredi, 8 h 30 à 17 h

416 326-5300

416 325-3408 (ATS)

1 800 668-9938 Sans frais au Canada

1 800 268-7095 ATS Sans frais en Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013

ISBN 978-1-4606-1857-8 (IMPRIMÉ)

ISBN 978-1-4606-1858-5 (HTML)

ISBN 978-1-4606-1859-2 (PDF)

This document is available in English under the title:

*2013 Ontario Budget: Budget Papers*

# Table des matières

Avant-propos..... xvii

## Chapitre I : Un Ontario prospère et équitable

### Section A : Un plan pour l'emploi et la croissance

Points saillants.....	3
Introduction.....	5
Restructurer l'économie ontarienne face aux défis mondiaux.....	6
Adaptation à la nouvelle réalité économique.....	6
Défis économiques de l'Ontario .....	6
Plan économique de l'Ontario pour l'emploi et la croissance .....	17
1. Un environnement compétitif pour les entreprises.....	19
2. Une infrastructure moderne .....	29
Nouveaux outils de génération de revenus pour appuyer l'infrastructure des transports en commun .....	31
Infrastructure des transports.....	34
Infrastructure de la santé.....	36
Infrastructure de l'éducation.....	37
Infrastructure de l'éducation postsecondaire.....	37
Appui fédéral .....	38
3. Une main-d'oeuvre hautement qualifiée .....	39
Le marché du travail pour les jeunes.....	39
Mettre à profit les progrès déjà accomplis .....	40
Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes.....	41
Améliorer la participation au marché du travail .....	46
Éducation postsecondaire .....	49
4. La promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation.....	51
Encourager la recherche-développement .....	51
5. Des visées mondiales .....	55

6. Des collectivités dynamiques et fortes ..... 60

- Les produits alimentaires locaux ..... 60
- L'Ontario rural ..... 60
- Le Nord de l'Ontario ..... 61
- Le Cercle de feu ..... 62
- Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones ..... 63
- Appuyer le développement régional ..... 64
- Région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) ..... 65
- Développement durable et collectivités saines ..... 67

**Section B : Une société équitable**

Points saillants ..... 69

Introduction ..... 71

Accès à des services publics de grande qualité ..... 73

- Dispenser de bons soins, au bon moment, au bon endroit ..... 73
- Un enseignement de haute qualité pour tous ..... 75
- Éducation postsecondaire ..... 79
- Stratégie d'emploi pour les jeunes ..... 79
- Soutien de la petite enfance à l'âge adulte ..... 81
- Équité intergénérationnelle ..... 82

Multiplier les possibilités ..... 83

- Réduire la pauvreté ..... 83
- Transformer l'aide sociale ..... 85
- Soutenir les familles ..... 93
- Appui des possibilités pour les peuples autochtones ..... 96
- Soutenir les groupes vulnérables ..... 98
- La création de collectivités plus sûres et plus fortes ..... 99
- Sécuriser les revenus de retraite ..... 100

---

## **Section C :     Gouvernement responsable et garant des deniers publics**

Points saillants.....	103
La voie choisie par l’Ontario pour atteindre l’équilibre .....	105
Atteindre l’équilibre avec l’aide du public.....	110
Commission de réforme des services publics de l’Ontario.....	111
Donner suite aux recommandations.....	111
Apporter des changements salutaires .....	119
Meilleurs soins, optimisation des ressources .....	119
Améliorer l’accès aux soins communautaires et à domicile.....	121
Garder l’Ontario en santé .....	122
Accès plus rapide aux soins.....	123
Mesures d’économies et de modernisation pour les conseils scolaires.....	124
Relations de travail et régimes de retraite.....	125
Programmes fiscaux et de prestations équitables.....	134
Viabilité financière du soutien fiscal aux entreprises .....	135
Examen des programmes de soutien aux entreprises .....	137
Collaborer avec les municipalités .....	140
Fonds de partenariat avec les municipalités de l’Ontario et prises en charge par la province.....	140
Soutien continu aux municipalités .....	141
Renforcer le régime foncier de l’Ontario .....	142
Accroître la responsabilisation .....	143
Responsabilisation des organismes.....	143
Un secteur de l’électricité efficient et efficace.....	143
ServiceOntario.....	145
Commission de transport Ontario Northland .....	146
Optimisation du rendement des investissements dans la technologie de l’information.....	147
Gérer la taille de la fonction publique de l’Ontario .....	148

## **Chapitre II : Perspectives économiques et plan financier de l'Ontario**

### **Section A : Aperçu**

Points saillants.....	151
-----------------------	-----

### **Section B : Résultats financiers provisoires de 2012-2013**

Revenus au cours de l'exercice .....	157
Variations des revenus.....	159
Charges au cours de l'exercice .....	161
Variations des charges.....	161

### **Section C : Perspectives économiques de l'Ontario**

Aperçu .....	163
Évolution récente de l'économie .....	165
Rendement économique de l'Ontario depuis la récession .....	166
Évolution et perspectives de l'économie mondiale .....	170
L'économie américaine.....	172
Le prix du pétrole .....	175
Le dollar canadien .....	177
Marchés des capitaux.....	178
Perspectives de croissance économique en Ontario.....	181
Détails des perspectives économiques de l'Ontario .....	190
Prévisions du secteur privé.....	191
Changement dans les perspectives économiques .....	192
Comparaison avec le budget de l'Ontario de 2012 .....	193

### **Section D : Perspectives de revenus de l'Ontario**

Principales variations des perspectives de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2012 .....	200
Risques pour les perspectives de revenus .....	201

**Section E : Plan financier de l'Ontario**

Perspectives financières à moyen terme .....	207
Perspectives des charges à moyen terme.....	209
Risques pour les perspectives de charges.....	211
Passif éventuel .....	213
Principales variations des perspectives financières à moyen terme depuis la publication du budget de 2012.....	214
Prudence financière .....	216

**Section F : Responsabilité, transparence et gestion financière**

Responsabilité.....	217
Divulgarion des traitements dans le secteur public.....	217
Améliorer la responsabilisation .....	217
Transparence.....	218
Nouveautés au chapitre des normes comptables du secteur public.....	219
Améliorer la communication de l'information sur les immobilisations corporelles.....	220
Gestion financière .....	220

**Section G : Détails des finances de l'Ontario**

Tableaux et graphiques financiers.....	221
Soutien découlant des activités de jeu.....	231

**Chapitre III : Relations fédérales-provinciales**

Points saillants.....	235
Aperçu .....	237
Bâtir l'économie ensemble.....	238
Formation de la main-d'oeuvre.....	238
Assurance-emploi.....	239
Investissements à long terme dans l'infrastructure .....	240
Financement des transports en commun .....	241

Éliminer les échappatoires fiscales et résoudre le problème de l'économie souterraine.....	242
Appuyer les principaux secteurs de l'Ontario.....	242
Collaboration au profit de la population de l'Ontario.....	245
Immigration.....	245
Investissements à long terme dans les logements sociaux et abordables.....	245
Éducation dans les réserves.....	246
Services policiers des Premières Nations.....	247
Établir des arrangements fiscaux équitables.....	247
Améliorer les revenus de retraite.....	252

**Chapitre IV : Fiscalité, régimes de retraite et services financiers**

Points saillants.....	255
-----------------------	-----

**Section A : Mesures fiscales**

Introduction.....	257
Équité et choix pour les gens.....	258
Prestation Trillium de l'Ontario.....	258
Soutien aux entreprises mieux ciblé.....	261
Impôt-santé des employeurs.....	261
Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage.....	262
Carburants renouvelables et élimination de l'exonération pour le biodiesel.....	262
Examen du régime d'imposition de l'industrie minière.....	263
Mesures fiscales fédérales.....	264
Accélération de la déduction pour amortissement pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation.....	264
Crédit d'impôt pour dividendes.....	264
Autres mesures fiscales fédérales.....	265

---

Intégrité des revenus et économie souterraine .....	266
Éliminer les échappatoires fiscales .....	266
L'économie souterraine .....	267
Étoffement de la vérification .....	268
Certificats de paiement.....	268
Stratégie de taxation du tabac.....	268
Résumé des mesures .....	271
Autres mesures et modifications de forme .....	272
 <b>Section B : Réforme des régimes de retraite</b>	
Introduction.....	275
Progrès réalisés jusqu'ici.....	275
Réformes en cours sur les régimes de retraite .....	276
Autres innovations en matière de retraite.....	278
 <b>Section C : Assurance-automobile</b>	
Introduction.....	279
La nécessité d'une réforme de l'assurance-automobile.....	279
Les réformes de l'assurance-automobile réduisent les coûts .....	283
Les taux ont augmenté à un rythme inférieur à l'inflation.....	284
Stratégie de l'Ontario pour réduire les coûts et les taux d'assurance-automobile .....	285
Une réduction des taux de 15 % en moyenne.....	285
Modernisation de la réglementation de l'assurance.....	287
 <b>Section D : Valeurs mobilières</b>	
Introduction.....	289
Réglementation des valeurs mobilières.....	289
Actions de General Motors détenues par l'Ontario .....	291

**Chapitre V : Emprunts et gestion de la dette**

Points saillants..... 295

Emprunts à long terme sur les marchés publics..... 296

Dettes..... 301

Mise à jour sur le reliquat de la dette insurmontable ..... 302

Composition de la dette totale..... 304

Rapports dette-PIB..... 305

Coût de la dette ..... 307

Exposition aux risques ..... 308

Tableaux financiers consolidés..... 310

## Liste des tableaux

### Chapitre I : Un Ontario prospère et équitable

Tableau 1.1	Plan de redressement de l'Ontario.....	109
Tableau 1.2	Transformations par secteur.....	112
Tableau 1.3	Différence entre les charges de retraite projetées et les prévisions de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario .....	129

### Chapitre II : Perspectives économiques et plan financier de l'Ontario

Tableau 2.1	Budget de 2013 – Les chiffres en bref .....	153
Tableau 2.2	Résultats financiers en cours d'exercice 2012-2013 .....	156
Tableau 2.3	Sommaire des variations de revenus depuis la publication du budget de 2012 .....	158
Tableau 2.4	Sommaire des variations des charges depuis la publication du budget de l'Ontario de 2012.....	161
Tableau 2.5	Budget de 2013 – Les chiffres en bref .....	163
Tableau 2.6	Perspectives économiques de l'Ontario .....	164
Tableau 2.7	Perspectives liées aux facteurs externes .....	179
Tableau 2.8	Répercussions de modifications durables aux principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario.....	180
Tableau 2.9	Économie de l'Ontario, de 2011 à 2016 .....	190
Tableau 2.10	Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario.....	191
Tableau 2.11	Changements aux principales hypothèses économiques Budget de 2012 par rapport au budget de 2013 .....	193
Tableau 2.12	Sommaire des perspectives à moyen terme .....	195
Tableau 2.13	Perspectives des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers .....	196
Tableau 2.14	Perspectives des revenus tirés de la taxe de vente.....	197
Tableau 2.15	Perspectives des revenus tirés de l'impôt des sociétés .....	198
Tableau 2.16	Résumé des variations des revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2012 .....	200

Tableau 2.17	Certains risques et sensibilités – Économie et revenus .....	202
Tableau 2.18	Plan financier et perspectives à moyen terme.....	208
Tableau 2.19	Sommaire des perspectives des charges à moyen terme .....	209
Tableau 2.20	Certains risques et sensibilités liés aux charges .....	212
Tableau 2.21	Variations des perspectives financières à moyen terme depuis le budget de 2012 .....	214
Tableau 2.22	Plan financier et perspectives à moyen terme.....	221
Tableau 2.23	Revenus .....	222
Tableau 2.24	Total des charges.....	223
Tableau 2.25	Autres charges.....	224
Tableau 2.26	Dépenses liées à l'infrastructure en 2013-2014.....	225
Tableau 2.27	Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices .....	226
Tableau 2.28	Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance, aux programmes de traitement du jeu problématique et aux programmes connexes, aux municipalités et aux Premières nations de l'Ontario.....	231

#### **Chapitre IV : Fiscalité, régimes de retraite et services financiers**

Tableau 4.1	Mesures fiscales du budget de 2013 .....	271
-------------	--	-----

#### **Chapitre V : Emprunts et gestion de la dette**

Tableau 5.1	Programme d'emprunt 2012-2013 : Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario .....	298
Tableau 5.2	Perspectives du programme d'emprunt à moyen terme : Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario .....	299
Tableau 5.3	Dette nette et déficit accumulé .....	310
Tableau 5.4	Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé .....	312
Tableau 5.5	Échéances de la dette .....	313
Tableau 5.6	Valeur nominale du portefeuille des instruments financiers dérivés .....	314

# Liste des graphiques

## Chapitre I : Un Ontario prospère et équitable

Graphique 1.1	La croissance de la productivité en Ontario est inférieure à celle affichée aux États-Unis.....	7
Graphique 1.2	Les dépenses des entreprises ontariennes en R-D sont inférieures à celles des entreprises américaines.....	8
Graphique 1.3	Les entreprises ontariennes pourraient hausser leurs investissements.....	10
Graphique 1.4	La valeur élevée du dollar canadien a nui à la compétitivité de l'Ontario.....	12
Graphique 1.5	Érosion de la compétitivité des coûts.....	13
Graphique 1.6	La part du marché américain des exportateurs ontariens a diminué, surtout au profit des économies émergentes.....	14
Graphique 1.7	Faible exposition des exportateurs ontariens aux économies en essor rapide.....	15
Graphique 1.8	Changements structurels de l'économie ontarienne.....	16
Graphique 1.9	Taux de l'IRS compétitif à l'échelle internationale.....	21
Graphique 1.10	Le taux effectif marginal d'imposition de l'Ontario sur les nouveaux investissements des entreprises a été réduit de moitié.....	22
Graphique 1.11	Déductions pour amortissement annuelles sur un investissement de 1 million de dollars dans les machines et le matériel utilisés pour la fabrication et la transformation.....	25
Graphique 1.12	Points saillants des dépenses liées à l'infrastructure par secteur depuis 2005-2006.....	30
Graphique 1.13	Points saillants des dépenses liées à l'infrastructure prévues par secteur.....	31
Graphique 1.14	Taux d'emploi chez les jeunes (de 15 à 24 ans) : 2006-2012.....	40
Graphique 1.15	Activités de R-D de niveau universitaire financées par les entreprises en Ontario comparées à celles de certains pays.....	51
Graphique 1.16	Dépenses de la classe moyenne à l'échelle mondiale, 2009-2030...	56
Graphique 1.17	Possibilités d'exportation de l'Ontario.....	57
Graphique 1.18	Mise en oeuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein.....	77
Graphique 1.19	Soutien de Claude de la petite enfance à l'âge adulte.....	81

Graphique 1.20	La Stratégie de réduction de la pauvreté contribue à atténuer la pauvreté chez les enfants .....	84
Graphique 1.21	Les transferts gouvernementaux haussent le revenu des familles ...	94
Graphique 1.22	Plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit.....	106
Graphique 1.23	Les dépenses de programmes par habitant de l'Ontario devraient être les plus faibles en 2012-2013 .....	107
Graphique 1.24	Règlements salariaux en Ontario.....	126
Graphique 1.25	Écart entre les charges de retraite prévues et les prévisions de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario .....	130
Graphique 1.26	Crédits d'impôt remboursables pour les entreprises .....	136
Graphique 1.27	La mise en place des éléments fondamentaux a une plus grande incidence sur les emplois et la croissance .....	139
Graphique 1.28	Le soutien permanent aux municipalités augmentera pour atteindre 3,7 milliards de dollars d'ici 2016 .....	141

## **Chapitre II : Perspectives économiques et plan financier de l'Ontario**

Graphique 2.1	Évolution des prévisions du déficit de 2012-2013 .....	155
Graphique 2.2	Contributions à la croissance du PIB réel en 2012 .....	165
Graphique 2.3	PIB réel de l'Ontario depuis la récession de 2008-2009 .....	166
Graphique 2.4	Les emplois créés sont surtout des emplois à temps plein dans le secteur privé offrant un salaire supérieur à la moyenne.....	167
Graphique 2.5	La reprise de l'emploi en Ontario devance celle des É.-U. et la moyenne des pays de l'OCDE .....	168
Graphique 2.6	La reprise de l'emploi en Ontario devance celle des principaux concurrents.....	169
Graphique 2.7	Affaiblissement des perspectives de croissance économique mondiale en 2012 .....	170
Graphique 2.8	La croissance économique devrait reprendre au sein de l'Union européenne en 2014.....	171
Graphique 2.9	Le rétablissement de la valeur nette des ménages américains se poursuit.....	173
Graphique 2.10	Raffermissement de la reprise aux É.-U. ....	174
Graphique 2.11	Les prix du pétrole devraient rester élevés.....	176

Graphique 2.12	Le dollar canadien devrait demeurer près de la parité.....	177
Graphique 2.13	Les taux d'intérêt devraient augmenter graduellement.....	178
Graphique 2.14	Croissance durable et mieux équilibrée prévue.....	181
Graphique 2.15	L'emploi devrait s'accroître à moyen terme .....	182
Graphique 2.16	Le taux de chômage devrait diminuer graduellement.....	183
Graphique 2.17	Le logement devrait demeurer abordable en Ontario.....	184
Graphique 2.18	L'endettement des ménages canadiens continue d'augmenter....	185
Graphique 2.19	Les coûts de service de la dette au Canada demeurent abordables .....	186
Graphique 2.20	Hausse de la valeur nette des ménages canadiens.....	187
Graphique 2.21	Hausse soutenue des investissements des entreprises dans les machines et le matériel .....	188
Graphique 2.22	Les exportations devraient augmenter .....	189
Graphique 2.23	Affaiblissement des perspectives de croissance établies par le secteur privé .....	192
Graphique 2.24	Perspectives financières à moyen terme .....	207
Graphique 2.25	Composition des revenus, 2013-2014.....	228
Graphique 2.26	Composition des charges totales, 2013-2014 .....	229
Graphique 2.27	Composition des charges de programmes, 2013-2014 .....	230

### **Chapitre III : Relations fédérales-provinciales**

Graphique 3.1	L'Ontario se classe au 5 <sup>e</sup> rang pour la capacité financière en 2013-2014, mais les transferts fédéraux placent la province au dernier rang .....	249
Graphique 3.2	Contribution nette de la province à la péréquation en 2013-2014.....	250

### **Chapitre IV : Fiscalité, régimes de retraite et services financiers**

Graphique 4.1	De 2006 à 2010, les coûts des demandes d'indemnités d'accident ont augmenté plus rapidement que les coûts des demandes d'indemnités pour les dommages matériels.....	280
Graphique 4.2	Hausse des coûts des demandes d'indemnités d'accident de 2006 à 2010 .....	281

Graphique 4.3 Hausse des coûts des demandes d'indemnités d'accident dans la RGT de 2006 à 2010 ..... 282

Graphique 4.4 Les taux d'assurance-automobile ont commencé à baisser..... 283

Graphique 4.5 Depuis 2003, la croissance des taux d'assurance-automobile a été maintenue à un niveau inférieur au taux d'inflation ..... 284

**Chapitre V : Emprunts et gestion de la dette**

Graphique 5.1 Emprunts de 2012-2013 ..... 297

Graphique 5.2 Reliquat de la dette insurmontable depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999..... 303

Graphique 5.3 Composition de la dette totale ..... 304

Graphique 5.4 Rapport dette nette-PIB..... 305

Graphique 5.5 Rapport déficit accumulé-PIB ..... 306

Graphique 5.6 Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale ..... 307

Graphique 5.7 Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt ..... 308

Graphique 5.8 Exposition aux risques de change..... 309

## Avant-propos

### Un Ontario prospère et équitable

L'Ontario est un endroit où il fait bon vivre et travailler. Pendant la récession mondiale, la population ontarienne s'est serré les coudes afin de protéger ses écoles et ses hôpitaux et d'investir dans une infrastructure moderne. Nous avons travaillé ensemble pour préserver et créer des emplois.

Les assises économiques de l'Ontario sont solides et son économie est en voie de se rétablir après la récession mondiale. Très scolarisée, saine et diversifiée, sa main-d'oeuvre est porteuse de prospérité. La réforme du régime fiscal de ces dernières années en a fait l'un des endroits les plus propices aux affaires et aux investissements.

La population de l'Ontario compte sur son gouvernement pour lui offrir des services publics de qualité. Elle espère également que le coût de ces services n'entraînera pas des niveaux d'endettement insoutenables et des frais d'intérêt élevés qui accableront les futures générations. Le gouvernement est donc déterminé à éliminer le déficit d'ici 2017-2018, puis à réduire le rapport dette nette-PIB pour le faire passer à son niveau d'avant la récession, qui était de 27 %.

Nous adoptons une approche équilibrée pour éliminer le déficit. Des compressions arbitraires générales nuiraient à la délicate reprise économique de l'Ontario. En maintenant la croissance des dépenses de programmes à un faible niveau, nous pouvons faire des investissements judicieux pour favoriser la prospérité à long terme de l'Ontario tout en équilibrant le budget.

### Un plan pour l'emploi et la croissance

Au chapitre de la création d'emplois, le gouvernement a pour rôle de favoriser un environnement propice aux affaires où les entrepreneurs peuvent prendre des risques, faire des investissements, générer des emplois et stimuler l'innovation.

L'élimination du déficit est, à elle seule, la décision la plus importante que le gouvernement puisse prendre pour assurer la prospérité de l'Ontario. On prévoit maintenant que le déficit de 2012-2013 s'établira à 9,8 milliards de dollars, soit 5 milliards de dollars de moins que les prévisions du budget de 2012.

L'exercice financier qui vient de s'achever marque la quatrième année de suite où l'Ontario annonce un déficit inférieur aux prévisions; notre gouvernement est le seul au Canada à atteindre ce niveau de succès. C'est aussi la deuxième année de suite où la hausse des dépenses de programmes devrait s'élever à moins de 1 %. Pour 2013-2014, on prévoit que le déficit s'établira à 11,7 milliards de dollars, ce qui constitue une amélioration de plus de 1 milliard de dollars par rapport aux prévisions du budget de l'année dernière.

Cependant, depuis le budget de 2012, les attentes quant à la croissance économique mondiale se sont affaiblies. Certains pays européens sont en récession et la croissance des économies émergentes a ralenti. L'Ontario, qui dépend toujours fortement de l'économie américaine, son principal marché d'exportation, doit relever des défis de taille en raison de la force du dollar canadien et de la faible croissance de la productivité.

En reconnaissant ces défis et en collaborant avec les entreprises, les travailleurs et d'autres partenaires clés pour y faire face, l'Ontario se donnera les moyens de stimuler sa croissance.

Le plan économique du gouvernement aidera l'Ontario à relever ces défis et à favoriser la croissance :

- ▶ L'Ontario fera la promotion de son climat des affaires concurrentiel afin d'attirer de nouveaux investissements et des emplois.
- ▶ Les investissements dans une infrastructure moderne se poursuivront. Le budget de 2013 prévoit des investissements de plus de 35 milliards de dollars pour l'infrastructure au cours des trois prochaines années, y compris un nouveau fonds destiné aux petites municipalités et aux collectivités rurales pour la construction de routes, de ponts et d'autres infrastructures essentielles.
- ▶ La province investira dans l'enseignement et la formation professionnelle de sa main-d'oeuvre. Le budget de 2013 propose une stratégie d'emploi sur deux ans, dotée de 295 millions de dollars, afin de créer des possibilités d'emploi pour environ 30 000 jeunes.
- ▶ Nous renforcerons la capacité des entrepreneurs de l'Ontario à innover et à transformer les idées en produits et en services destinés aux marchés mondiaux. Pour ce faire, nous favoriserons l'accès aux capitaux, ferons la promotion des arts et de la culture et ferons en sorte qu'il soit plus facile pour les fabricants d'investir dans les machines et le matériel.
- ▶ Le gouvernement travaillera avec les entreprises afin d'ouvrir encore plus les marchés mondiaux aux produits et aux services ontariens.
- ▶ L'Ontario aidera les collectivités et les économies régionales à jouir de meilleures possibilités. La promotion des aliments locaux et la réduction des frais d'électricité pour les compagnies minières et forestières dans le Nord de la province figurent parmi les mesures clés que nous prendrons. Le gouvernement examinera aussi de nouveaux moyens de générer des revenus afin d'appuyer l'expansion des réseaux de transport et de transport en commun dans la région du grand Toronto et de Hamilton.

Le nouveau gouvernement est déterminé à aider tous les Ontariens et les Ontariennes à réussir, où qu'ils vivent : dans le Nord, en milieu rural ou dans un centre urbain. Tous les habitants de nos collectivités dynamiques devraient pouvoir prospérer et jouir d'un niveau de vie élevé.

## **Une société équitable**

L'économie de l'Ontario sera plus forte si tout le monde a la possibilité d'avoir un emploi rémunéré, de participer à la vie communautaire locale et de contribuer à la prospérité de la province.

Le plan du gouvernement visant à stimuler la prospérité et à bâtir une société équitable nécessite la poursuite des investissements dans la santé, l'éducation et l'environnement, ainsi que la transformation de l'aide sociale. Cette transformation aidera davantage de personnes à trouver un emploi et procurera une meilleure sécurité financière. Le gouvernement aidera aussi plus de gens à épargner pour leur retraite. L'Ontario améliorera les possibilités pour les jeunes, les personnes handicapées et les Autochtones, et protégera les personnes les plus vulnérables.

Le nouveau gouvernement de l'Ontario propose de supprimer les obstacles à l'emploi et d'améliorer la sécurité financière des personnes qui reçoivent des prestations d'aide sociale :

- ▶ en instaurant une exemption de gains de 200 \$ par mois pour les personnes qui reçoivent des prestations du programme Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH);
- ▶ en augmentant de 1 % les taux de l'aide sociale;
- ▶ en bonifiant le taux des prestations versées par le programme Ontario au travail aux adultes vivant seuls, sans enfants, au moyen d'un supplément mensuel; ces personnes constituent le groupe de bénéficiaires de l'aide sociale dont le revenu est le plus faible;
- ▶ en majorant le plafond s'appliquant aux espèces et à l'avoir liquide dans le cas des bénéficiaires de prestations du programme Ontario au travail.

L'Ontario transforme les services de santé pour que davantage de citoyens reçoivent les soins dont ils ont besoin, plus rapidement.

- ▶ Dans le budget de 2012, le gouvernement s'est engagé à accroître les investissements dans les soins à domicile et les services communautaires de 4 % par année en moyenne. Le budget de 2013 propose une augmentation de 1 % de plus par année, pour une hausse totale supérieure à 700 millions de dollars d'ici 2015-2016 par rapport à 2012-2013.

Dans le budget de 2011, le gouvernement a créé la Prestation Trillium de l'Ontario, qui réunissait en un seul versement trois crédits d'impôt pour aider les gens à payer leurs factures en temps opportun. Certaines personnes ont indiqué qu'elles souhaitaient avoir le choix entre des paiements mensuels ou un seul versement annuel. Le budget de 2013 annonce cette option.

## La voie vers l'équilibre

Éliminer le déficit est la décision la plus importante que la province puisse prendre pour stimuler l'économie et créer des emplois. Le gouvernement est déterminé à éliminer le déficit d'ici 2017-2018 et, une fois le budget équilibré, à réduire le rapport dette nette-PIB pour le ramener au niveau de 27 % enregistré avant la récession.

L'Ontario est en train de dépasser ses objectifs financiers, grâce en partie à la refonte de la prestation des services publics. L'année dernière, le gouvernement a commencé à concrétiser environ la moitié des recommandations de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario. Cette année, il continuera de déployer des efforts afin que 60 % des recommandations aient été mises en oeuvre.

Par ailleurs, le gouvernement forme un groupe technique pour trouver des économies dans les programmes de soutien aux entreprises et les crédits d'impôt remboursables, comme l'a recommandé le Conseil pour l'emploi et la prospérité. Les entreprises ontariennes jouissent d'un contexte fiscal très concurrentiel. Dans six mois, le groupe technique formulera ses recommandations qui porteront, entre autres, sur la restructuration, l'élimination ou le maintien de certains crédits d'impôt, ou leur remplacement par des subventions qui permettront une plus grande efficacité et la création d'emplois.

L'Ontario collabore aussi étroitement avec le gouvernement fédéral pour éliminer les échappatoires fiscales et lutter contre l'économie souterraine. Ces mesures sont nécessaires si on veut que tout le monde paie sa juste part, de manière à protéger les services publics et éliminer le déficit.

## Conclusion

L'Ontario est une province qui jouit d'une extraordinaire diversité et de solides assises économiques. Face aux défis économiques mondiaux, nous continuons à devancer bien des régions du monde.

Alors que la province va de l'avant au milieu d'une reprise économique fragile, nous adoptons des mesures équilibrées afin d'éliminer le déficit et de faire des investissements judicieux qui favoriseront la croissance économique à long terme. En éliminant le déficit, nous renforçons notre économie et protégeons les services publics, comme les écoles et les hôpitaux, qui sont importants pour la population. Ces investissements permettront à l'Ontario de saisir les occasions de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux et de créer des emplois dans la province.

Le gouvernement gère efficacement la hausse des dépenses, afin de maintenir le cap sur son engagement d'éliminer le déficit d'ici 2017-2018. Il fait aussi des investissements stratégiques pour consolider l'économie.

Le nouveau gouvernement est déterminé à aider tous les Ontariens et les Ontariennes à réussir. En adoptant une approche équilibrée pour renforcer l'économie, nous édifierons un Ontario prospère et équitable pour tous.

*[Original signé par]*

L'honorable Charles Sousa  
Ministre des Finances



# CHAPITRE I

## UN ONTARIO PROSPÈRE ET ÉQUITABLE





## Points saillants

- ☑ L'Ontario a créé près de 400 000 emplois depuis juin 2009, récupérant ainsi tous les emplois perdus durant la récession.
- ☑ Le niveau actuel d'emploi dépasse de plus de 130 000 emplois le sommet atteint avant la récession.
- ☑ Les investissements que prévoit faire l'Ontario dans l'infrastructure, qui se chiffrent à plus de 35 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, appuieraient plus de 100 000 emplois en moyenne par année.
- ☑ Depuis 2008, le Fonds pour les nouvelles relations a investi plus de 77 millions de dollars dans plus de 520 projets de développement économique auxquels participent des communautés des Premières Nations et de Métis ainsi que des organismes autochtones.
- ☑ Une somme additionnelle de 360 millions de dollars sur trois ans est investie dans le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord, à compter de 2013-2014.
- ☑ Le gouvernement provincial entend effectuer des investissements supplémentaires de 100 millions de dollars pour aider les petites municipalités et les municipalités rurales à construire des routes, des ponts et d'autres éléments essentiels de leur infrastructure.
- ☑ Les nouveaux investissements prévus pour GO Transit au cours de la prochaine décennie visent notamment des projets d'infrastructure qui permettront de transporter 50 000 passagers de plus par jour, une augmentation de plus de 20 % par rapport à la capacité actuelle.
- ☑ La province propose une stratégie globale d'emploi pour les jeunes de 295 millions de dollars sur deux ans afin d'offrir des possibilités d'emploi et de mentorat à 30 000 jeunes et de promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation en Ontario.
- ☑ La province appuie le secteur manufacturier de l'Ontario en prolongeant la déduction pour amortissement accéléré pour les machines et le matériel dans les secteurs de la fabrication et de la transformation, ce qui représente des économies d'impôt de 265 millions de dollars sur trois ans.



## **Section A : Un plan pour l'emploi et la croissance**

### **Introduction**

L'économie de l'Ontario parvient à croître et à créer des emplois malgré un environnement mondial difficile. La province jouit de solides assises économiques. L'Ontario peut être fier de la qualité de ses écoles et de ses hôpitaux, de son régime compétitif d'imposition des sociétés et de sa main-d'oeuvre très compétente et diversifiée. La province demeure un endroit où il fait bon vivre et travailler en plus d'être attirant pour les touristes et les investisseurs.

Depuis le budget de 2012, cependant, les attentes relatives à la croissance économique mondiale se sont assombries face à l'incertitude qui sévit toujours, particulièrement en Europe.

Les économies européennes ont empiré, et la croissance des économies des marchés émergents a ralenti.

Durant les années 1990, l'avantage compétitif de l'Ontario découlait dans une large mesure de la faiblesse relative du dollar canadien, du prix du pétrole peu élevé et de l'accès aux marchés vigoureux des États-Unis. De nos jours, le dollar canadien est pratiquement à parité avec le dollar américain. Le prix du pétrole est élevé et la croissance économique aux É.-U. demeure modeste.

Face à de tels défis et à la concurrence accrue de la part des économies émergentes, il reste beaucoup à faire pour s'assurer que l'économie de l'Ontario continue à croître et à créer des emplois. Le secteur ontarien des entreprises peut faire davantage pour saisir les occasions d'expansion sur les marchés d'exportation. Il peut profiter des faibles taux d'imposition de l'Ontario, d'un accès à une main-d'oeuvre compétente et d'un système de santé abordable pour investir davantage afin d'intensifier la productivité. Le gouvernement a pour rôle de contribuer à l'établissement d'un environnement favorable dans lequel les entreprises et les entrepreneurs peuvent prendre des risques, faire des investissements, créer des emplois et promouvoir l'innovation.

L'Ontario fait face à d'importants défis économiques. Travaillant de concert avec ses partenaires clés, le gouvernement propose un plan économique en six points qui aidera l'économie résiliente de l'Ontario à saisir les nouvelles occasions de croître et de créer des emplois. L'aspect central du plan du gouvernement est l'élimination du déficit, puisque c'est une condition essentielle pour raffermir la confiance des investisseurs et des marchés financiers.

# **Restructurer l'économie ontarienne face aux défis mondiaux**

## **Adaptation à la nouvelle réalité économique**

Au cours de la dernière décennie, l'économie de l'Ontario a fait face à des défis externes considérables qui ont haussé les frais des entreprises, érodé la compétitivité de la province et diminué les exportations de l'Ontario vers les États-Unis, son marché d'exportation le plus important.

Le prix du pétrole brut a presque triplé de 2002 à 2008, ce qui a entraîné une montée en flèche des coûts énergétiques pour les ménages et les entreprises de l'Ontario. En même temps, l'appréciation rapide du dollar canadien menaçait la compétitivité des prix ontariens dans le marché si important des États-Unis. En 2008, alors que l'Ontario s'adaptait aux prix élevés du pétrole et à la hausse du dollar canadien, l'économie mondiale est tombée dans la récession la plus grave depuis les années 1930. Les marchés mondiaux se sont effondrés, affichant une baisse de 10 % en 2009. L'économie américaine a été frappée d'une profonde récession et de pertes d'emplois considérables. Les exportations ontariennes de marchandises à destination des États-Unis ont chuté de près du tiers en deux ans seulement. Par conséquent, l'Ontario a été l'une des provinces les plus durement touchées par la récession mondiale.

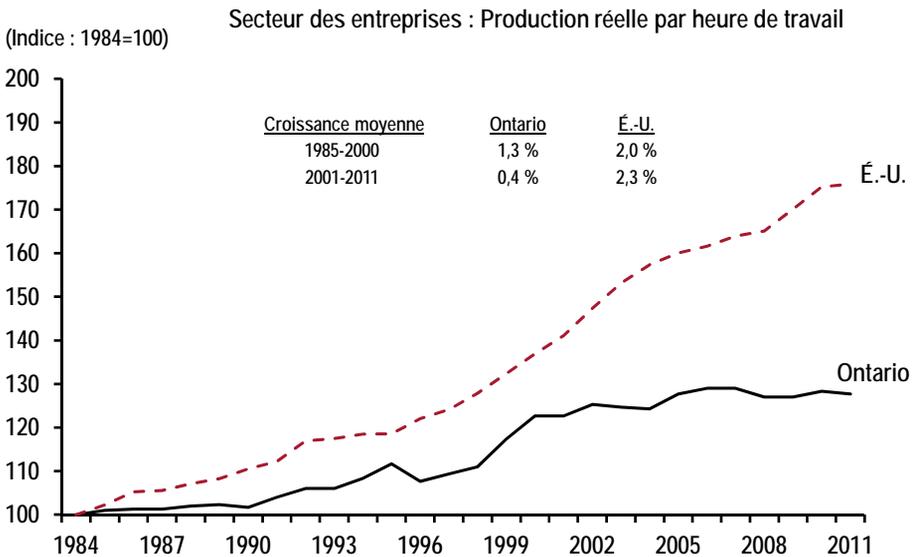
## **Défis économiques de l'Ontario**

Alors que l'Ontario s'adapte à la nouvelle réalité économique mondiale, il devra faire face à d'importants défis économiques. Certains de ces défis découlent de facteurs sur lesquels les entreprises, le monde du travail et le gouvernement ont peu de contrôle, comme l'appréciation du dollar canadien sur les marchés internationaux ou le prix mondial des produits de base. D'autres défis, cependant, découlent de facteurs sur lesquels nous avons collectivement un certain contrôle, comme la productivité et l'évolution des coûts. En augmentant les investissements dans les machines et le matériel, les compétences et la formation, et l'innovation dans les produits, nous pouvons accroître notre productivité et le rendement des coûts de main-d'oeuvre, ce qui favoriserait la compétitivité de l'Ontario. Nous pouvons également intensifier nos efforts pour accroître les ventes dans les marchés en rapide croissance.

Il importe de reconnaître ces défis et de travailler avec les entreprises, le monde du travail et d'autres partenaires clés pour s'y attaquer de plein front afin d'assurer une plus forte croissance à l'avenir pour l'Ontario.

Le retard qu'a pris la croissance de la productivité en Ontario est au coeur même de ces défis. Depuis 1985, la croissance de la productivité de la main-d'oeuvre des entreprises a été plus lente en Ontario qu'aux États-Unis. De 1985 à 2000, la productivité a augmenté en moyenne de 1,3 % par année en Ontario, par rapport à 2,0 % aux États-Unis. Cependant, depuis 2001, cet écart s'est élargi, l'Ontario n'affichant que de faibles gains de productivité alors que les États-Unis connaissaient une croissance beaucoup plus marquée. L'augmentation de la productivité est une condition essentielle au maintien et à l'amélioration du niveau de vie en Ontario.

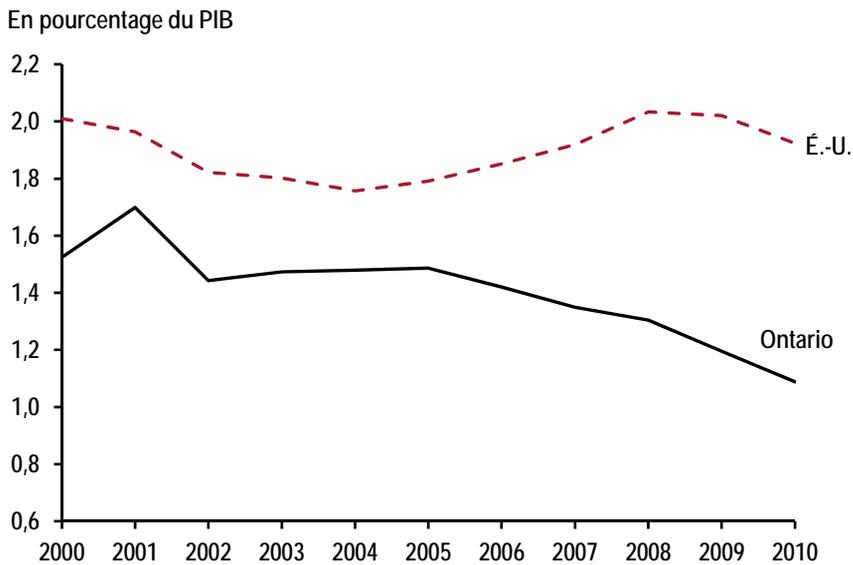
**GRAPHIQUE 1.1 La croissance de la productivité en Ontario est inférieure à celle affichée aux États-Unis**



Sources : Statistique Canada, U.S. Bureau of Labor Statistics et ministère des Finances de l'Ontario.

La recherche-développement (R-D) effectuée par les entreprises contribue à stimuler la croissance globale de la productivité en enrichissant les connaissances et en créant de nouvelles technologies. Les activités de R-D des entreprises en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) en Ontario sont restées inférieures à celles des États-Unis au cours de la dernière décennie, et ce malgré l'octroi de généreux incitatifs fiscaux et de soutien financier. Cet écart s'est accru depuis 2005 en raison d'un important déclin de la R-D dans le secteur manufacturier en Ontario.

**GRAPHIQUE 1.2 Les dépenses des entreprises ontariennes en R-D sont inférieures à celles des entreprises américaines**



Sources : Bureau of Economic Analysis, National Science Foundation et Statistique Canada.

Les investissements dans les machines et le matériel ont une très grande importance pour la croissance de la productivité de la main-d'oeuvre, non seulement parce qu'ils augmentent la quantité de capital par travailleur, mais surtout parce qu'ils permettent d'implanter de nouvelles technologies dans le milieu de travail. L'instauration rapide de nouvelles technologies favorise l'innovation, les gains d'efficience ainsi que l'accroissement de la production et de la compétitivité.

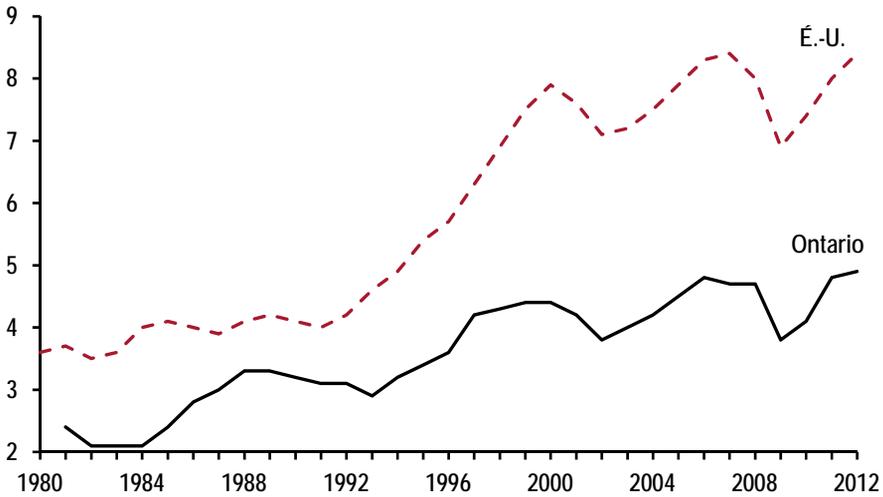
Les investissements des entreprises dans les machines et le matériel ont contribué à la vigueur de l'économie de l'Ontario depuis la récession. Pour s'adapter à un dollar fort et à la forte concurrence mondiale, les entreprises de l'Ontario ont accru leurs investissements dans les machines et le matériel qui augmentent la productivité.

En pourcentage du PIB réel, les investissements réels dans les machines et le matériel se sont accrus, et à 4,9 %, ils ont atteint un pic historique. Cependant, la part de ces investissements en Ontario demeure bien inférieure à celle des États-Unis, et cet écart s'élargit. Depuis 2000, la différence entre la part du PIB que représentent les investissements réels dans les machines et le matériel aux États-Unis et en Ontario a été en moyenne de 3,4 points de pourcentage, soit plus du double de l'écart moyen de 1,6 point de pourcentage enregistré de 1981 à 1999.

Les importants gains enregistrés au titre des bénéfiques et les solides résultats affichés par les entreprises, combinés aux faibles prix des machines et du matériel, ont placé l'Ontario dans une excellente position pour stimuler la croissance des investissements.

**GRAPHIQUE 1.3 Les entreprises ontariennes pourraient hausser leurs investissements**

Investissements dans les machines et le matériel en pourcentage du PIB réel



Sources : Statistique Canada, U.S. Bureau of Economic Analysis et ministère des Finances de l'Ontario.

Le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre qui en a résulté ont soulevé des inquiétudes relativement à une pénurie de travailleurs qualifiés à l'avenir. D'ailleurs, dans certains secteurs et industries, des employeurs déclarent avoir des problèmes de recrutement.

Le gouvernement, l'industrie, les employeurs et les établissements d'enseignement doivent travailler de façon plus étroite pour cerner les défis qui se posent sur le plan de la main-d'oeuvre, notamment les questions liées à l'offre et la demande.

Il est essentiel d'avoir accès à une information sur le marché du travail exacte, opportune et exhaustive pour pouvoir jumeler de façon efficace les travailleurs aux offres d'emploi les plus appropriées pour eux. Il faut étendre la portée de l'information sur le marché du travail pour aider les employeurs et les employés dans leurs choix et pour faire en sorte que tous les segments de la société participent pleinement au marché du travail. Les établissements de formation et d'enseignement postsecondaire doivent aussi constamment s'efforcer de mieux répondre aux besoins changeants du marché et des employeurs.

---

### **Le défi du déséquilibre du marché du travail**

« Dans un contexte de vieillissement de la population au Canada, l'accès à une main-d'oeuvre qualifiée est un enjeu critique pour le succès des entreprises et leur capacité d'investir dans notre économie. »

Jayson Myers, PDG de Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC), à l'occasion de la publication par MEC de l'enquête sur les perspectives du monde des affaires des sociétés membres de MEC, de BDO et de Produits alimentaires et de consommation du Canada, 21 décembre 2012.

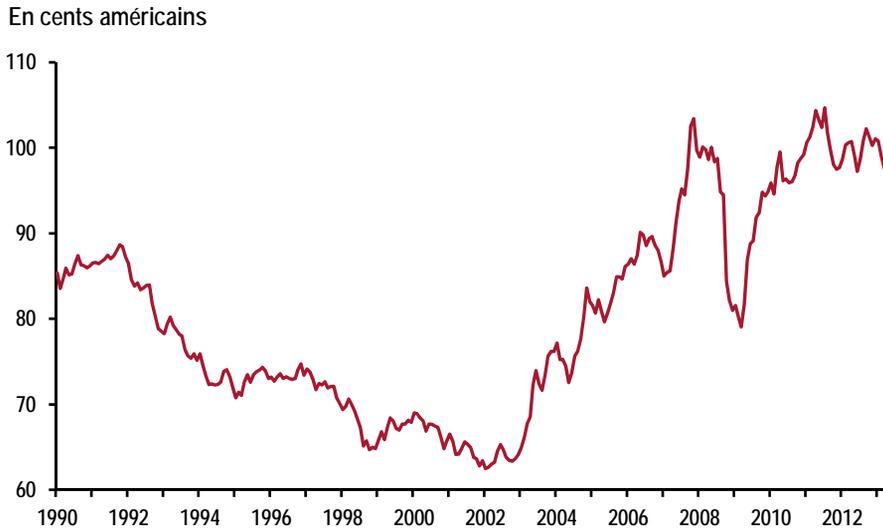
« Il s'est créé un millier d'emplois technologiques dans des moyennes et grandes entreprises technologiques au cours des trois dernières années, période au cours de laquelle 531 entreprises se sont établies ici. Or, ces entreprises se développent rapidement et, selon des estimations modestes, il reste quelque 1 300 postes technologiques à combler localement. »

Source : Iain Marlow, « Help Wanted : Tech Workers Wooed with Catered meals, Unlimited Vacation Time », *The Globe and Mail*, chronique technologie, 6 septembre 2012.

---

Le plus grand défi externe pour l'Ontario a été l'appréciation considérable du dollar canadien depuis 2002 par rapport au dollar américain. La hausse du dollar canadien pousse les exportateurs ontariens à réduire leurs prix de peur de perdre des clients.

**GRAPHIQUE 1.4** La valeur élevée du dollar canadien a nui à la compétitivité de l'Ontario

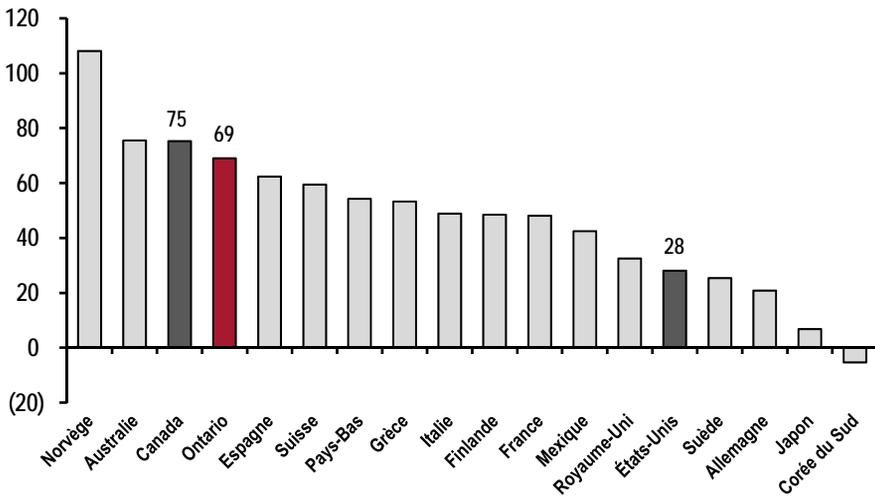


Source : Banque du Canada.

Ensemble, le ralentissement de la croissance de la productivité en Ontario et l'appréciation du dollar canadien ont contribué à une baisse de la compétitivité des coûts pour les entreprises. Entre 1997 et 2010, les coûts de main-d'oeuvre par unité de production en Ontario ont augmenté de 69 % alors que les coûts comparables aux États-Unis ont augmenté de 28 % seulement.

**GRAPHIQUE 1.5 Érosion de la compétitivité des coûts**

Dépenses totales de main-d'oeuvre donnant une unité de production, taux de change du marché en \$US, 1997-2010 (variation en pourcentage)



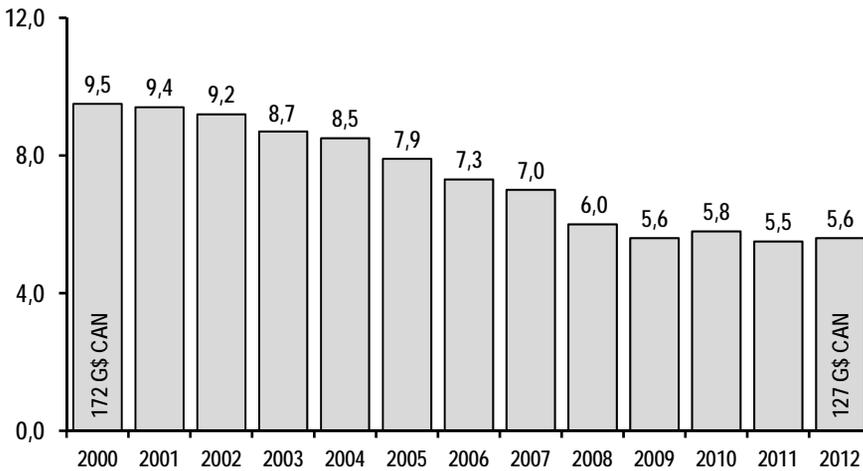
Nota : 2010 ou année la plus récente pour laquelle on dispose de données.

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques et ministère des Finances de l'Ontario.

Comme 78 % des exportations ontariennes de marchandises sont destinées au marché américain, les États-Unis demeurent le plus important partenaire commercial de l'Ontario. Cependant, l'essor rapide de pays comme la Chine, qui sont devenus des nations commerciales dynamiques, ainsi que l'appréciation du dollar ont entraîné une baisse marquée de la part ontarienne du marché américain. Au cours de la dernière décennie, l'Ontario a perdu près de la moitié de sa part du marché des exportations aux États-Unis.

**GRAPHIQUE 1.6 La part du marché américain des exportateurs ontariens a diminué, surtout au profit des économies émergentes**

Pourcentage des importations américaines de marchandises provenant de l'Ontario

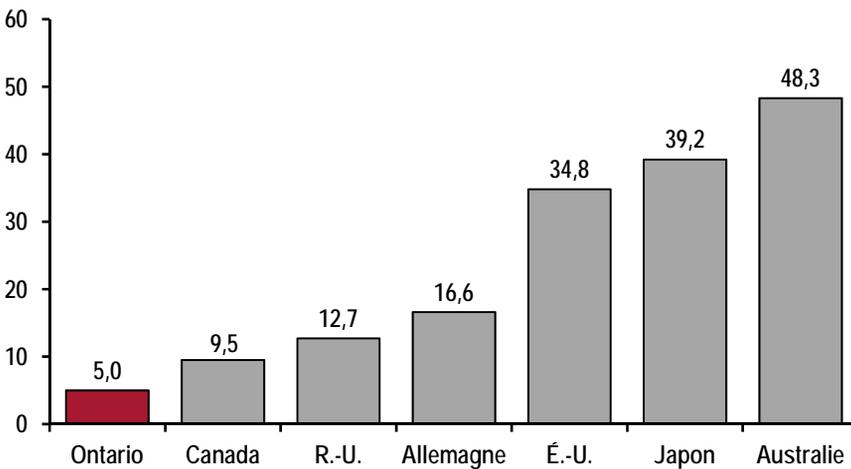


Source : Statistique Canada.

Ces économies en essor qui ont saisi une part croissante des importations américaines constituent un marché riche et qui prend de l'ampleur. Cependant, l'exposition de l'Ontario à ces économies, mesurée par la part des exportations, est faible lorsqu'on la compare à celle d'autres économies avancées. En 2012, seulement 5 % des exportations ontariennes étaient destinées à des économies en essor rapide.

### GRAPHIQUE 1.7 Faible exposition des exportateurs ontariens aux économies en essor rapide

Proportion des exportations totales de marchandises à destination des économies en essor rapide, 2012 (en pourcentage)



*Nota* : Les économies en essor rapide comprennent l'Argentine, le Brésil, la Chine, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, la Russie, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud et la Turquie. Les données de l'Ontario et du Canada sont des chiffres réels. Celles des autres pays sont des estimations d'Oxford Economics.

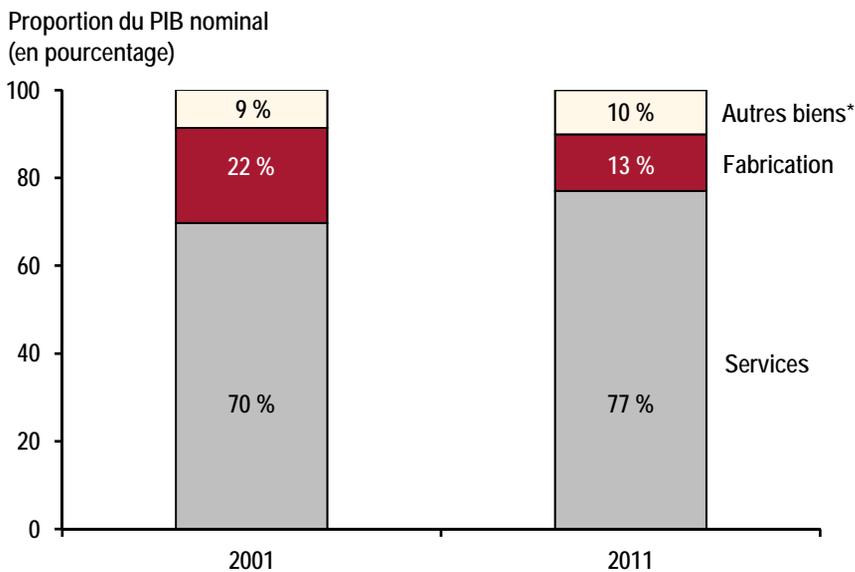
*Sources* : Oxford Economics et Statistique Canada.

L'Ontario, tout comme d'autres grandes économies avancées, a connu un virage structurel important vers une économie fondée sur la technologie et axée sur les services.

En 2001, 22 % de la production en Ontario provenait du secteur de la fabrication. En 2011, cette proportion était passée à 13 % seulement. Durant la même période, le secteur ontarien des services, qui comprend de nombreuses industries dynamiques axées sur les exportations, n'a pas cessé de prendre de l'ampleur. La production dans le secteur des services a augmenté pour passer de 70 % de la part de l'économie en 2001 à 77 % en 2011.

Le soutien des investissements dans la nouvelle technologie et la promotion des exportations dans les secteurs des biens et services aideront l'économie ontarienne à se transformer pour s'adapter au nouvel environnement économique mondial.

GRAPHIQUE 1.8 Changements structurels de l'économie ontarienne



*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

\* Les autres biens comprennent les industries primaires, les services publics et l'industrie de la construction.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

En conclusion, notre défi collectif consiste à apporter les changements structurels qui contribueront à accroître notre productivité et la compétitivité de nos coûts. Dans le cadre de son plan en six points présenté ci-après, le gouvernement entend collaborer avec les entreprises, le monde du travail et d'autres importants partenaires de manière à favoriser la création d'emplois dans la province et une plus forte croissance économique dans le futur.

## Plan économique de l'Ontario pour l'emploi et la croissance

Malgré les défis constatés, les assises de l'économie ontarienne sont solides, et les entreprises ontariennes sont bien placées pour profiter des possibilités de croissance qui se présentent dans l'économie mondiale et pour continuer à favoriser le renouveau économique dans la province.

La croissance économique et la création d'emplois sont mues par les entreprises et les entrepreneurs qui sont prêts à prendre des risques et à investir. Le gouvernement, de son côté, doit concentrer ses initiatives sur la création d'un environnement favorable à l'économie.

Le plan de l'Ontario pour l'emploi et la croissance repose sur de solides assises économiques, soutenues par les politiques et les investissements du gouvernement dans six domaines clés :

- 1. un environnement compétitif pour les entreprises** — soutenir un régime fiscal compétitif et des règlements efficaces qui favorisent les nouveaux investissements des entreprises porteurs d'emplois et de croissance économique;
- 2. une infrastructure moderne** — investir dans les transports en commun, les routes, les écoles et les hôpitaux, fondement essentiel d'une économie productive;
- 3. une main-d'œuvre hautement qualifiée** — investir dans la formation professionnelle et l'éducation, ainsi que dans les perspectives d'emploi pour les jeunes, pour que la population ontarienne puisse travailler et prospérer;
- 4. la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation** — renforcer la capacité de l'Ontario de transformer des idées en produits et services novateurs destinés à l'économie mondiale;
- 5. des visées mondiales** — travailler avec les entreprises pour ouvrir l'accès des biens et services ontariens aux marchés extérieurs, notamment dans les autres provinces, aux États-Unis et dans les économies émergentes;
- 6. des collectivités dynamiques et vigoureuses** — aider toutes les économies locales et régionales à profiter de la création d'emplois et de la croissance économique.

Il importe d'améliorer la productivité de la province si l'on veut s'attaquer aux défis économiques de l'Ontario et assurer sa prospérité future. En mettant l'accent sur ces six domaines, et en collaborant avec les partenaires des entreprises, du monde du travail, des milieux universitaires et des collectivités, le gouvernement fait sa part pour que l'économie ontarienne puisse devenir plus productive et plus compétitive.

## **Saisir les occasions**

La prospérité de l'Ontario reposera sur notre capacité de profiter des possibilités de croissance dans l'économie mondiale.

- Dans les pays en développement, la prospérité grandissante de la classe moyenne intensifie la demande de nombreux produits et services de l'Ontario, comme les produits alimentaires, les appareils médicaux et les services financiers.
- La relance de l'économie américaine entraîne directement une demande croissante de biens de consommation, comme les automobiles et le matériel pour les entreprises. Les exportateurs ontariens profitent aussi de cette reprise en vendant aux sociétés américaines et à leurs chaînes de valeur mondiales ainsi qu'à d'autres provinces canadiennes.
- Le secteur des produits forestiers de l'Ontario remonte la pente à la faveur de la demande accrue de bois d'oeuvre découlant de la reprise de la construction domiciliaire aux É.-U. et de la forte demande mondiale de pâtes de bois qui font augmenter les prix et créent des débouchés pour les sociétés ontariennes.
- L'importante main-d'oeuvre ontarienne dans les domaines des sciences et de l'ingénierie – 7,7 % de la population active ontarienne – contribue grandement à la croissance économique de l'Ontario en développant de nouvelles technologies pour l'économie mondiale.
- La croissance soutenue des économies émergentes, comme le Brésil, la Chine et l'Inde, intensifie la demande de minéraux produits par l'important et diversifié secteur minier ontarien. Les investissements et les activités d'exploration considérables dans ce secteur jettent les fondements de la prospérité future du Nord de l'Ontario.
- Selon l'OCDE, près de 900 millions de personnes dans le monde n'ont pas accès à des services modernes d'épuration des eaux et 2,6 milliards de personnes n'ont même pas accès à des installations sanitaires de base. L'Ontario compte environ 900 compagnies possédant une grande expertise dans un vaste éventail de technologies d'épuration des eaux et de traitement des eaux usées.
- Considéré comme l'un des centres internationaux de services financiers, Toronto attire des talents et des investissements venant du monde entier. En 2012, la ville de Toronto a dépassé Chicago pour devenir la quatrième ville la plus peuplée en Amérique du Nord, après Mexico, New York et Los Angeles.
- Plus de 200 langues sont parlées dans la province et près du quart de la population ontarienne appartient à une minorité visible. Une telle diversité contribue à la prospérité de l'Ontario.
- L'Ontario est une destination de choix pour les investissements étrangers directs en Amérique du Nord, venant au troisième rang après la Californie et New York en 2011. Par habitant, il se classe au premier rang de tous les territoires d'importance en Amérique du Nord.

# 1. Un environnement compétitif pour les entreprises

Au cours des dix dernières années, le gouvernement a beaucoup fait pour améliorer l'environnement pour les entreprises en Ontario. Les entreprises, le monde du travail et le gouvernement peuvent travailler ensemble pour promouvoir le changement et avancer vers une économie plus ouverte sur le monde et plus novatrice. Lors de consultations effectuées par le nouveau gouvernement partout en Ontario dans le cadre du sommet sur l'emploi, les chefs d'entreprises ont exprimé leur volonté de déployer les efforts nécessaires pour promouvoir la croissance économique et investir davantage dans la productivité, l'innovation et la formation. Il est donc essentiel que les entreprises, les travailleurs, les milieux universitaires, le secteur à but non lucratif et le gouvernement continuent à faire de la croissance économique une priorité provinciale.

Pour sa part, le gouvernement a mis en place un régime d'imposition des entreprises compétitif, adopté des règlements plus adaptés et moins lourds, et amélioré la sécurité et l'efficacité des marchés financiers, tout en réduisant le déficit davantage qu'il l'avait prévu. L'élimination du déficit est essentielle pour maintenir la confiance des investisseurs et des marchés financiers.

---

## Établir des liens et créer des partenariats

Le gouvernement est déterminé à favoriser le renouveau économique de l'Ontario en établissant des liens avec toutes les parties intéressées partout dans la province, y compris les entreprises, les municipalités, les organisations non gouvernementales et les diverses institutions. Tout le monde, dans toutes les régions et collectivités, a un intérêt dans le cadre économique de l'Ontario relatif aux emplois et à la croissance. Le gouvernement a organisé :

- douze tables de concertation sur les emplois avec des partenaires du secteur privé, du monde du travail et des milieux de l'éducation et de la formation;
- des consultations prébudgétaires auprès de plus de 1 000 organismes et des séances de discussion téléphonique ouverte auprès de plus de 600 000 ménages dans les collectivités de tout l'Ontario, y compris Sault Ste. Marie, Sudbury, Thunder Bay, Hamilton, Peterborough, Toronto, Kitchener, Waterloo, Guelph, Cambridge, Newmarket, Vaughan, Richmond Hill, Windsor et London.

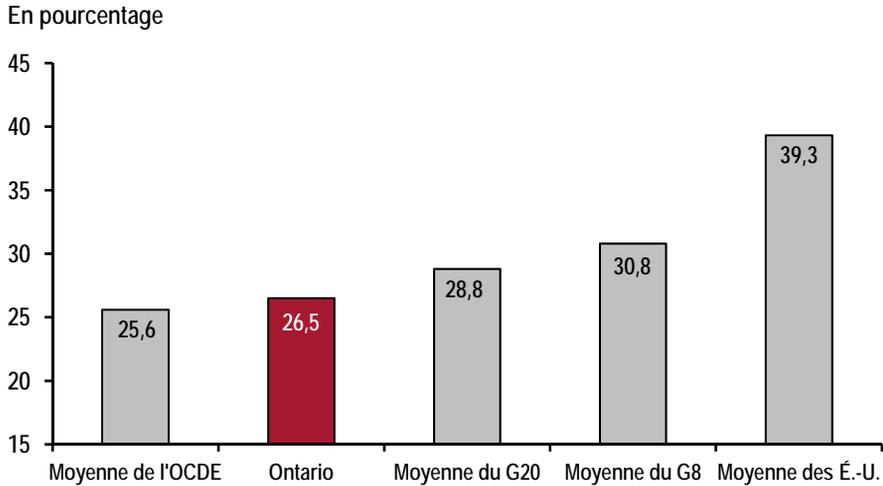
Le gouvernement examine actuellement les recommandations du Conseil pour l'emploi et la prospérité reçues en décembre 2012. Il prend des mesures immédiates pour mettre en application certaines de ces recommandations, en instaurant notamment des bons de commercialisation, en collaborant avec le gouvernement fédéral sur les initiatives relatives au capital-risque et en organisant des forums d'exportateurs mondiaux. Un groupe technique sera établi pour soutenir la mise en oeuvre de la rationalisation et du regroupement des programmes d'aide aux entreprises recommandés par le Conseil.

### **Améliorer la compétitivité du régime d'imposition des sociétés**

Le gouvernement a restructuré en profondeur son régime fiscal afin d'améliorer la compétitivité du régime d'imposition des sociétés et de renforcer les avantages de l'Ontario en favorisant la croissance économique et la création d'emplois à long terme. Voici quelques-unes des mesures prises à cette fin :

- ▶ remplacer la taxe de vente au détail par la taxe de vente harmonisée (TVH), une formule plus moderne de taxe sur la valeur ajoutée;
- ▶ éliminer l'impôt sur le capital, que les entreprises devaient payer qu'elles aient ou non réalisé des bénéfices et qui constituait un frein important à l'investissement;
- ▶ réduire les taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) pour les petites et les grandes entreprises;
- ▶ rationaliser l'administration de l'IRS et de la taxe de vente, ce qui permet aux entreprises d'économiser plus de 635 millions de dollars par année en réduisant les frais d'observation.

Le taux combiné fédéral-ontarien de l'IRS général est compétitif par rapport au taux moyen de l'IRS des pays développés, et il est bien inférieur au taux combiné fédéral-état en vigueur aux États-Unis, le principal partenaire commercial de l'Ontario.

**GRAPHIQUE 1.9 Taux de l'IRS compétitif à l'échelle internationale**


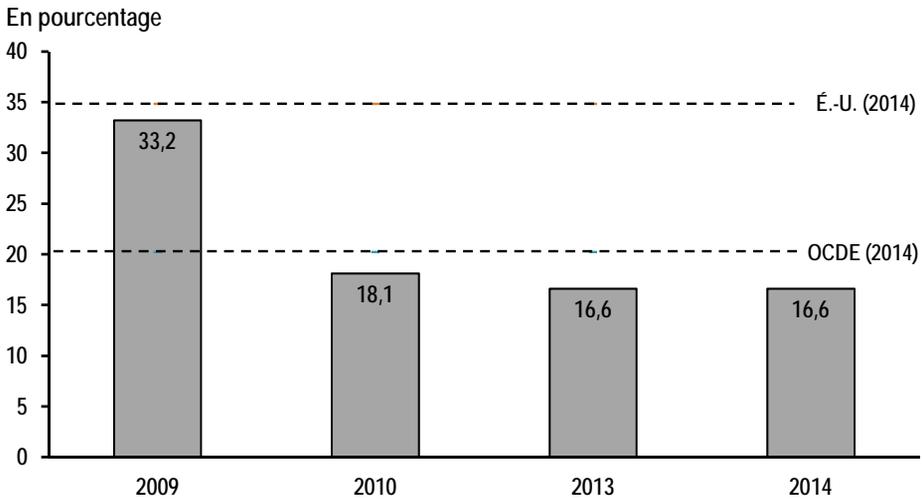
*Nota* : Le taux de l'Ontario est le taux combiné général fédéral-provincial de l'IRS. Les taux moyens sont les taux d'imposition des sociétés prévus par la loi en 2013, selon les données disponibles le 1<sup>er</sup> avril 2013. S'il y a lieu, ils excluent les taux du Canada.

*Sources* : OCDE et ministère des Finances de l'Ontario.

Comme il a été annoncé dans le budget de 2012, le taux général de l'IRS sera gelé à 11,5 % jusqu'à ce que le budget soit équilibré en 2017-2018.

Ensemble, la TVH, l'élimination de l'impôt sur le capital et les réductions de l'IRS fédéral et ontarien ont contribué à réduire le taux d'imposition ontarien sur les nouveaux investissements des entreprises, tel que mesuré selon le taux effectif marginal d'imposition (TEMI). Depuis 2009, le TEMI de l'Ontario a été réduit de moitié, de sorte qu'il est actuellement inférieur au TEMI moyen des pays de l'OCDE et bien inférieur à celui des États-Unis.

**GRAPHIQUE 1.10 Le taux effectif marginal d'imposition de l'Ontario sur les nouveaux investissements des entreprises a été réduit de moitié**



*Nota :* Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) tient compte des taux fédéraux et provinciaux/d'état de l'impôt sur le revenu des sociétés, de l'impôt sur le capital et des taxes de vente.

Le TEMI de l'OCDE est la moyenne des taux des pays membres de l'OCDE, à l'exclusion du Canada.

Les TEMI des É.-U. et des pays de l'OCDE tiennent compte des mesures annoncées en date du 1<sup>er</sup> mars 2013.

*Sources :* Finances Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

**Les petites entreprises**

Pour offrir aux petites entreprises un allègement accru au titre de l'Impôt-santé des employeurs (ISE), le présent budget propose d'augmenter la masse salariale exonérée de cet impôt pour la faire passer de 400 000 \$ à 450 000 \$ à compter de 2014. Le gouvernement propose également de mieux cibler l'exemption en l'éliminant pour les employeurs du secteur privé qui ont une masse salariale annuelle de plus de 5 millions de dollars. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre IV, *Fiscalité, régimes de retraite et services financiers*.

Les petites entreprises bénéficient déjà d'un taux réduit de l'IRS de 4,5 %.

Les petites entreprises profiteraient également de la stratégie d'emploi pour les jeunes qui est proposée et qui prévoit un ensemble d'initiatives afin de favoriser les possibilités d'emploi, l'entrepreneuriat et l'innovation pour les jeunes de l'Ontario, notamment par des incitatifs à l'embauche pour les employeurs. (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique *Une main-d'oeuvre hautement qualifiée* dans le présent chapitre.)

L'instauration de régimes de pension agréés collectifs en Ontario permettrait aux petites entreprises de bénéficier d'une solution économique pour offrir des avantages sociaux à leurs employés, et les travailleurs indépendants auraient accès à une nouvelle formule d'épargne-retraite.

### ***Revitalisation du secteur manufacturier***

Le secteur manufacturier de la province, qui est dynamique et compétitif, joue un rôle de premier plan dans le renouveau économique de l'Ontario et restera un pilier de l'économie; le secteur est une bonne source d'emplois à l'échelle de la province et exporte ses produits partout dans le monde. Le secteur manufacturier procure quelque 800 000 emplois en Ontario, ce qui représente 12 % du total des emplois et 13 % du PIB. Le secteur manufacturier ontarien est un moteur clé de l'innovation et représente près de la moitié des dépenses de recherche et développement engagés dans ce secteur au Canada.

Beaucoup d'entreprises du secteur manufacturier de la province surmontent ces difficultés, comme l'appréciation du dollar canadien et une concurrence qui s'intensifie, et s'adaptent en investissant et en exportant sur les marchés mondiaux. Les mesures gouvernementales qui ont renforcé le climat des investissements aident le secteur à faire la transition vers de nouveaux domaines de croissance, à améliorer la productivité et à innover, et attirent de nouvelles entreprises et des emplois de qualité dans la province.

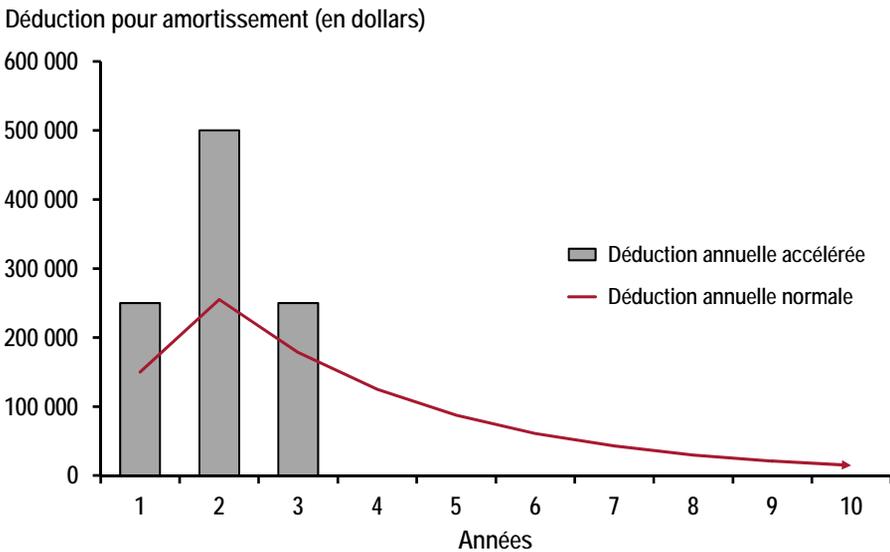
## **Les entreprises investissent dans la revitalisation de l'économie ontarienne**

Voici des exemples d'investissements importants faits en Ontario qui contribuent à la revitalisation de l'économie et créent des emplois.

- NOVA Chemicals, un chef de file mondial dans le domaine des plastiques et de la fabrication de produits chimiques, investit 250 millions de dollars pour convertir son craqueur d'éthylène de Corunna (Ontario). Cette conversion lui permettra d'utiliser jusqu'à 100 % des liquides du gaz naturel de la formation de schiste Marcellus.
- IBM investit au total 210 millions de dollars pour établir son Smarter Canada Global Development Centre en Ontario, qui créera 145 emplois à son grand laboratoire de R-D canadien. Ce projet bénéficie de subventions de 15 millions de dollars de l'Ontario et de 20 millions de dollars du gouvernement fédéral. Il visera cinq secteurs de recherche : gestion des données sur les soins de santé; nouvelles découvertes et traitements pour les maladies et les troubles du cerveau; défis des grandes villes, y compris l'urbanisation rapide et le vieillissement de l'infrastructure; conservation et gestion énergétiques; conservation de l'eau.
- Les installations de Bombardier à Downsview ont été mandatées pour faire l'assemblage final des aéronefs Global 7000 et 8000 qui devraient entrer en service en 2016 et 2017, respectivement. De nouveaux investissements seront bientôt faits dans les bâtiments d'assemblage et d'essai en vol des aérostructures; des dépenses en immobilisations de 170 millions de dollars sont prévues.
- Toyota investit 100 millions de dollars dans son usine de Cambridge afin d'augmenter sa capacité de fabrication des véhicules hybrides Lexus RX350 et RX450h. Cet investissement devrait créer 400 emplois. L'Ontario et le gouvernement fédéral investissent chacun jusqu'à 16,9 millions de dollars pour soutenir ce projet.
- Sumitomo Precision Products investit 10 millions de dollars dans une nouvelle installation de production de trains d'atterrissage à Mississauga, créant 50 emplois. Cette installation deviendra le siège social mondial de la société japonaise pour sa division aérospatiale. L'Ontario verse un prêt de 3,25 millions de dollars à l'appui de ce projet.

Pour encourager davantage les entreprises ontariennes de fabrication à investir, la province proposera une mesure identique à celle qui a été présentée dans le budget fédéral de 2013 et prolongera jusqu'à la fin de 2015 la déduction pour amortissement accéléré pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation. Cette mesure réduira l'impôt que paient les entreprises manufacturières de l'Ontario de 265 millions de dollars entre 2013-2014 et 2015-2016. La déduction pour amortissement accéléré raccourcirait à trois ans la période sur laquelle le coût des nouvelles machines et du nouveau matériel peut être déduit aux fins de l'impôt.

**GRAPHIQUE 1.11** Déductions pour amortissement annuelles sur un investissement de 1 million de dollars dans les machines et le matériel utilisés pour la fabrication et la transformation



*Nota :* Aux termes de la déduction pour amortissement (DPA) accélérée, 50 % des coûts d'investissement peuvent être déduits chaque année de façon linéaire, tandis que la DPA normale prévoit un taux de 30 % selon la méthode de l'amortissement dégressif. Ces deux méthodes sont assujetties à la règle de la demi-année, qui limite la déduction maximale au cours de la première année à la moitié du montant de l'année entière.  
*Source :* ministère des Finances de l'Ontario.

Le gouvernement fédéral devrait continuer de soutenir les efforts afin d'accroître les investissements, l'innovation et la productivité au sein du secteur manufacturier de l'Ontario. S'il y a lieu, une approche ou stratégie commune pour mieux coordonner les efforts des deux ordres de gouvernement en faveur du secteur manufacturier de la province, notamment pour améliorer la productivité, pourrait servir à rationaliser toutes les mesures gouvernementales et à les rendre plus efficaces. C'est aussi une recommandation du Conseil pour l'emploi et la prospérité.

**Réduire la bureaucratie : Programme de l'Ontario pour accueillir les investisseurs**

L'Ontario lancera un programme d'accréditation de sites d'investissement prêts à être développés afin de les rendre plus attrayants pour les investissements directs étrangers et les projets d'expansion canadiens. Pour être accrédité, un site devra satisfaire à des exigences provinciales concernant la viabilisation, le transport, l'accès et la diligence raisonnable. Les investisseurs auront facilement accès à ces renseignements.

L'Ontario deviendra le premier territoire au Canada à avoir établi un programme d'accréditation provincial.

En plus de positionner les collectivités pour qu'elles puissent attirer des emplois et des investissements, le programme contribuera à rationaliser les exigences réglementaires et administratives imposées aux entreprises.

**Rationaliser et moderniser la réglementation des services financiers**

Le secteur des services financiers, un important moteur de l'économie ontarienne, a affiché une forte croissance de l'emploi de 3,2 % en 2012. Cette croissance de l'emploi a été près de deux fois plus rapide que celle de l'économie dans son ensemble au cours de la dernière décennie. Le secteur des services financiers stimule également la croissance économique en appuyant de nombreux emplois connexes dans le domaine des services aux entreprises, des opérations financières, de l'épargne et des placements, et en soutenant l'accès aux capitaux pour les entreprises. Le secteur des services financiers appuie d'autres secteurs clés de l'économie, comme l'agriculture, l'exploitation minière et la fabrication.

Pour améliorer le climat d'investissement en Ontario, le gouvernement continue d'actualiser et d'adapter la réglementation financière afin de maintenir un cadre réglementaire sûr et stable pour les investisseurs et les consommateurs, ainsi que pour les secteurs des valeurs mobilières et des assurances.

### **Réglementation des valeurs mobilières**

Plus de la moitié du PIB et des emplois et 80 % des activités du secteur canadien des valeurs mobilières se situent en Ontario. En outre, l'Ontario a établi un organisme de réglementation de calibre mondial qui joue un rôle de premier plan au Canada ainsi qu'à l'échelle internationale.

Cette industrie et sa réglementation sont importantes pour l'économie ontarienne, aussi l'Ontario a travaillé avec diligence ces dernières années pour rendre les marchés financiers canadiens plus sûrs, plus efficaces et plus concurrentiels. L'Ontario est encore disposé à collaborer avec le gouvernement fédéral et d'autres provinces intéressées pour établir un organisme coopératif commun de réglementation des valeurs mobilières.

Tout nouveau modèle doit appuyer des marchés financiers dynamiques qui soutiennent une forte croissance économique et soutenir l'accès aux capitaux tout en protégeant les investisseurs. Un cadre canadien de réglementation des valeurs mobilières modernisé et rationalisé comprendrait :

- ▶ un conseil d'administration indépendant composé d'experts pour régir le nouvel organisme de réglementation qui rendrait des comptes à un conseil de ministres participants;
- ▶ un bureau central d'administration et de haute direction à Toronto, tout en reconnaissant l'expertise des organismes de réglementation d'un bout à l'autre du Canada et en s'appuyant sur cette expertise, comme celle de Calgary dans le secteur pétrolier et gazier;
- ▶ une structure de vote efficace pour tous les changements fondamentaux proposés à l'organisme de réglementation qui tient compte du rôle important des ressorts ayant d'importants marchés financiers;
- ▶ une réduction des coûts pour les émetteurs et les investisseurs, tout en prévoyant un cadre réglementaire plus moderne et plus adapté.

Un tel cadre offrirait des avantages réels aux entreprises qui réunissent des capitaux et aux investisseurs, et il renforcerait la réputation d'excellence dont jouit le Canada en matière de réglementation financière à l'échelle internationale. Entre-temps, le gouvernement explorera des moyens de travailler avec le gouvernement fédéral pour assurer une réglementation efficace et efficiente des risques systémiques sur les marchés financiers canadiens, y compris les risques découlant des marchés des instruments dérivés.

Des mesures importantes sont également prises pour que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) demeure un organe de réglementation respecté, moderne et efficace au XXI<sup>e</sup> siècle. L'Ontario va de l'avant pour faire en sorte que ses marchés financiers demeurent sûrs et concurrentiels, pour rehausser son statut de chef de file mondial en matière de services financiers et pour continuer à être perçu comme un marché attrayant pour les investisseurs mondiaux. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre IV, *Fiscalité, régimes de retraite et services financiers*.

Par exemple, il est urgent que le Canada procède aux réformes qu'il s'était engagé à effectuer auprès des pays du G20, notamment la réglementation des instruments dérivés hors bourse. Comme plus de 90 % des opérations canadiennes portant sur les principaux instruments dérivés hors bourse se font en Ontario, la province a fort intérêt à ce que cette initiative se réalise tel que prévu. Le gouvernement considérera la meilleure façon d'agir avec diligence afin que les marchés des instruments dérivés en Ontario soient dûment réglementés tout en demeurant concurrentiels à l'échelle internationale.

L'accès aux capitaux pour toutes les entreprises est une priorité pour le gouvernement. Ce dernier attend avec intérêt les recommandations de la CVMO sur le financement collectif par emprunt ou par actions et d'autres moyens possibles d'améliorer l'accès aux marchés financiers pour les entreprises, quel que soit leur taille ou leur stade de développement, tout en maintenant des protections suffisantes pour les investisseurs. De plus, la CVMO a établi un Comité des petites et moyennes entreprises chargé de conseiller son personnel au sujet des politiques et de la réglementation pertinentes pour les petites sociétés sur les marchés financiers de l'Ontario, et sur les questions émergentes et les défis particuliers auxquels elles font face.

## 2. Une infrastructure moderne

Dans une économie mondiale de plus en plus compétitive, une infrastructure moderne et bien entretenue aide à attirer des investissements et à réduire les coûts dans les secteurs commercial et manufacturier. L'Ontario demeure déterminé à faire des investissements stratégiques là où ils sont les plus nécessaires. Le Conference Board du Canada a récemment conclu que chaque tranche de 100 millions de dollars d'investissement dans l'infrastructure publique en Ontario stimule le PIB brut de 114 millions de dollars, en particulier dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Il a également conclu que les investissements récents et prévus de la province auront pour effet d'ajouter plus de 1 000 \$ au revenu annuel moyen des Ontariennes et des Ontariens d'ici 2014 et de réduire le taux de chômage de près de un point de pourcentage par rapport à ce qu'il aurait été.

### **L'impact économique de l'infrastructure publique en Ontario**

#### **Conference Board du Canada, avril 2013**

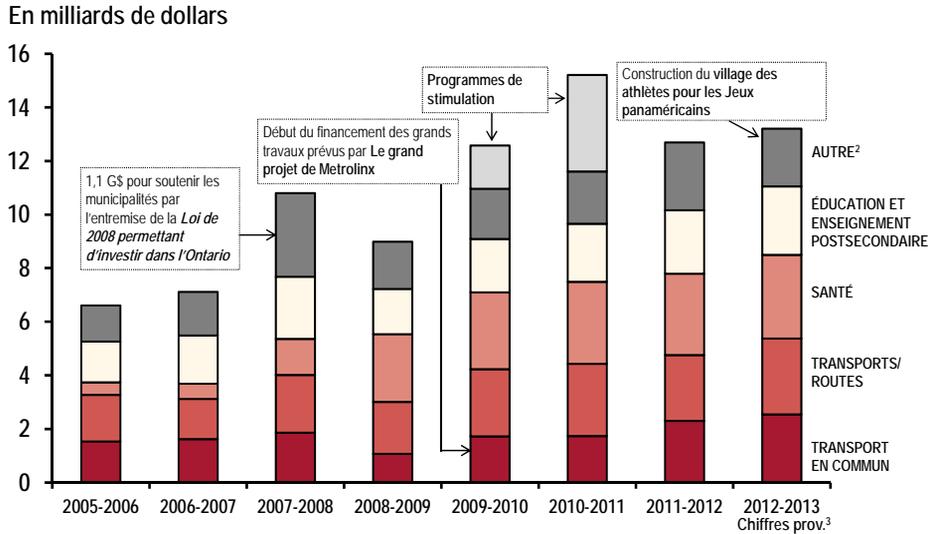
Le Conference Board du Canada a récemment publié un rapport qui évaluait l'impact économique des investissements dans l'infrastructure publique en Ontario<sup>1</sup>. Au sujet des investissements récents et prévus dans l'infrastructure de 2006 à 2014, les auteurs concluent ce qui suit :

- En plus de l'activité économique à court terme découlant des travaux de construction, les investissements dans l'infrastructure publique stimulent de façon importante et permanente la production globale potentielle (c.-à-d. le PIB).
- L'infrastructure publique appuie une moyenne annuelle d'environ 167 000 emplois directs, indirects et induits, dont près de 195 000 en 2013. (Les emplois induits sont les emplois découlant des dépenses des personnes bénéficiant d'un emploi direct ou indirect.)
- Cette moyenne comprend surtout environ 23 000 emplois en fabrication, 49 000 en construction et 88 000 dans les services aux entreprises (comme les transports, le commerce de gros et de détail et les services financiers).
- L'infrastructure publique favorise la production dans le secteur privé en soutenant une population instruite et en santé ainsi que les éléments d'actif (p. ex., des réseaux de transport) dont ont besoin les entreprises. Elle aide également à stimuler la productivité du secteur privé et favorise les investissements des entreprises dans les nouvelles technologies et les immobilisations.
- La croissance de la productivité totale est un important moteur à long terme de la compétitivité et du revenu réel par habitant. En 2012, l'augmentation cumulative de l'inventaire de l'infrastructure publique de l'Ontario a contribué à stimuler la capacité de production de la province au rythme de 1,1 % à 2,6 %.

<sup>1</sup> Pedro Antunes et Jacqueline Palladini, *The Economic Impact of Ontario's Infrastructure Investment Program*, Le Conference Board du Canada, avril 2013.

Le gouvernement provincial reconnaît l'importance de l'infrastructure et a investi environ 85 milliards de dollars dans l'infrastructure publique depuis 2003.

**GRAPHIQUE 1.12 Points saillants des dépenses liées à l'infrastructure par secteur depuis 2005-2006<sup>1</sup>**



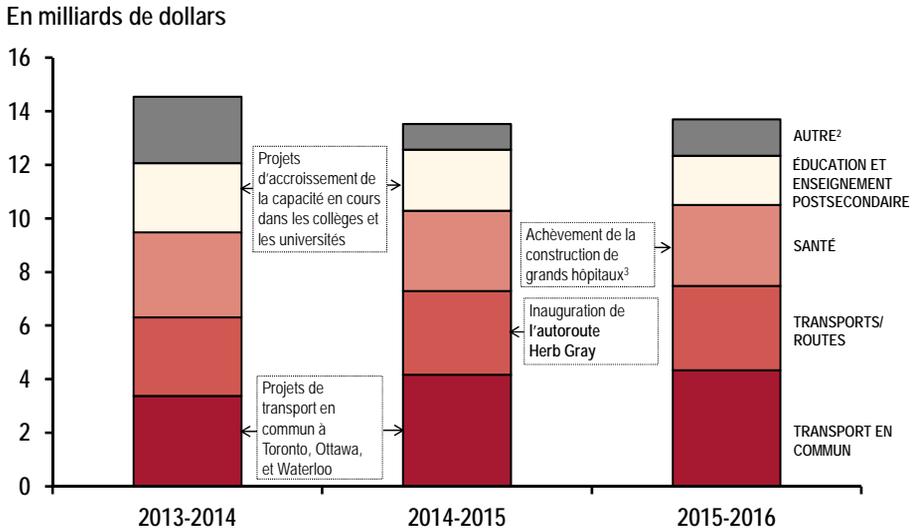
<sup>1</sup> Y compris la contribution de tiers aux investissements dans les immobilisations d'écoles, de collèges, d'hôpitaux et d'organismes provinciaux consolidés, ainsi que les transferts fédéraux pour les investissements dans les immobilisations.

<sup>2</sup> Y compris les investissements dans le secteur de l'eau/environnement, les installations du secteur de la justice, et l'infrastructure municipale et locale.

<sup>3</sup> Les estimations de 2012-2013 reposent sur les perspectives provisoires.

Le gouvernement provincial, de concert avec ses partenaires, entend continuer à revitaliser l'infrastructure de l'Ontario. Il prévoit investir plus de 35 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, dont près de 13,5 milliards de dollars en 2013-2014. Les investissements dans l'infrastructure resteraient axés sur les secteurs les plus critiques, comme les transports, les soins de santé et l'éducation, en conformité avec son plan d'infrastructure à long terme, *Construire ensemble*. Les investissements prévus appuient plus de 100 000 emplois en moyenne chaque année partout dans la province et respectent l'engagement du gouvernement d'éliminer le déficit d'ici 2017-2018.

**GRAPHIQUE 1.13 Points saillants des dépenses liées à l'infrastructure prévues par secteur<sup>1</sup>**



<sup>1</sup> Y compris la contribution de tiers aux investissements dans les immobilisations d'écoles, de collèges, d'hôpitaux et d'organismes provinciaux consolidés, ainsi que les transferts fédéraux pour les investissements dans les immobilisations.

<sup>2</sup> Y compris les investissements dans le secteur de l'eau/environnement, les installations du secteur de la justice, et l'infrastructure municipale et locale.

<sup>3</sup> Par exemple, le nouvel hôpital d'Oakville et l'Hôpital régional Humber River à Toronto.

## Nouveaux outils de génération de revenus pour appuyer l'infrastructure des transports en commun

Le gouvernement se guidera sur certains principes lorsqu'il considérera les nouveaux investissements dans les transports et les transports en commun et les revenus nécessaires pour en assumer les coûts.

- ▶ Les besoins en transports ne sont pas les mêmes partout dans la province, et les nouveaux investissements devraient tenir compte des besoins particuliers des différentes collectivités et régions.
- ▶ Les nouveaux revenus générés par des activités liées au transport devraient être consacrés exclusivement à des projets de transport, de façon claire et transparente, afin que les investissements soient directement liés à des résultats mesurables.
- ▶ Tout nouvel outil de génération de revenus ne devrait pas avoir une incidence plus grande sur un type de transport ou sur une collectivité au détriment des autres.
- ▶ Les nouveaux outils de génération de revenus devraient permettre de choisir entre différents moyens de transport disponibles, tout en encourageant l'utilisation des transports en commun.

- ▶ Les nouveaux investissements dans les transports doivent être liés à l'édification de collectivités et de régions intégrant des technologies intelligentes et à l'aménagement efficace du territoire, et favoriser l'adaptation aux changements démographiques de chaque région de la façon la plus efficiente qui soit.

Ces principes contribueront à guider les délibérations du gouvernement provincial après qu'il aura reçu le rapport de Metrolinx en juin concernant les outils de génération des revenus pour les investissements dans les transports en commun dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH).

---

### **Défis associés aux transports dans la RGTH**

« Les problèmes de transport que connaissent la région du Grand Toronto et de Hamilton (RGTH) et l'ensemble de la province nuisent à la qualité de la vie et à la productivité de la population. Le grand projet, initiative de Metrolinx pour la reconstruction des réseaux de transports dans la RGTH, offre l'occasion de faire participer toutes les parties prenantes à la façon dont nous finançons l'infrastructure, pas seulement dans la RGTH, mais aussi dans toute la province. »

Ontario Chamber of Commerce, observations, consultations prébudgétaires, 25 mars 2013.

« Les encombrements dans la région de Toronto ne sont pas qu'une simple réalité de la vie quotidienne, ils transforment aussi la façon dont nous vivons. Malheureusement, il ne s'agit pas d'un changement positif. Nous ne pouvons plus reporter les décisions difficiles sur la façon de régler le manque de mobilité dans notre région. Étant donné l'économie extrêmement concurrentielle dans laquelle nous vivons aujourd'hui, nos concurrents investissent dans l'infrastructure qui les aide à attirer des capitaux, des emplois et des travailleurs qualifiés. Nous devons agir aussi pour ne pas prendre du retard. »

Carol Wilding, présidente-directrice générale, Toronto Region Board of Trade, 18 mars 2013 (communiqué de presse du Toronto Region Board of Trade).

---

Reconnaissant le problème croissant de la congestion dans la RGTH, la province a créé Metrolinx en 2006 pour assurer la coordination et la production d'un plan de transport pour cette importante région, « Le grand projet ». Metrolinx a estimé que les coûts en immobilisations des initiatives comprises dans « Le grand projet » seraient de 50 milliards de dollars. À ce montant s'ajouteraient les frais de financement connexes et, après la mise en service des réseaux, les frais d'entretien et de fonctionnement tout au long de leur durée de vie.

L'Ontario n'est pas le premier territoire à considérer une gamme de sources de revenus pour financer l'infrastructure des transports. Par exemple, le réseau Los Angeles County Metro reçoit des fonds considérables en contractant un emprunt adossé à des sources exclusives de revenus, qu'il utilise pour construire des voies réservées aux véhicules multioccupants et de nouvelles lignes de transport urbain sur rail. L'Agence métropolitaine de transport de Montréal utilise des outils exclusifs de génération de revenus pour construire et exploiter un service de trains de banlieue et des voies réservées à un service d'autobus express.

---

Le gouvernement provincial s'est engagé à convertir certaines voies réservées aux véhicules multioccupants (VMO) dans la RGTH en voies réservées aux VMO à accès spécial tarifé (VMO-AST), qui seraient gratuites pour les conducteurs de VMO mais que les autres conducteurs pourraient emprunter moyennant des frais. Toutes les autoroutes dotées de voies VMO-AST offrirait des options d'accès gratuit. Ce modèle a été utilisé avec succès dans plusieurs endroits, notamment en Floride, au Texas et en Californie. Le gouvernement provincial consultera ses partenaires et présentera un plan d'ici la fin de l'exercice.

La province continuera de financer les investissements en immobilisations des réseaux prioritaires de transport en commun en dehors de la RGTH, comme les projets de transport rapide dans la région de Waterloo et de train léger sur rail à Ottawa. Elle continuera de prélever deux sous de la taxe provinciale perçue sur chaque litre d'essence pour les investir dans les réseaux de transport en commun de toute la province, une initiative qui a généré des revenus de 2,2 milliards de dollars pour les réseaux de transport en commun de l'Ontario depuis 2004.

La province reconnaît cependant les besoins des collectivités et des régions qui ne possèdent pas de réseaux de transports en commun et la nécessité d'améliorer l'infrastructure dans les régions de la province où la circulation est intense. Par conséquent, le présent budget prévoit l'affectation de 100 millions de dollars aux petites municipalités et aux municipalités rurales pour un nouveau fonds consacré exclusivement aux routes et aux ponts municipaux ainsi qu'à d'autres éléments d'infrastructure essentiels. Le ministère des Affaires rurales et les ministères des Transports et de l'Infrastructure procéderont au cours de l'été 2013 à des consultations sur la conception de ce programme, et verseront les fonds avant le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Ce financement viendrait s'ajouter à l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale pour laquelle des propositions ont été soumises au gouvernement provincial en avril 2013. En même temps, le gouvernement procédera à des consultations sur les composantes d'un programme permanent d'investissement dans les routes, les ponts et d'autres éléments essentiels de l'infrastructure des petites municipalités et des municipalités rurales en prévision du budget de 2014.

## Infrastructure des transports

### Les transports en commun

Les investissements dans les transports en commun aident à gérer la congestion routière, favorisent la croissance économique et contribuent à améliorer la qualité de vie. La province appuie 96 réseaux de transports en commun municipaux desservant 127 collectivités au moyen du transfert de la taxe sur l'essence. De plus, la province finance d'importants projets municipaux, notamment en affectant :

- ▶ jusqu'à 416 millions de dollars au renouvellement du parc de tramways de Toronto;
- ▶ jusqu'à 600 millions de dollars au projet de transport léger sur rail d'Ottawa;
- ▶ jusqu'à 300 millions de dollars au projet de transports en commun rapide de la région de Waterloo;
- ▶ 870 millions de dollars au prolongement de la ligne de métro Yonge-University-Spadina jusqu'à Vaughan, en passant par l'Université York.

Les investissements prévus de l'Ontario dans les transports en commun permettent d'appuyer plus de 30 000 emplois en moyenne au cours de chacune des trois prochaines années.

Par l'intermédiaire de Metrolinx, la province dirige la mise en oeuvre d'un réseau de transport intégré et investit dans des projets de transports en commun régionaux afin d'établir :

- ▶ un réseau moderne de transports en commun avec les lignes de métro léger à Toronto, y compris le projet de ligne transurbaine de train léger sur rail Eglinton-Scarborough Crosstown, pour lequel les travaux préliminaires de construction ont commencé;
- ▶ 34 kilomètres de voies réservées prévues dans la région de York, afin de permettre à des autobus express d'éviter la congestion routière et de fournir un service plus fiable;
- ▶ un service rapide et fiable entre l'Aéroport international Lester B. Pearson-Toronto et la gare Union, deux des plus importantes plaques tournantes de transport au pays.

La province prévoit augmenter les investissements dans GO Transit au cours des dix prochaines années afin de s'attaquer au problème des régions insuffisamment desservies, de satisfaire à la demande prévue aux heures de pointe et de jeter les bases d'un service bidirectionnel continu sur le réseau GO et d'autres grandes initiatives comprises dans « Le grand projet ». Ces nouveaux investissements permettraient :

- ▶ d'augmenter la capacité du réseau afin de déplacer 50 000 passagers de plus par jour, soit une augmentation de près de 20 % par rapport aux niveaux actuels;

- ▶ d'ajouter 16 000 nouvelles places de stationnement, soit une augmentation de 25 % par rapport aux niveaux actuels;
- ▶ d'investir dans de nouvelles stations, flottes, installations d'entretien et dans l'amélioration des couloirs.

### **Les routes**

Assurer la circulation des gens et des biens est essentiel à une économie vigoureuse et à la croissance des collectivités ontariennes — qu'elles soient en milieu urbain ou rural, grandes ou petites, dans le Nord ou dans le Sud. La province fait des investissements considérables pour la réfection et l'amélioration du réseau de routes provinciales, y compris dans des projets visant à éliminer les bouchons et à appuyer la croissance économique. En voici quelques exemples :

- ▶ élargissement de tronçons clés de l'autoroute 401 dans la RGTH, de l'autoroute 417 à Ottawa et de la route 11/17 entre Thunder Bay et Nipigon;
- ▶ construction de l'autoroute Herb Gray à Windsor et prolongement de l'autoroute 407 est dans la région de Durham pour la relier à la route 35/115 à Clarington.

Le gouvernement provincial prévoit entreprendre un certain nombre de nouveaux projets de voirie, notamment :

- ▶ des améliorations à la route 17 dans le comté de Renfrew, à l'autoroute 401 dans la région de Waterloo et dans le comté de Northumberland et à la route 66 dans le Nord-Est de l'Ontario;
- ▶ la mise en oeuvre du prolongement prévu de l'autoroute 427 jusqu'à Major Mackenzie Drive dans la région de York;
- ▶ l'aménagement de nouvelles voies réservées aux VMO sur certains tronçons des autoroutes 401, 404, 410 et 427 dans la RGTH.

De plus, de nouveaux fonds seraient affectés afin que la réfection des ponts sur le réseau des routes provinciales continue d'être une priorité.

Les investissements prévus dans les routes de l'Ontario appuieraient plus de 25 000 emplois en moyenne pour chacune des trois prochaines années.

## Infrastructure de la santé

Les investissements dans l'infrastructure de la santé aident à offrir des soins de qualité au moment et à l'endroit où les gens en ont besoin, tout en protégeant le système de santé pour les générations à venir. La province entend investir plus de 3,5 milliards de dollars sur trois ans sous forme de subventions d'immobilisations aux hôpitaux. Ces fonds appuieraient 19 grands projets d'hôpitaux qui sont en construction et plus de 30 projets qui en sont à diverses étapes de planification, notamment :

- ▶ Hôpital général d'Atikokan — construction et rénovation afin de moderniser les installations destinées aux malades hospitalisés;
- ▶ Nouvel hôpital d'Oakville du réseau Halton Healthcare Services — construction d'un établissement de pointe offrant toute une gamme de services hospitaliers, dont les soins actifs, les soins complexes aux malades chroniques et les services de réadaptation;
- ▶ Providence Care Centre à Kingston — construction d'un hôpital qui regroupera divers services, notamment les services de réadaptation, les soins complexes aux malades chroniques, les soins palliatifs et les soins de santé mentale à long terme actuellement offerts dans deux établissements hospitaliers de la région;
- ▶ Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton – campus West 5th (Centre de services de santé de Hamilton Mountain) — construction d'un nouvel établissement qui offrira de plus grandes installations de pointe intégrant des services de médecine et de psychiatrie;
- ▶ Hôpital Mackenzie de Vaughan — construction d'un nouvel hôpital qui offrira entre autres de nouveaux services de soins d'urgence et de chirurgie, de nouvelles salles d'opération, des lits de soins actifs et intensifs, des services d'imagerie diagnostique et des cliniques de soins ambulatoires spécialisés.

Les investissements provinciaux prévus dans les hôpitaux appuient plus de 25 000 emplois pour chacune des trois prochaines années

De plus, le gouvernement provincial prévoit investir dans l'infrastructure de la santé afin de répondre aux besoins démographiques de l'Ontario. À cette fin, il investira pour appuyer un système capable de dispenser de bons soins, au bon moment, au bon endroit. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée élabore actuellement une solution à long terme afin de répondre aux besoins du secteur communautaire en matière d'investissements dans les immobilisations. Pour de plus amples renseignements sur les investissements en matière de santé, voir dans le présent chapitre la section B, *Une société équitable*, et la section C, *Gouvernement responsable et garant des deniers publics*.

## **Infrastructure de l'éducation**

Au cours des trois prochaines années, la province prévoit affecter environ 3,6 milliards de dollars en subventions d'immobilisations aux conseils scolaires pour leur permettre d'établir des milieux plus propices à l'apprentissage. Cela comprend une aide financière récemment annoncée pour construire ou rénover près de 90 écoles dans toute la province ainsi qu'une aide financière pour appuyer l'aménagement des classes supplémentaires requises pour le programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein, lequel sera entièrement déployé en septembre 2014. Les investissements prévus dans les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario appuient plus de 10 000 emplois en moyenne pour chacune des trois prochaines années.

## **Infrastructure de l'éducation postsecondaire**

Il importe d'appuyer le développement d'une main-d'oeuvre compétente et instruite afin de faire face à la concurrence dans l'économie mondiale. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement prévoit affecter plus de 800 millions de dollars à l'infrastructure des collèges et universités, ce qui permettra d'appuyer environ 5 000 emplois en moyenne par année. Ces investissements comprennent la promesse de financer 20 projets de construction, notamment l'aménagement d'installations d'importance dans les collèges et universités. Ainsi, le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario sera en mesure de répondre à la croissance prévue des effectifs et de mieux gérer ses actifs. En voici des exemples :

- ▶ Université Laurentienne – École d'architecture, Sudbury
- ▶ Collège Sir Sandford Fleming – Kawartha Trades and Technology Centre, Peterborough
- ▶ Université Wilfrid Laurier – Global Innovation Exchange, Waterloo

La province entend également investir dans la capacité de recherche des établissements d'enseignement postsecondaire grâce au Programme d'infrastructure de recherche du Fonds pour la recherche en Ontario.

## **Appui fédéral**

Dans le cadre de son budget de 2013, le gouvernement fédéral a annoncé un nouveau plan décennal d'infrastructure, « Chantiers Canada ».

L'Ontario s'attend à ce que sa part du financement futur prévu dans ce plan tienne compte de l'importance de son infrastructure pour la croissance économique et la prospérité du Canada et à ce que ce plan soit assez souple pour appuyer les priorités de la province. L'Ontario continue également d'encourager le gouvernement fédéral à affecter des fonds spécifiquement destinés aux transports en commun.

Pour plus de renseignements, voir le chapitre III, *Relations fédérales-provinciales*.

### **3. Une main-d'oeuvre hautement qualifiée**

L'Ontario doit pouvoir compter sur une main-d'oeuvre hautement qualifiée et adaptable s'il veut réussir à relever les défis que présentent la concurrence mondiale accrue et les changements technologiques. Le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre viennent aussi souligner l'importance de fournir aux travailleurs les compétences requises dans l'économie du savoir d'aujourd'hui et d'établir des politiques qui facilitent la participation de tous les segments de la société à la population active.

Un objectif clé du gouvernement est de veiller à ce que plus de personnes obtiennent un emploi et que les employeurs trouvent des travailleurs qualifiés pour améliorer leur compétitivité. Les établissements d'éducation et de formation professionnelle de l'Ontario doivent également être bien placés pour faire face à l'évolution des demandes de l'économie mondiale et de l'innovation technologique.

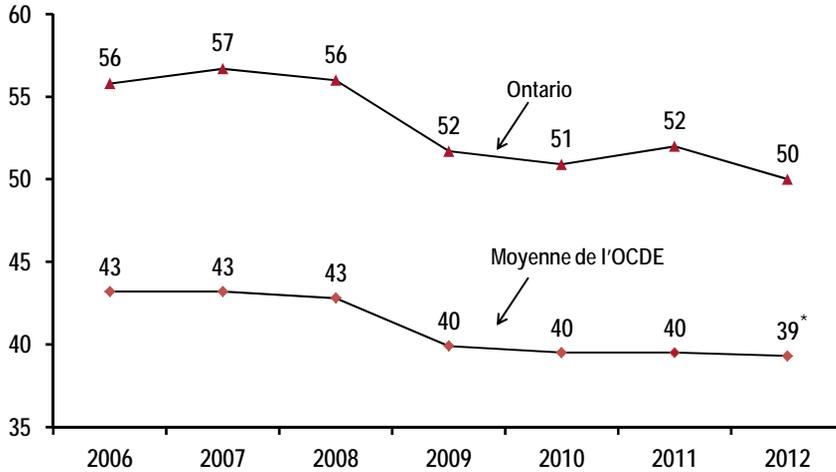
#### **Le marché du travail pour les jeunes**

Malgré les nouveaux emplois qui se sont créés en Ontario depuis la fin de la récession, les jeunes sont aux prises avec un chômage élevé persistant. Le taux d'emploi des jeunes (proportion des jeunes de 15 à 24 ans ayant un emploi) reste bien inférieur aux niveaux enregistrés avant la récession, ce qui découle dans une large mesure du fait que les jeunes ont été plus durement frappés durant le ralentissement économique. En 2012, le taux d'emploi des jeunes était de 50 %, contre 57 % en 2007.

Bien que les investissements gouvernementaux aient réduit la gravité du ralentissement économique et contribué à faire en sorte que les jeunes de l'Ontario soient en meilleure position que ceux de la plupart des pays de l'OCDE, le chômage est encore beaucoup trop élevé parmi ce segment de la population.

GRAPHIQUE 1.14 Taux d'emploi chez les jeunes (de 15 à 24 ans) : 2006-2012

Taux d'emploi  
(en pourcentage)



\*Nota : Le taux de 2012 est une estimation de l'OCDE.  
Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active et OCDE.

Des études indiquent que des périodes de chômage chez les jeunes peuvent avoir des conséquences sociales et économiques à long terme. En raison de cette instabilité de l'emploi, les jeunes risquent davantage d'occuper de façon chronique des emplois mal rémunérés et de subir d'autres périodes de chômage plus tard dans la vie. Par conséquent, il est de la plus grande importance que les gouvernements et les employeurs travaillent ensemble pour ouvrir la voie à un meilleur avenir pour les jeunes de l'Ontario.

### Mettre à profit les progrès déjà accomplis

L'Ontario a fait des investissements considérables pour renforcer les connaissances et les compétences de sa population, depuis la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein jusqu'aux études postsecondaires. Les établissements d'enseignement et de formation professionnelle de l'Ontario donnent aux jeunes les outils dont ils ont besoin pour occuper un emploi dans l'économie du savoir. Les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent 35 % des personnes recevant des services d'Emploi Ontario, réseau provincial de services d'emploi et de formation professionnelle doté d'un budget de 1 milliard de dollars.

De plus, l'Ontario a appuyé un certain nombre d'initiatives destinées aux jeunes, notamment le **Plan ontarien d'action pour la jeunesse**, annoncé en août 2012, lequel bénéficiera à 13 000 jeunes chaque année grâce à diverses initiatives, y compris l'augmentation du nombre d'intervenants auprès des jeunes et l'appui aux programmes communautaires au moyen des subventions annuelles dans le cadre du nouveau Fonds Perspectives Jeunesse. Ce plan contribue à créer 5 000 emplois à temps partiel et emplois d'été pour les jeunes.

En se fondant sur le Plan ontarien d'action pour la jeunesse, le gouvernement a créé le tout premier **Conseil de la première ministre pour de meilleures perspectives pour la jeunesse**. Il consultera des jeunes, des jeunes professionnels et des partenaires de la collectivité afin de veiller à ce que, partout dans la province, les jeunes reçoivent la formation appropriée et aient des possibilités d'emploi, ainsi que les outils nécessaires pour réussir.

### **Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes**

Reconnaissant la nécessité d'offrir de meilleures perspectives aux jeunes de l'Ontario, le gouvernement propose une stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes, dans laquelle il investit 295 millions de dollars sur deux ans. Cette stratégie appuierait les initiatives suivantes qui favorisent les perspectives d'emploi, l'entrepreneuriat et l'innovation chez les jeunes de l'Ontario :

- ▶ **Fonds ontarien d'aide à l'emploi pour les jeunes** visant à élargir les possibilités d'emploi pour les jeunes partout en Ontario;
- ▶ **Fonds ontarien d'aide aux jeunes entrepreneurs** visant à appuyer la prochaine génération d'entrepreneurs au moyen du mentorat, du capital de démarrage et d'activités de rayonnement;
- ▶ **Fonds ontarien d'innovation pour les jeunes** visant à favoriser l'acquisition des compétences nécessaires pour diriger et gérer la recherche, le développement et la commercialisation dans les domaines industriels et à appuyer les jeunes entrepreneurs dans les collèges et universités;
- ▶ **Fonds pour une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi** visant à promouvoir les partenariats entre les entreprises, le monde du travail, les éducateurs et les jeunes pour définir et résoudre les problèmes d'acquisition de compétences.

Le gouvernement consultera les jeunes à propos de la conception de cette stratégie, notamment par l'entreprise du **Conseil de la première ministre pour de meilleures perspectives pour la jeunesse**.

### **Fonds ontarien d'aide à l'emploi pour les jeunes**

Le gouvernement propose un Fonds ontarien d'aide à l'emploi pour les jeunes, doté de 195 millions de dollars sur deux ans, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives d'emploi pour 25 000 jeunes de l'Ontario. Le gouvernement offrirait aux employeurs des incitatifs à l'embauche pour les encourager à offrir aux jeunes de toutes les régions de la province des postes de premier échelon ouvrant la voie à des emplois à long terme. Les jeunes qui participent à ce programme pourraient acquérir des aptitudes fondamentales à la vie quotidienne et des compétences professionnelles tout en gagnant un revenu. De plus, les employeurs pourront mieux tirer profit des jeunes talents disponibles dans la province.

Le Fonds profiterait du réseau de services d'emploi et de formation d'Emploi Ontario et du soutien de la communauté des employeurs partout dans la province pour trouver des stages appropriés en milieu de travail qui répondent aux besoins diversifiés de la jeunesse ontarienne.

Des perspectives d'emploi seraient disponibles partout dans la province, et en particulier dans les régions où le taux de chômage chez les jeunes est élevé, y compris les jeunes à risque (p. ex., les jeunes qui ne sont plus pupilles de la Couronne, ceux qui reçoivent de l'aide sociale), les jeunes Autochtones, les jeunes récemment immigrés et ceux des minorités visibles, ainsi que les jeunes des collectivités rurales et du Nord. Un tel investissement améliorerait dès aujourd'hui les résultats pour les jeunes en offrant des possibilités d'emploi, en plus d'appuyer la croissance économique future de l'Ontario en procurant aux jeunes les compétences dont ils ont besoin pour réussir à long terme.

### **Fonds d'aide à l'emploi pour les jeunes – Exemples d'aide fournie**

- Munish a 26 ans et est titulaire d'un diplôme universitaire de l'Inde. Il vient de déménager à Toronto et a de la difficulté à trouver un emploi parce qu'il n'a jamais travaillé au Canada. Après avoir reçu de l'aide d'un fournisseur des Services d'emploi (SE), il a trouvé un poste administratif. Son nouvel employeur est aussi en mesure de lui offrir une formation grâce à la subvention salariale offerte dans le cadre du Fonds d'aide à l'emploi pour les jeunes.
- Jennifer vit à Sioux Lookout, détient un diplôme d'études secondaires et rêve de devenir chef cuisinière. Un restaurant familial de la localité est disposé à la prendre comme apprentie, mais Jennifer n'a pas les moyens d'acheter les couteaux et l'uniforme dont elle a besoin pour ce travail. Grâce au Fonds d'aide à l'emploi pour les jeunes, le fournisseur des SE peut lui verser un modeste acompte qui lui permettra d'acheter les ustensiles dont elle a besoin pour accepter cet emploi.
- Luc habite à Cornwall et, jusqu'ici, n'a pu trouver que des emplois de courte durée dans des entrepôts. Plusieurs de ses employeurs ont indiqué qu'ils pourraient lui offrir un poste à temps plein s'il suivait une formation de conducteur de chariot élévateur. Avec l'aide du fournisseur des SE et le soutien financier accordé par le Fonds d'aide à l'emploi pour les jeunes, Luc est en mesure de suivre la formation qui lui permettra de décrocher un emploi à temps plein.
- Solange vit à Windsor et souhaite trouver un travail où elle peut venir en aide à d'autres jeunes. Son fournisseur des SE lui a trouvé un poste qui semble correspondre à ses aspirations professionnelles auprès d'un organisme sans but lucratif de la localité qui a de la difficulté à recruter des candidats. Étant donné que Solange ne répond pas à tous les critères du poste, le Fonds d'aide à l'emploi pour les jeunes peut lui offrir un soutien financier qui lui permettra de suivre un cours sur les logiciels de présentation, en plus de permettre à son nouvel employeur de recevoir une subvention salariale.

---

### **Fonds ontarien d'aide aux jeunes entrepreneurs**

La création de nouvelles entreprises est un aspect important de l'avenir économique de l'Ontario. Pour veiller à ce que la prochaine génération d'entrepreneurs soit forte, confiante et prête à soutenir la concurrence au pays et à l'étranger, le gouvernement propose un Fonds ontarien d'aide aux jeunes entrepreneurs, doté de 45 millions de dollars sur deux ans, offrant près de 6 000 possibilités de mentorat et d'emploi.

Ce fonds viserait trois priorités :

- ▶ **Mentorat** : l'établissement de liens entre de jeunes entrepreneurs et des entrepreneurs chevronnés, qui agissent comme mentors en encadrant les jeunes et en leur offrant des conseils au sujet des stratégies commerciales et de la mise en marché, peut améliorer de beaucoup la réussite à long terme des nouvelles entreprises.
- ▶ **Capital de démarrage** : le financement d'une entreprise est souvent le plus gros obstacle au démarrage. Le fonds offrirait de modestes prêts, des capitaux de départ et d'autres subventions pour amoindrir cet obstacle. Le capital de démarrage serait fourni à des centres d'accélération qui s'associeraient à des investisseurs afin d'appuyer les jeunes entrepreneurs qui se lancent en affaire.
- ▶ **Rayonnement de l'entrepreneuriat dans les écoles secondaires** : une aide financière sur deux ans aux organismes axés sur l'entrepreneuriat appuierait les activités de rayonnement et offrirait aux élèves des outils importants au moyen d'exposés en classe, de conférences et de l'apprentissage par l'expérience. Les propriétaires d'entreprises prospères serviraient également de mentors pour renforcer la formation de la prochaine génération de dirigeants d'entreprise.

Ces investissements ciblés aideraient les jeunes entrepreneurs d'un bout à l'autre de la province au moment où ils essaient de s'établir, les transformant de chercheurs d'emplois en créateurs d'emplois. Le gouvernement provincial ferait appel au Réseau ontarien d'excellence et aux centres d'encadrement des petits entrepreneurs pour que ce fonds soit mis en oeuvre le plus rapidement possible.

Pour offrir un environnement favorable aux jeunes entrepreneurs de l'Ontario, le gouvernement permettra aux diplômés qui décident de lancer une entreprise dans la province de reporter le remboursement de leur prêt du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO) ainsi que les intérêts jusqu'à douze mois après la fin des études postsecondaires, au lieu de la période de grâce habituelle de six mois.

### **Fonds ontarien d'innovation pour les jeunes**

Les établissements d'enseignement ontariens fournissent aux étudiants des compétences adaptées au XXI<sup>e</sup> siècle pour leur permettre de réussir dans l'économie moderne. Ces étudiants de talent ont toutefois besoin qu'on leur offre de meilleures chances d'intégrer le marché du travail et d'apporter une contribution positive à l'économie de l'innovation de la province

L'Ontario investirait 10 millions de dollars sur deux ans pour offrir à des boursiers exceptionnels de recherches postdoctorales des compétences et l'expérience requises pour diriger et gérer les activités de recherche, de développement et de commercialisation au sein d'une industrie, ce qui accélérera la commercialisation des résultats de la recherche et stimulera l'activité économique. Cet investissement serait fait par l'intermédiaire des Centres d'excellence de l'Ontario, qui offrent une infrastructure déjà établie, et devrait permettre de recueillir 40 millions de dollars de l'industrie. Ce nouvel investissement mettrait à profit les réalisations de Mitacs, qui a créé 1 650 stages pour les étudiants des cycles supérieurs et 111 bourses de recherche postdoctorales en Ontario depuis 2008.

Le gouvernement affecterait également 20 millions de dollars sur deux ans pour les centres d'accélération sur les campus qui faciliteraient l'élaboration d'activités d'entrepreneuriat dans les collèges et universités de l'Ontario. Cet investissement mettrait à profit l'expérience des centres existants, comme Digital Media Zone de l'Université Ryerson, Impact Centre de l'Université de Toronto, Student Development Fund de l'Université de Nipissing, Experience Entrepreneurship du Collège Conestoga et VeloCity Program de l'Université de Waterloo, où de nouvelles entreprises novatrices sont développées et lancent des produits sur le marché.

---

### **Appuyer l'innovation sociale pour les jeunes**

En plus de soutenir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes, le gouvernement a fait un investissement ponctuel pour élaborer et offrir un programme de formation sur l'impact social destiné aux jeunes, la Youth Social Impact Academy, dans toute la province, en mettant à profit l'infrastructure d'innovation sociale de calibre mondial que possède l'Ontario. Ce programme aidera des cohortes choisies de jeunes à acquérir des compétences essentielles en leadership et innovation sociale afin d'améliorer les résultats sociaux pour l'Ontario. Ce programme misera sur la créativité des jeunes, leur volonté d'influencer la société et leurs aptitudes technologiques afin de commencer à relever les défis sociaux qui ont une incidence sur les jeunes.

---

### **Fonds pour une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi**

Face à la nécessité de mieux coordonner les activités entre les entreprises, le monde du travail, les milieux de l'éducation et les jeunes pour cerner et régler les problèmes relatif au développement des compétences et des talents, le gouvernement propose d'affecter 25 millions de dollars sur deux ans pour appuyer de nouveaux projets pilotes novateurs. Ce financement serait utilisé pour des programmes de formation axés sur les jeunes ayant pour but de renforcer les compétences d'innovation et de collaboration, et des initiatives provenant de groupes d'entreprises.

## **Améliorer la participation au marché du travail**

L'Ontario fait face à un problème démographique à long terme en raison de la croissance ralentie de la population en âge de travailler. Cette situation entraînera un ralentissement du rythme de croissance de la population active dans son ensemble, affaiblissant ainsi les perspectives économiques de la province. Par conséquent, il est important que l'Ontario continue d'intensifier la participation à la main-d'oeuvre de tous les secteurs de la société, afin d'accroître le bassin de travailleurs disponibles et d'améliorer le potentiel économique à long terme de la province.

Le taux de participation à la population active est relativement faible pour certains groupes vulnérables, notamment les récents immigrants, les Autochtones et les personnes handicapées. Ces groupes forment près de 38 % de la population adulte de l'Ontario, ce qui est un bassin considérable de talents insuffisamment exploités.

Le gouvernement prend des mesures qui renforcent la participation au marché du travail des bénéficiaires de l'aide sociale. (Pour plus de renseignements, voir dans le présent chapitre la section B, *Une société équitable*.) L'Ontario continue d'agir pour éliminer les obstacles pour les personnes handicapées et pour faciliter l'intégration des immigrants à la population active.

### **Éliminer les obstacles à la participation pour les personnes handicapées**

Environ 2 millions de personnes vivant en Ontario ont une déficience physique, mentale, sensorielle ou d'apprentissage, et ce chiffre va augmenter avec le vieillissement de la population.

Il est essentiel, tant sur le plan social qu'économique, d'éliminer les obstacles d'ordre physique, technologique, informationnel, bureaucratique et comportemental qui empêchent les personnes handicapées de vivre leur vie en tirant pleinement parti de leur potentiel.

De concert avec les entreprises, les organismes et les collectivités de l'Ontario, le gouvernement prend des mesures additionnelles pour faciliter la participation des personnes handicapées au monde du travail. Pour combattre les taux actuellement très élevés de chômage et de pauvreté, qui coûtent cher aux particuliers, aux entreprises et à l'économie, le gouvernement entend prendre les mesures suivantes :

- ▶ annoncer un nouveau Conseil de partenariat pour les perspectives d'emploi des personnes handicapées, composé de chefs d'entreprises et de hauts fonctionnaires, afin de faire valoir la cause de l'embauche des personnes handicapées;
- ▶ déplacer la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires au ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi;

- fournir 3,2 millions de dollars en 2013-2014 pour appuyer des services accessibles de bibliothèques publiques par l'intermédiaire de l'Institut national canadien pour les aveugles. L'accès à des documents à lire en média substitut favorise la littératie, encourage l'apprentissage tout au long de la vie et améliore les perspectives d'emploi et de participation à la vie communautaire pour les personnes qui ne peuvent lire les imprimés.

### ***Immigration***

L'Ontario reconnaît l'importance d'une bonne intégration des immigrants à sa main-d'oeuvre. La province offre toute une gamme de programmes, y compris des programmes de formation relais, qui aident les immigrants à s'établir et à se préparer à intégrer le marché du travail. Depuis 2003, l'Ontario a investi dans plus de 300 programmes de formation relais qui ont aidé près de 50 000 nouveaux arrivants possédant de grandes compétences à obtenir la formation et l'expérience requises pour obtenir un permis d'exercice et trouver du travail dans leur domaine. Comme les programmes de formation relais obtiennent de bons résultats et un succès constant, ils font l'objet d'une demande accrue. Par conséquent, le gouvernement y affectera 15 millions de dollars de plus sur trois ans, à compter de 2013-2014.

L'Ontario a également lancé sa stratégie de l'immigration en novembre 2012 afin d'assurer la réussite des nouveaux arrivants de la province et pour maintenir la vigueur et la prospérité de l'Ontario. Le ministre des Affaires civiles et de l'immigration convoquera une table de concertation des employeurs au cours du printemps 2013. Grâce à cette initiative, le gouvernement et la communauté des employeurs collaboreront afin de mieux tenir compte des besoins en matière d'immigration pour les employeurs et d'explorer des façons d'améliorer les résultats en matière d'intégration au marché du travail pour les immigrants de l'Ontario.

### ***Intégration des services d'emploi et de formation***

Le gouvernement continue de mettre en oeuvre son plan visant à regrouper dans Emploi Ontario les services d'emploi et de formation disséminés dans tout le gouvernement afin de produire des résultats là où les besoins sont les plus grands. Les particuliers et les employeurs auront ainsi plus facilement accès aux services qui répondent à leurs besoins, qu'il s'agisse de formation pour perfectionner leurs compétences, d'occasions d'acquérir une expérience de travail ou encore de stratégies et d'outils pour recruter des talents locaux.

Le gouvernement de l'Ontario a réussi à intégrer les services d'emploi transférés du gouvernement fédéral à ses programmes et services d'emploi et de formation professionnelle dans le cadre de la transformation d'Emploi Ontario. Le nouveau système s'appuiera sur les fondements solides d'Emploi Ontario et consistera en une série de programmes souples et efficaces comprenant les éléments clés suivants :

- ▶ formule améliorée et plus cohérente pour évaluer les besoins des clients, mieux jumeler les clients aux services en fonction des besoins des particuliers et de leur préparation à l'emploi;
- ▶ nouvelle mobilisation des employeurs pour s'assurer que les besoins de formation de leur main-d'oeuvre sont satisfaits;
- ▶ mécanismes d'aiguillage améliorés au sein d'Emploi Ontario et entre les programmes du gouvernement pour mieux relier les clients à un éventail de services et de soutiens, et améliorer des résultats.

---

### **Principales réalisations**

- Emploi Ontario sert environ un million de personnes chaque année, dont plus de 90 000 employeurs.
- Depuis juin 2008, le programme Deuxième carrière a aidé plus de 65 000 travailleurs mis à pied à suivre une nouvelle formation.
- Plus de 100 000 étudiants ont eu accès à des emplois et à des services pendant l'été de 2012.
- L'Ontario soutient le réseau d'apprentissage le plus important au Canada, lequel compte plus de 150 métiers et professions. Plus de 120 000 apprentis apprennent un métier aujourd'hui, soit plus du double qu'en 2002-2003.

---

### **Apprentissage**

Un bassin suffisamment important de gens de métier qualifiés est essentiel à la croissance et à la prospérité économiques de l'Ontario. Au cours des neuf dernières années, le gouvernement a considérablement élargi le système d'apprentissage, ce qui a permis de plus que doubler le nombre d'apprentis dans la province, qui est passé à plus de 120 000. Le nombre de nouveaux apprentis inscrits chaque année est passé de 17 000 en 2002-2003 à plus de 30 000 en 2011-2012.

Le gouvernement comprend également l'importance d'aider les apprentis à obtenir leur certification. L'Ontario fournit du soutien aux employeurs, aux apprentis et aux établissements de formation afin de promouvoir l'accès aux programmes d'apprentissage et de permettre aux participants de les mener à bien.

L'Ordre des métiers de l'Ontario, organisme de réglementation axé sur l'industrie qui est maintenant en fonction, contribuera à moderniser le système provincial d'apprentissage et de formation dans les métiers spécialisés. De plus, le gouvernement examinera les politiques d'approvisionnement d'Infrastructure Ontario pour s'assurer qu'elles sont compatibles avec les objectifs plus généraux d'appuyer les apprentis et de renforcer le système d'apprentissage.

## **Éducation postsecondaire**

L'Ontario a fait des investissements considérables dans l'éducation et la formation professionnelle afin d'appuyer la main-d'œuvre de l'Ontario.

---

### **Principales réalisations**

- Depuis 2002-2003, le nombre des étudiants qui fréquentent les collèges et universités de l'Ontario a augmenté de plus de 160 000, ce qui représente une hausse de 41 %.
- Depuis 2002-2003, l'Ontario a créé presque 16 000 places de plus dans les programmes des cycles supérieurs – soit une augmentation de 58 %.
- Le nombre d'étudiants des collèges et universités admissibles à l'aide financière a augmenté de 150 % depuis 2002-2003.
- L'Ontario a mis en place la Réduction de 30 % des frais de scolarité, qui contribue à abaisser le coût des études postsecondaires. Environ 230 000 étudiants des collèges et universités ont bénéficié de cette réduction en 2012-2013.

---

### **Éducation postsecondaire abordable**

Garantir l'abordabilité de l'éducation postsecondaire est une priorité pour le gouvernement. Au moyen de divers prêts, subventions et bourses et d'une nouvelle politique sur les frais de scolarité au palier postsecondaire, le gouvernement fait en sorte que tous les élèves qualifiés puissent faire des études postsecondaires. Grâce à des programmes tels que la Subvention pour l'accès aux études et la Réduction de 30 % des frais de scolarité de l'Ontario, lancée en 2012, le gouvernement aide les étudiants admissibles à payer leurs frais de scolarité. Le gouvernement continuera à offrir la Réduction de 30 % des frais de scolarité aux étudiants admissibles afin de rendre l'éducation postsecondaire plus accessible.

### **Cadre d'établissement des frais de scolarité**

Le 28 mars 2013, le gouvernement de l'Ontario a annoncé une nouvelle politique qui réduira le plafond admissible des augmentations annuelles de frais de scolarité durant les quatre prochaines années. Dans le cadre de cette politique, la hausse annuelle des frais de scolarité sera plafonnée à 3 % en moyenne, soit un taux de 1 point de pourcentage de plus que le taux d'inflation moyen de l'Ontario des dix dernières années.

Cela signifie que la plupart des étudiants des collèges et des étudiants inscrits à temps plein à des programmes d'arts et de sciences de premier cycle verront la hausse de leurs frais de scolarité limitée à 3 %. Cette mesure vient se greffer aux autres soutiens offerts aux étudiants du niveau postsecondaire, notamment la Subvention pour l'accès aux études et la Réduction de 30 % des frais de scolarité de l'Ontario.

En outre, le gouvernement proposera une approche plus équitable pour le report du paiement des frais de scolarité, de sorte que les étudiants n'aient pas à les payer avant de recevoir les fonds du RAFFO. Des changements à la définition de ce que constitue une pleine charge de cours à l'université pour déterminer les frais à payer seront également annoncés au cours de l'été à la suite de consultations auprès des établissements et des étudiants.

Cette nouvelle politique en matière de frais de scolarité améliorera l'accessibilité, réduira la hausse des coûts pour les étudiants et fournira aux établissements des revenus prévisibles pour les quatre prochaines années.

### **Améliorer la reddition de comptes dans le secteur de l'éducation postsecondaire**

Afin de mieux renseigner les étudiants sur leurs futures options de carrière et d'améliorer la reddition de comptes, le gouvernement propose d'exiger que les établissements d'enseignement postsecondaire assurent un meilleur suivi des résultats obtenus par les étudiants au fil des ans et déclarent le pourcentage de diplômés qui réussissent dans la carrière de leur choix. Ces exigences viendraient s'ajouter à celles qui sont déjà prévues dans les ententes pluriannuelles de reddition de comptes.

## 4. La promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation

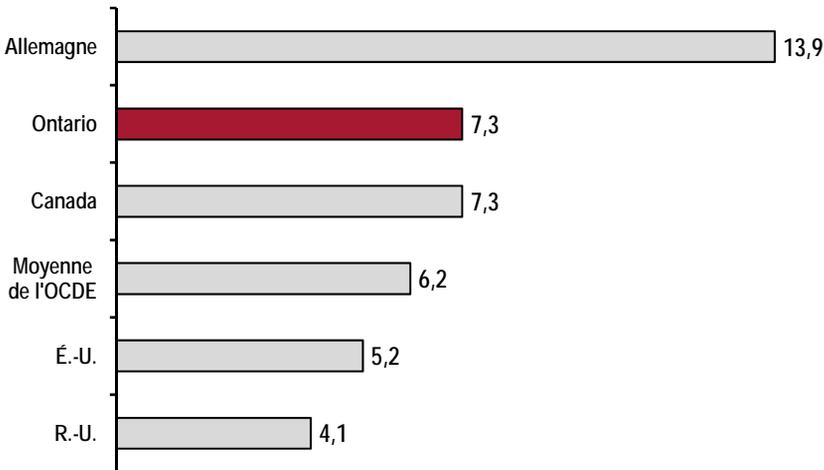
### Encourager la recherche-développement

La prospérité de la province dépend de sa capacité à transformer les idées en biens et services innovateurs pour les marchés mondiaux.

Les atouts de l'Ontario sur le plan de l'innovation comprennent une proportion importante d'activités de recherche-développement (R-D) de niveau universitaire financées par les entreprises, mesure clé de la coopération entre l'industrie et le monde universitaire et du transfert des technologies. D'après les dernières données disponibles, l'Ontario affiche une proportion d'activités universitaires de R-D financées par les entreprises supérieure à celle de la plupart des autres économies développées, États-Unis et Royaume-Uni compris.

GRAPHIQUE 1.15 Activités de R-D de niveau universitaire financées par les entreprises en Ontario comparées à celles de certains pays

Pourcentage d'activités financées par les entreprises (2010)



Sources : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Statistique Canada.

Toutefois, les découvertes des scientifiques et des chercheurs ontariens ne se transforment pas toujours en nouveaux produits et services. Selon le Conseil pour l'emploi et la prospérité, les résultats médiocres obtenus au chapitre de la commercialisation entravent l'économie de l'innovation de l'Ontario. Le gouvernement donnera suite à une recommandation du Conseil en mettant en oeuvre un programme pilote de bons pour la commercialisation et l'innovation. Les bons permettront aux entrepreneurs et aux petites entreprises d'accéder aux services d'innovation, de productivité et de commercialisation proposés par les établissements de recherche de la province.

Les entrepreneurs ont parfois de la difficulté à accéder au capital qui pourrait les aider à prendre de l'expansion. La province et le gouvernement fédéral s'associent au secteur privé pour mettre en place un fonds de capital-risque pouvant atteindre 300 millions de dollars. Ce nouveau fonds établi en Ontario servira à renforcer le secteur du capital-risque de la province et à financer ses entreprises à fort potentiel de croissance.

Les scientifiques ontariens, qui se distinguent par des découvertes allant de l'insuline aux cellules souches, ont une longue histoire de découvertes médicales. L'Ontario poursuit ses investissements dans la recherche médicale en s'engageant à verser 100 millions de dollars à l'Institut ontarien du cerveau sur une période de cinq ans. L'Institut utilisera les fonds pour inclure la maladie d'Alzheimer et la dépression dans ses recherches sur la neuroscience centrée sur le patient, et pour poursuivre ses travaux sur la paralysie cérébrale, l'autisme et l'épilepsie.

Comme on l'a vu au sujet de la stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes, la province établit un Fonds d'aide aux jeunes entrepreneurs et un Fonds d'innovation pour les jeunes afin de favoriser l'épanouissement des futurs chefs d'entreprise de l'Ontario.

### **Secteur de la création et du divertissement**

Le secteur de la création et du divertissement est une composante importante de l'économie ontarienne. Ces industries axées sur le savoir et la création favorisent une meilleure qualité de vie et de bons emplois, ce qui fait de l'Ontario un endroit où il fait bon vivre et travailler, et une destination touristique de prédilection.

### **Fonds ontarien de promotion de la musique**

À compter de 2013-2014, le gouvernement consacrera 45 millions de dollars sous forme de subventions, sur une période de trois ans, à une nouvelle initiative, le Fonds ontarien de promotion de la musique. Ce fonds d'envergure provinciale appuiera la production de nouveaux produits numériques et d'enregistrement et la distribution d'oeuvres musicales canadiennes, accroîtra les possibilités de partenariat et assurera la promotion de l'industrie musicale ontarienne au pays et à l'étranger. Il aidera l'industrie à innover, à investir et à saisir les possibilités qui s'offrent sur le marché mondial de la musique, dans le but d'accroître les activités d'enregistrement dans la province. Le Fonds financera également la stratégie de promotion des concerts, afin de faire de la province un chef de file dans le domaine de l'enregistrement et des spectacles musicaux.

### **Massey Hall**

La salle Massey Hall de Toronto continue de jouer un rôle important en attirant des artistes du monde entier. Le gouvernement versera 8 millions de dollars en 2013-2014 pour sa rénovation. La réfection de ce lieu emblématique transformera Massey Hall en une salle moderne entièrement fonctionnelle, qui lui permettra de continuer à contribuer à l'épanouissement du secteur ontarien des arts du spectacle.

### **Canadian Film Centre**

Le Canadian Film Centre, qui célèbre ses 25 ans d'existence, est un leader en formation de créateurs et d'entrepreneurs pour les industries canadiennes des médias visuels et numériques. Un grand nombre des diplômés du Centre occupent aujourd'hui des postes clés, créant des oeuvres originales et avant-gardistes qui leur rapportent des prix au Canada et à l'étranger. À partir de 2013-2014, le gouvernement versera au Centre la somme de 9 millions de dollars, sur une période de trois ans, pour ses programmes d'études en cinéma, télévision et nouveaux médias. Ce financement ouvrira aussi des débouchés aux étudiants et à leurs projets.

### **Cinéma et télévision**

L'Ontario, chef de file de l'industrie cinématographique et télévisuelle du Canada, est le premier centre de production avant la Colombie-Britannique et le Québec et le troisième centre en Amérique du Nord après la Californie et New York. L'activité de production cinématographique et télévisuelle de l'Ontario représente 40 % de l'activité totale de ce secteur au Canada.

La province offre toute une gamme d'avantages, y compris d'excellentes équipes techniques et créatrices, des studios et des installations de postproduction de calibre mondial, un riche bassin de talents, une grande diversité de lieux de tournage et un soutien financier. Par conséquent, en 2012, l'industrie ontarienne du cinéma et de la télévision a apporté à l'économie une contribution de 1,28 milliard de dollars.

## 5. Des visées mondiales

L'économie de l'Ontario, qui est axée sur les exportations, est bien placée pour saisir les possibilités qui se présentent à l'échelle mondiale. D'après l'OCDE, les dépenses de la classe moyenne devraient plus que doubler partout dans le monde, passant de 21 billions de dollars US en 2009 à 56 billions de dollars US en 2030. Cette croissance sera en grande partie attribuable à la région de l'Asie-Pacifique, où les dépenses, qui étaient d'environ 5 billions de dollars US en 2009, grimperont à 33 billions de dollars US d'ici 2030. Par conséquent, la part des dépenses de la classe moyenne de l'Asie-Pacifique par rapport au reste du monde devrait augmenter de façon considérable, passant de 23 % en 2009 à 59 % en 2030.

---

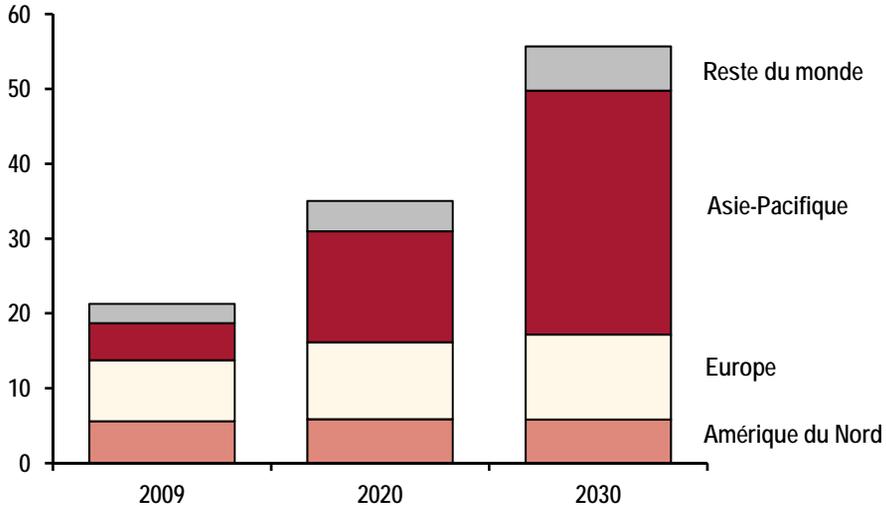
Dans son rapport publié en 2012, intitulé *L'avantage Ontario*, le Conseil pour l'emploi et la prospérité fait la recommandation suivante :

« ... les exportations devraient être axées sur les secteurs présentant un avantage naturel pour l'Ontario et faisant l'objet d'une demande mondiale croissante [...] il s'agit de l'agroalimentaire, de la fabrication de pointe, du tourisme, des soins de santé, de l'éducation, du logement, de l'infrastructure, des services financiers, des ressources naturelles, des technologies de l'information et des communications et des sciences de la vie. »

---

GRAPHIQUE 1.16 Dépenses de la classe moyenne à l'échelle mondiale, 2009-2030

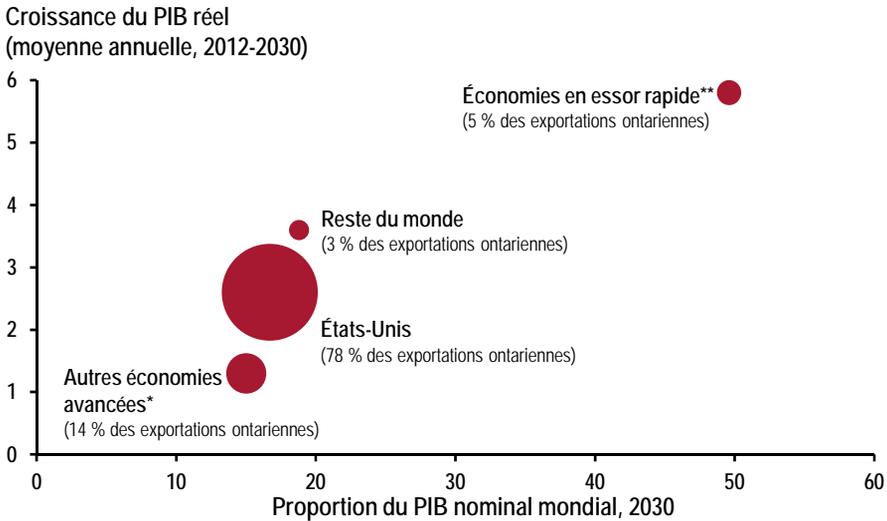
Billions de dollars américains de 2005  
à parité des pouvoirs d'achat



Source : Homi Kharas, *The Emerging Middle Class in Developing Countries*, document de travail n° 285 du Centre de développement de l'OCDE, 2010, p. 28.

En 2012, plus de 90 % des exportations ontariennes étaient destinées aux économies avancées à faible croissance, dont 78 % vers les États-Unis. Seulement 5 % des exportations de la province étaient dirigées vers des marchés émergents à essor rapide. D'ici 2030, la part de l'économie mondiale de ces marchés devrait grimper, passant de 28 % à près de 50 %.

**GRAPHIQUE 1.17 Possibilités d'exportation de l'Ontario**  
Exposition actuelle de la province aux économies en essor rapide



*Nota :* Les bulles représentent la part des exportations de marchandises de l'Ontario dans le marché de destination en 2012.

\* Les économies avancées comprennent l'Australie, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse et le R.-U.

\*\* Les économies en essor rapide comprennent l'Argentine, le Brésil, la Chine, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, la Russie, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud et la Turquie.

Sources : Oxford Economics et Statistique Canada.

Le gouvernement collaborera avec les entreprises pour faire la promotion de ce que ces dernières ont de mieux à exporter et élargira son marché au-delà de ses frontières pour s'ouvrir à d'autres provinces, aux États-Unis et aux marchés émergents en plein essor.

Les exportateurs ontariens peuvent accéder aux marchés de l'exportation de manière plus ciblée de trois façons :

- ▶ exporter des produits finis et des services terminaux directement tant aux marchés bien établis qu'aux marchés émergents;

- ▶ exporter des produits et des services importants aux entreprises nord-américaines intégrées à des chaînes d'approvisionnement mondiales en évolution desservant tous les marchés;
- ▶ poursuivre l'exclusivité mondiale de produits qui seraient fournis par l'Ontario.

Si un plus grand nombre d'entreprises ontariennes exportaient, il en découlerait d'importants avantages sur le plan de la compétitivité et de la productivité. Pour réussir, les exportateurs doivent surmonter les obstacles entravant l'accès aux marchés, s'adapter à la concurrence internationale, se familiariser avec les nouveaux marchés et produits et les technologies de pointe, et appliquer ces connaissances au marché intérieur tout en ouvrant la voie aux autres entreprises.

En Ontario, 46 % des petites et moyennes entreprises (PME) de fabrication exportent déjà, ce qui indique une plus grande propension à l'exportation que dans n'importe quelle autre économie industrielle, hormis l'Allemagne. De plus, de nombreuses PME ontariennes commencent à exporter et à diversifier leurs ventes au-delà du marché américain.

Le Conseil pour l'emploi et la prospérité a déterminé un certain nombre de politiques qui pourraient contribuer à optimiser les possibilités d'exportation de la province, dont organiser des missions commerciales, mettre à profit les relations entre la population multiculturelle de l'Ontario et les économies des marchés émergents, perfectionner les connaissances en gestion et améliorer les capacités d'exportation des PME.

La province peut aussi tirer parti de la réputation favorable dont elle jouit sur la scène internationale et de son image de marque pour accroître ses exportations à l'étranger. Elle peut, pour y parvenir, mettre à profit les atouts de ses industries et les liens qu'elle a noués sur la scène mondiale grâce à ses nombreux groupes d'immigrants.

- ▶ L'Ontario renforce les corridors commerciaux avec les États-Unis, y compris le pont transfrontalier et l'infrastructure autoroutière, ce qui aidera les industries dont la survie dépend du bon fonctionnement des activités transfrontalières. À Windsor, la province construit l'autoroute Herb Gray, prolongement de l'autoroute 401, qui sera l'un des éléments clés d'un nouveau passage situé au poste frontalier terrestre le plus fréquenté du Canada et facilitera la circulation des gens, des biens et des services de façon sécuritaire.

- ▶ L'Ontario collabore avec le gouvernement fédéral à la négociation de nouvelles ententes commerciales qui amélioreraient l'accès des exportateurs aux marchés étrangers et bénéficieraient aux consommateurs canadiens. L'Accord économique et commercial global (AÉCG) entre le Canada et l'Union européenne devrait améliorer l'accès au marché le plus grand et l'un des plus riches au monde. Par ailleurs, le Canada négocie un Partenariat transpacifique (PTP) avec un certain nombre de pays ainsi que des accords commerciaux avec l'Inde et le Japon.
- ▶ L'Ontario aide les exportateurs en organisant 60 missions extérieures dans des secteurs prioritaires. Ces missions viseront des marchés nouveaux et émergents, comme l'Inde, la Chine, l'Asie du Sud-Est, l'Europe de l'Est, le Moyen-Orient et l'Amérique du Sud. L'Ontario organise également plus de 70 séminaires pour permettre aux exportateurs d'acquérir des compétences essentielles au commerce, notamment des compétences en commercialisation.
- ▶ Cet automne, l'Ontario organise un grand forum de l'exportation, où les entreprises de ses principales industries de pointe en apprendront plus sur les façons de mettre à profit les possibilités d'exportation dans la région Asie-Pacifique.

## **6. Des collectivités dynamiques et fortes**

Les collectivités et les régions de l'Ontario n'ont pas toutes les mêmes atouts, possibilités et défis sur le plan économique. L'économie du Nord de la province fait face à des problèmes de compétitivité différents de ceux auxquels est confrontée l'importante agglomération urbaine de la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH). Les municipalités rurales ont aussi des besoins qui diffèrent de ceux des grands centres urbains.

Le gouvernement est déterminé à collaborer avec les municipalités et les industries locales pour surmonter les défis particuliers auxquels elles font face, tout en les aidant à tirer parti des débouchés émergents en matière d'emplois et de croissance.

### **Les produits alimentaires locaux**

Le secteur ontarien de l'agriculture et de la transformation des aliments est un pilier essentiel de l'économie provinciale. Le secteur a démontré sa résilience tout au long de la période de difficultés économiques et poursuit sa croissance, créant des emplois et stimulant la croissance économique des régions rurales et urbaines.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement propose un projet de loi sur les aliments locaux qui, s'il était adopté, célébrerait et appuierait les produits de qualité cultivés, cueillis et fabriqués en Ontario. Cette mesure législative s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de promotion des aliments locaux visant à faire connaître les produits alimentaires ontariens à la population et à en accroître la demande. Cette stratégie appuiera les projets locaux de promotion des produits alimentaires au moyen d'un financement de 30 millions de dollars sur une période de trois ans.

Actuellement, l'agriculture et les secteurs connexes contribuent au PIB de la province à hauteur de plus de 34 milliards de dollars et emploient plus de 710 000 personnes partout en Ontario. Le secteur de la transformation des aliments est le deuxième fabricant de la province en importance, tandis que la RGT fait partie des trois principaux groupes nord-américains de transformation des aliments.

### **L'Ontario rural**

Le gouvernement continue d'appuyer les résidents des régions rurales de l'Ontario et continuera ses investissements existants dans le cadre du Programme de développement économique des collectivités rurales. Par l'intermédiaire de l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale, le gouvernement investit également près de 90 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour aider les municipalités à entreprendre les projets essentiels d'infrastructure susceptibles de renforcer les économies locales et de créer des emplois.

Le gouvernement affecte également 100 millions de dollars aux petites municipalités et aux municipalités rurales pour établir un nouveau fonds consacré aux routes, aux ponts et aux autres éléments essentiels de l'infrastructure municipale.

En 2013, la province fournit également un soutien de 699 millions de dollars aux municipalités rurales, qui bénéficient à la fois du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario et du transfert de certains coûts à la province. Il s'agit d'une augmentation de 314 millions de dollars par rapport au programme précédent.

## **Le Nord de l'Ontario**

Le gouvernement a créé un comité ministériel du Nord de l'Ontario qui sera chargé de s'attaquer aux défis économiques particuliers auxquels fait face cette région, notamment la création d'emplois, la réfection de l'infrastructure des transports et l'amélioration de l'accès essentiel au Cercle de feu.

Le gouvernement donne suite à son projet de prolongation du Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord (PRTE-SIN). Le programme a pour but d'aider les plus grands consommateurs industriels d'électricité, qui sont aussi les principaux acteurs économiques de la région, à réduire leurs coûts énergétiques, appuyant les employés, les familles et les collectivités, et aidant la région à préserver sa compétitivité sur les marchés mondiaux.

Le PRTE-SIN a été lancé en mars 2010 pour une période de trois ans et la province a décidé de le prolonger en y investissant un montant supplémentaire de 360 millions de dollars sur trois ans à partir de 2013-2014.

- ▶ Depuis son lancement en 2010, le PRTE-SIN a permis de créer ou de protéger près de 16 000 emplois dans 24 entreprises forestières, sidérurgiques et minières du Nord. Cette prolongation de trois ans lui permettra de continuer à appuyer la croissance et le développement des secteurs des ressources de la région, dont les secteurs forestier et minier.
- ▶ Ce programme demeure une initiative importante que le gouvernement met en oeuvre pour surmonter les défis sans précédent auxquels l'industrie forestière s'est heurtée pendant la récession mondiale et pour remédier aux contrecoups de cette crise.

### **Des collectivités du Nord vigoureuses**

Le gouvernement collabore avec les collectivités et les principales industries du Nord afin de créer une économie plus forte, plus diversifiée et durable pour la région.

- La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) s'applique à édifier des collectivités fortes et prospères à l'aide de sept programmes qui encouragent les entreprises à mettre au point de nouvelles technologies, à stimuler l'entrepreneuriat et à investir dans une main-d'oeuvre jeune et compétente partout dans le Nord de la province.
- Le gouvernement investit 360 millions de dollars sur trois ans par l'entremise du Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord (PRTE-SIN), poursuivant ainsi son soutien aux plus grands consommateurs d'électricité et principaux acteurs économiques de la région.
- Le Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel de l'Office de l'électricité de l'Ontario offre un tarif réduit aux entreprises qui créent de nouveaux produits ou qui élargissent leurs activités afin de mieux gérer le volume. Le programme permettra de créer des emplois et d'attirer des investissements dans toute la province, y compris dans le Nord.
- Le gouvernement investit également des sommes importantes dans l'infrastructure afin de renforcer les collectivités du Nord. Par exemple, il construit un nouveau palais de justice à Thunder Bay, dont la construction devrait se terminer cet automne, et agrandit et modernise l'Hôpital général d'Atikokan.
- En 2013, la province fournit aux municipalités du Nord un soutien de 339 millions de dollars qui bénéficie à la fois du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) et du transfert de certains coûts à la province, soit 86 millions de dollars de plus que dans le cadre du programme précédent.
- L'aide fournie par le gouvernement aux conseils scolaires du Nord de l'Ontario en 2013-2014 totalisera près de 1,5 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 72 % par élève par rapport au niveau de 2002-2003.
- L'École de médecine du Nord de l'Ontario a décerné 220 diplômes de médecine depuis le printemps 2009. La création de neuf cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien a été annoncée et 42 équipes de santé familiale ont été établies.

---

### **Le Cercle de feu**

Le Cercle de feu, région qui renferme des gisements de chromite et d'autres minéraux, joue un rôle important dans l'avenir immédiat et à long terme de l'économie du Nord de l'Ontario. Le gouvernement s'est associé à l'industrie et aux collectivités des Premières Nations pour étudier et développer des projets d'extraction minière dans la région du Cercle de feu tout en assurant la protection de l'environnement.

Le gouvernement est déterminé à aider les collectivités des Premières Nations à bénéficier de l'extraction de minéraux dans le Cercle de feu au moyen du partage des revenus tirés des ressources. Afin de veiller à ce que ces collectivités participent au processus de développement, le gouvernement fournit également un financement accru aux communautés des Premières Nations dans la région du Cercle de feu et travaille activement avec ces dernières pour conclure des protocoles d'entente.

---

### **Les Autochtones en Ontario**

Plus de 240 000 personnes vivant en Ontario se disent Autochtones, membres d'une Première Nation, Métis ou Inuits. Près de 21 % des Autochtones canadiens sont établis en Ontario, soit plus que dans n'importe quelle autre province\*.

Le gouvernement de l'Ontario approfondit ses liens avec les peuples autochtones, afin d'améliorer les possibilités de développement économique et social dont ils pourront se prévaloir.

- Depuis 2008, le Fonds pour les nouvelles relations a investi plus de 77 millions de dollars dans quelque 520 projets de développement économique au profit des communautés des Premières Nations et métis et d'organismes autochtones. Ces projets ont permis de créer plus de 540 emplois et de financer la formation professionnelle de plus de 4 300 Autochtones.
- Le Répertoire des entreprises autochtones, qui a été établi en 2010, est une banque de données sur les entreprises autochtones de la province, qui a pour but de les aider à promouvoir leurs produits et services auprès de clients et partenaires non autochtones éventuels.
- Une entente de principe préliminaire concernant la revendication territoriale des Algonquins a été publiée en décembre 2012 et soumise à l'examen public. Les équipes de négociation représentant les Algonquins de l'Ontario, le Canada et la province ont organisé des séances d'information publique en mars 2013.

\* Statistique Canada, Recensement de 2006.

---

### **Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones**

Le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (PGEA) continue d'aider les Autochtones à participer au secteur de l'énergie. Le gouvernement se réjouit de continuer à travailler avec les collectivités autochtones pour créer des emplois et appuyer les investissements pour ces collectivités, et pour procurer des avantages pour la population de cette province.

Jusqu'à présent, deux garanties d'emprunt ont été approuvées au titre du PGEA : le projet d'énergie renouvelable Mother Earth est prêt et les travaux de construction sont en cours pour le projet du cours inférieur de la rivière Mattagami.

## **Appuyer le développement régional**

En 2011-2012, le gouvernement a augmenté le financement annuel de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) pour le porter à 100 millions de dollars et a maintenu ce niveau de financement en 2012-2013 pour appuyer la création d'emplois et renforcer les économies et les collectivités du Nord.

- ▶ Depuis octobre 2003, plus de 21 500 emplois ont été créés ou protégés dans le Nord grâce aux 5 312 projets auxquels le SGFPNO a consacré plus de 824 millions de dollars. Ces investissements ont servi à attirer un apport supplémentaire de 3 milliards de dollars provenant d'autres bailleurs de fonds.

En octobre 2012, le gouvernement a lancé un fonds permanent, le Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario (FDSOO). Par ailleurs, il a renouvelé le budget du Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO), lui aussi devenu permanent.

- ▶ Depuis octobre 2012, le gouvernement a consenti 15 millions de dollars par l'entremise du FDSOO, ce qui a permis d'attirer des investissements totalisant près de 120 millions de dollars et de créer et de protéger 2 200 emplois.
- ▶ Depuis 2008, le gouvernement a versé plus de 60,6 millions de dollars par l'entremise du FDEO, ce qui a permis de récolter des investissements de près de 591 millions de dollars. Ces investissements ont permis de créer et de protéger 14 100 emplois dans l'Est de la province.

### **Aider les collectivités à promouvoir la création d'emplois et le développement économique**

Voici quelques exemples de la façon dont le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO) et le Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario (FDSOO) investissent dans les collectivités du Sud de l'Ontario pour créer des emplois.

- Le FDEO a apporté une contribution de 1,5 million de dollars à l'investissement de 15,3 millions de dollars fait par Nestlé Canada pour acheter du matériel et l'installer dans son usine de Trenton, afin d'atténuer l'impact environnemental de la société et de faire en sorte que la sécurité alimentaire demeure au sommet des priorités. Ce projet a permis de créer 35 nouveaux postes et d'en protéger 298 qui existaient déjà.
- La province a versé 1,5 million de dollars de dollars par l'intermédiaire du FDEO pour aider Northern Cables Inc., fabricant innovateur de câbles armés possédant des installations à Brockville et à Prescott, à agrandir ses locaux et à acheter du matériel. Cette initiative a permis de créer 32 nouveaux postes et d'en protéger 105, en plus d'aider la société à moins dépendre des fournisseurs étrangers.
- Le FDEO a également versé un financement à McCloskey International Limited, société de Peterborough qui fabrique du matériel pour l'industrie de l'extraction d'agrégats. Le projet a permis à la société de rénover ses installations et d'accroître ses capacités de production afin de fabriquer des pièces d'équipement lourd. Le gouvernement a apporté une contribution de 1,4 million de dollars à l'investissement de 15 millions de dollars de la société, ce qui a permis de créer 129 postes et de protéger 104 emplois.
- Avec l'aide du FDSOO, Lambton Conveyor Inc., fabricant de matériel de manutention, de séchage et d'entreposage de céréales, s'agrandit en s'installant dans une usine désaffectée de pièces automobiles située à Wallaceburg. Le projet permettra de créer 110 postes et d'en protéger 110 autres. Il appuiera l'expansion de la société sur les marchés d'exportation.

---

### **Région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH)**

Toronto et les municipalités environnantes jouent un rôle important dans l'économie de l'Ontario. En 2012, la RGTH a compté pour plus de la moitié de la production de la province. Environ 52 % de la population ontarienne en âge de travailler vit dans la RGTH et une proportion semblable des emplois se situent dans cette région. La province a établi un solide partenariat avec les municipalités de la RGTH.

### **Toronto – Ville d'avenir**

Une revue professionnelle internationale de premier plan a placé Toronto parmi les meilleures villes d'Amérique du Nord pour les investissements d'entreprise. La revue fDi Magazine (avril-mai 2013), publication de Financial Times Ltd., a placé Toronto en deuxième place après la ville de New York dans la catégorie « Overall North American Cities of the Future 2013/14 ».

Toronto s'est également placée en deuxième place après la ville de New York à titre de grande ville nord-américaine propice aux affaires.

Les classements de fDi Magazine reposent sur les données recueillies pour 422 villes dans cinq catégories : potentiel économique, ressources humaines, rentabilité, infrastructure et climat propice aux affaires.

---

Le gouvernement a investi 870 millions de dollars dans le prolongement de la ligne de métro Yonge-University-Spadina qui relie la ville de Toronto à la région de York, et octroie jusqu'à 416 millions de dollars au renouvellement de la flotte de tramways de Toronto.

La province investit 500 millions de dollars dans les Jeux panaméricains et parapanaméricains de Toronto 2015, qui mettront l'Ontario en valeur, encourageront des modes de vie sains et actifs et laisseront un héritage de bâtiments sportifs et récréatifs neufs et rénovés. En outre, la province investit 514 millions de dollars dans le village des athlètes, ce qui accélérera la mise en oeuvre du plan primé d'aménagement du quartier des West Don Lands, situé dans le secteur riverain de Toronto.

Depuis 2004-2005, le gouvernement a investi plus de 370 millions de dollars dans l'infrastructure de recherche et près de 312 millions de dollars pour l'excellence de la recherche dans la RGTH par l'entremise du Fonds pour la recherche en Ontario.

Le gouvernement a investi environ 630 millions de dollars dans la RGTH en 2013, lorsque la province a pris en charge les programmes d'aide sociale et les coûts de la sécurité dans les tribunaux et du transport des prisonniers.

## **Développement durable et collectivités saines**

L'Ontario a un bilan enviable en matière de politiques et d'initiatives qui visent à préserver l'environnement naturel et la qualité de vie de toute la population ontarienne.

Le gouvernement est bien conscient du fait qu'un environnement sain est une condition essentielle du bien-être économique et social de l'Ontario à long terme, qui se traduit notamment par des collectivités saines et dynamiques. Par exemple, la stratégie ontarienne pour les Grands Lacs établit des priorités en vue de protéger et de restaurer les lacs et de veiller à ce qu'ils continuent de fournir une eau propre à la consommation, à la baignade et à la pêche aux futures générations. Il entend ainsi protéger la salubrité des lacs. De nombreuses collectivités de la province, qu'elles soient urbaines, rurales ou du Nord, bénéficient de leur proximité à l'un de ces lacs.

Les Grands Lacs sont une ressource essentielle à la vie et au bien-être de tous les habitants ainsi qu'à l'économie de la province. Ils fournissent de l'eau potable à plus de 80 % de la population de l'Ontario et appuient la production électrique, la pêche et le tourisme ainsi que d'autres secteurs importants dans la province. Le gouvernement consacre chaque année 15 millions de dollars à la protection des Grands Lacs, ce qui comprend le financement de la stratégie ontarienne pour les Grands Lacs et des activités liées à l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs. En outre, le gouvernement versera 13,5 millions de dollars sur une période de trois ans afin de protéger la quantité de ressources en eau potable au nom de la population de l'Ontario et leur qualité, en partenariat avec les petites municipalités.

L'Ontario élimine les centrales au charbon et entend utiliser davantage les sources d'énergie renouvelable moins polluantes qui contribuent à améliorer la qualité de l'air dans la province. La fermeture des centrales au charbon est un important pas dans la bonne direction puisque ces centrales produisent des émissions de dioxyde de soufre, de plomb, de mercure et d'autres métaux lourds et toxines pouvant causer de graves troubles de santé, y compris le cancer. L'Association médicale canadienne estime que la pollution de l'air coûte à l'Ontario plus de 220 millions de dollars en dépenses pour les soins de santé et contribue au décès de 1 200 Ontariennes et Ontariens chaque année.

L'Ontario est en bonne voie d'édifier un système d'électricité propre et fiable. La province a déployé de grands efforts pour intégrer les sources d'énergie propre au réseau d'approvisionnement et pour encourager la conservation énergétique. La conservation est la source la plus économique d'énergie qui soit, et l'Ontario continuera d'être en tête de peloton pour ce qui est de la technologie du réseau électrique intelligent et de la conservation énergétique.

Non seulement la conservation d'énergie permet aux familles et aux entreprises d'économiser, mais elle allège également les pressions sur le système d'électricité et contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2005, diverses initiatives ont aidé les familles et les entreprises ontariennes à conserver plus de 1 700 mégawatts (MW) d'électricité, ce qui est équivalent à la consommation énergétique de plus de 500 000 domiciles.

L'Office de l'électricité de l'Ontario dispose maintenant de plus de 10 000 MW de capacité de production d'énergie renouvelable en vertu de contrats. Ces projets de production d'énergie propre aident l'Ontario à atteindre ses objectifs d'amélioration de la qualité de l'air et d'élimination des centrales au charbon.

## Points saillants

### Accès à des services publics de haute qualité

- ☑ Améliorer l'accès de tous à des services de santé de haute qualité.
- ☑ Miser sur le succès scolaire en intégrant les programmes et les services pour la petite enfance, en instaurant pleinement les programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein, en comblant les écarts de rendement et en mettant l'accent sur les compétences de haut niveau dont les jeunes élèves ont besoin pour réussir.
- ☑ Offrir la Réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario pour améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire.
- ☑ Assurer la viabilité de services publics de haute qualité tout en maintenant l'intérêt sur la dette à un niveau raisonnable afin de protéger les générations futures.

### Multiplier les possibilités

- ☑ Prendre des mesures initiales pour la réforme du programme d'aide sociale en vue d'aider plus de bénéficiaires à trouver un emploi et à améliorer leur sécurité financière :
  - en mettant en oeuvre une exemption de gains de 200 \$ par mois pour réduire les obstacles à l'emploi;
  - en haussant les taux de l'aide sociale, notamment par l'entremise d'un supplément pour les adultes vivant seuls, sans enfants, qui bénéficient du programme Ontario au travail;
  - en relevant le plafond de l'avoir liquide du programme Ontario au travail afin d'aider les bénéficiaires à épargner et à accroître leur sécurité financière.
- ☑ Accroître les possibilités pour les peuples autochtones par la participation directe à la réforme de l'aide sociale, l'augmentation du soutien pour le logement et la transformation des services afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes.

- ☑ Faire la promotion des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) auprès des personnes handicapées.
- ☑ Renforcer le système de revenu de retraite :
  - en continuant de soutenir une modeste bonification du Régime de pensions du Canada (RPC);
  - en menant des consultations sur la mise en oeuvre des régimes de pension agréés collectifs (RPAC) à titre d'option en Ontario, avant le dépôt de mesures législatives.

## **Section B : Une société équitable**

### **Introduction**

L'Ontario est un endroit où il fait bon vivre et travailler. L'économie y est résiliente et le tissu social solide. La population de la province peut se sentir fière de ses accomplissements.

Le rendement économique et le tissu social de l'Ontario sont renforcés lorsque tous les citoyens ont la possibilité de réaliser leur plein potentiel. Une société est équitable lorsque tous ont accès à des services publics de haute qualité qui soutiennent leur bien-être et leur capacité de contribuer à l'économie.

Offrir à toute la population ontarienne l'accès à des services publics de haute qualité implique le soutien du système de santé de l'Ontario, qui est financé par les deniers publics. C'est ce système qui donne aux personnes et aux familles l'assurance que leur sécurité financière ne sera pas compromise en cas de maladie et qui les aide à participer de façon productive au monde du travail.

En investissant dans la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein et en ouvrant la voie à l'excellence en éducation, on donne la chance aux enfants de l'Ontario de partir du bon pied dans la vie, d'atteindre leur plein potentiel et de réussir sur le marché du travail.

En fournissant une aide financière par l'entremise de la Réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario, on permet à un plus grand nombre d'étudiants de poursuivre des études postsecondaires.

En aidant les jeunes à trouver un emploi et à devenir des entrepreneurs, on crée de nouvelles possibilités et contribue à la prospérité future de l'Ontario.

En éliminant le déficit et en réduisant le ratio dette nette-PIB, on contribue à alléger le fardeau imposé aux futures générations, qui devront payer le coût des intérêts sur la dette de la province.

En offrant aux futurs retraités de l'Ontario plus de possibilités de jouir d'un revenu stable, on les aide à maintenir leur mode de vie.

Ces mesures soutiennent la qualité des services publics, tout en favorisant l'équité et un Ontario plus prospère.

Pour bâtir un Ontario prospère et équitable, il faut également que tout le monde puisse profiter des atouts de cette merveilleuse province. Le gouvernement confirme sa détermination à s'attaquer à la pauvreté en adoptant une démarche pangouvernementale, sous la direction du nouveau Comité du Conseil des ministres pour la réduction de la pauvreté.

Ce comité dirigera le processus de transformation de l'aide sociale en Ontario, faisant fond sur les mesures initiales annoncées dans le présent budget. L'aide sociale devrait servir davantage à aider plus de gens à trouver un emploi et à offrir aux bénéficiaires plus de sécurité financière.

Le gouvernement continuera aussi à prendre des mesures pour offrir davantage de soutiens aux familles de la province. Il améliorera les perspectives pour les peuples autochtones de l'Ontario, protégera les personnes les plus vulnérables et édifiera des collectivités plus solides et plus sûres.

## Accès à des services publics de grande qualité

### Dispenser de bons soins, au bon moment, au bon endroit

Une société équitable veille à ce que tout le monde ait accès à des soins de santé de haute qualité.

Le gouvernement a comme objectif de faire de l'Ontario le meilleur endroit en Amérique du Nord où grandir et vieillir en faisant en sorte que les familles aient accès aux meilleurs soins de santé qui soient, quand et où elles en ont besoin.

La prestation de bons soins, au bon moment, au bon endroit est un pilier du Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé. Ce plan énonce les mesures prises par le gouvernement pour que les Ontariennes et Ontariens aient accès aux soins dont ils ont besoin :

- ▶ en améliorant et en accélérant l'accès aux soins de santé primaires pour éviter qu'ils tombent entre les mailles du filet lorsqu'ils passent d'un fournisseur de soins à l'autre;
- ▶ en veillant à ce qu'ils soient traités dans le milieu le plus approprié, notamment au sein de la communauté, pour qu'ils puissent demeurer le plus longtemps possible dans leur domicile plutôt que d'attendre dans les services d'urgence ou pour un lit dans un foyer de soins longue durée;
- ▶ en leur fournissant des services quand ils sont en bonne santé, dans le cadre d'initiatives de prévention et de promotion de la santé et du bien-être, et des soins quand ils sont malades;
- ▶ en optimisant le rendement de l'argent qu'ils investissent dans le système de santé.

Le gouvernement fait des progrès dans le cadre de son Plan d'action afin de rehausser la qualité des soins et d'améliorer le système de santé pour l'ensemble de la population de l'Ontario. Plus de détails sur les progrès accomplis sont présentés à la section C intitulée *Gouvernement responsable et garant des deniers publics*.

De nouveaux investissements sont axés sur la prestation de soins au sein de la communauté pour offrir davantage d'options aux personnes âgées et les aider à rester plus longtemps chez elles, comme elles le souhaitent. Ces investissements permettront de leur dispenser plus de soins à domicile, afin de les aider à vivre de façon plus autonome et en meilleure santé, d'offrir un répit aux aidants naturels et de soutenir les personnes aux prises avec un problème de santé mentale ou de toxicomanie.

Le gouvernement investira pour réduire les temps d'attente pour les soins infirmiers à domicile et améliorer les services de soutien à la personne pour les clients ayant des besoins complexes. Tous les clients nécessitant des soins infirmiers, y compris ceux adressés par un hôpital ou une clinique communautaire, devraient recevoir leurs services dans un délai de cinq jours suivant l'évaluation du centre d'accès aux soins communautaires (CASC). Les clients aux besoins complexes pour lesquels une clinique communautaire ou un hôpital requiert des services de soutien devraient recevoir leur premier service dans un délai de cinq jours suivant l'évaluation du CASC.

Le gouvernement dirige également ses investissements vers la prestation de soins aux personnes qui ont les plus grands besoins de santé par l'entremise de maillons santé qui encourageront une plus grande collaboration et une meilleure coordination entre les différents fournisseurs de soins. Si on améliore la coordination et le partage de l'information, les gens pourront mieux accéder aux soins les plus appropriés, attendront moins longtemps pour obtenir des services et seront soutenus par une équipe de fournisseurs de soins de santé.

### **Améliorer les soins de santé pour tous**

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que tous les Ontariens et Ontariennes aient accès aux mêmes services de santé de haute qualité. À cette fin, le gouvernement s'emploie à mettre en oeuvre des mesures ayant pour but de répondre aux besoins de tous les patients de la province, notamment :

- ▶ en investissant 20 millions de dollars par année pour aider les petits hôpitaux et les hôpitaux en milieu rural à améliorer les soins et à transformer leur organisation. Le gouvernement soutient ces hôpitaux dans leur mission qui consiste à fournir des services de santé essentiels dans leur collectivité;
- ▶ en lançant le Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées afin de fournir à celles-ci un meilleur accès aux soins de santé, des ressources de qualité et une sécurité accrue. Le Plan, qui s'ajoute aux recommandations contenues dans le rapport du D<sup>r</sup> Samir Sinha intitulé *Vivre bien et plus longtemps*, s'appuie sur les programmes gouvernementaux existants et nouveaux pour permettre aux personnes âgées et à leurs aidants naturels d'accéder aux services dont ils ont besoin, au moment et là où ils en ont besoin. Les mesures prévues dans le Plan comprennent de nouveaux soutiens pour les foyers de soins de longue durée et le jumelage d'un fournisseur de soins primaires avec une personne âgée si elle le souhaite;
- ▶ en allant de l'avant avec la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, qui jusqu'ici a mis l'accent sur les enfants et les jeunes, au moyen d'un financement qui atteindra 93 millions de dollars par année d'ici 2013-2014. Le gouvernement fera fond sur cette stratégie au cours de l'année qui vient pour élargir et améliorer les services pour les adultes et les

jeunes. De plus, il continue de soutenir les services de santé mentale et de traitement des dépendances partout dans la province, y compris des services d'intervention précoce, de counseling communautaire, de formation professionnelle, de logement avec services de soutien, de traitement en établissement ainsi que de prévention et de traitement de la toxicomanie et du jeu problématique;

- ▶ en collaborant avec les communautés des Premières nations pour accroître l'accès aux soins et aux soutiens communautaires pour les personnes dépendantes aux narcotiques d'ordonnance. Le gouvernement investit dans cinq nouvelles équipes communautaires de développement du bien-être spécialisées en santé mentale et en toxicomanie qui allient les pratiques traditionnelles et culturelles. L'investissement soutiendra également l'utilisation du nouvel équipement de télémédecine qui permettra aux fournisseurs de services de s'entretenir par téléconférence avec les patients des localités éloignées.

---

### **Soutenir les collectivités du Nord de l'Ontario**

Non seulement les résidents du Nord de l'Ontario qui doivent se déplacer pour recevoir des services médicaux continueront à recevoir de l'aide pour leurs frais de déplacement, mais ils pourront aussi bénéficier d'un plus grand nombre de relations virtuelles et de consultations électroniques dans le cadre de la nouvelle convention conclue avec l'Ontario Medical Association.

---

## **Un enseignement de haute qualité pour tous**

Une société équitable est une société qui veille à ce que tous les enfants et les jeunes aient accès à un enseignement de haute qualité qui leur permet d'apprendre, de s'épanouir et de contribuer à la collectivité.

Les élèves de l'Ontario continuent de faire preuve d'excellence dans leurs études, soutenus par des écoles de calibre mondial dans la province. Les investissements dans l'éducation continueront à renforcer la réussite des élèves et à intégrer les compétences de plus haut niveau dont les jeunes auront besoin pour réussir sur le marché du travail mondial du XXI<sup>e</sup> siècle.

### **McKinsey & Company qualifie le système d'éducation de l'Ontario de l'un des meilleurs au monde**

Dans le rapport de la firme McKinsey publié en 2010 et intitulé *How The World's Most Improved School Systems Keep Getting Better*, le système d'éducation de l'Ontario faisait partie des premiers de classe parmi les 20 systèmes scolaires qui ont enregistré de façon soutenue des gains considérables et généralisés sur le plan du rendement scolaire. Il a été qualifié de « très bon » et en voie de devenir « excellent ». Dans un rapport subséquent préparé par la même firme, intitulé *Capturing the Leadership Premium* (2010), l'Ontario se classait parmi les huit systèmes choisis pour faire l'objet de l'étude en raison de ses excellents résultats aux évaluations internationales et de ses « pratiques efficaces » en matière de leadership dans les écoles.

### **Apprentissage des jeunes enfants**

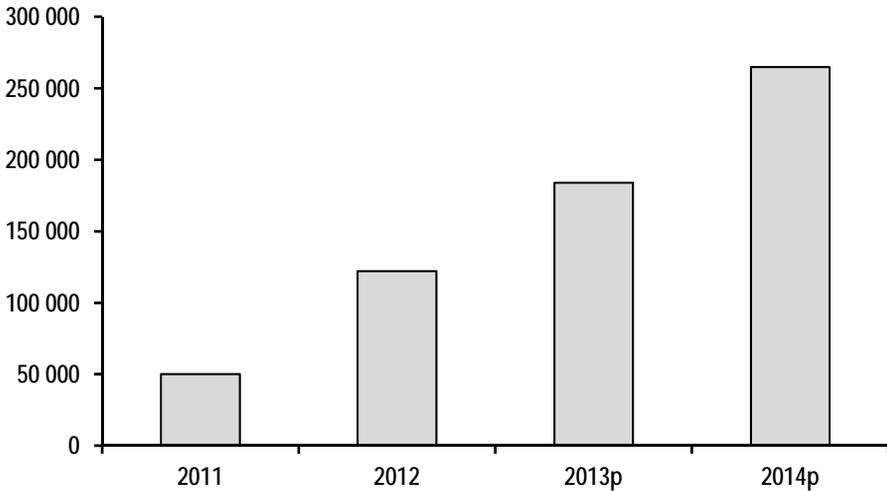
L'engagement du gouvernement de donner aux plus jeunes élèves de l'Ontario le meilleur départ qui soit donne à tous les enfants la chance de commencer leurs études sur de bonnes bases. Il jette aussi les assises d'une main-d'oeuvre et d'une économie solides.

Le gouvernement poursuit la concrétisation de sa vision en mettant en place un programme et des services intégrés d'apprentissage de la petite enfance qui répondent aux besoins des enfants et des parents de l'Ontario. Le Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance vise à donner aux enfants, de la naissance à six ans, le meilleur départ possible dans la vie, notamment grâce à des mesures telles que la mise en oeuvre intégrale du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants et la protection du système de garde d'enfants.

En septembre 2012, le Programme d'apprentissage à temps plein était offert à 122 000 enfants dans 1 700 écoles et, à l'automne prochain, il sera étendu à 184 000 enfants dans 2 600 écoles dans la province. Lorsqu'il aura été intégralement mis en oeuvre en septembre 2014, le programme sera offert à tous les enfants de quatre et de cinq ans en Ontario, ce qui représente quelque 265 000 enfants.

### GRAPHIQUE 1.18 Mise en oeuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein

Nombre d'enfants inscrits à la maternelle et au jardin d'enfants à temps plein



p = projection

Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Dans le budget de 2012, le gouvernement a annoncé des fonds supplémentaires de 90 millions de dollars en 2012-2013, de 68 millions de dollars en 2013-2014 et de 84 millions de dollars en 2014-2015 pour aider les exploitants des services de garderie, les parents et les enfants à faire une transition harmonieuse au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Il s'agit d'un important volet de notre vision pour la petite enfance. Le gouvernement annonce l'octroi de 39 millions de dollars additionnels en 2015-2016 pour appuyer le système des services de garderie.

Une nouvelle formule et un nouveau modèle de financement ont récemment été mis en oeuvre dans le cadre des initiatives visant à moderniser le secteur des services de garderie. Grâce à ces outils, le financement provincial au chapitre des services de garderie pourra être réparti de façon à mieux répondre à la demande de services, et les municipalités pourront mieux gérer le système à l'échelle locale.

## **Rendement des élèves : combler les écarts**

Un meilleur rendement scolaire donnera à tous les jeunes les outils nécessaires pour réussir dans le futur marché du travail.

### **Les élèves de l'Ontario continuent d'exceller**

Aujourd'hui, la taille des classes est plus petite, les résultats aux évaluations provinciales sont à la hausse et un nombre toujours plus grand d'élèves obtiennent leur diplôme d'études secondaires. Les résultats aux évaluations provinciales de 2012, rendus publics par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), révèlent que les élèves de l'Ontario continuent à exceller :

- 70 % des élèves de 3<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année atteignent ou surpassent la norme provinciale (note « B ») – soit une augmentation de 54 % en neuf ans;
- plus de 50 000 élèves additionnels de 3<sup>e</sup>, de 6<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> année atteignent ou surpassent la norme provinciale en lecture, en écriture et en mathématiques, par rapport à 2002-2003;
- le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires est passé de 68 % en 2003-2004 à 83 % en 2011-2012, ce qui représente une hausse de 115 500 du nombre de diplômés comparativement à celui qui aurait été enregistré si le taux était demeuré au niveau de 2003-2004.

Le gouvernement s'appuiera sur les progrès accomplis jusqu'ici et travaillera avec le secteur de l'éducation pour élargir ses indicateurs de succès afin de mettre davantage l'accent sur les compétences de haut niveau, telles que le développement du caractère, le civisme, la communication, la collaboration et le travail d'équipe, la pensée critique et la résolution de problèmes, la créativité et l'innovation, l'esprit d'entreprise et les liens avec l'éducation postsecondaire et la vie professionnelle.

Le gouvernement octroie du financement pour soutenir des approches ciblées visant à réduire les écarts de rendement chez les élèves qui ont des difficultés. Les études indiquent que des expériences d'apprentissage de qualité durant l'été peuvent aider les élèves à acquérir les importantes compétences en littératie et en numératie qui sont essentielles à la réussite et ainsi réduire les écarts de rendement. Le gouvernement versera 12,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2013-2014, pour soutenir l'expansion des programmes d'été. Ces programmes permettent aux élèves du primaire des quartiers défavorisés qui ont des difficultés à l'école d'améliorer leurs compétences en lecture, en écriture et en mathématiques pendant l'été. Ils se sont avérés efficaces pour remédier à la perte des acquis qui survient pendant cette saison.

Durant l'année scolaire 2013-2014, le gouvernement continuera à investir dans des projets qui appuient la mise en oeuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit. Ce cadre a pour but d'améliorer le rendement des élèves autochtones et de réduire les écarts entre les élèves autochtones et non autochtones. Le gouvernement continuera d'explorer des stratégies pour soutenir la transition des élèves des Premières Nations vers les écoles subventionnées par la province. Le gouvernement octroiera 5 millions de dollars par année pour améliorer le rendement des élèves autochtones. Cette aide viendra se greffer au soutien permanent déjà fourni et qui s'élève à plus de 45 millions de dollars.

### **Éducation postsecondaire**

En vue d'améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire, l'Ontario a fait des investissements considérables dans les programmes d'aide financière accordée aux étudiants. En 2012-2013, dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, on a versé environ 1,5 milliard de dollars sous forme de bourses et de prêts. Par l'entremise de programmes tels que la Réduction de 30 % des frais de scolarité des étudiants et la nouvelle politique sur les frais de scolarité, le gouvernement aide les étudiants admissibles à s'acquitter de leurs frais de scolarité. Plus de détails sont fournis sous la rubrique *Éducation postsecondaire* de la section A intitulée *Un plan pour l'emploi et la croissance* dans le présent chapitre.

### **Stratégie d'emploi pour les jeunes**

Une société équitable permet aux jeunes de réussir sur le marché du travail.

Chez les jeunes, les périodes de chômage peuvent avoir des conséquences économiques et sociales à long terme, comme un salaire peu élevé et un risque accru de chômage plus tard dans la vie.

Voilà pourquoi le gouvernement propose d'investir 295 millions de dollars au cours des deux prochaines années dans une vaste stratégie d'emploi pour les jeunes. Cette stratégie, qui favorise l'emploi, l'entrepreneuriat et l'innovation, comprend :

- ▶ le **Fonds ontarien d'aide à l'emploi pour les jeunes** qui accroîtra les possibilités d'emploi pour les jeunes des quatre coins de l'Ontario;
- ▶ le **Fonds ontarien d'aide aux jeunes entrepreneurs** qui soutiendra la prochaine génération d'entrepreneurs par le mentorat, des fonds de démarrage et des programmes d'information;

- ▶ le **Fonds ontarien d'innovation pour les jeunes** qui soutiendra l'acquisition des compétences nécessaires pour mener et gérer la recherche industrielle, le développement et la commercialisation, et appuiera les jeunes entrepreneurs dans les universités et les collèges;
- ▶ le **Fonds pour une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi** qui favorisera l'établissement de partenariats entre les entreprises, les travailleurs, les éducateurs et les jeunes pour cerner et résoudre les problèmes sur le plan du perfectionnement professionnel.

Pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique *Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes*, dans la section A intitulée *Un plan pour l'emploi et la croissance* du présent chapitre.

## Soutien de la petite enfance à l'âge adulte

Le gouvernement soutient les jeunes Ontariennes et Ontariens en leur offrant une gamme de programmes et de services allant des écoles de classe mondiale à des initiatives pour les aider à accéder au monde du travail.

GRAPHIQUE 1.19

### Soutien de Claude\* de la petite enfance à l'âge adulte

#### De 13 à 18 ans (enseignement secondaire)

- Stratégie visant la réussite des élèves de l'Ontario
- Options d'apprentissage, y compris de plus vastes programmes d'éducation coopérative, la Majeure haute spécialisation, la double reconnaissance de crédit et les programmes d'apprentissage électronique

#### De 18 à 24 ans (enseignement postsecondaire)

- Subventions pour l'accès aux études, Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario, nouveau cadre pour les frais de scolarité et crédit d'impôt pour l'éducation coopérative
- Stratégie Emplois d'été Ontario

#### De 6 à 13 ans (enseignement élémentaire)

- 91 % des classes ont 20 élèves ou moins
- Meilleurs résultats en littératie et en numératie

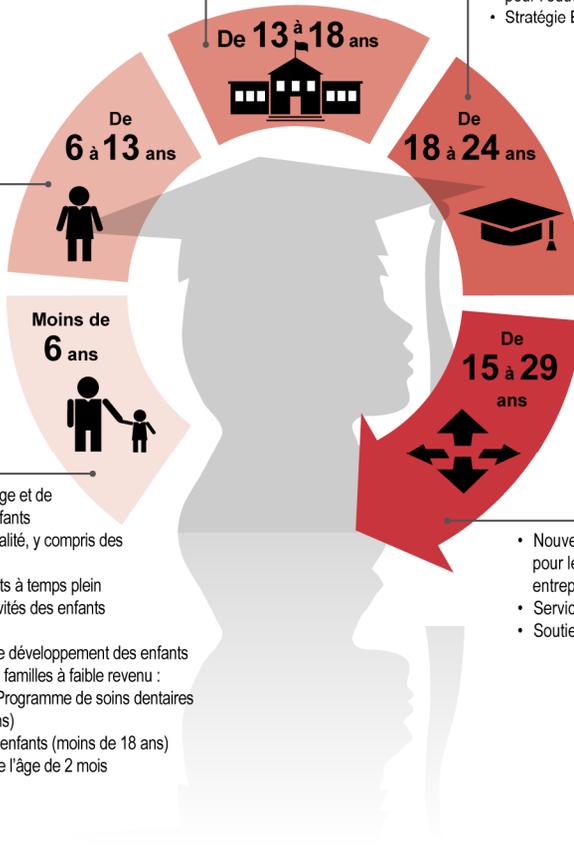
#### Moins de 6 ans

#### Moins de 6 ans

- Programmes d'apprentissage et de littératie pour les jeunes enfants
- Services de garderie de qualité, y compris des subventions
- Maternelle et jardin d'enfants à temps plein
- Crédit d'impôt pour les activités des enfants (moins de 16 ans)
- Programmes de santé et de développement des enfants
- Services dentaires pour les familles à faible revenu : Beaux sourires Ontario et Programme de soins dentaires pour enfants (jusqu'à 17 ans)
- Prestation ontarienne pour enfants (moins de 18 ans)
- 18 vaccins payés à partir de l'âge de 2 mois

#### De 15 à 29 ans

- Nouvelle stratégie d'emploi pour les jeunes (emploi, entrepreneuriat et innovation)
- Services d'emploi Ontario
- Soutiens à l'apprentissage



\* À titre d'exemple.

## **Équité intergénérationnelle**

Comme plusieurs pays du monde, l'Ontario a investi dans des mesures de relance et les services publics pour contrer la récession mondiale. Ces mesures ont permis de protéger les emplois et l'économie, mais ont aussi entraîné des déficits et une dette nette plus élevée.

La population de l'Ontario attend de son gouvernement qu'il procure des services publics de qualité, surtout en période de récession et de ralentissement économique. Cependant, il faut s'assurer que le coût de ces mesures de soutien n'entraînera pas des niveaux d'endettement insoutenables et des frais d'intérêt élevés qui grèveront les futures générations.

Le gouvernement est déterminé à éliminer le déficit d'ici 2017-2018, puis à réduire le ratio dette nette-PIB pour le faire passer à son niveau d'avant la récession, qui était de 27 %. Cela aidera à maintenir l'intérêt sur la dette à un niveau raisonnable et protégera les générations futures de la hausse des frais d'intérêt, qui risqueraient de réduire les fonds destinés aux priorités du gouvernement. Adopter une approche équilibrée pour éliminer le déficit et réduire le rapport dette nette-PIB aidera à renforcer l'économie afin qu'elle puisse créer des emplois. Il s'agit là d'une bonne politique budgétaire qui est aussi équitable pour les futures générations.

## **Multiplier les possibilités**

Bien que l'Ontario soit un endroit où il fait bon vivre et travailler, tout le monde ne profite pas de la prospérité de la province. La récession mondiale a entraîné des difficultés pour un grand nombre de personnes, de familles et d'entreprises. Certains subissent toujours les effets de la pauvreté.

Le gouvernement prend des mesures pour faire de l'Ontario une société encore plus équitable et multiplier les possibilités offertes à tous. Il réaffirme son engagement à réduire la pauvreté en prenant appui sur sa première Stratégie de réduction de la pauvreté.

Il transforme l'aide sociale en prenant des mesures initiales pour permettre aux bénéficiaires de conserver une plus grande part de l'argent qu'ils gagnent et d'améliorer leurs perspectives d'emploi.

Il continue à aider les familles et à leur procurer plus de soutien. De plus, il appuie les peuples autochtones et protège les plus vulnérables.

Ces initiatives aideront à consolider les assises d'une société équitable, dans laquelle tout le monde part sur le même pied, cherche à réaliser son potentiel et peut travailler, prospérer et contribuer à la robuste économie de l'Ontario.

## **Réduire la pauvreté**

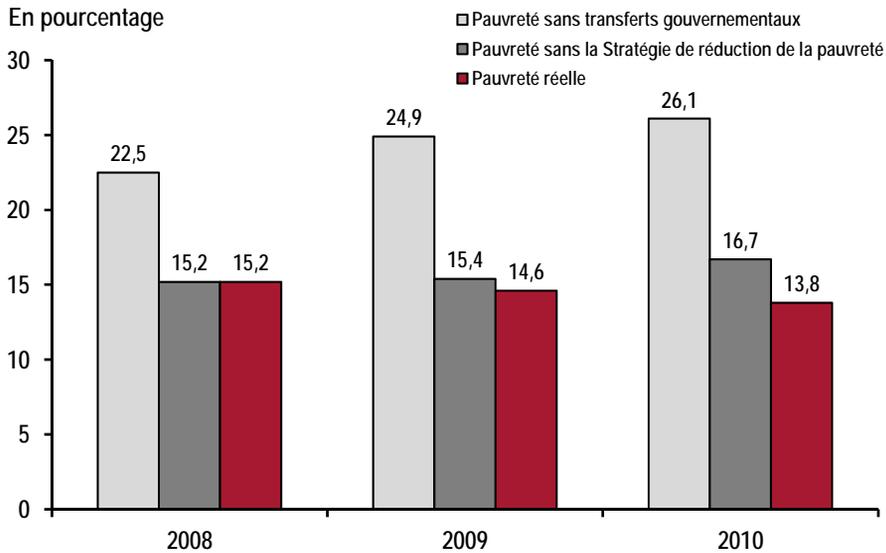
Le gouvernement est décidé à aider la population ontarienne à profiter des atouts de cette grande province. Bâtir un Ontario prospère et équitable signifie qu'il faut lutter contre la pauvreté.

En 2008, le gouvernement a mis en oeuvre la Stratégie de réduction de la pauvreté, qui vise à réduire de 25 % la pauvreté chez les enfants. Cette vaste stratégie s'échelonne sur une période de cinq ans.

Dans le cadre de cette stratégie, on a mis sur pied la Prestation ontarienne pour enfants (POE) pour les familles à revenu faible et modéré et établi le programme à temps plein de maternelle et de jardin d'enfants pour permettre aux enfants de partir du bon pied à l'école. Le gouvernement accorde également un allègement fiscal bonifié, et plus de 90 000 personnes à faible revenu ne paient plus d'impôt sur le revenu des particuliers.

Cette stratégie a permis à quelque 40 000 enfants de sortir de la pauvreté. Sans la Stratégie de réduction de la pauvreté, on estime que 16,7 % des enfants ontariens auraient fait partie de familles à faible revenu en 2010. Grâce à cette stratégie, le taux réel de pauvreté chez les enfants est de 13,8 %.

**GRAPHIQUE 1.20 La Stratégie de réduction de la pauvreté contribue à atténuer la pauvreté chez les enfants**



*Nota :* Les principaux programmes utilisés pour calculer le taux de pauvreté réel comprennent la Prestation ontarienne pour enfants, le crédit de taxe de vente de l'Ontario, le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers et la prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente. Les plus récentes données remontent à 2010.

*Source :* ministère des Finances de l'Ontario, selon les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada.

L'Ontario intensifie son engagement de réduire la pauvreté en adoptant une approche pangouvernementale pour l'élaboration d'une seconde Stratégie de réduction de la pauvreté, sous la direction du nouveau Comité du Conseil des ministres pour la réduction de la pauvreté. Cette stratégie, qui prendra appui sur les efforts actuels, sera rendue publique à la fin de 2013.

Ce comité veillera également à la transformation de l'aide sociale afin qu'elle soit davantage axée sur les objectifs d'aider plus de gens à trouver du travail et d'offrir aux bénéficiaires une plus grande sécurité financière.

## Transformer l'aide sociale

En 2010, le gouvernement a entrepris le plus vaste examen du système d'aide sociale de la province en plus de 20 ans<sup>1</sup>. En octobre 2012, la Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario, dirigée par Frances Lankin et Munir A. Sheikh, a présenté son rapport intitulé *Améliorer les perspectives : Réforme de l'aide sociale en Ontario*, qui renferme 108 recommandations pour la transformation de l'aide sociale.

---

### La Commission Lankin-Sheikh

Les recommandations du rapport de la Commission visaient à :

- favoriser l'emploi des personnes handicapées en mettant l'accent sur les capacités, non pas sur les handicaps, et en fournissant plus tôt de meilleurs soutiens à l'emploi;
- regrouper la prestation des services du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et du programme Ontario au travail au sein des municipalités et des communautés des Premières Nations, et améliorer l'intégration des services à la personne à l'échelle locale;
- simplifier la structure des prestations de l'aide sociale afin de réduire les règles et les frais d'administration;
- mettre au point un cadre transparent pour l'établissement des taux qui mène à un juste équilibre entre les objectifs de suffisance, d'équité et d'incitation à travailler;
- améliorer les incitatifs à l'emploi et faire en sorte qu'il vaille la peine de travailler en offrant un supplément pour invalidité et en augmentant les prestations pour enfants et les prestations de santé pour les personnes à faible revenu qui ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale;
- améliorer la responsabilité et la transparence des programmes d'aide sociale.

---

<sup>1</sup> Il y a deux principaux programmes d'aide sociale en Ontario : le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et le programme Ontario au travail à l'intention des personnes et des familles ayant besoin d'une aide financière temporaire. Les programmes d'aide sociale représentent les transferts directs les plus importants aux personnes à faible revenu, soit des dépenses totales de quelque 8 milliards de dollars par année.

### **Donner suite aux recommandations de la Commission Lankin-Sheikh**

Dans ses recommandations, la Commission offre de précieux conseils sur la transformation des services, des prestations et de la façon de dispenser l'aide sociale en Ontario. En 2013-2014, le gouvernement prendra des mesures initiales pour mettre en oeuvre les recommandations clés de la Commission. Grâce aux changements apportés, les bénéficiaires conserveront une plus grande partie de l'argent qu'ils gagnent, pourront trouver un emploi plus facilement et bénéficieront d'une meilleure sécurité financière. De plus, ces modifications initiales ouvriront la voie à une transformation à long terme de l'aide sociale, qui est la pierre angulaire de la nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté.

Il faudra du temps pour mener cette transformation à bien. Le gouvernement entreprendra des discussions avec les bénéficiaires, les municipalités, les partenaires de prestation des services et d'autres parties intéressées afin d'établir les priorités et de faire les choix nécessaires à cette transformation.

Le gouvernement participera aussi à d'importantes discussions avec les communautés des Premières Nations afin de bien comprendre leurs besoins et d'y répondre de façon appropriée.

---

« En cette période économique difficile, certains pourraient être tentés de dire que l'aide sociale n'est pas une priorité ou que nous n'avons pas les moyens d'amorcer cette réforme. Bien au contraire. Face à la menace des pénuries de main-d'oeuvre, faire en sorte que tout le monde atteigne son potentiel est simplement la chose à faire, pour la population de l'Ontario, les entreprises, l'économie provinciale et un gouvernement à la recherche de futures sources de revenu. »

Business Advisory Panel on Income Security Reform, octobre 2012.

---

### **Aider les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver un emploi**

Il est bon pour l'économie d'éliminer les obstacles et d'améliorer les possibilités pour que chacun puisse participer à part entière au marché du travail, qui peut alors tirer profit de talents sous-exploités. Cela inclut les personnes handicapées qui peuvent avoir la capacité et le désir de travailler, mais ne disposent pas des soutiens nécessaires pour y arriver.

« Pour la plupart d'entre nous, trouver un bon emploi ou contribuer de manière productive à nos collectivités comporte une multitude d'avantages : plus grande autonomie, sentiment de bien-être, nouveaux réseaux, nouvelles possibilités, capacité de faire des plans pour l'avenir. Pour les personnes capables de travailler, l'emploi est aussi le principal moyen d'éviter la pauvreté. Voilà pourquoi notre examen était axé sur le fait d'éliminer les obstacles et de donner plus de possibilités aux gens de travailler. »

Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario, *Améliorer les perspectives : Réforme de l'aide sociale en Ontario*, octobre 2012.

---

### **Exemption de gains**

Les bénéficiaires du programme Ontario au travail et du POSPH pourront conserver la première tranche de 200 \$ de leur revenu d'emploi chaque mois avant que leurs prestations d'aide sociale ne soient diminuées. Cette modification aura pour effet de réduire les obstacles à l'emploi et de fournir un meilleur soutien aux bénéficiaires de l'aide sociale pour qu'ils trouvent un emploi. Cette exemption de gains de 200 \$ par mois aidera les bénéficiaires qui se heurtent à de multiples obstacles à l'emploi à accéder au marché du travail. Elle augmentera aussi considérablement le revenu de 57 000 bénéficiaires qui touchent actuellement un revenu d'emploi.

---

### **Exemption de gains**

#### **Règle actuelle**

- Les prestations d'aide sociale sont réduites de 50 cents pour chaque dollar de revenu d'emploi.

#### **Règles prenant effet en septembre 2013**

- L'*exemption de gains* permettra un revenu d'emploi de jusqu'à 200 \$ par mois avant que les prestations d'aide sociale ne soient réduites.
  - Pour chaque dollar provenant d'un revenu d'emploi supérieur à 200 \$, les prestations d'aide sociale seront réduites de 50 cents.
-

### **Amélioration des prestations liées à l'emploi**

À l'heure actuelle, les programmes d'aide sociale offrent une myriade de prestations pour aider les bénéficiaires à se préparer au marché du travail et à trouver un emploi. La Commission a reconnu le fait que chaque prestation a des règles d'admissibilité uniques qui accroissent inutilement la complexité du système. Le gouvernement travaillera avec les partenaires en vue d'établir une structure de prestations plus simple et plus souple, qui permet d'aider les gens à obtenir le soutien dont ils ont besoin en matière d'emploi.

### **Revenu d'un travail indépendant**

Le travail indépendant représente une part croissante du marché du travail et peut être une option intéressante pour certains bénéficiaires de l'aide sociale. À compter de septembre 2013, le gouvernement éliminera les obstacles pour les bénéficiaires du programme Ontario au travail qui désirent exercer un travail indépendant en traitant le revenu tiré de ce genre d'emploi de la même manière que les autres revenus d'emploi. Grâce à cette modification, le revenu tiré d'un travail indépendant sera traité de la même façon dans le cadre du programme Ontario au travail et du POSPH.

### **Revenu des élèves à temps plein du palier secondaire**

À l'heure actuelle, les étudiants de niveau postsecondaire et la plupart des élèves du secondaire qui ont moins de 18 ans peuvent conserver le revenu qu'ils tirent d'un emploi à temps partiel. Pour inciter un plus grand nombre d'élèves à terminer leurs études secondaires, le gouvernement harmonisera les règles afin que plus d'élèves de niveau secondaire issus de familles recevant de l'aide sociale puissent conserver le revenu qu'ils tirent d'un emploi à temps partiel. Grâce à ces changements, qui prendront effet en septembre 2013, les élèves à temps plein du secondaire, qui ont plus de 18 ans, ne seront pas pénalisés s'ils travaillent à temps partiel.

### **Intégration des services d'emploi et de formation**

La Commission a conclu que les bénéficiaires de l'aide sociale et d'autres personnes risquant de grossir les rangs de ces bénéficiaires doivent accéder plus facilement à des services intégrés de formation et d'emploi pour améliorer les résultats au chapitre de l'emploi.

L'amélioration de l'accès des bénéficiaires de l'aide sociale aux services de formation et d'emploi fait partie du plan du gouvernement qui a été annoncé dans le budget de 2012 et qui vise à intégrer les services d'emploi et de formation à l'échelle du gouvernement. Pour appuyer ce plan, la province mettra à contribution les municipalités, les communautés des Premières Nations et les fournisseurs de services d'emploi en vue de déterminer les meilleures façons de procéder pour diriger les bénéficiaires de l'aide sociale vers Emploi Ontario.

### **Participation des employeurs et des autres partenaires**

Le gouvernement collaborera étroitement avec le secteur privé, les partenaires en prestation des services et les personnes qui reçoivent de l'aide sociale ou connaissent la pauvreté. Ces efforts viseront à améliorer les perspectives d'emploi pour les personnes handicapées et les autres bénéficiaires de l'aide sociale qui se heurtent à de multiples obstacles à l'emploi.

La province a annoncé que la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario allait être rattachée au ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi au lieu du ministère des Services sociaux et communautaires. Le gouvernement pourra ainsi mieux travailler avec les entreprises, les organisations et les collectivités de l'Ontario en vue d'améliorer les perspectives d'emploi des personnes handicapées.

Par ailleurs, le gouvernement travaillera de concert avec des chefs d'entreprise en vue d'établir le Conseil de partenariat pour les perspectives d'emploi des personnes handicapées et d'encourager ainsi l'embauche de personnes handicapées.

En outre, le gouvernement participe avec les employeurs et les partenaires en prestation des services à une série de tables rondes visant à améliorer les services d'emploi liés au système d'aide sociale et les soutiens pour ceux qui sont en mesure de travailler, et à faciliter l'accès des bénéficiaires, y compris les personnes handicapées, au marché du travail.

« Sous sa forme actuelle, l'aide sociale relègue les personnes handicapées au second plan et condamne trop de gens à une vie marquée par la pauvreté et l'isolement. Partout en Ontario, des bénéficiaires nous ont dit qu'ils souhaitent travailler et sont en mesure de le faire, mais qu'ils nécessitent un appui opportun pour atteindre leurs buts. Le fait de mettre les gens sur la voie d'une amélioration de leurs conditions de vie a pour effet de réduire la pauvreté et de raffermir nos collectivités, ce qui ajoute à une prospérité économique accrue pour tous les Ontariens. »

Frances Lankin, Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario, communiqué, 24 octobre 2012.

« La transformation prendra du temps, mais certaines étapes prioritaires peuvent être concrétisées dès maintenant, dont la mise en place rapide d'un partenariat provincial avec des chefs d'entreprise de manière à favoriser l'embauche de personnes handicapées. Tout au long de l'examen, nous avons noué le dialogue avec les chefs d'entreprise qui prennent déjà des mesures pour améliorer les perspectives d'emploi des personnes handicapées, et qui consentent à travailler en partenariat avec le gouvernement pour en arriver à un véritable changement. Ce gain précoce, combiné à d'autres initiatives d'appui aux personnes handicapées, pourrait comporter des résultats spectaculaires. »

Munir A. Sheikh, Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario, communiqué, 24 octobre 2012.

---

### **Améliorer la sécurité financière**

La transition au marché du travail peut être plus facile pour les bénéficiaires de l'aide sociale si on améliore leur sécurité financière, ce qui les aide à faire face à l'adversité. Une meilleure sécurité financière favorise aussi l'autonomie et la stabilité. Pour commencer, le gouvernement hausse les taux des prestations, puis il simplifiera et harmonisera certaines des règles complexes du système.

#### **Hausse des taux de prestations**

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement en octobre 2003, les taux d'aide sociale ont augmenté d'environ 15 %. Cette année, le gouvernement majorera ces taux de 1 % pour les adultes bénéficiaires du programme Ontario au travail et pour les personnes handicapées touchant des prestations du POSPH.

La Commission a considéré qu'il était prioritaire d'augmenter les taux pour les bénéficiaires d'Ontario au travail qui sont sans enfants, un groupe dont les revenus sont les plus bas parmi tous les bénéficiaires de l'aide sociale. Pour commencer, les adultes vivant seuls, sans enfants, qui bénéficient du programme Ontario au travail recevront un montant complémentaire de 14 \$ par mois. Grâce à ce montant et à la hausse des taux de 1 %, ces bénéficiaires recevront une augmentation de 20 \$ par mois, ce qui équivaut à plus de 3 %.

Ensemble, ces modifications amélioreront le revenu de tous les bénéficiaires et commenceront à réduire l'écart entre les taux s'appliquant aux bénéficiaires du POSPH et à ceux du programme Ontario au travail. Les augmentations des taux d'aide sociale prendront effet en septembre 2013 pour le POSPH et en octobre 2013 pour le programme Ontario au travail.

La Commission a aussi recommandé l'établissement de points de repère pour obtenir une méthode uniforme d'établissement des taux d'aide sociale à l'avenir. Le gouvernement commencera à recueillir des renseignements et à procéder aux analyses nécessaires à l'établissement de ces points de repère.

Dans ses efforts pour poursuivre la transformation de l'aide sociale, le gouvernement examinera aussi les autres recommandations de la Commission.

### **Augmentation des plafonds de l'avoir autorisé dans le cadre du programme Ontario au travail**

Les plafonds de l'avoir liquide<sup>2</sup>, dont les espèces, seront augmentés pour les bénéficiaires du programme Ontario au travail et passeront de 606 \$ à 2 500 \$ pour les adultes vivant seuls et de 1 043 \$ à 5 000 \$ pour les couples. À l'heure actuelle, les personnes doivent épuiser la majorité de leur avoir pour être admissibles au programme Ontario au travail. L'augmentation des plafonds de l'avoir aidera les bénéficiaires à accroître leur sécurité financière. Cette mesure initiale est prise en vue d'aligner les plafonds de l'avoir autorisé dans le cadre du programme Ontario au travail sur ceux du POSPH. Ce changement prendra effet en septembre 2013.

Les modifications apportées aux plafonds de l'avoir seront évaluées afin d'en déterminer l'incidence sur le nombre de personnes qui accèdent à l'aide sociale et quittent le programme lorsque leur situation financière s'améliore.

---

<sup>2</sup> L'avoir liquide englobe les espèces, les dépôts bancaires, les investissements, les régimes enregistrés d'épargne-retraite non immobilisés et des véhicules secondaires tels que définis par la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* et la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*.

### **Simplification des règles relatives à l'avoir**

Le gouvernement éliminera la restriction relative à la valeur d'un véhicule automobile principal pour les bénéficiaires du programme Ontario au travail afin qu'ils puissent le conserver s'ils en ont besoin pour leur travail. Selon les règles actuelles, les bénéficiaires du programme Ontario au travail ne peuvent posséder un véhicule automobile principal évalué à plus de 10 000 \$. Ce changement aura pour effet d'harmoniser les règles du programme Ontario au travail et celles du POSPH relatives à la valeur d'un véhicule automobile principal.

Les communautés des Premières Nations et du Nord qui administrent le programme Ontario au travail disposeront de plus de souplesse pour déterminer l'avoir que les bénéficiaires devraient pouvoir garder sans que cela n'ait une incidence sur leur admissibilité à l'aide sociale. Les personnes à faible revenu vivant dans des communautés des Premières Nations et du Nord ont de la difficulté à devenir autonomes à cause des défis uniques auxquels ils font face. Les règles de l'aide sociale doivent être suffisamment souples pour que les bénéficiaires soient autorisés à utiliser des biens, tels que des motoneiges, des embarcations ou de l'équipement de chasse, afin de participer à des activités culturelles et chercher un emploi.

Les bénéficiaires du programme Ontario au travail seront autorisés à recevoir des cadeaux d'une valeur maximale de 6 000 \$ par année. Ce changement permettra d'améliorer la stabilité financière des bénéficiaires du programme Ontario au travail et alignera les règles relatives aux cadeaux admissibles dans le cadre du programme Ontario au travail et du POSPH.

Les changements apportés aux règles relatives à l'avoir prendront effet en septembre 2013.

### **Aide pour frais de transport à des fins médicales**

À l'heure actuelle, le Programme de subventions accordées aux résidents du Nord de l'Ontario pour frais de transport à des fins médicales du ministère de la Santé et des Soins de longue durée couvre une partie des frais de déplacement et d'hébergement que doivent engager les résidents du Nord de la province pour obtenir des services médicaux nécessaires. Des fonds pour les frais de transport à des fins médicales sont aussi accordés aux bénéficiaires de l'aide sociale.

La Commission a déterminé qu'il est difficile de s'y retrouver dans les deux programmes et de les concilier en raison des pratiques administratives et des coûts admissibles qui sont différents. Pour rectifier la situation, le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée travailleront de concert en vue d'établir un processus simplifié pour l'accès et l'administration des aides aux frais de transport à des fins médicales engagés par les bénéficiaires de l'aide sociale du Nord de l'Ontario.

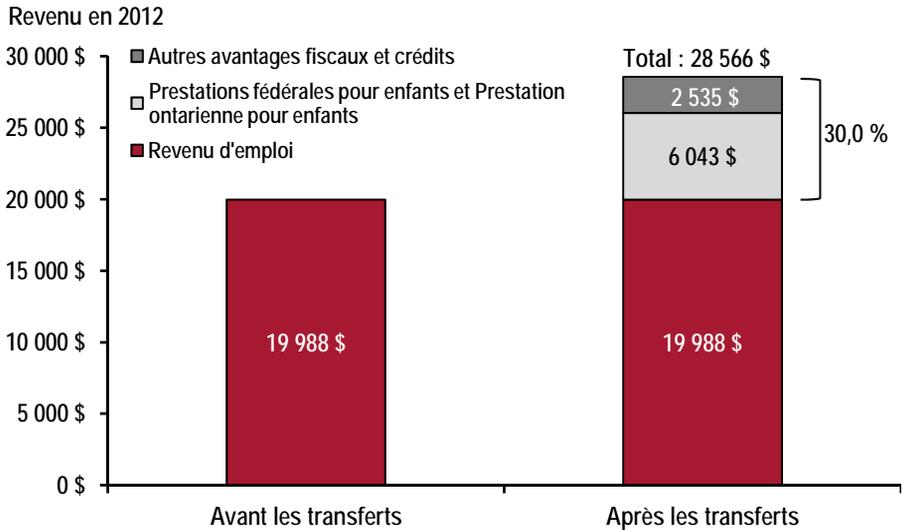
## **Soutenir les familles**

L'emploi est le moyen le plus efficace de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité financière. C'est pourquoi le gouvernement continue d'offrir des programmes de soutien aux personnes qui travaillent. Cependant, certaines familles ont de la difficulté à conserver un revenu d'emploi sûr.

L'Ontario offre diverses formes de soutien aux travailleurs ayant un revenu faible ou modéré afin de les aider à se maintenir dans la population active. Par exemple, la province a baissé le taux ontarien d'impôt sur le revenu des particuliers pour la première tranche de 39 723 \$ de revenu, éliminant ainsi l'impôt à payer par plus de 90 000 personnes à faible revenu.

L'Ontario accorde aussi un soutien ciblé aux personnes à revenu faible ou modéré grâce à la Prestation ontarienne pour enfants (POE) et a bonifié les crédits d'impôt remboursables. Ces mesures de soutien, combinées aux avantages fiscaux fédéraux, augmentent le revenu des personnes dont le revenu est faible ou modéré et aident à fournir un revenu de base plus stable aux personnes dont le revenu est incertain. Ces avantages étant accessibles en dehors de l'aide sociale, ils aident aussi à réduire les obstacles financiers qui empêchent les gens de quitter les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale.

**GRAPHIQUE 1.21 Les transferts gouvernementaux haussent le revenu des familles**  
Sources de revenu d'un chef d'une famille monoparentale à faible revenu ayant un enfant et travaillant à temps plein en Ontario, 2012



*Nota :* Les prestations ontariennes et fédérales pour enfants comprennent la Prestation ontarienne pour enfants, le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le Supplément de la prestation nationale pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants. Les autres avantages fiscaux et crédits comprennent la Prestation fiscale pour le revenu de travail, le crédit pour taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers et le crédit de taxe de vente de l'Ontario.  
*Source :* ministère des Finances de l'Ontario.

On doit toutefois faire plus pour améliorer les soutiens accordés aux personnes et aux familles qui travaillent et touchent un revenu faible et incertain. L'amélioration du supplément au revenu gagné qu'offre le gouvernement fédéral par l'entremise de la Prestation fiscale pour le revenu de travail aiderait les personnes et les familles à faible revenu à participer au marché du travail.

Le gouvernement de l'Ontario exhortera le gouvernement fédéral à travailler avec la province en vue d'accroître l'accès aux suppléments au revenu gagné.

### **Bonification de la Prestation ontarienne pour enfants**

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) fournit un soutien financier à un million d'enfants dans environ 500 000 familles dont le revenu est faible ou modéré et a aidé à sortir 40 000 enfants de la pauvreté.

Comme cela a été annoncé dans le budget de 2012, le gouvernement propose d'augmenter la Prestation ontarienne pour enfants maximum annuelle pour la faire passer à 1 210 \$ par enfant admissible en juillet 2013 et à 1 310 \$ en juillet 2014. Grâce à ces augmentations, cette prestation pourra bénéficier à 90 000 enfants de plus dans 46 000 familles.

### **Examen du salaire minimum**

Le gouvernement est d'avis que les employeurs et les travailleurs doivent planifier leur avenir financier en veillant à ce que les salaires et les entreprises restent compétitifs. Cela est particulièrement important pour les travailleurs qui gagnent le salaire minimum et les petites entreprises qui embauchent un grand nombre de ces personnes dans les secteurs de l'accueil et des services. La plupart des autres provinces ont établi un comité indépendant chargé de fournir des conseils à ce sujet ou une formule rajustant le salaire minimum.

Le gouvernement propose la mise sur pied d'un comité consultatif chargé de fournir des conseils sur la façon de modifier le salaire minimum en Ontario. Ce comité serait composé d'une présidente ou d'un président indépendant et de représentants de groupements d'entreprises, de travailleurs et de jeunes, et présenterait un rapport au gouvernement dans les six mois suivant l'adoption du présent budget. À la suite de consultations avec les parties intéressées et après avoir tenu compte des conseils formulés par les membres du comité, la présidente ou le président ferait des recommandations au gouvernement sur la façon dont l'Ontario devrait déterminer les futures modifications à apporter au salaire minimum.

### **Protection des emplois pour les aidants naturels**

Le gouvernement a déposé la *Loi de 2013 modifiant la Loi sur les normes d'emploi (congés pour aider les familles)*. Si elle est adoptée, la loi reconnaîtra l'importance de la famille et de la sécurité d'emploi, et étoffera le congé familial pour raison médicale existant en établissant trois nouveaux congés sans solde pour lesquels l'emploi serait protégé. Ces congés permettraient aux employés de s'occuper d'un être cher malade ou blessé, ou de faire face à la maladie ou la perte d'un enfant, sans crainte de perdre leur emploi.

### **Inspections des lieux de travail**

L'Ontario aide à assurer l'équité sur les lieux de travail en rehaussant l'application de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*. Le gouvernement investit des fonds permanents de 3 millions de dollars, à compter de 2013-2014, pour l'embauche d'agents et d'employés supplémentaires, chargés d'effectuer des inspections proactives. Ces inspections favorisent la sensibilisation et la conformité afin que les travailleurs vulnérables reçoivent l'argent qui leur est dû.

### **Appui des possibilités pour les peuples autochtones**

Le gouvernement reconnaît que l'amélioration des conditions sociales et des possibilités économiques est essentielle pour s'assurer que les peuples autochtones puissent travailler et prospérer.

C'est seulement en travaillant ensemble qu'on apportera les changements réels qui bénéficieront à la prochaine génération des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'Ontario. Le gouvernement maintient son engagement envers la participation significative des Autochtones vivant à l'intérieur ou à l'extérieur d'une réserve à la prise des décisions qui les touchent.

Dans le cadre de la transformation de l'aide sociale, le gouvernement tiendra séparément des discussions en profondeur avec les communautés des Premières Nations et les autres groupes autochtones pour bien comprendre leurs besoins et y répondre. De plus, les communautés des Premières Nations qui administrent le programme Ontario au travail disposeront de plus de souplesse quant aux règles relatives à l'avoir afin de tenir compte des besoins uniques de leur population.

### **Soutien en matière de logement pour les communautés des Premières Nations**

À la suite d'un dialogue avec les Premières Nations, on a établi un nouveau fonds provisoire pour répondre aux besoins de logement des communautés des Premières Nations, qui tient compte des besoins particuliers de cette population. Le nouveau fonds élargira l'admissibilité aux soutiens en matière de logement à tous les membres des communautés des Premières Nations qui ont un faible revenu, et pas seulement aux bénéficiaires de l'aide sociale.

### **Services de police des Premières Nations**

Le gouvernement a pris l'engagement de contribuer à la sécurité des communautés des Premières Nations de l'Ontario et, à cette fin, fournit un financement annuel de 4 millions de dollars afin de continuer à soutenir 40 postes de policier de première ligne dans les services de police des Premières Nations à l'échelle de la province.

### **Éducation des Autochtones**

L'Ontario tient à s'assurer que tous les élèves bénéficient des mêmes possibilités. Le gouvernement continuera à investir dans des projets qui aident à combler les écarts entre le rendement scolaire des élèves autochtones et celui des autres élèves, notamment en appuyant la mise en oeuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit. Le gouvernement fournira 5 millions de dollars de plus par année pour l'amélioration du rendement des élèves autochtones.

### **Stratégie pour les enfants et les jeunes autochtones**

L'Ontario travaille avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits à la transformation des services afin qu'ils répondent mieux aux besoins des enfants et des jeunes autochtones vivant à l'intérieur ou à l'extérieur d'une réserve. En collaboration avec des partenaires autochtones, l'Ontario mettra sur pied une stratégie pluriannuelle pour les enfants et les jeunes autochtones. Tenant compte des recommandations de la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance et de l'ancien conseiller en affaires autochtones de l'Ontario, John Beaucage, la stratégie sera centrée sur le développement de soutiens axés sur la communauté, intégrés et adaptés sur le plan culturel, afin d'aider les enfants et les jeunes autochtones à grandir en santé et à réaliser pleinement leur potentiel.

## **Soutenir les groupes vulnérables**

Le gouvernement prend des mesures pour aider les personnes les plus vulnérables de l'Ontario afin qu'elles jouent un rôle actif dans leurs collectivités. Parmi les mesures visant à soutenir directement les groupes vulnérables figurent l'amélioration des services de réadaptation pour les enfants et la mise en oeuvre d'initiatives pour renforcer la sécurité des communautés et le tissu social. Le gouvernement travaillera également avec des partenaires afin de mieux faire la promotion des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI).

### **Services de réadaptation pour enfants**

Le gouvernement effectuera des investissements ciblés dans des centres de traitement pour enfants, soutiendra un programme pilote afin d'aider les enfants de toute la province à réussir leur transition vers l'école, y compris la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein, et étendra le système d'information des services de réadaptation pour enfants (Children's Rehabilitation Information System) axé sur la famille à cinq centres de traitement pour enfants dans le Nord de l'Ontario. Ces mesures seront soutenues par un investissement annuel de 5 millions de dollars et par les efforts qui sont constamment déployés pour améliorer l'intégration et la coordination des services et obtenir de meilleurs résultats pour les enfants.

### **Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle**

Le gouvernement a toujours à coeur d'améliorer les soutiens pour les adultes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles. Plus de 42 millions de dollars par année en financement additionnel seront investis afin d'aider les familles et les adultes ayant des besoins urgents, de réduire les listes d'attente et de mieux appuyer les personnes qui présentent des besoins complexes. Le gouvernement travaillera aussi à la transition des jeunes adultes qui reçoivent des services dans des établissements pour jeunes aux services et soutiens destinés aux adultes.

### **Régimes enregistrés d'épargne-invalidité**

Les régimes enregistrés d'épargne-invalidité sont un instrument d'épargne important ouvrant droit à une aide fiscale qui peut aider les familles à économiser pour un enfant ou un adulte handicapé et les personnes handicapées à prévoir leurs besoins futurs.

Le ministère des Services sociaux et communautaires et d'autres ministères collaboreront avec divers partenaires communautaires afin de promouvoir le REEI et d'encourager les bénéficiaires du POSPH et d'autres personnes handicapées à établir des REEI. Cela aidera à améliorer le faible taux d'utilisation de ce précieux instrument d'épargne.

### **Pour profiter des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI)**

Lorsqu'une personne handicapée à faible revenu a établi un REEI, le gouvernement fédéral y déposera jusqu'à 1 000 \$ par année par l'entremise du Bon canadien pour l'épargne-invalidité.

Le gouvernement fédéral versera également des subventions annuelles de contrepartie selon un ratio de 3:1 pour la première tranche de 500 \$ et de 2:1 pour la tranche suivante de 1 000 \$ par l'intermédiaire de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité.

Pour permettre aux personnes handicapées de profiter pleinement du REEI, le gouvernement de l'Ontario a exclu les REEI des critères d'admissibilité à l'aide sociale et aux autres prestations basées sur le revenu.

---

Le gouvernement reconnaît qu'un certain nombre d'adultes handicapés ont de la difficulté à établir un REEI en raison de l'incertitude concernant leur capacité de conclure un contrat.

La Commission du droit de l'Ontario mène actuellement une vaste consultation et un examen des lois touchant la capacité juridique, la prise de décisions et la mise sous tutelle en Ontario. Le gouvernement a demandé à la Commission d'entreprendre une autre étude afin de déterminer comment les adultes ayant une déficience intellectuelle ou mentale pourraient être davantage habilités à participer à ces régimes. La Commission a accepté de le faire et de présenter des recommandations au procureur général de façon prioritaire.

### **La création de collectivités plus sûres et plus fortes**

La stabilité des collectivités contribue à la prospérité de l'Ontario. Le gouvernement prend des mesures pour renforcer le leadership communautaire, veiller à la sécurité des collectivités et des lieux publics de l'Ontario et améliorer l'accès à la justice des familles à faible revenu et des autres groupes vulnérables.

#### **Créer des collectivités plus sûres**

La Stratégie provinciale d'intervention contre la violence (SPIV) et la stratégie torontoise d'intervention contre la violence (TAVIS) recevront un financement annuel permanent de 12,5 millions de dollars. Ces initiatives aident à lutter contre la violence armée et les bandes criminalisées à Toronto et dans toute la province. Elles améliorent la sécurité publique dans les collectivités en mettant l'accent sur les interventions, la prévention, l'application de la loi et la mobilisation communautaire, par l'entremise de stratégies telles que le recours à des policiers affectés à un quartier particulier.

### **Financer l'aide juridique**

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement d'instaurer la justice sociale et une société équitable, un financement additionnel de 30 millions de dollars sur trois ans sera accordé à Aide juridique Ontario. Ce financement améliorera l'accès aux services de justice et les résultats pour les familles à faible revenu, les victimes de violence familiale et d'autres groupes vulnérables en renforçant la capacité des centres de services de droit de la famille et d'autres cliniques communautaires et juridiques de l'Ontario à répondre à des besoins changeants; il permettra aussi d'assurer la viabilité des services. Ces mesures s'ajoutent à un investissement de 150 millions de dollars échelonné sur quatre ans dans Aide juridique Ontario, qui avait été annoncé en septembre 2009.

### **Sécuriser les revenus de retraite**

Dans une société équitable, les gens devraient avoir des options en matière d'épargne-retraite, afin d'avoir la tranquillité d'esprit à cette étape de leur vie.

L'Ontario est déterminé à offrir un système de revenu de retraite solide et sûr pour que les travailleurs d'aujourd'hui disposent d'un niveau de vie comparable lorsqu'ils prendront leur retraite.

Selon des données probantes fournies par les experts en régimes de retraite, les spécialistes des finances et les instituts de recherche, un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens dont le revenu est moyen ou élevé risquent de ne pas disposer de ressources suffisantes pendant la retraite. Cette situation s'explique par une plus grande espérance de vie, la réduction des épargnes, l'augmentation des dettes personnelles et une protection moindre dans le cadre des régimes de retraite d'employeur.

Beaucoup d'Ontariennes et d'Ontariens comptent sur les régimes de retraite d'employeur pour une part importante de leur revenu de retraite. Cependant, la couverture a diminué ces dernières années et plusieurs régimes à prestations déterminées du secteur privé ne sont plus accessibles aux nouveaux arrivés. On réclame de nouvelles options plus souples en matière d'épargne-retraite qui étendraient la couverture, amélioreraient la sécurité du revenu de retraite et permettraient aux promoteurs des régimes de mieux gérer les coûts.

Dans un rapport publié récemment, CIBC World Markets Inc. attire l'attention sur ces tendances. Selon ses analyses, près de six millions de jeunes travailleurs au Canada subiront une baisse considérable de leur niveau de vie lorsqu'ils prendront leur retraite.

---

« Un fossé croissant signifie que près de six millions de Canadiennes et Canadiens feront face à une baisse de plus de 20 % de leur niveau de vie lorsqu'ils quitteront le monde du travail et ce, malgré la réduction des dépenses qu'on associe généralement à la retraite. Si on n'intervient pas, les pensions, les programmes gouvernementaux et les taux d'épargne actuels ne permettront pas aux travailleurs canadiens d'aujourd'hui, surtout les plus jeunes, de jouir du même niveau de vie que leurs aînés à la retraite. »

CIBC World Markets Inc., *Canadians' Retirement Future: Mind the Gap*, 2013.

---

### **Bonification du Régime de pensions du Canada (RPC)**

Le RPC a été instauré pour fournir aux travailleurs un revenu de base et prévisible au moment de la retraite. Ses caractéristiques uniques en font un instrument attrayant pour renforcer le système de revenu de retraite.

---

#### **Caractéristiques du RPC**

Le RPC :

- constitue un régime de retraite à prestations déterminées sûres et prévisibles dont bénéficient pratiquement tous les travailleurs canadiens;
  - offre des prestations entièrement indexées à l'inflation;
  - ne comporte pas le risque de faillite ou d'insolvabilité de l'employeur;
  - est entièrement transférable partout au Canada, soutenant du coup une population active moderne et mobile;
  - comprend des coûts administratifs très bas, en proportion des dépenses du régime, comparativement à la plupart des régimes de retraite d'employeur.
-

L'Ontario continuera à faire preuve de leadership pour obtenir une modeste bonification du RPC. La province attend avec intérêt de collaborer avec les autres provinces et le gouvernement fédéral et parvenir à une entente en vue d'une bonification modeste et entièrement capitalisée du RPC. Pour de plus amples détails, se reporter au chapitre III, *Relations fédérales-provinciales*.

### **Régimes de pension agréés collectifs (RPAC)**

Les RPAC sont un nouveau type de comptes d'épargne-retraite individuels ouvrant droit à des avantages fiscaux. Ils ont pour but de faciliter l'épargne en prévision de la retraite en fournissant aux salariés et aux travailleurs autonomes un nouveau type de véhicule d'épargne à faible coût, simple, géré par des professionnels et transférable.

La participation à un RPAC serait facultative pour les employeurs ou les travailleurs autonomes. Ils seraient gérés par des tiers administrateurs professionnels agréés, tels que les institutions financières réglementées, et les placements seraient mis en commun pour réduire les frais et améliorer les rendements.

Avant de présenter un projet de loi, le gouvernement consultera les intéressés afin de déterminer comment les RPAC pourraient être mis en oeuvre. Il sera important de s'assurer, par exemple, que les participants sont protégés adéquatement et que l'objectif en matière de coûts modiques est respecté.

### **Régimes à prestations cibles**

Le gouvernement élaborera aussi un cadre pour les régimes à prestations cibles et à employeur unique, un autre modèle innovateur en matière de revenu de retraite.

Les régimes à prestations cibles ont l'avantage de comporter des frais fixes et d'être gérés par des professionnels. Le niveau des cotisations est fixé de manière à fournir des prestations de retraite déterminées. S'il s'avère à un moment donné que les cotisations ne suffisent pas à financer les prestations cibles, les prestations des retraités et des participants sont ajustées afin que le régime demeure viable.

## Points saillants

### La voie choisie par l'Ontario pour atteindre l'équilibre

- ☑ Le gouvernement est en voie d'éliminer le déficit d'ici 2017-2018 d'une manière qui est à la fois équitable et responsable sur le plan financier tout en favorisant la prospérité de l'Ontario.
- ☑ Le gouvernement s'engage à réduire le rapport dette nette-PIB pour le ramener au niveau d'avant la récession lorsqu'il aura éliminé le déficit.
- ☑ Pour 2012-2013, on prévoit que le déficit sera de 9,8 milliards de dollars, soit une amélioration de 5,0 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2012.

### Commission de réforme des services publics de l'Ontario

- ☑ Le gouvernement aura mis en oeuvre 60 % des recommandations de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario et il étudie les autres.

### Faire des changements salutaires

- ☑ Le gouvernement continuera de mettre en oeuvre son Plan d'action en matière de soins de santé visant à transformer le système de santé, à optimiser les ressources, à améliorer les soins aux patients et à gérer le taux annuel moyen de croissance des dépenses en santé pour le ramener à 2 % à moyen terme.
- ☑ La création de 23 maillons santé dans la province améliorera la coordination des soins pour les patients ayant de grands besoins, ce qui contribuera à réduire les visites inutiles à l'hôpital et les taux de réadmission.
- ☑ Le gouvernement investit dans plus de services de santé communautaires, dont plus de 700 millions de dollars d'ici 2015-2016, afin de continuer à réduire les temps d'attente pour les soins à domicile et d'offrir aux résidents de l'Ontario plus d'options de soins de proximité.

### **Relations de travail et régimes de retraite**

- ☑ Tous les partenaires du secteur public devront continuer de collaborer pour gérer efficacement les coûts de rémunération en respectant le cadre financier actuel de l'Ontario, qui ne prévoit pas de fonds au titre de l'augmentation progressive de la rémunération dans les nouvelles conventions collectives.
- ☑ Le gouvernement prévoit d'établir un groupe technique ayant une expertise dans les questions de conception, de gouvernance et de transition liées à une nouvelle entité de surveillance de la gestion commune des actifs des régimes de retraite du secteur public.

### **Secteur municipal**

- ☑ La province continuera à travailler avec les représentants municipaux à la refonte du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) tout en diminuant graduellement le financement accordé au programme pour le ramener à 500 millions de dollars d'ici 2016.

### **Subventions et soutien fiscal**

- ☑ Le gouvernement créera un groupe technique ayant pour mission de déterminer comment réaliser des économies au chapitre du soutien accordé aux entreprises et regrouper le reste des programmes au sein du Fonds pour l'emploi et la prospérité.
- ☑ Le gouvernement reverra les programmes de prestations et d'aide fiscale pour s'assurer qu'ils sont équitables et abordables.

## **Section C : Gouvernement responsable et garant des deniers publics**

### **La voie choisie par l'Ontario pour atteindre l'équilibre**

Le gouvernement est résolu à éliminer le déficit d'ici 2017-2018 d'une manière qui est à la fois équitable et responsable sur le plan financier, ce qui favorisera la prospérité de l'Ontario. Le gouvernement a déjà fait des progrès importants à l'égard de cet engagement et il prend d'autres mesures en vue de le réaliser.

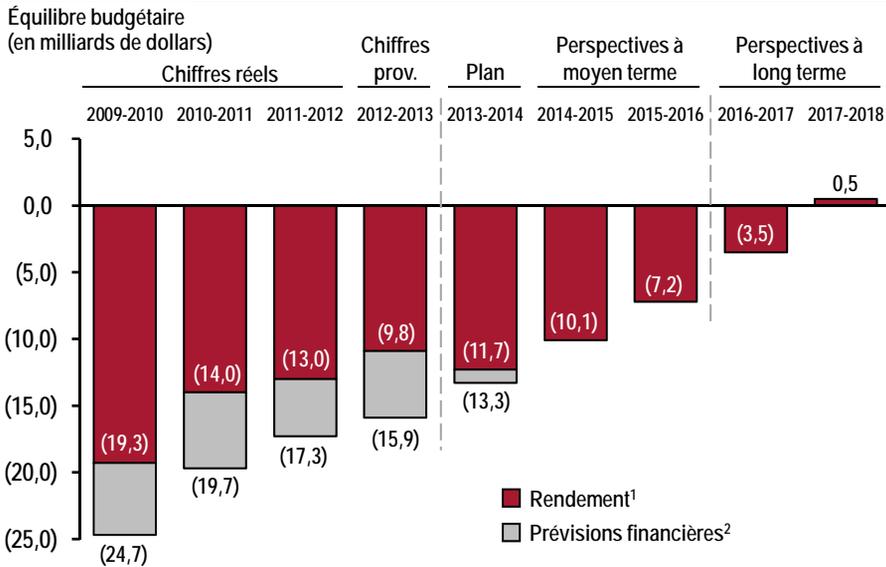
Le déficit prévu pour 2012-2013, l'exercice qui vient de se terminer, devrait être de 9,8 milliards de dollars, soit 5,0 milliards de dollars de moins que ce qui avait été prévu dans le budget de 2012. Pour une quatrième année de suite, le déficit enregistré pour l'exercice est plus bas que prévu, ce qui fait de l'Ontario le seul gouvernement du Canada à avoir atteint ce degré de réussite.

Par conséquent, le déficit accumulé de la province est maintenant près de 22 milliards de dollars inférieur à ce qu'il aurait été si le gouvernement n'avait pas dépassé ses objectifs budgétaires pour chacun des quatre derniers exercices. À 37,5 % en 2012-2013, le rapport dette nette-PIB est inférieur de presque deux points de pourcentage à celui de 39,4 % qui avait été prévu dans le budget de 2012.

L'Ontario est l'un des deux seuls gouvernements du Canada qui est en voie de dépasser son objectif budgétaire pour 2012-2013. Ces résultats sont attribuables au fait que le gouvernement vise à éliminer le déficit d'ici 2017-2018, un engagement renforcé par l'objectif de réduire le rapport dette nette-PIB pour le ramener à 27 %, le niveau d'avant la récession, lorsque le budget sera équilibré.

La province est désormais en voie de continuer à dépasser ses objectifs. Le déficit prévu en 2013-2014, soit 11,7 milliards de dollars, est inférieur de plus de 1,0 milliard de dollars aux prévisions du budget de 2012, qui l'établissaient à 12,8 milliards de dollars. Après 2013-2014, le gouvernement sera en voie d'atteindre les cibles de déficit, en baisse constante, énoncées dans le budget de 2012 et de retrouver l'équilibre budgétaire à compter de 2017-2018.

GRAPHIQUE 1.22 Plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit



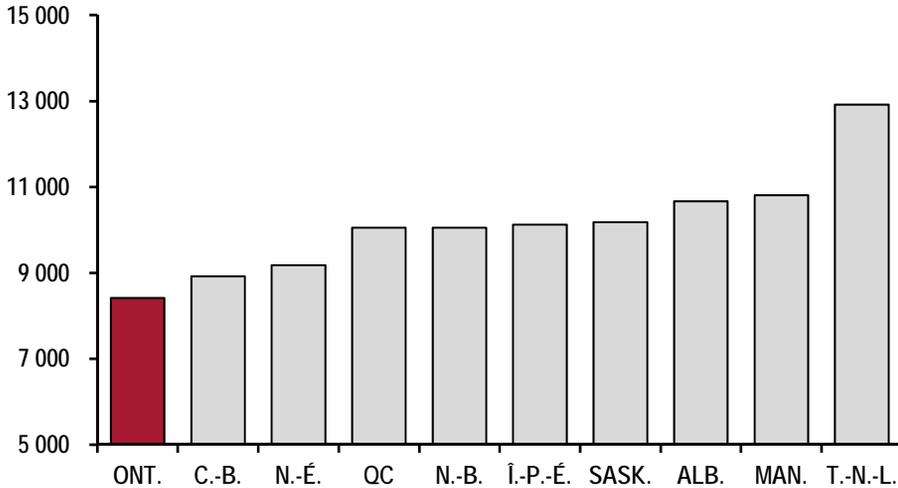
<sup>1</sup> Représente les prévisions actuelles pour la période allant de 2012-2013 à 2017-2018. Pour la période allant de 2009-2010 à 2011-2012, les résultats réels sont présentés.

<sup>2</sup> Les prévisions pour la période 2010-2011 à 2013-2014 reposent sur le budget de 2010. Les prévisions pour 2009-2010 sont tirées du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009*.

Comme l'a indiqué la Commission de réforme des services publics de l'Ontario, pour équilibrer le budget d'ici 2017-2018, il est essentiel de ralentir le rythme de croissance des dépenses de programmes. Pour éliminer le déficit, le gouvernement entend gérer les dépenses efficacement. On prévoit que la croissance des dépenses de programmes sera inférieure à 1 % en 2012-2013 pour le deuxième exercice de suite. La plupart des ministères, y compris ceux de la Santé et de l'Éducation, ont contenu leurs dépenses et ont réussi à fonctionner bien en deçà de leur budget de 2012-2013. C'est en Ontario que les dépenses de programmes par habitant sont les plus basses parmi les provinces canadiennes.

**GRAPHIQUE 1.23 Les dépenses de programmes par habitant de l'Ontario devraient être les plus faibles en 2012-2013**

En dollars par habitant



*Nota* : Les chiffres de certaines provinces ont été redressés pour améliorer la comparabilité.  
*Sources* : budgets provinciaux et ministère des Finances de l'Ontario.

La gestion de la croissance des dépenses de programmes demeurera un élément important du plan financier de la province. Pour 2013-2014, les dépenses de programmes sont les mêmes que les projections contenues dans le budget de 2012. Entre 2012-2013 et 2017-2018, on s'attend à ce que les dépenses de programmes augmentent à un taux annuel moyen inférieur à 1 %.

Les charges totales devraient être inférieures aux prévisions du budget de 2012 chaque année, témoignant, d'une part, de la capacité du gouvernement à gérer efficacement la croissance des dépenses de programmes et, d'autre part, des intérêts sur les charges liées à la dette plus faibles.

**Mesures pour éliminer le déficit**

Le bilan positif du gouvernement dans la lutte au déficit repose sur des mesures concrètes qui continueront à donner des résultats. Bon nombre de ces mesures procèdent de recommandations spécifiques de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario.

Ces mesures se grefferont à d'autres pour aider le gouvernement à contrôler le taux de croissance des dépenses de programmes d'une manière équitable et équilibrée tout en assurant l'intégrité des revenus de la province pour financer l'infrastructure et les services publics. Voici certaines mesures clés :

- ▶ Mettre en oeuvre un plan visant à transformer les services publics en changeant la façon dont les programmes et les services sont fournis afin que les gens de l'Ontario en aient plus pour leur argent. Le gouvernement continuera de transformer et de moderniser la prestation des programmes et des services le plus efficacement possible.
- ▶ Intégrer d'autres recommandations de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario dans les plans du gouvernement de manière à avoir mis en oeuvre 60 % des recommandations cette année, tout en continuant d'étudier le reste des recommandations.
- ▶ Continuer de restreindre la rémunération dans le secteur public et conclure des conventions collectives qui en contrôlent les coûts. Tous les partenaires du secteur public devront continuer de travailler ensemble pour gérer efficacement les futurs coûts de rémunération dans le contexte du cadre financier existant de l'Ontario, qui ne prévoit pas de fonds au titre de l'augmentation progressive de la rémunération dans les nouvelles conventions collectives. Les règlements conclus récemment dans le secteur public de l'Ontario sont inférieurs à la moyenne de ce qui se pratique dans le secteur privé, au palier municipal et dans le secteur public fédéral.
- ▶ Conclure des ententes avec les quatre régimes de retraite conjoints consolidés dans les états financiers de la province afin de protéger les contribuables contre les augmentations des cotisations tout en assurant la viabilité à long terme des régimes.
- ▶ Encourager les répondants des régimes de retraite à employeur unique du secteur public à adopter des changements qui amélioreront la viabilité en échange d'un allègement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité.
- ▶ Encourager les répondants des régimes de retraite du secteur public à mettre en oeuvre une formule de partage des coûts à parts égales et à explorer des modèles plus viables comme les régimes de retraite conjoints.
- ▶ À partir des recommandations de Bill Morneau, le conseiller en investissement pour les régimes de retraite du gouvernement, mettre en place un cadre de gestion commune des actifs des régimes de retraite du secteur public.
- ▶ Limiter à 2 % en moyenne le taux de croissance annuelle des dépenses en santé, qui représentent actuellement 42 % des dépenses de programmes de la province. Le gouvernement continuera d'aller de l'avant avec son plan d'action visant à transformer le système de santé et à optimiser les ressources.

- ▶ Mettre sur pied un groupe technique pour trouver des économies dans les mesures de soutien que l'Ontario accorde aux entreprises, y compris les crédits d'impôt remboursables, pour vérifier si elles sont efficaces et permettent d'obtenir les résultats escomptés.
- ▶ Collaborer avec le gouvernement fédéral pour améliorer les activités de conformité afin de s'attaquer à l'évitement fiscal des entreprises et à l'économie souterraine.
- ▶ À compter d'août 2014, procéder à la vérification du revenu aux fins du Programme de médicaments de l'Ontario afin que les personnes âgées qui touchent un revenu élevé assument une plus grande part des coûts de leurs médicaments sur ordonnance.
- ▶ Revoir les programmes, y compris la Prestation ontarienne pour l'énergie propre, les programmes d'aide fiscale et d'autres mesures de soutien direct, pour s'assurer qu'ils sont équitables et abordables.
- ▶ Procéder à la centralisation de la perception des comptes fiscaux et non fiscaux en souffrance à l'intérieur du ministère des Finances et recourir à un large éventail d'outils de recouvrement pour générer des revenus à partir des montants en souffrance dus à la Couronne.

**TABLEAU 1.1 Plan de redressement de l'Ontario**  
(en milliards de dollars)

	Chiffres prov. 2012-2013	Plan 2013-2014	Perspectives à moyen terme		Perspectives à plus long terme	
			2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus	114,2	116,8	120,5	124,9	130,1	134,4
Charges						
Programmes	113,6	117,0	118,3	118,8	118,8	118,0
Intérêt sur la dette	10,4	10,6	11,1	12,2	13,4	14,5
<b>Total des charges</b>	<b>124,0</b>	<b>127,6</b>	<b>129,5</b>	<b>131,0</b>	<b>132,1</b>	<b>132,4</b>
Réserve	-	1,0	1,2	1,2	1,5	1,5
<b>Excédent/(Déficit)</b>	<b>(9,8)</b>	<b>(11,7)</b>	<b>(10,1)</b>	<b>(7,2)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>0,5</b>

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## **Atteindre l'équilibre avec l'aide du public**

Pour équilibrer le budget d'ici 2017-2018, il est essentiel de maintenir la hausse des dépenses de programmes à moins de 1 % par année en moyenne de 2012-2013 à 2017-2018. Cependant, pour y parvenir, il faudra faire des choix difficiles. Comme le faisait remarquer la Commission de réforme des services publics de l'Ontario, c'est ici que les dépenses par habitant sont les plus faibles au Canada. Des compressions générales auraient pour effet de saper les services publics et les programmes qui fournissent des services de haute qualité au public, comme la santé et l'éducation. Le gouvernement continuera plutôt d'examiner attentivement ses dépenses pour déterminer quels programmes il devrait bonifier ou restreindre, tout en transformant les services publics pour accroître les gains d'efficacité et améliorer les résultats.

Cela ne peut se faire en vase clos. Dans le cadre du plan de la province visant à éliminer le déficit d'ici 2017-2018, le gouvernement continuera de consulter le public après le dépôt du budget. Pour mobiliser la population de l'Ontario sur l'avenir de ses services publics, il faut établir un dialogue continu. Le gouvernement donnera des précisions à ce sujet plus tard ce printemps.

## **Commission de réforme des services publics de l'Ontario**

La Commission de réforme des services publics de l'Ontario, dirigée par Don Drummond, a été mise sur pied en 2011 dans le but de conseiller le gouvernement sur la façon de fournir les services publics les plus efficaces et les plus efficaces possible tout en obtenant un équilibre budgétaire. La Commission a remis son rapport le 15 février 2012.

### **Donner suite aux recommandations**

Au cours du dernier exercice, le gouvernement a commencé à mettre en oeuvre environ la moitié des recommandations de la Commission. Cette année, la province continuera d'aller de l'avant, et aura mis en oeuvre 60 % des recommandations au total. Le gouvernement poursuivra son examen des recommandations au cours des mois à venir.

Le gouvernement a mis en oeuvre des recommandations de la Commission dans maints secteurs critiques de prestation des services et de gestion. De grandes transformations se sont produites dans divers domaines, dont la santé, l'observation des règles fiscales par les entreprises, les approbations environnementales et l'appareil judiciaire.

Parmi les exemples de mesures qu'a prises le gouvernement pour mettre en oeuvre les recommandations de la Commission, on relève la hausse des investissements et le développement des capacités dans les secteurs de soins de santé moins coûteux comme les soins à domicile et les services communautaires, la mise en oeuvre d'une formule de financement différente pour les crédits obtenus au palier secondaire au-delà du seuil de 34 crédits, les activités de conformité afin de s'attaquer à l'économie souterraine et à l'évitement fiscal, le non-financement de l'augmentation progressive de la rémunération et l'élimination des gratifications de retraite pour les enseignants. D'autres exemples sont présentés dans les pages qui suivent.

**TABLEAU 1.2 Transformations par secteur**

**Santé**

- Remplacer le versement d'un montant forfaitaire pour le financement des hôpitaux par un modèle de financement fondé sur les patients et les activités.
- Accroître les investissements dans les soins à domicile et les services communautaires pour améliorer l'expérience des patients et atténuer la pression dans les établissements de soins actifs.
- Élaborer un système de surveillance des narcotiques pour réduire l'usage abusif des narcotiques prescrits et des médicaments contrôlés.
- Conclure une nouvelle entente sur la rémunération avec l'Ontario Medical Association qui gère les coûts et veille à la prestation de soins de qualité.
- Mettre en oeuvre les principales recommandations contenues dans le rapport du D<sup>r</sup> Samir Sinha, *Vivre bien et plus longtemps*, afin d'aider les personnes âgées à demeurer en santé et à vivre chez elles plus longtemps, conformément à la recommandation de la Commission proposant de fournir aux personnes âgées les services dont elles ont besoin.
- Publier une série de recommandations du Comité d'experts pour la santé des enfants, que le gouvernement a mis sur pied pour donner des conseils sur la meilleure façon de réduire de 20 % l'obésité chez les enfants sur une période de cinq ans, dans la foulée de la recommandation de la Commission préconisant de renverser la tendance en matière d'obésité chez les enfants.
- Élargir le champ d'exercice de la profession des pharmaciens pour leur permettre d'administrer des médicaments de routine par injection ou inhalation.
- Mettre en oeuvre une nouvelle franchise fondée sur la vérification du revenu pour le Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) à compter d'août 2014 pour que les personnes âgées à revenu élevé assument une plus grande part des coûts de leurs médicaments sur ordonnance, conformément à la recommandation de la Commission proposant de lier le PMO plus directement au revenu.

---

**Éducation  
élémentaire et  
secondaire**

- Protéger les gains acquis dans le secteur de l'éducation, notamment au chapitre du rendement des élèves et de la réduction des écarts entre les résultats scolaires, conformément à la recommandation de la Commission demandant que le secteur de l'éducation garde le cap sur son programme actuel.
  - Instaurer une formule de financement différente pour les crédits obtenus au palier secondaire au-delà du seuil de 34 crédits.
  - Éliminer les congés de maladie accumulés et les gratifications de retraite, et modifier les prestations de santé des enseignants qui ont pris leur retraite.
-

**TABLEAU 1.2 Transformations par secteur (suite)****Éducation postsecondaire**

- Accroître la différenciation au moyen de stratégies ciblées, dont l'établissement de conventions de mandat avec les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Harmoniser les différentes bourses d'études et les autres programmes d'aide financière entre les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Moderniser les programmes d'aide aux étudiants.
- Approuver la collecte d'indicateurs de rendement clés pour surveiller et accroître la qualité dans les collèges privés d'enseignement professionnel.
- Maintenir la Garantie d'accès aux études de l'Ontario.
- Appuyer les projets importants entrepris par les universités et les groupes d'employeurs afin d'étudier d'autres modèles de régimes de retraite que les régimes à employeur unique en place actuellement.

**Programmes sociaux**

- Réformer l'aide sociale pour rendre le système plus efficace et plus simple afin de fournir des services de meilleure qualité aux bénéficiaires de l'aide sociale et les aider à réintégrer le marché du travail.
- Réduire les obstacles à l'emploi pour les personnes ayant un handicap et amener le secteur privé à répondre aux besoins spécifiques des particuliers en milieu de travail dans le but d'améliorer les résultats en matière d'emploi.
- Transformer le système de bien-être de l'enfance en mettant en oeuvre un nouveau modèle de financement et des indicateurs de responsabilisation plus serrés fondés sur les résultats.
- Transformer les services de santé mentale pour améliorer l'accès grâce à un système mieux coordonné qui répond plus efficacement aux besoins des enfants, des jeunes et de leur famille.
- Lancer un point d'accès unique pour le secteur à but non lucratif, semblable à l'initiative L'Ontario propice aux affaires, pour améliorer et élargir les relations entre les ministères qui ont conclu des contrats avec le secteur à but non lucratif.

**Services d'emploi et de formation**

- Intégrer les services d'emploi et de formation de l'ensemble du gouvernement dans Emploi Ontario.
- Améliorer la collecte de données dans les programmes d'emploi et de formation.

**TABLEAU 1.2 Transformations par secteur (suite)**

**Immigration**

- Réorienter la façon dont l'Ontario choisit, accueille et aide les immigrants en lançant la première stratégie d'immigration de l'Ontario.
- Demander au gouvernement fédéral de faire passer à 5 000 le nombre de candidats au Programme des candidats des provinces, conformément à la recommandation demandant que l'Ontario préconise l'expansion du Programme.

**Soutien aux entreprises**

- Donnant suite aux recommandations de la Commission de réorienter le mandat des programmes de soutien aux entreprises, mettre sur pied un groupe d'experts qui recommandera des moyens de réaliser des économies dans le soutien aux entreprises et de regrouper les programmes qui restent dans un Fonds pour l'emploi et la prospérité.

**Infrastructure et biens immobiliers**

- Conformément à la recommandation d'amorcer un dialogue ouvert sur les meilleurs moyens de générer de nouveaux revenus permettant de répondre aux besoins futurs en matière de transports, continuer de collaborer avec les municipalités et le public pour trouver les meilleurs moyens de trouver de nouvelles sources de revenus pour faire avancer le Plan régional de transport de Metrolinx.
- Lancer la Stratégie de renouvellement des services immobiliers afin d'optimiser les ressources existantes et de fonder l'utilisation des biens immeubles du gouvernement sur le modèle de recouvrement des coûts.

**Environnement**

- Mettre en oeuvre des modèles de recouvrement intégral des coûts pour les programmes et services environnementaux.
- Employer une approche fondée sur le risque pour les approbations environnementales afin d'améliorer la protection.

**Secteur de la justice**

- Dans la mesure du possible, utiliser des civils pour les fonctions administratives, comme la saisie des données.
- Recourir à d'autres formes de financement pour répondre aux besoins infrastructurels du système judiciaire de l'Ontario.
- Rationaliser les opérations en regroupant les fonctions administratives et celles liées aux programmes à l'échelle du secteur de la justice.

**TABEAU 1.2 Transformations par secteur (suite)**

**Relations de travail et rémunération**

- Conformément à la recommandation de ne prévoir aucune hausse budgétaire pour les coûts salariaux, le cadre financier actuel ne prévoit pas de fonds au titre de l'augmentation progressive de la rémunération dans les nouvelles conventions collectives.
- Consulter les agents de négociation et les groupes d'employeurs sur la meilleure façon de négocier de façon plus efficiente et efficace, notamment par la création de tables sectorielles, s'il y a lieu, à l'appui de la recommandation concernant la rationalisation de la négociation.

**Dépenses de fonctionnement et d'administration**

- Conformément à la recommandation de la Commission proposant de réaliser des économies et des gains d'efficacité en coordonnant davantage les chaînes d'approvisionnement horizontales dans le secteur parapublic :
  - élaborer des stratégies pour rehausser le pouvoir d'achat des établissements d'enseignement postsecondaire, des hôpitaux et des conseils scolaires;
  - évaluer les possibilités d'améliorer l'efficacité dans la fonction publique de l'Ontario et le secteur parapublic par une stratégie intégrée d'acquisition de services de réseautique.

**Entreprises publiques**

- Poursuivre l'expansion des magasins de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) conformément à la recommandation d'augmenter les bénéfices de la LCBO tout en continuant d'encourager la consommation socialement responsable.
- Moderniser le jeu pour optimiser les revenus qui en sont tirés, de manière responsable.
- Collaborer avec l'industrie des courses de chevaux pour soutenir une industrie plus petite, mais viable, axée sur le marché et intégrée à la stratégie provinciale sur le jeu.

**TABLEAU 1.2 Transformations par secteur (suite)**

**Intégrité des revenus**

- Centraliser les activités de recouvrement des comptes fiscaux et non fiscaux en souffrance au sein du ministère des Finances.
- Collaborer avec le gouvernement fédéral pour améliorer les activités de conformité afin de s'attaquer à l'économie souterraine et à l'évitement fiscal des entreprises.
- Améliorer la surveillance et veiller à un meilleur respect des lois de l'Ontario liées au tabac.

**Gestion du passif**

- Atténuer le risque de futures augmentations des charges de retraite jusqu'à ce que le déficit soit éliminé en 2017-2018 en négociant des ententes qui exigeraient que les quatre régimes de retraite conjoints consolidés réduisent les futures prestations au lieu d'augmenter les taux de cotisation lorsqu'ils font face à de nouveaux déficits de solvabilité.
- Mettre sur pied un groupe de travail chargé de donner des conseils sur la mise en oeuvre d'une entité de gestion commune des actifs, conformément à l'annonce du budget de 2012 concernant l'instauration d'un cadre de gestion commune pour les régimes de retraite de la fonction publique.

**Relations intergouvernementales**

- S'assurer que les municipalités perçoivent plus d'amendes qui leur sont dues en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* en exigeant le paiement des contraventions avant de renouveler les plaques d'immatriculation.
- Réduire graduellement le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario pour le ramener à 500 millions de dollars d'ici 2016 tout en continuant de prendre en charge les coûts des programmes d'aide sociale et ceux de la sécurité dans les tribunaux et du transport des détenus.
- Revendiquer la réforme des programmes fédéraux qui ne répondent pas efficacement aux intérêts de l'Ontario, comme le programme de péréquation.

### **Mise sur pied des équipes de l'amélioration de la productivité**

Compte tenu des recommandations sur les processus et structures internes contenues dans le rapport de la Commission, le gouvernement annonçait dans le budget de 2012 son plan de créer des équipes multidisciplinaires pour orienter la productivité et la réforme dans le secteur public. Quatre équipes de productivité composées d'experts de la fonction publique de l'Ontario et de l'extérieur ont été mises sur pied pour entreprendre les transformations dans des secteurs spécifiques.

- **L'Équipe de l'amélioration de la productivité – responsabilisation en matière de paiements de transfert** a élaboré un modèle pour améliorer les relations redditionnelles avec le secteur des services communautaires de santé mentale destinés aux enfants et aux adolescents grâce à des outils de responsabilisation et des indicateurs de rendement et de résultat bien définis.
  - Une fois mis en oeuvre, ce modèle favorisera de meilleurs résultats, notamment des temps d'attente plus prévisibles, un accès plus clair et des services de meilleure qualité.
  - Le modèle favorisera un régime contractuel efficace, transparent et fondé sur les résultats, et comprendra une série d'outils rigoureux de responsabilisation et de mesures de soutien ainsi que des exigences claires de déclaration et de contrôle.
  - Le modèle comprendra une méthodologie permettant de renforcer la reddition de comptes des partenaires du gouvernement bénéficiant de paiements de transfert dans le secteur parapublic.
- **L'Équipe de l'amélioration de la productivité – administration des prestations** examine les mécanismes d'identification recommandés par des experts à l'appui de la mise en oeuvre d'un compte de prestations.
  - Un compte de prestations permettrait aux personnes admissibles de présenter plus facilement leur demande de prestations, de gérer leurs transactions et de s'informer sur de multiples programmes de prestations.
  - Il favoriserait également une analyse et une planification plus poussées des politiques qui se traduiraient par des solutions plus efficaces pour répondre aux besoins des clients et jetterait les bases de la simplification de la prestation des services d'administration des prestations et de l'efficience administrative.
  - On a demandé des conseils sur d'éventuelles formules d'identification auprès d'un comité d'experts de différentes industries, secteurs de compétences et d'activités, notamment des experts dans les questions de technologie.

- **L'Équipe de l'amélioration de la productivité – emploi et prospérité** a terminé les travaux préliminaires travail dans le cadre de l'engagement pris dans le budget de 2012 de regrouper les programmes existants de soutien aux entreprises en un Fonds pour l'emploi et la prospérité.
- L'équipe a soutenu le travail du Conseil pour l'emploi et la prospérité, y compris la recommandation préconisant l'évaluation de la viabilité et de l'efficacité des programmes de soutien aux entreprises du gouvernement en fonction de trois filtres stratégiques : innovation, productivité et croissance des exportations.
- **L'Équipe de l'amélioration de la productivité – services de réseautique** collabore avec des représentants du secteur parapublic dans les municipalités, les universités, les conseils scolaires, les collèges, les hôpitaux et les entreprises publiques pour évaluer les possibilités d'acquisition en commun des services de réseautique.
- Les résultats seront utilisés pour concevoir un solide réseau de télécommunication et un modèle d'affaires qui pourraient générer des économies et améliorer la prestation des services.
- Des progrès considérables ont été réalisés au chapitre de la collaboration au sein du gouvernement et avec les fournisseurs afin de comprendre les exigences communes et de cerner les options qui pourraient améliorer l'efficacité. Les conclusions et les recommandations seront mises au point pendant l'été 2013.

## **Apporter des changements salutaires**

Le gouvernement a toujours comme objectif de faire de l'Ontario l'endroit d'Amérique du Nord qui réunit toutes les conditions nécessaires pour grandir et vieillir en bonne santé. L'accès à des services de santé publics de haute qualité contribue à la productivité globale de l'Ontario et à la qualité de vie des Ontariennes et des Ontariens.

Depuis le lancement du Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé en janvier 2012, le gouvernement a réalisé d'importants progrès dans la transformation des services de santé visant à créer un système de santé de haute qualité et durable pour gérer la croissance des dépenses de santé. Le système de soins de santé doit être protégé et renforcé pour qu'il puisse continuer à servir les futures générations.

Notre système de santé place les patients au sommet des priorités et le gouvernement continuera de travailler de concert avec ses partenaires du secteur de la santé pour bâtir un système de qualité qui répond aux besoins des patients et qui optimise les investissements dans le système de soins de santé.

### **Meilleurs soins, optimisation des ressources**

Le Plan d'action trace la voie pour la transformation du système de santé afin d'améliorer les soins aux patients et d'optimiser les ressources, et contribue à maintenir le taux moyen de croissance des dépenses en santé à 2 % à moyen terme. Des progrès importants ont été réalisés dans la mise en oeuvre de ce plan, notamment ce qui suit :

- ▶ Renforcer la coordination des soins pour les patients ayant de grands besoins – 5 % de la population qui représente les deux tiers des coûts des soins de santé – par la création de 23 maillons santé jusqu'à maintenant. En encourageant une plus grande collaboration entre les fournisseurs de soins, les maillons santé contribueront à réduire les visites inutiles aux hôpitaux et les taux de réadmission. À long terme, le but est d'élargir le réseau des maillons santé dans la province.
- ▶ Encourager une prestation plus efficiente des services et des traitements par l'entremise d'un modèle de financement centré sur le patient dans les hôpitaux.
- ▶ Déléguer les interventions de routine pratiquées dans les hôpitaux aux cliniques communautaires spécialisées sans but lucratif; celles-ci peuvent servir plus de patients plus rapidement et à moindre coût, tout en produisant de bons résultats. Le gouvernement prévoit de transférer un éventail d'interventions de routine, dont les colonoscopies, la dialyse et les soins de la vue.

- ▶ Continuer d'orienter le financement là où l'on peut démontrer que les ressources sont optimisées et que la qualité et l'accès aux services jugés médicalement nécessaires sont améliorés.
- ▶ Poursuivre les efforts visant à contrôler les dépenses associées aux médicaments, qui permettent d'économiser 500 millions de dollars par année, grâce à des mesures comme la réduction du prix que le gouvernement paie pour les principaux médicaments génériques et le remplacement d'un plus grand nombre de médicaments de marque par des médicaments génériques tout aussi efficaces.
- ▶ Rendre le Programme de médicaments de l'Ontario plus équitable en demandant aux personnes âgées bénéficiaires du programme touchant des revenus plus élevés d'assumer une plus grande part du coût de leurs médicaments sur ordonnance à compter d'août 2014.
- ▶ Investir 15 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2013-2014, pour accélérer le remplacement des dernières cartes Santé rouges et blanches par des cartes avec photo, plus sûres. La conversion complète devrait être terminée en 2018 et favorisera une réduction de la fraude dans le système de santé.
- ▶ Maintenir à 0 % le taux de croissance annuelle du financement global du fonctionnement de base des hôpitaux en 2013-2014. Cette mesure est indispensable pour gérer les dépenses en santé, puisque le financement des hôpitaux constitue l'essentiel des dépenses du secteur de la santé.
- ▶ Négocier et mettre en oeuvre une nouvelle Entente sur les services de médecin avec l'Ontario Medical Association. L'Entente, qui est valide jusqu'en mars 2014, facilitera la gestion des dépenses en santé et permettra de réinvestir dans de meilleurs soins pour la population de l'Ontario, notamment par l'ajout de 30 000 visites à domicile pour les personnes âgées et d'autres patients ayant des troubles complexes.
- ▶ Moderniser la prestation des soins de santé et réduire les temps d'attente grâce à des consultations électroniques qui permettront aux patients de communiquer avec leur médecin plus facilement, permettant plus de connexions virtuelles entre les médecins de famille et les spécialistes, et l'expansion des services de télémédecine.

## **Améliorer l'accès aux soins communautaires et à domicile**

Pilier du Plan d'action, la prestation de bons soins, au bon moment, au bon endroit, demande une orientation des ressources là où elles produiront les meilleurs résultats pour la santé, tout en veillant à ce que les patients soient traités dans le milieu qui convient le mieux à leur situation, au moment opportun et, si possible, à domicile.

Le gouvernement investit pour fournir plus de services de santé à domicile et dans la collectivité pour que plus d'options soient offertes au moment opportun. Cette mesure aidera les personnes âgées et d'autres personnes de la province à vivre de façon autonome, dans leur collectivité et leur foyer, le plus longtemps possible.

Dans le budget de 2012, la province s'est engagée à accroître les investissements dans les soins à domicile et les soins communautaires de 4 % par année en moyenne. Le gouvernement bonifie cet engagement de 1 % par an pour augmenter le financement global des soins communautaires et à domicile de plus de 5 % en moyenne par an au cours des trois prochaines années. Les investissements dans ces services augmenteraient de plus de 700 millions de dollars d'ici 2015-2016 par rapport à ceux de 2012-2013, dont 260 millions de dollars en 2013-2014.

Le gouvernement investira afin de réduire les temps d'attente pour les soins infirmiers à domicile et améliorer les services de soutien à la personne pour les clients ayant des besoins complexes. Toutes les personnes ayant besoin de soins infirmiers, y compris celles pour qui la demande a été faite par un hôpital ou une clinique communautaire, recevront leurs services dans un délai de cinq jours suivant l'évaluation du centre d'accès aux soins communautaires (CASC). Pour les clients ayant des besoins complexes, adressés par une clinique communautaire ou un hôpital, qui nécessitent des services de soutien, le but est qu'ils reçoivent leur premier service dans un délai de cinq jours après l'évaluation du CASC.

D'autres initiatives déjà en cours pour améliorer les soins à domicile et les soins communautaires comprennent ce qui suit :

- ▶ Subventionner trois millions d'heures de travail additionnelles par des préposés aux services de soutien à la personne qui amélioreront la qualité de vie de 90 000 personnes âgées de plus.
- ▶ Mettre en oeuvre les principales recommandations contenues dans le rapport du D<sup>r</sup> Samir Sinha, *Vivre bien et plus longtemps*, pour aider les personnes âgées à demeurer en santé et à vivre chez elles plus longtemps, notamment en ajoutant 250 lits de soins actifs dans des foyers de soins de longue durée afin d'aider jusqu'à 1 500 personnes âgées de plus à sortir de l'hôpital plus tôt. Le gouvernement est déterminé à mettre en oeuvre d'autres recommandations du rapport du D<sup>r</sup> Sinha au cours de l'année à venir.

- ▶ Augmenter le financement accordé aux foyers de soins de longue durée de 2 % par année pour les soins directs aux résidents afin de répondre aux besoins de plus en plus complexes des patients.
- ▶ Créer 23 maillons santé partout dans la province pour encourager une plus grande collaboration et une meilleure coordination entre les différents fournisseurs de soins d'un patient, pour faire en sorte que les patients ayant de grands besoins, comme les personnes âgées et celles ayant des troubles complexes, reçoivent des soins qui répondent plus à leurs besoins au bon endroit.
- ▶ Maintenir le crédit d'impôt pour l'aménagement du logement axé sur le bien-être afin d'offrir une aide aux fins des modifications domiciliaires nécessaires pour améliorer l'accessibilité, la fonctionnalité et la mobilité des personnes âgées et pour qu'elles puissent vivre chez elle de façon autonome le plus longtemps possible.

En faisant en sorte que les Ontariennes et Ontariens reçoivent les soins dont ils ont besoin, plus près de chez eux et lorsqu'ils en ont besoin, le gouvernement répond mieux aux besoins des patients et gère mieux les coûts des soins de santé. Les soins communautaires et les soins à domicile coûtent moins cher que les soins à l'hôpital ou dans les foyers de soins de longue durée.

### **Garder l'Ontario en santé**

L'Ontario continue de mettre l'accent sur les initiatives de bien-être et de promotion de la santé visant à aider les Ontariennes et Ontariens à demeurer en santé et productifs tout en réduisant les coûts futurs liés aux maladies évitables. Ces initiatives comprennent ce qui suit :

- ▶ Publier les recommandations du Comité d'experts pour la santé des enfants que le gouvernement a mis sur pied pour le conseiller sur la meilleure façon de réduire de 20 % l'obésité chez les enfants sur une période de cinq ans.
- ▶ Prévoir un investissement annuel supplémentaire de 5 millions de dollars dans la stratégie Ontario sans fumée à l'appui de l'objectif du budget de 2012, à savoir faire de l'Ontario le territoire qui affiche le taux d'usage du tabac le plus faible au Canada. Le nouveau financement aidera plus de personnes à arrêter de fumer.
- ▶ Déposer une loi pour interdire la vente de services de bronzage aux jeunes de moins de 18 ans ainsi que la publicité et le marketing les ciblant. Cela aidera à réduire le risque de cancer de la peau, la forme de cancer la plus répandue, car l'exposition aux lits de bronzage avant l'âge de 35 ans augmente les risques de mélanome de 75 %.

- ▶ Fournir de meilleurs outils pour le dépistage du cancer du col de l'utérus, du cancer du sein et du cancer colorectal, y compris des rappels et l'établissement de liens entre les personnes de la province à risque élevé et les programmes appropriés de dépistage, de soutien à la prévention et de tests génétiques.

### **Accès plus rapide aux soins**

Accélérer la prestation des services de santé contribue à faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens reçoivent les soins dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin, et réduisent les pressions sur d'autres éléments du système de santé. En conséquence, le gouvernement :

- ▶ autorise les pharmaciens à administrer le vaccin contre la grippe aux personnes de plus de cinq ans. Cela permettra à la fois d'améliorer l'accès au vaccin antigrippal et de réduire les coûts futurs éventuels des soins de santé en prévenant des maladies plus graves et coûteuses;
- ▶ crée deux nouveaux centres de naissance, dirigés par des sages-femmes, afin de donner aux femmes enceintes à faible risque plus de choix quant au lieu où elles veulent accoucher. Les centres, qui seront situés à Toronto et à Ottawa, assisteront 1 000 naissances par année;
- ▶ continue de chercher des moyens de maximiser le plein potentiel des infirmières et infirmiers praticiens, notamment en créant 26 cliniques dirigées par des infirmières et infirmiers praticiens qui serviront plus de 40 000 patients qui n'avaient pas de fournisseur de soins familial;
- ▶ réduit les listes d'attente en élargissant les services prodigués au Kensington Eye Institute, y compris le traitement du glaucome et la chirurgie de la rétine en plus des quelque 300 greffes de la cornée qui s'y pratiquent chaque année, et aller de l'avant avec l'expansion de cliniques spécialisées en soins de la vue à l'échelle de la province.

## **Mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires**

Le système d'éducation de l'Ontario se classe parmi les meilleurs au monde et il faut continuer dans cette voie. Les réalisations constatées sur le plan de l'excellence scolaire sont le fruit de la collaboration entre le gouvernement et ses partenaires du milieu de l'éducation. La province continuera à travailler avec les enseignants, le personnel de soutien, les directions d'école et les conseils scolaires pour préserver les progrès accomplis dans le secteur et consolider ses importantes réalisations pour préparer les élèves aux exigences du marché du travail du futur.

Pour atteindre la viabilité à long terme en matière de financement des conseils scolaires, le gouvernement mettra en œuvre une stratégie comportant des mesures d'économies et de modernisation. Le ministère de l'Éducation invitera les parties intéressées à y participer et collaborera avec les conseils scolaires pour son exécution. Cette stratégie commencera à porter des fruits au cours de l'année scolaire 2014-2015.

## **Relations de travail et régimes de retraite**

### ***Approche responsable, respectueuse et équitable en matière de rémunération dans le secteur public***

Les coûts de rémunération représentent plus de 50 % des dépenses des programmes subventionnés par l'Ontario, soit sous forme de paiements directs à la fonction publique de l'Ontario ou de paiements de transfert aux écoles, aux hôpitaux et aux autres partenaires du secteur public. Tous les partenaires du secteur public, y compris les employeurs et les agents de négociation, devront travailler de pair pour contrôler les coûts actuels et futurs de la rémunération, notamment les salaires, les avantages sociaux et les régimes de retraite.

### ***Restriction de la rémunération des cadres et des députés***

Le gouvernement a gelé les salaires des cadres désignés des hôpitaux, des universités, des collèges, des conseils scolaires et des compagnies d'électricité de l'Ontario.

Tous les aspects des régimes de rémunération sont gelés, et les salaires de base ne peuvent pas augmenter. En outre, les enveloppes globales de rémunération au rendement chez certains employeurs désignés sont gelées. Ces mesures de restriction seront en place jusqu'à ce que le déficit soit éliminé en 2017-2018. Le salaire des députés provinciaux continuera d'être gelé, ce qui portera à cinq ans la durée totale de ce gel.

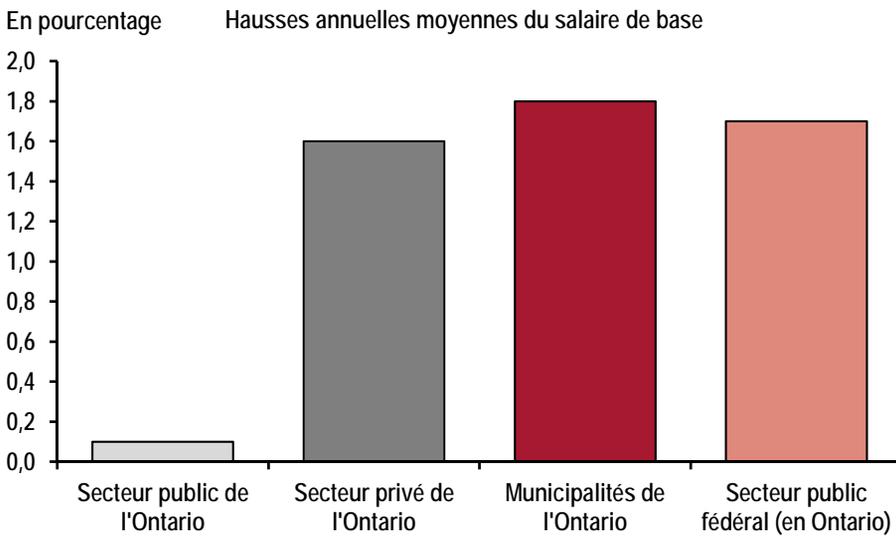
En outre, un comité consultatif sera mis sur pied pour revoir les pratiques de rémunération des cadres du secteur parapublic. Il aura notamment pour mandat d'examiner le plafonnement sans exception de la rémunération tout en reconnaissant la nécessité de tenir les cadres responsables des résultats. Rien que dans le secteur hospitalier, le gouvernement examinera la possibilité de réorienter 3,5 millions de dollars vers les soins de première ligne en prenant des mesures pour gérer les coûts liés à la haute direction.

### ***La négociation donne des résultats et protège les services***

Le gouvernement respecte les conventions collectives et le processus de négociation collective. Il ne dérogera pas aux conventions collectives en vigueur. Une telle mesure non seulement créerait des risques juridiques importants, mais minerait également la capacité des employeurs et des agents de négociation responsables d'augmenter la productivité, de maintenir les services et d'assurer la viabilité financière dans le cadre de négociations respectueuses tenant compte de la situation économique de l'Ontario.

Les conventions conclues dans le secteur public de l'Ontario sont maintenant en deçà de la moyenne de celles du secteur privé, du secteur municipal et du secteur public fédéral. Les charges de retraite prévues diminuent, en partie grâce aux efforts déployés pour contenir la croissance des salaires dans le secteur public. Ces résultats ont été obtenus sans que soient sacrifiés les emplois et les services.

GRAPHIQUE 1.24 Règlements salariaux en Ontario



*Nota :* Les données renvoient aux conventions couvrant plus de 150 employés ratifiées entre le 17 juillet 2012 et le 3 avril 2013.  
*Source :* ministère des Services gouvernementaux de l'Ontario.

Des ententes ont été conclues avec les agents de négociation représentant près de 50 000 employés de la fonction publique de l'Ontario, soit plus des trois quarts des fonctionnaires provinciaux.

- ▶ L'entente conclue avec l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO) comprend un gel des salaires de deux ans et la restructuration de la rémunération au mérite, des prestations de maladie de courte durée et des dispositions sur les congés, ce qui se traduira par un évitement des coûts de 24,6 millions de dollars en 2012-2013 et de 30,4 millions de dollars en 2013-2014.

- ▶ L'entente conclue avec le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) comprend un gel de salaire de deux ans, une réduction de 3 % du salaire de départ au premier échelon dans les grilles salariales, l'élimination des primes de départ à la retraite des nouveaux employés, la restructuration des prestations de maladie de courte durée et des changements aux dispositions sur la sécurité d'emploi. L'entente permettra d'économiser 34,1 millions de dollars en 2013 et 37,4 millions de dollars en 2014.

Dans le secteur de la santé, l'entente conclue entre le gouvernement et l'Ontario Medical Association permet de gérer les dépenses en santé. Cela s'est fait par une baisse des honoraires et d'autres mesures d'économie.

Dans le secteur de l'éducation, le gouvernement a conclu des ententes négociées avec l'Ontario English Catholic Teachers Association (OECTA) ainsi qu'avec les syndicats représentant les enseignants francophones, certains professionnels et quelques employés de soutien. Les paramètres de ces ententes forment la base des conventions collectives du secteur. Depuis que ces conventions collectives sont en vigueur, le gouvernement s'est employé en priorité à rétablir les relations avec les enseignants et les employés de soutien. Au cours des dernières semaines, des discussions entre la province et ses partenaires en éducation ont déjà donné des résultats pour les élèves, les parents, les enseignants et le personnel de soutien, avec la reprise graduelle des activités parascolaires dans les écoles élémentaires et secondaires.

À la fin de mars, le gouvernement est parvenu à conclure une entente de principe avec la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO) qui prévoit l'application équitable et uniforme des conventions collectives existantes, sans dépasser l'enveloppe de financement du ministère. Le gouvernement est aussi en pourparlers avec la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO).

Dans le bulletin *Finances de l'Ontario – troisième trimestre 2012-2013*, le gouvernement prévoyait des économies ponctuelles de 1,1 milliard de dollars dans le secteur de l'éducation découlant de la réduction du passif des conseils scolaires relatif aux congés de maladie accumulés, aux gratifications de retraite et aux droits acquis touchant les prestations de retraite. Le présent budget confirme ces prévisions.

Les ententes conclues dans le secteur de l'éducation comprenaient un engagement à mettre sur pied un groupe de travail pour explorer la création d'un ou de plusieurs régimes de prestations à l'échelle de la province pour les travailleurs du secteur. Le groupe de travail composé de représentants de l'éducation, de fonctionnaires et d'experts devra avoir terminé ses travaux avant la prochaine ronde de négociations collectives en 2014. Selon les résultats de ces travaux, le gouvernement versera du financement de démarrage pour soutenir les nouveaux régimes de prestations.

Le gouvernement continuera de collaborer avec tous ses partenaires du secteur de l'éducation afin d'établir un processus de négociation plus efficace. Une partie de ce processus sera façonné par un examen des pratiques exemplaires de négociation collective. En outre, le gouvernement consultera les agents de négociation et les groupes d'employeurs dans l'ensemble du secteur parapublic pour déterminer les meilleurs moyens de parvenir à un processus de négociation plus efficient et efficace, notamment par la création de tables sectorielles, s'il y a lieu.

À partir de maintenant, les coûts liés à la rémunération doivent être gérés à l'intérieur du cadre financier actuel de l'Ontario, qui ne prévoit pas de fonds au titre de l'augmentation progressive de la rémunération dans les nouvelles conventions collectives. Le gouvernement est persuadé que les partenaires du secteur parapublic peuvent travailler ensemble pour obtenir des résultats qui demeurent dans les limites du plan financier tout en protégeant les services. Lors des futures rondes de négociations, le gouvernement est disposé à collaborer avec les employeurs et les agents de négociation pour trouver des mécanismes, comme l'amélioration de la productivité, et atteindre les objectifs sur le plan financier et de la prestation des services.

### **Régimes de retraite à prestations déterminées du secteur public**

Les régimes de retraite sont un élément essentiel de la rémunération totale des travailleurs du secteur public. Le gouvernement reconnaît que ces régimes constituent une source importante de revenus prévisibles pour les travailleurs du secteur public et du secteur privé et il demeure résolu à mettre en place un système moderne de revenu de retraite qui contribue à améliorer la qualité de vie de toutes les personnes âgées de l'Ontario.

À l'instar des régimes de retraite du secteur privé, de nombreux régimes du secteur public sont aux prises avec des problèmes de viabilité. La conjoncture économique et, en particulier, la volatilité du rendement des investissements et les faibles taux d'intérêt à long terme ont eu un effet négatif sur la capitalisation de nombreux régimes. Les cotisations faites par les organismes bénéficiaires de paiements de transfert pour éponger les déficits de solvabilité réduisent le financement disponible pour fournir les programmes et les services sur lesquels la population de l'Ontario compte.

Le gouvernement est répondant de nombreux régimes du secteur public ou en finance indirectement par l'entremise de paiements de transfert, et un certain nombre des régimes les plus importants influent directement sur le plan financier du gouvernement. La Commission de réforme des services publics de l'Ontario faisait remarquer que les obligations du gouvernement en matière de retraite, qu'on appelle les « charges de retraite », ont augmenté de façon considérable au cours des dernières années. Elle prévoyait que, faute de mesures, les charges de retraite augmenteraient de 36 % de 2012-2013 à 2017-2018.

« À l'heure actuelle, les charges de retraite constituent environ 2 % de la croissance des dépenses totales de programmes et représentent une bonne partie de l'augmentation totale des dépenses de programmes... »

Commission de réforme des services publics de l'Ontario, *Des services publics pour la population ontarienne : Cap sur la viabilité et l'excellence*, février 2012.

**TABLEAU 1.3 Différence entre les charges de retraite projetées et les prévisions de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario**  
(en milliards de dollars)

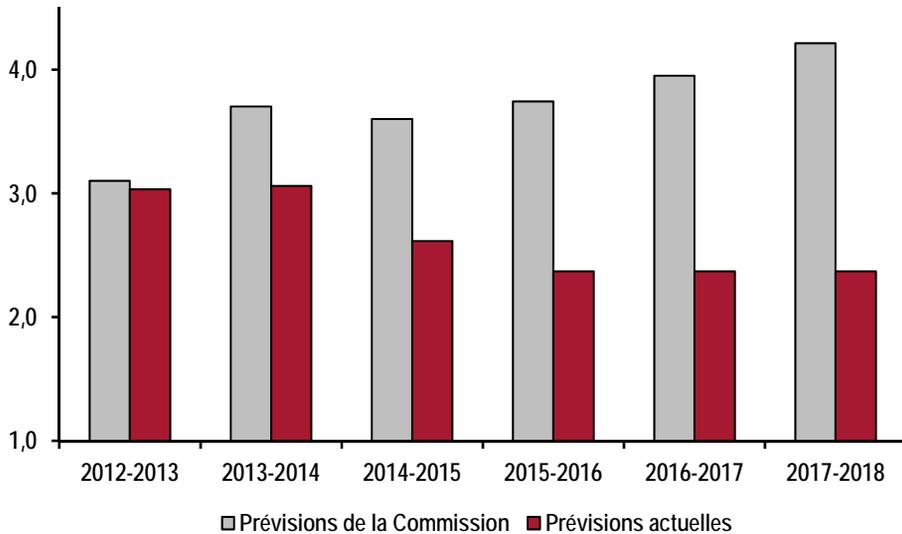
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Prévisions de la Commission	3,1	3,7	3,6	3,7	4,0	4,2
Projections actuelles	3,0	3,1	2,6	2,4	2,4	2,4
Différence	(0,1)	(0,6)	(1,0)	(1,4)	(1,6)	(1,8)

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

La Commission prévoyait que les charges de retraite augmenteraient de 1,1 milliard de dollars de 2012-2013 à 2017-2018. Les prévisions actuelles du gouvernement indiquent plutôt une baisse de 0,7 milliard de dollars pendant la même période, ce qui donne une réduction cumulative de 6,5 milliards de dollars comparativement aux prévisions de la Commission. Cette réduction peut en grande partie être attribuée aux efforts déployés par le gouvernement pour contenir la croissance des salaires dans le secteur public et au rendement plus élevé que prévu des investissements.

**GRAPHIQUE 1.25 Écart entre les charges de retraite prévues et les prévisions de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario**

En milliards de dollars



Le budget de 2012 prévoyait un train de mesures pour faire face aux défis que doivent relever les régimes de retraite du secteur public. Ces mesures s'appuyaient sur le leadership de la province en matière de réforme des régimes de retraite et sur les recommandations de la Commission.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a collaboré efficacement avec ses partenaires du secteur public en vue de la réalisation de ses objectifs stratégiques et a fait d'importants progrès. Cependant, il y a encore du travail à faire. Dans le budget de 2013, le gouvernement réaffirme son engagement à faire fond sur ces progrès et à collaborer avec les parties intéressées pour soutenir les réformes qui améliorent la pérennité et l'abordabilité des régimes de retraite du secteur public.

### **Régimes de retraite conjoints (RRC)**

Bon nombre des régimes de retraite les plus importants du secteur public de l'Ontario sont des RRC. Les décisions concernant le niveau des prestations et les cotisations sont prises par les représentants des employeurs et des employés. La responsabilité des déficits de solvabilité est partagée par les employeurs et les participants au régime. Si les répondants conjoints ne peuvent pas trouver de terrain d'entente sur la façon d'éponger un déficit, la *Loi sur les régimes de retraite* exige que le manque à gagner soit comblé par une hausse des cotisations.

Le budget de 2012 notait que les taux de cotisation de bon nombre de ces régimes avaient augmenté considérablement à cause de récents problèmes de capitalisation. Le gouvernement avait annoncé son intention de procéder à une consultation au sujet d'un cadre législatif qui gèlerait les taux de cotisation jusqu'à l'élimination du déficit. Pendant ce gel, les régimes présentant de nouveaux déficits de solvabilité seraient tenus de réduire les prestations futures, sous réserve de certaines exceptions, au lieu d'augmenter les taux de cotisation.

Après d'intensives consultations avec les représentants des quatre régimes de retraite conjoints consolidés dans les états financiers de la province, les répondants ont signé des ententes avec le gouvernement lui permettant d'atteindre ses objectifs. Ces ententes gèlent les taux de cotisation jusqu'à ce que le déficit soit éliminé en 2017-2018 et rendent inutile l'adoption de mesures législatives. Elles témoignent également de l'engagement du gouvernement à prendre part à un dialogue constructif avec ses partenaires du secteur public pour atteindre ses objectifs tout en tenant compte des intérêts des participants au régime, des employeurs et des contribuables.

Les ententes exigent des réductions dans les prestations futures pour combler les nouveaux déficits de solvabilité. Toute réduction dans les prestations futures contribuera également à atténuer la croissance connexe des charges de retraite et permettra au gouvernement de continuer à orienter les fonds vers les services publics importants pour la population et à éliminer le déficit.

### **Régimes de retraite à employeur unique (RREU)**

Beaucoup d'employés du secteur public de l'Ontario, particulièrement ceux des universités et du secteur de l'électricité, participent à un RREU. Contrairement aux RRC, les employeurs assument une part disproportionnée des cotisations aux RREU. Ils sont également responsables du financement des déficits de solvabilité conformément à la *Loi sur les régimes de retraite*.

En mai 2011, le gouvernement a accordé un allègement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité aux RREU du secteur public. En contrepartie, ces régimes de retraite devaient négocier des modifications qui en amélioreraient la viabilité et l'abordabilité à long terme. S'ils ne peuvent pas démontrer qu'ils ont fait des progrès dans ce sens, un allègement supplémentaire pourrait être refusé.

Le régime d'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité mis en place par le gouvernement a été fructueux. Depuis l'annonce de son instauration, 17 régimes ont bénéficié d'un allègement, dont 15 dans le secteur universitaire.

L'allègement a réduit d'environ 240 millions de dollars annuellement les paiements de solvabilité que doivent faire ces 17 régimes, protégeant du coup les emplois et les programmes. Jusqu'à maintenant, au moins 10 régimes sont parvenus à négocier des changements qui se sont traduits par une augmentation des cotisations des participants et/ou une réduction des prestations pour les services futurs.

Dans le budget de 2012, le gouvernement annonçait qu'il envisagerait des mécanismes supplémentaires pour accroître la viabilité et l'abordabilité des RREU du secteur public, notamment des mesures visant à encourager une formule de partage égal des coûts et des risques entre les employeurs et les participants du régime.

Le gouvernement demeure résolu à faire en sorte que les RREU soient financés à parts égales d'ici cinq ans et à examiner les possibilités de faire de la prise en charge conjointe le modèle de gouvernance et de capitalisation privilégié des régimes de retraite dans le secteur public de l'Ontario. Pour réaliser des économies dans l'administration des régimes et soutenir leur prise en charge conjointe dans le secteur public, le gouvernement entend également établir un cadre qui, si des conditions précises sont remplies, permettrait le transfert d'actifs de RREU aux RRC et la conversion de RREU en RRC.

Le gouvernement envisagera également des modifications réglementaires qui prévoient un allègement supplémentaire de la capitalisation du déficit de solvabilité pour les RREU du secteur public qui ont pris des mesures concrètes pour se placer sur la voie de la viabilité, notamment en vue de partager les coûts à parts égales à l'avenir.

Comme il l'avait annoncé dans le budget de 2012, le gouvernement va de l'avant avec les modifications législatives proposées pour éliminer les obstacles à la création de nouveaux RRC dans le secteur de l'électricité.

Le gouvernement demeure résolu à mobiliser les représentants patronaux et syndicaux pour régler les problèmes qui se posent dans les régimes de retraite du secteur de l'électricité. À cette fin, il entend établir et présider un groupe de travail composé de représentants des deux parties pour leur faire comprendre les défis qui se posent et passer à un cadre plus viable.

Le gouvernement examinera également si d'autres modifications législatives peuvent être nécessaires pour transformer ces régimes.

### ***Gestion commune des actifs***

Les établissements du secteur public de l'Ontario administrent plus de 100 régimes de retraite à prestations déterminées, à cotisations déterminées et mixtes. À quelques exceptions près, chacun de ces régimes se procure indépendamment des services externes de gestion des investissements, ce qui se traduit par des doubles emplois et des coûts plus élevés. Un cadre de gestion commune des actifs permettrait aux régimes de retraite plus petits du secteur public de profiter d'avantages dont jouissent généralement les plus grandes caisses de retraite, à savoir réduction des frais de gestion des investissements, meilleur accès à d'autres types d'investissements et amélioration de la gestion des risques.

Dans le budget de 2012, le gouvernement avait annoncé son intention d'instaurer un tel cadre pour les régimes de retraite du secteur public. Il a nommé M. Bill Morneau au poste de conseiller en investissement pour les régimes de retraite et l'a chargé de consulter les parties intéressées et de formuler des recommandations. M. Morneau estime que la mise en oeuvre intégrale de ses recommandations permettrait de réaliser des économies allant de 75 millions de dollars à 100 millions de dollars par année.

Le gouvernement apprécie grandement les recommandations de M. Morneau, qui ont été rendues publiques en novembre 2012, et continue de mener des consultations sur ses conclusions. Reconnaisant la complexité de cette entreprise, le gouvernement entend mettre sur pied un groupe technique qui donnera des conseils sur les questions de conception, de gouvernance et de transition associées à la constitution d'une nouvelle entité de gestion des actifs. Le groupe de travail présenterait un rapport au ministre des Finances plus tard cette année, accompagné d'un plan de mise en oeuvre détaillé.

## Programmes fiscaux et de prestations équitables

En 2013-2014, le gouvernement offrira plus de 11 milliards de dollars en mesures de soutien à la population par le truchement de programmes fiscaux et de prestations, et ce, sans compter l'aide sociale. Le gouvernement examinera ces programmes, dont la Prestation ontarienne pour l'énergie propre, les programmes d'aide fiscale et d'autres mesures de soutien direct pour s'assurer qu'ils demeurent équitables et abordables.

---

« Étant donné qu'un grand nombre des programmes [de prestations] en place ne sont pas viables, le gouvernement devra déterminer la meilleure façon de procéder pour s'assurer que les prestations sont versées aux personnes qui en ont le plus besoin. »

Commission de réforme des services publics de l'Ontario, *Des services publics pour la population ontarienne : Cap sur la viabilité et l'excellence*, février 2012.

---

Bon nombre de programmes gouvernementaux imposent déjà des critères d'admissibilité qui ciblent les personnes à revenu faible ou moyen. Par exemple, dans le budget de 2012, le gouvernement avait annoncé des mesures pour rendre le Programme de médicaments de l'Ontario plus équitable en demandant aux personnes âgées ayant des revenus plus élevés d'assumer une plus grande part des coûts de leurs médicaments sur ordonnance.

L'examen appuiera le travail déjà entrepris pour transformer le versement des prestations par la mise en ligne du compte de prestations afin de simplifier l'accès aux programmes de prestations fondés sur le revenu.

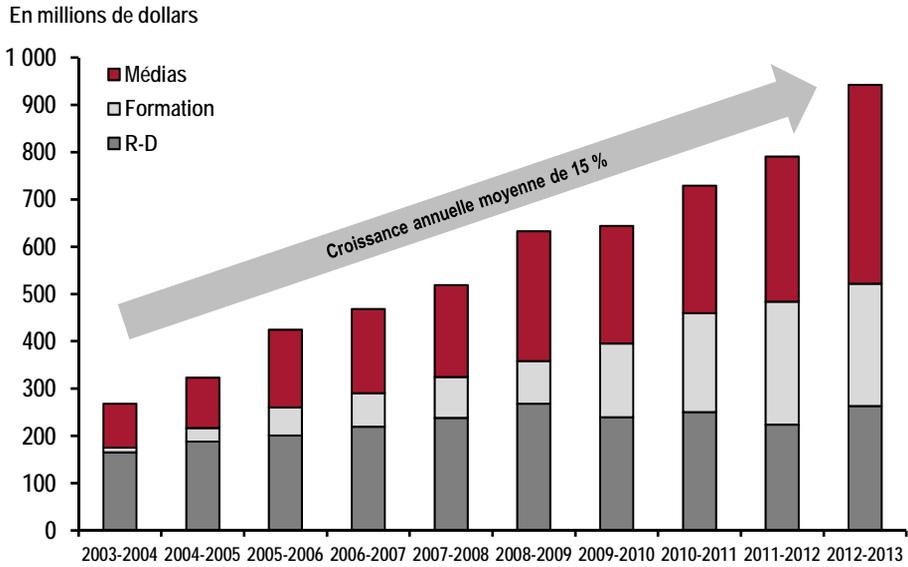
## **Viabilité financière du soutien fiscal aux entreprises**

La réforme de l'impôt des sociétés en Ontario se soldera par l'octroi de 8,5 milliards de dollars en réductions d'impôt par année pour les entreprises, ce qui améliorera la compétitivité du régime fiscal et le climat d'investissement dans la province. En plus d'avoir abaissé considérablement l'impôt des sociétés, le gouvernement de l'Ontario a grandement amélioré l'administration du régime fiscal, réduisant ainsi les coûts de conformité des entreprises de plus de 635 millions de dollars par année.

Les crédits d'impôt remboursables sont versés aux entreprises qu'elles soient ou non rentables. Dans un souci de transparence et de responsabilisation et sur la recommandation du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), les crédits d'impôt remboursables sont comptabilisés dorénavant au titre de charges du gouvernement. À la lumière de cette modification, les crédits d'impôt remboursables sont essentiellement reconnus comme étant des transferts ou des subventions effectués par le truchement du régime d'imposition.

Si les crédits d'impôt aident à attirer de nouveaux investissements dans la province, le taux de croissance des crédits d'impôt remboursables n'est toutefois pas soutenable. En 2003-2004, les crédits d'impôt remboursables représentaient un soutien aux entreprises de presque 270 millions de dollars alors qu'en 2012-2013, ce soutien est estimé à plus de 940 millions de dollars, ce qui correspond à une croissance moyenne de 15 % par année.

### GRAPHIQUE 1.26 Crédits d'impôt remboursables pour les entreprises



*Nota* : Les chiffres comprennent les estimations des demandes de crédits d'impôt pour les médias n'ayant pas encore été traitées. Ils pourraient être modifiés à la lumière des évaluations finales.  
*Sources* : ministère des Finances de l'Ontario, ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario et Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario.

« Le niveau de soutien accordé par le truchement des crédits d'impôt pouvait être justifié lorsque les taux d'imposition provinciaux étaient élevés et que les crédits pouvaient améliorer la compétitivité de l'Ontario pour les investissements des entreprises. Il est moins sensé maintenant que le régime d'imposition de l'Ontario est concurrentiel en raison des importantes réformes fiscales. »

Commission de réforme des services publics de l'Ontario, *Des services publics pour la population ontarienne : Cap sur la viabilité et l'excellence*, février 2012.

Le budget de 2013 prévoit des mesures pour réduire le coût du soutien fiscal aux entreprises. Dans le budget de 2012, le gouvernement avait annoncé que le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA) ferait l'objet d'un examen pour en déterminer l'efficacité et notamment la mesure dans laquelle le CIFA encourage l'achèvement des programmes d'apprentissage. Le budget de 2013 ciblera mieux le soutien du CIFA et contribuera à améliorer le taux d'achèvement au sein des métiers admissibles au CIFA. Cette mesure permettra d'économiser 45 millions de dollars en 2014-2015 et aidera le gouvernement à réaliser les économies visées au chapitre du soutien aux entreprises. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure, consulter le chapitre IV, *Fiscalité, régimes de retraite et services financiers*.

La province exonère actuellement le biodiesel de la taxe de 14,3 cents le litre prévue par la *Loi de la taxe sur les carburants*. L'Ontario propose de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, l'exonération de la taxe pour le biodiesel. Cette mesure engendrerait, à compter de 2014-2015, des économies d'environ 4 millions de dollars par année pour la province. Depuis l'entrée en vigueur des règlements fédéraux visant les carburants renouvelables, cette exonération n'est plus nécessaire pour encourager l'utilisation du biodiesel en Ontario. La province consultera aussi les parties concernées au sujet d'un mandat provincial en ce qui a trait aux carburants diesels plus verts. Pour de plus amples renseignements, consulter le chapitre IV, *Fiscalité, régimes de retraite et services financiers*.

### **Examen des programmes de soutien aux entreprises**

Dans le budget de 2012, on avait annoncé la mise sur pied du Conseil pour l'emploi et la prospérité présidé par Gord Nixon. Le Conseil a publié son rapport final intitulé *L'avantage Ontario* en décembre 2012. Présentant 14 recommandations, le rapport est un appel à l'action pour le gouvernement, le monde des affaires, le secteur de l'éducation, le milieu du travail et d'autres intervenants.

Le gouvernement prend déjà des mesures en vue de mettre en œuvre trois des recommandations formulées : le lancement des forums internationaux des exportateurs, le programme pilote du bon de commercialisation et d'innovation, et la collaboration avec le gouvernement fédéral sur le dossier du capital de risque.

« Vu les défis et les occasions économiques changeants de l'Ontario, l'évolution continue des pressions mondiales et la conjoncture économique difficile, le temps est venu d'évaluer et de revoir stratégiquement le soutien offert aux entreprises de l'Ontario. »

Gord Nixon et coll., *L'avantage Ontario*, Conseil pour l'emploi et la prospérité, 2012.

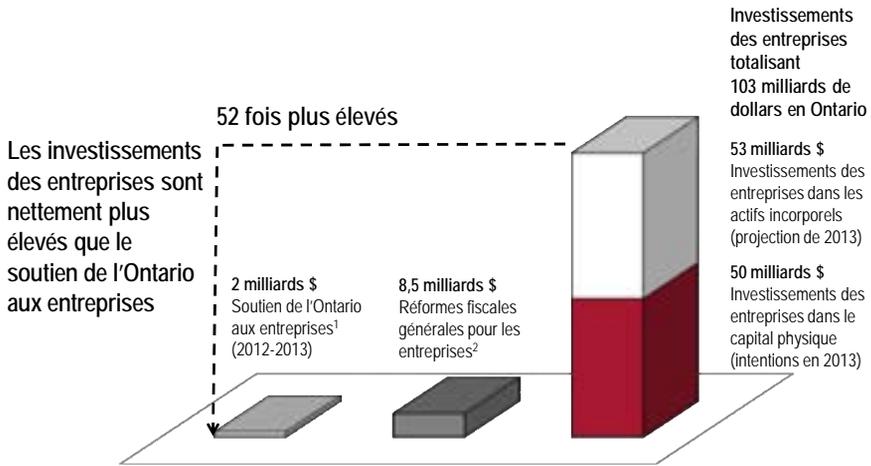
Le Conseil a aussi recommandé au gouvernement de regrouper toutes les modalités de soutien financier aux entreprises en un seul fonds pour l'emploi et la prospérité axé sur l'innovation, la productivité et les exportations. Le Fonds sera conçu de façon à être facilement accessible, tout en consolidant la responsabilisation et la transparence.

Pour mettre en œuvre cette recommandation, le gouvernement annonce la création d'un groupe technique qui aura pour mission d'une part, de déterminer comment réaliser des économies au chapitre du soutien accordé aux entreprises et, d'autre part, de regrouper le reste des programmes au sein du fonds pour l'emploi et la prospérité. Le groupe technique évaluera la viabilité et l'efficacité des crédits d'impôt remboursables et des programmes de financement direct en fonction des trois filtres stratégiques recommandés par le Conseil, notamment : innovation, productivité et croissance des exportations.

Le groupe technique indiquera si les crédits d'impôt remboursables offerts aux entreprises devraient être restructurés, abandonnés, maintenus ou remplacés par des subventions, qui souvent constituent un moyen plus direct et rapide de fournir une aide aux entreprises. On lui demandera également de déterminer comment la province peut réaliser des économies de 25 % dans l'administration des programmes. Le groupe présentera un rapport dans six mois. Le ministre des Finances annoncera de plus amples détails.

En 2013, les entreprises de l'Ontario ont l'intention d'investir 103 milliards de dollars dans des immobilisations corporelles et incorporelles; le soutien du gouvernement aux entreprises en 2012-2013 se chiffrait à 2,0 milliards de dollars. Le niveau des investissements des entreprises est cinquante fois plus élevé que ce qu'elles reçoivent annuellement de la part du gouvernement de l'Ontario en soutien direct et en crédits d'impôt remboursables. L'aide fournie aux entreprises peut les protéger des pressions exercées par la concurrence, créer des distorsions économiques et augmenter les pressions financières.

**GRAPHIQUE 1.27 La mise en place des éléments fondamentaux a une plus grande incidence sur les emplois et la croissance**



<sup>1</sup> Financement estimatif disponible pour le soutien direct aux entreprises et crédits d'impôt remboursables pour les entreprises (ne comprend pas les estimations des demandes de crédits d'impôt pour les médias n'ayant pas encore été traitées).

<sup>2</sup> Estimation de l'allègement fiscal annuel (en dollars de 2012) accordé aux entreprises grâce à l'élimination de l'impôt sur le capital, aux réductions des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) fondées sur un taux général de l'IRS de 11,5 % et à la mise en oeuvre intégrale des crédits de taxe sur les intrants au titre de la taxe de vente harmonisée. Ne comprend pas les réductions des taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises ni les économies des entreprises au titre des coûts de conformité de plus de 635 millions de dollars par année découlant de l'administration rationalisée de l'impôt.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Comptes économiques provinciaux.

## **Collaborer avec les municipalités**

Le gouvernement reste fidèle à son engagement d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des services publics. Cet engagement est exigé de tous les paliers du gouvernement, y compris les municipalités.

### **Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario et prises en charge par la province**

Au début de 2012, le gouvernement a annoncé qu'il entreprendrait l'examen du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) et diminuerait progressivement le financement accordé au programme, qui passerait à 500 millions de dollars d'ici 2016 (c'est-à-dire 550 millions de dollars en 2014, 525 millions de dollars en 2015 et 500 millions de dollars en 2016). Dans le cadre de l'examen, la province travaillera avec les partenaires municipaux au remaniement du programme.

La diminution graduelle du financement octroyé au FPMO faisait partie des mesures prévues dans l'entente convenue par la province avec les municipalités dans le cadre de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services, qui prévoyait le retrait de l'assiette de l'impôt foncier des programmes de prestations d'aide sociale et des coûts reliés à la sécurité des tribunaux et au transport des prisonniers, jusqu'à concurrence de 125 millions de dollars.

En dépit des difficultés financières auxquelles fait face la province, le gouvernement honorera son engagement de prendre en charge la part de ces coûts que les municipalités financent avec les impôts fonciers. Rien qu'en 2013, ces prises en charge représentent un montant total de presque 1,4 milliard de dollars au profit des municipalités. Ainsi, une part plus importante des revenus tirés des impôts fonciers pourra être consacrée aux objectifs prioritaires des municipalités, notamment les investissements dans l'infrastructure et le développement économique.

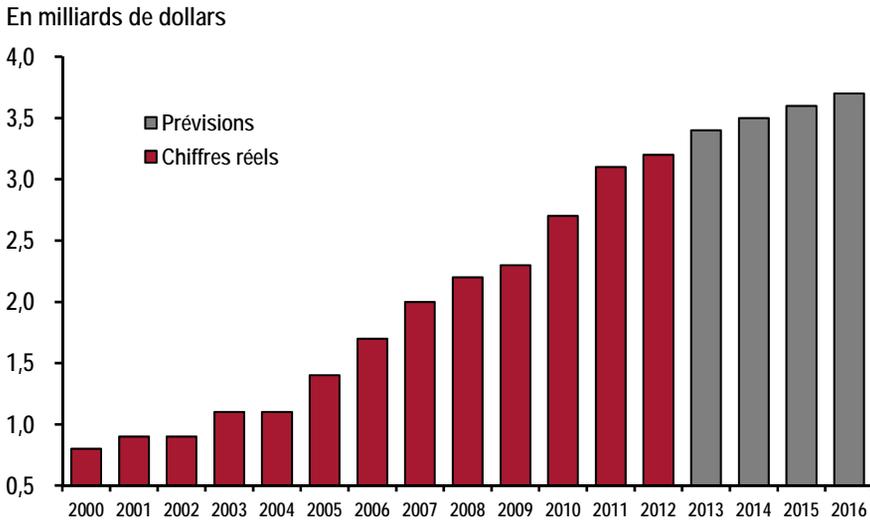
En comptant le FPMO, la province offre aux municipalités un avantage combiné de plus de 1,9 milliard de dollars en 2013, ce qui représente un montant trois fois plus élevé que le niveau de financement assuré en vertu de l'ancien programme.

Globalement, le soutien provincial accordé aux municipalités continue d'augmenter, les prises en charge provinciales faisant plus que compenser la réduction du financement du FPMO.

## Soutien continu aux municipalités

En 2013, la province offre aux municipalités un soutien permanent d'environ 3,4 milliards de dollars, soit une augmentation de 200 % par rapport au niveau fourni en 2003. Ce soutien comprend le financement fourni par l'entremise du FPMO ainsi que l'avantage procuré par les prises en charge par la province et d'autres initiatives.

**GRAPHIQUE 1.28** Le soutien permanent aux municipalités augmentera pour atteindre 3,7 milliards de dollars d'ici 2016



*Nota :* Les chiffres ont été retraités pour tenir compte du modèle de financement de l'administration du programme Ontario au travail annoncé en 2011 et de la diminution du financement du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario annoncée dans le budget de l'Ontario de 2012.

*Sources :* *Envisager l'avenir ensemble* (octobre 2008), Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services, et données du ministère des Finances de l'Ontario.

## **Renforcer le régime foncier de l'Ontario**

Le régime d'impôt foncier de l'Ontario joue un rôle de premier plan en appuyant les services municipaux à l'échelle locale ainsi que le système d'éducation élémentaire et secondaire de la province.

La province a mis en œuvre plusieurs mesures importantes qui ont amélioré la stabilité et la prévisibilité du régime d'impôt foncier en Ontario, tant pour les propriétaires fonciers que pour les municipalités. À titre d'exemple, citons l'instauration, en 2009, du cycle quadriennal de réévaluations conjugué à un programme quadriennal d'application progressive.

La province continuera de collaborer avec les principaux intervenants dans le but d'améliorer encore davantage le régime d'impôt foncier. En s'appuyant sur les recommandations formulées en 2006 par l'ombudsman de l'Ontario et en 2010 par le vérificateur général de l'Ontario, la province travaillera avec la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC), les municipalités et les représentants des contribuables pour examiner les différentes options en vue de renforcer davantage les processus d'évaluation foncière et le régime d'impôt foncier en Ontario.

Cet examen se concentrera sur les domaines suivants sur lesquels les municipalités et les représentants des contribuables se sont montrés intéressés à travailler avec la province :

- ▶ l'examen de l'échéancier pour le processus d'appel des évaluations;
- ▶ la clarification et la précision des méthodologies d'évaluation appliquées aux biens commerciaux à usage particulier, comme les usines, les zones industrielles, les sites d'enfouissement et les panneaux d'affichage;
- ▶ l'étude d'autres moyens de renforcer la MPAC.

## **Accroître la responsabilisation**

L'amélioration de la responsabilisation des organismes du gouvernement financés par les deniers publics et d'autres organisations gouvernementales est un élément essentiel du plan de gestion responsable de la province. Au cours des dernières années, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures, resserré les politiques et fait des changements législatifs pour accroître la responsabilisation. En vertu de la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*, et des changements qui y ont été apportés, on a imposé des restrictions sur l'utilisation des deniers publics pour l'embauche de lobbyistes de l'extérieur, assujetti les hôpitaux aux lois sur l'accès à l'information, exigé que les cadres supérieurs des hôpitaux et des réseaux locaux d'intégration des services de santé déclarent leurs dépenses, et établi de nouvelles règles touchant l'approvisionnement et les charges de certains organismes désignés du secteur parapublic ainsi que l'élimination des privilèges superflus au sein de ces entités. En outre, de nouveaux règlements et des modifications à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* ont contribué à resserrer l'obligation de rendre compte et de déclarer l'utilisation faite des deniers publics.

### **Responsabilisation des organismes**

L'Ontario continue de renforcer la surveillance de ses organismes. Les ministères devront faire des examens réguliers de leurs organismes pour s'assurer que des résultats sont obtenus, que les ressources sont utilisées de façon optimale, que les risques sont gérés et que les mesures d'atténuation requises sont prises. Les résultats de ces examens seront évalués en un point central pour s'assurer de l'efficacité des processus de surveillance des ministères et de la gestion adéquate de toute préoccupation soulevée. Le gouvernement a également entrepris une étude comparative en collaboration avec ses sociétés d'électricité pour améliorer le rendement global, l'efficacité, l'optimisation des ressources et la reddition de comptes au sein de ces entités.

### **Un secteur de l'électricité efficient et efficace**

Le secteur de l'électricité joue un rôle essentiel dans l'économie de l'Ontario. Grâce à des investissements récents dans le secteur, le réseau d'électricité est propre, moderne et fiable.

Au cours des dix dernières années, environ 11 500 mégawatts (MW) se sont ajoutés au réseau à la suite d'investissements de plus de 21 milliards de dollars dans la construction et la remise en état d'installations. Près de 2 200 MW provenant de nouvelles sources d'énergie renouvelable devraient être raccordés au réseau de distribution entre décembre 2012 et avril 2014.

La province remplace la production d'électricité dans les centrales au charbon et fermera les centrales de Lambton et Nanticoke à la fin de 2013. L'élimination des centrales au charbon en Ontario est la plus importante mesure de réduction des émissions de gaz à effet de serre à être prise en Amérique du Nord dans ce délai.

L'Ontario continuera à être un chef de file en matière de technologie des réseaux de distribution intelligents et de conservation de l'énergie, et la nouvelle économie issue de la mise en place de technologies de pointe pour améliorer le rendement énergétique dans les résidences et les entreprises de l'Ontario sera porteuse d'emplois.

À mesure que de nouveaux investissements dans la production d'énergie renouvelable se concrétisent, le gouvernement sollicitera la participation des collectivités afin de guider le processus et faire en sorte que les projets soient intégrés avec succès dans ces régions.

En 2012, le gouvernement a lancé un examen comparatif indépendant d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) et d'Hydro One Inc. Les résultats de cet examen contribueront à améliorer l'efficacité à mesure que ces deux sociétés continuent à mettre en oeuvre des mesures pour réduire les coûts et exercent leurs activités de façon plus intelligente et productive. Ontario Power Generation et Hydro One ont toutes deux instauré des initiatives de transformation qui se traduisent par des améliorations pour les contribuables et les consommateurs.

- ▶ L'initiative de transformation d'OPG a déjà contribué à réduire l'effectif opérationnel de plus de 1 000 personnes entre 2011 et 2012, et la société prévoit une réduction supplémentaire de 1 000 employés, portant le total à 2 000, d'ici 2015.
- ▶ En 2012, OPG a déclaré des charges liées aux opérations, à l'entretien et à l'administration de 133 millions de dollars inférieures à celles de 2011, grâce en partie à des mesures de réduction des coûts découlant de la baisse des effectifs et de la fermeture de centrales thermiques.
- ▶ Hydro One a réussi à réduire ses dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de 21 millions de dollars en 2012 par rapport à 2011 en gérant efficacement le programme de travail dans ses activités de transmission.

- ▶ Le nouveau système d'information des consommateurs de Hydro One mis en oeuvre en 2013 améliorera le service à la clientèle et la productivité de la société, ce qui se traduira par des économies totales prévues de 24 millions de dollars sur deux ans.

L'examen a également permis de cerner des mesures qui pourraient rehausser l'efficacité opérationnelle d'OPG et d'Hydro One, et le gouvernement collaborera avec ces deux entités pour étudier et mettre en oeuvre ces mesures, en s'efforçant de trouver des solutions ontariennes, notamment les suivantes :

- ▶ OPG pourrait réaliser de plus grandes économies grâce à l'approvisionnement stratégique en produits et services.
- ▶ Hydro One pourrait réduire les coûts de fonctionnement de ses réseaux de distribution en améliorant la productivité dans l'entretien de ses centrales.
- ▶ Hydro One pourrait réduire ses coûts d'immobilisations en ayant davantage recours à des fournisseurs dans les domaines de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction.

Le gouvernement est également déterminé à collaborer avec les représentants des employeurs et des travailleurs de ses agences d'électricité sur la réforme des régimes de retraite en vue d'établir un cadre plus viable.

## **ServiceOntario**

ServiceOntario offre à la population ontarienne un accès rapide et facile aux renseignements et aux services gouvernementaux, et notamment aux services d'enregistrement et de délivrance de certificats et permis – sous un même toit.

Le gouvernement procède constamment à la collecte et à l'analyse de données ainsi qu'à des consultations afin de trouver des façons pour ServiceOntario d'optimiser son rendement et d'améliorer son service à la clientèle.

D'après les analyses, ServiceOntario a intérêt à poursuivre la stratégie de partenariat public-privé et d'en élargir la portée lorsqu'il est judicieux de le faire, ainsi qu'à poursuivre les initiatives visant une plus grande intégration et transformation des services, comme la mise en place des services en ligne.

## **Commission de transport Ontario Northland**

La province est actuellement propriétaire et exploitant de la Commission de transport Ontario Northland (CTON) qui fournit des services de transport aux résidents du Nord de l'Ontario. La CTON est déficitaire, dépensant plus d'argent pour son fonctionnement et les réparations des biens d'équipement qu'elle ne perçoit de revenus, et le financement provincial a augmenté avec le temps.

La province demeure résolue à faire en sorte que les collectivités et les industries du Nord profitent de systèmes de transport et de communication viables et efficaces. Dans le cadre du processus visant à s'attaquer aux déficits continus de la CTON, et tout en reconnaissant les besoins de transport et de communication du Nord, le gouvernement :

- ▶ s'est assuré que chaque collectivité desservie par l'ancien service ferroviaire Northlander continue d'être desservie par le service d'autocars de la CTON;
- ▶ a cédé le traversier Niska I, qui fait la navette entre Moosonee et Moose Factory, à la Owen Sound Transportation Company, sans changement dans le service;
- ▶ a maintenu le service Polar Bear Express;
- ▶ a reçu des soumissions à la suite d'une demande de propositions pour les actifs de télécommunication Ontera.

Le gouvernement continue à transformer la CTON. Il s'assurera que la voix des résidents des municipalités du Nord, des communautés autochtones et des représentants des principales industries est entendue. En mars 2013, le ministre du Développement du Nord et des Mines a mis sur pied un comité consultatif qui favorise l'échange d'idées pour que toutes les décisions qui se prennent reconnaissent la valeur des services de transport dans le Nord pour le développement économique.

Le gouvernement reconnaît également la nécessité d'une stratégie de transport nordique, et l'avenir de la CTON sera examiné dans le cadre d'un examen plus global de la Stratégie de transport multimodal pour le Nord de l'Ontario par le ministère des Transports.

## **Optimisation du rendement des investissements dans la technologie de l'information**

Le gouvernement continue de chercher des moyens d'améliorer l'efficacité et d'optimiser l'utilisation des ressources en normalisant les processus et en tirant parti des occasions horizontales dans le domaine des technologies de l'information. L'environnement informatique actuel des centres de données est vaste et complexe, comprenant plus de 8 000 serveurs d'applications sur 3 600 appareils dispersés dans de multiples endroits de la fonction publique de l'Ontario.

Un certain nombre d'initiatives ont été prises pour contrôler les coûts et réaliser des économies sur une base continue, dont le regroupement des éléments de l'infrastructure informatique et la gestion efficace des services de réseautique, des télécommunications et des services aux utilisateurs d'ordinateurs de bureau, permettant ainsi de réaliser des économies annuelles de 135 millions de dollars depuis 2007-2008. D'autres économies sont réalisées par l'entremise d'une initiative en cours visant à rationaliser les activités des centres de données et de l'infrastructure technologique connexe; ces économies annuelles s'élèveront à plus de 20 millions de dollars d'ici 2015-2016. Cela se traduira par une réduction des centres de données dans la province, dont le nombre passera de 20 à deux et qui seront situés à Guelph et à Kingston.

Le gouvernement collabore également avec des représentants du secteur parapublic dans les municipalités, les universités, les conseils scolaires, les collèges, les hôpitaux et les entreprises publiques pour évaluer les possibilités d'acquisition en commun des services de réseautique. Les travaux de L'Équipe de l'amélioration de la productivité – services de réseautique serviront à concevoir un solide réseau de télécommunication et un modèle d'affaires qui pourraient générer des économies et améliorer la prestation des services.

## **Gérer la taille de la fonction publique de l'Ontario**

Le nouveau gouvernement reconnaît le rôle important que joue la fonction publique dans la prestation des services essentiels aux citoyens et dans l'évolution de la province.

La transformation des services publics se poursuit et vise à changer les façons de faire pour que les familles de l'Ontario en aient plus pour leur argent et pour éliminer les chevauchements et les doubles emplois là où c'est possible. Les fonctionnaires sont déterminés à faire en sorte que les citoyens de l'Ontario obtiennent les services dont ils ont besoin d'une manière efficace.

Le gouvernement demeure également déterminé à gérer la taille globale de la fonction publique de l'Ontario, sans pour autant sacrifier les services essentiels.

Dans son budget de 2009, le gouvernement avait annoncé des mesures visant à réduire de 5 % la taille de la fonction publique de l'Ontario, ce qui équivaut à quelque 3 400 équivalents temps plein, sur trois ans, par attrition et d'autres mesures. Cet objectif a été atteint le 31 mars 2012.

Dans le budget de 2011, le gouvernement avait augmenté cet objectif en s'engageant à faire des réductions supplémentaires de 1 500 équivalents temps plein d'ici le 31 mars 2014. Il est en voie de remplir son engagement.

# CHAPITRE II

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET PLAN FINANCIER DE L'ONTARIO





## Points saillants

### Économie de l'Ontario

- ☑ Croissance du PIB réel projetée par le gouvernement pour 2013 : 1,5 %.
- ☑ Croissance moyenne du PIB réel projetée par le secteur privé pour 2013 : 1,6 %.
- ☑ Croissance du PIB réel projetée par le gouvernement pour 2014 : 2,3 %.
- ☑ Emplois nets créés en Ontario depuis octobre 2003 : 607 700.
- ☑ Emplois nets créés en Ontario depuis le creux survenu pendant la récession en juin 2009 : 398 100.

### Finances de l'Ontario

- ☑ En 2012-2013, le déficit s'est établi à 9,8 milliards de dollars (1,5 % du PIB), soit 5,0 milliards de moins que ce qui avait été prévu dans le budget de 2012.
- ☑ Grâce aux mesures prises par le gouvernement, l'Ontario affiche un déficit inférieur aux prévisions pour la quatrième année de suite.
- ☑ Le déficit accumulé est maintenant inférieur de presque 22 milliards de dollars (3,2 % du PIB) à ce qu'il aurait été si le gouvernement n'avait pas agi pour dépasser ses objectifs financiers au cours des quatre dernières années.
- ☑ La croissance des dépenses de programmes devrait augmenter de moins de 1 % en 2012-2013 pour la deuxième année de suite.
- ☑ Le déficit de 2013-2014 est inférieur de plus de 1,0 milliard de dollars aux prévisions énoncées dans le budget de l'année dernière et les dépenses de programmes demeurent inchangées depuis le plan budgétaire de 2012.



## Section A : Aperçu

**TABLEAU 2.1 Budget de 2013 – Les chiffres en bref**

Économie de l'Ontario :		Finances de la province :	
Croissance prévue du PIB réel, 2013	1,5 %	Prévision de déficit 2013-2014	11,7 milliards \$
Croissance moyenne selon le secteur privé, 2013	1,6 %	Prévision des revenus 2013-2014	116,8 milliards \$
Croissance prévue du PIB réel, 2014	2,3 %	Prévision des charges 2013-2014	127,6 milliards \$
Emplois depuis juin 2009	398 100	Réserve 2013-2014	1,0 milliard \$
Emplois depuis octobre 2003	607 700	Rapport déficit-PIB (2012-2013)	1,5 %
Croissance du PIB réel (2012 par rapport à 2003) <sup>1</sup>	13,0 %	Rapport déficit accumulé-PIB (2003-2004)	24,6 %
Croissance du revenu réel disponible des ménages (2012 par rapport à 2003) <sup>1</sup>	25,3 %	Rapport déficit accumulé-PIB (2012-2013)	25,0 %

<sup>1</sup> Le PIB réel et le revenu réel disponible des ménages pour 2012 sont des estimations du ministère des Finances de l'Ontario.

L'élimination du déficit est la décision la plus importante que le gouvernement puisse prendre pour assurer la prospérité de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario met en œuvre son plan de création d'emplois, de renforcement de l'économie, et d'édification de collectivités plus fortes et d'une société équitable en Ontario.

Depuis juin 2009, il s'est créé en Ontario près de 400 000 emplois, ce qui a permis de récupérer tous les emplois perdus pendant la récession. La création d'emplois, depuis juin 2009, s'accroît en Ontario à un rythme supérieur à la moyenne dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et aux États-Unis. Grâce aux solides facteurs fondamentaux de l'économie ontarienne et aux mesures prises par le gouvernement, l'économie a pu se remettre de la récession mondiale.

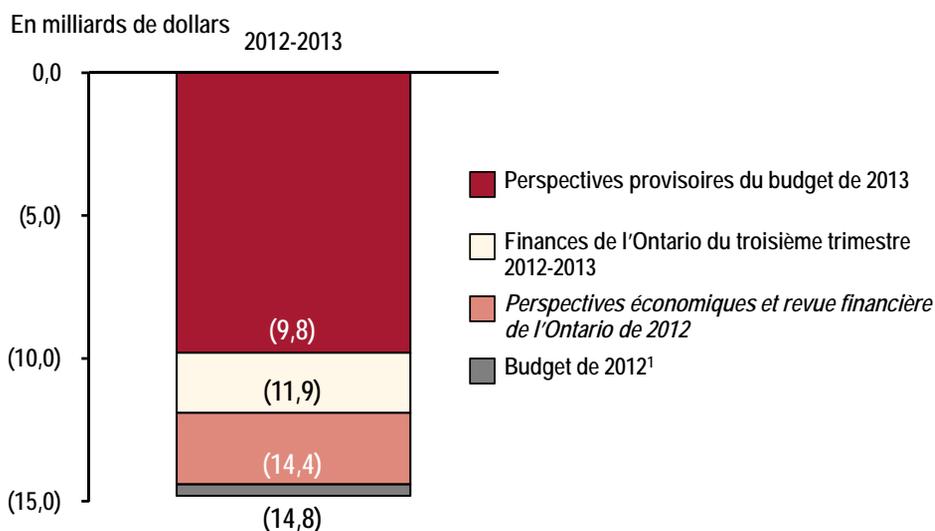
On estime maintenant que le déficit de 2012-2013 devrait se chiffrer à 9,8 milliards de dollars, ce qui représente une amélioration de 5,0 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2012. L'exercice financier qui vient de se terminer marque la quatrième année de suite que la province affiche un déficit inférieur aux prévisions. L'Ontario est actuellement le seul gouvernement au Canada qui depuis quatre années de suite prévoit de dépasser ses objectifs financiers. Par ailleurs, l'Ontario est l'un de seulement deux gouvernements au Canada qui sont en bonne voie de dépasser leurs objectifs financiers en 2012-2013.

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à éliminer le déficit d'ici 2017-2018 de façon financièrement responsable et équitable, tout en renforçant l'économie et en édifiant un Ontario plus prospère et plus équitable. En plus de dépasser ses objectifs de réduction du déficit pour 2012-2013, la province prévoit de réduire de plus de 1,0 milliard de dollars le déficit de 12,8 milliards de dollars qui avait été prévu pour 2013-2014 dans le budget de 2012. Si ces objectifs sont atteints, ce sera la cinquième année de suite que la province dépasse ses objectifs financiers. Au-delà de 2013-2014, le gouvernement est en bonne voie d'atteindre ses objectifs de réduction progressive du déficit énoncés dans le budget de 2012 et d'afficher un excédent de 0,5 milliard de dollars en 2017-2018.

## Section B : Résultats financiers provisoires de 2012-2013

On prévoit maintenant que le déficit de l'Ontario de 2012-2013 s'établira à 9,8 milliards de dollars, soit 5,0 milliards de dollars de moins que les prévisions du budget de 2012. Tout au long de 2012-2013, l'Ontario a continuellement affiché une amélioration des perspectives financières et, pour l'heure, la province compte parmi les deux seuls gouvernements au Canada qui prévoient de dépasser leurs objectifs pour l'exercice financier qui vient de se terminer. Face à des revenus plus élevés que prévu et des charges inférieures aux projections, l'Ontario, grâce à son gouvernement, continue à maintenir la distinction de la province qui réussit à dépasser ses objectifs financiers année après année.

GRAPHIQUE 2.1 Évolution des prévisions du déficit de 2012-2013



<sup>1</sup> Conformément au plan budgétaire de 2012 présenté dans la mise à jour financière du 25 avril 2012.

C'est la quatrième année de suite que l'Ontario affiche un déficit inférieur aux prévisions, résultat qu'aucun autre gouvernement canadien n'a réalisé pendant la même période. Les prévisions actuelles représentent une amélioration de plus de 60 % par rapport au déficit de 24,7 milliards de dollars en 2009-2010 qui avait été prévu à l'automne 2009. Ces résultats indiquent que l'Ontario est en mesure de tenir sa promesse de réduire de moitié le déficit d'ici 2013, comme l'avaient d'ailleurs convenu les dirigeants du G20 au Sommet de Toronto en juin 2010. Les mesures prises par le gouvernement ont donné lieu à un déficit accumulé qui est inférieur de presque 22 milliards de dollars (3,2 % du PIB) à ce qu'il aurait été si le gouvernement n'avait pas dépassé ses objectifs financiers pendant chacun des quatre derniers exercices.

**TABLEAU 2.2 Résultats financiers en cours d'exercice 2012-2013**  
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire <sup>1</sup>	Chiffres prov.	Variation en cours d'exercice
<b>Revenus</b>	112 573	114 223	1 650
<b>Charges</b>			
Programmes	115 774	113 633	(2 140)
Intérêt sur la dette	10 619	10 372	(247)
<b>Total des charges</b>	<b>126 393</b>	<b>124 005</b>	<b>(2 387)</b>
Réserve	1 000	–	(1 000)
<b>Excédent/(Déficit)</b>	<b>(14 820)</b>	<b>(9 782)</b>	<b>5 037</b>

<sup>1</sup> Chiffres du plan budgétaire de 2012 tels qu'indiqués dans la mise à jour financière du 25 avril 2012.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

On prévoit que les revenus de 2012-2013 seront supérieurs de 1 650 millions de dollars aux prévisions du plan budgétaire, surtout en raison d'une hausse ponctuelle des revenus fiscaux.

On prévoit que le total des charges en 2012-2013 sera inférieur de 2 387 millions de dollars aux prévisions du budget de 2012, principalement en raison de l'engagement du gouvernement à gérer la hausse des dépenses de programmes qui, selon les prévisions, devrait se maintenir à moins de 1 % pour la deuxième année de suite, et grâce à l'incidence des taux d'intérêt sur la dette qui sont inférieurs aux prévisions.

Les charges de programmes sont inférieures de 2 140 millions de dollars aux prévisions du budget de 2012. Cette variation est attribuable à des économies ponctuelles réalisées dans le secteur de l'éducation grâce à l'élimination des congés de maladie accumulés par le personnel enseignant et de soutien ainsi qu'aux efforts déployés par tous les ministères pour maîtriser la hausse de leurs dépenses et gérer leurs activités dans la limite de leurs budgets. En fait, 16 ministères sur 25 (plus de 60 %) prévoient de dépenser cette année moins que l'affectation prévue dans le budget de 2012, contribuant ainsi aux efforts déployés pour maintenir la hausse des dépenses de programmes à moins de 1 % pour la deuxième année de suite.

La réserve de 1,0 milliard de dollars a été réduite de 500 millions de dollars dans le bulletin *Finances de l'Ontario – troisième trimestre 2012-2013*, étant donné que la totalité du montant n'était pas jugée nécessaire à la fin de l'exercice. Dans les perspectives provisoires de 2012-2013, les 500 millions de dollars qui restent de la réserve servent à améliorer davantage les prévisions financières de la province et à réduire le déficit prévu de 2012-2013.

Les résultats provisoires de 2012-2013 sont fondés sur les renseignements disponibles à la fin de mars 2013. Ces prévisions provisoires pourraient changer lorsque les charges et les revenus réels de la province seront déterminés de façon définitive dans les Comptes publics de 2012-2013 qui seront publiés cet été.

## Revenus au cours de l'exercice

Le total des revenus en 2012-2013 est estimé à 114 223 millions de dollars, résultat qui est supérieur de 1 650 millions de dollars au montant prévu dans le budget de 2012. Cette augmentation est attribuable à la hausse des revenus fiscaux, des revenus nets des entreprises publiques et d'autres revenus non fiscaux. La réduction des paiements de transfert du gouvernement du Canada neutralise partiellement la hausse totale.

- ▶ Les revenus fiscaux sont plus élevés de 1 159 millions de dollars, en raison surtout d'une injection ponctuelle de revenus tirés de l'impôt des sociétés en 2012 au titre des cotisations fiscales pour les années antérieures à 2011 et de la hausse de l'assiette fiscale en 2011.
- ▶ Les revenus des entreprises publiques sont supérieurs de 407 millions de dollars aux prévisions, en raison surtout des revenus nets combinés plus élevés que prévu d'Ontario Power Generation Inc. et d'Hydro One Inc.
- ▶ Les autres revenus non fiscaux sont supérieurs de 150 millions de dollars aux prévisions, en raison surtout du recouvrement plus élevé que prévu des dépenses de l'année précédente par les ministères.

- Les paiements de transfert du gouvernement du Canada accusent une diminution de 66 millions de dollars, principalement sous l'effet de la baisse du soutien fédéral à l'infrastructure à la suite d'une révision des échéanciers des projets d'immobilisations et de l'abaissement des transferts aux organismes gouvernementaux consolidés. Ces diminutions sont compensées en grande partie par des dépenses plus faibles.

**TABLEAU 2.3 Sommaire des variations de revenus depuis la publication du budget de 2012<sup>1</sup>**  
(en millions de dollars)

	Chiffres prov. 2012-2013
<b>Revenus fiscaux</b>	
Impôt des sociétés	1 195
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	(193)
Droits de cession immobilière	85
Impôt sur le revenu des particuliers	61
Tous les autres impôts et taxes	11
	<b>1 159</b>
<b>Gouvernement du Canada</b>	<b>(66)</b>
<b>Revenus tirés des entreprises publiques</b>	
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	313
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	61
Régie des alcools de l'Ontario	33
	<b>407</b>
<b>Autres revenus non fiscaux</b>	<b>150</b>
<b>Total des variations des revenus depuis la publication du budget de 2012</b>	<b>1 650</b>

<sup>1</sup> Chiffres du plan budgétaire de 2012 tels qu'indiqués dans la mise à jour financière du 25 avril 2012.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## Variations des revenus

Voici les points saillants des variations des revenus en 2012-2013 par rapport aux prévisions du budget de 2012 :

- ▶ Les revenus tirés de **l'impôt des sociétés** devraient être, selon les estimations, supérieurs de 1 195 millions de dollars au plan budgétaire de 2012, en raison surtout d'une injection ponctuelle de revenus tirés de l'impôt des sociétés au titre des cotisations fiscales pour les années antérieures à 2011 et de la hausse de l'assiette fiscale de 2011.
- ▶ Les **paiements tenant lieu d'impôts (électricité)** devraient être inférieurs de 193 millions de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2012 en raison surtout de la baisse des paiements à ce titre d'Ontario Power Generation (OPG) ainsi que de la baisse des prévisions relatives aux paiements provenant des services publics municipaux du secteur de l'électricité.
- ▶ On estime que les revenus tirés des **droits de cession immobilière** dépasseront de 85 millions de dollars les prévisions du plan budgétaire de 2012 car le marché ontarien du logement a été plus vigoureux que prévu.
- ▶ Les revenus tirés de **l'impôt sur le revenu des particuliers** devraient être supérieurs de 61 millions de dollars aux prévisions en raison surtout des revenus plus élevés découlant du traitement des déclarations de revenus de 2011. Cette hausse est compensée en partie par une hausse plus faible que prévu des salaires et traitements en 2012 et 2013.
- ▶ Les revenus tirés de **tous les autres impôts et taxes** combinés devraient être plus élevés de 11 millions de dollars sur une base nette, ce qui est attribuable en grande partie à la hausse, par rapport aux prévisions, des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, de l'impôt-santé des employeurs et de l'impôt sur l'exploitation minière. Toutefois, ce résultat est neutralisé partiellement par le montant inférieur aux prévisions des revenus tirés de la taxe sur le tabac, de la taxe de vente, de la taxe sur les carburants et de la taxe sur l'essence. Les revenus tirés de la taxe de vente ont accusé une modeste baisse de 28 millions de dollars par rapport aux prévisions.
- ▶ Les transferts du **gouvernement du Canada** sont inférieurs de 66 millions de dollars aux prévisions, ce qui est essentiellement attribuable aux revenus moins élevés pour l'infrastructure à la suite d'une révision des échéanciers des projets d'immobilisations et aux transferts moins élevés vers des organismes gouvernementaux consolidés. Ces réductions sont largement compensées par des dépenses correspondantes plus faibles.

- ▶ Les revenus nets combinés d'**Ontario Power Generation Inc.** et d'**Hydro One Inc.** devraient être supérieurs de 313 millions de dollars aux prévisions du budget de 2012, surtout en raison de la baisse des coûts d'exploitation d'OPG et d'Hydro One, de la baisse des paiements tenant lieu d'impôts (électricité) et de la hausse des revenus tirés des tarifs de transport d'Hydro One.
- ▶ Les revenus nets de la **Société des loteries et des jeux de l'Ontario** devraient être plus élevés de 61 millions de dollars en raison surtout des frais d'exploitation moins élevés et, notamment, des gains d'efficacité administrative.
- ▶ Les revenus nets de la **Régie des alcools de l'Ontario** sont supérieurs de 33 millions de dollars aux prévisions, ce qui s'explique par la forte maîtrise des dépenses et le robuste chiffre d'affaires réalisé dans les nouveaux magasins.
- ▶ Les **autres revenus non fiscaux** devraient être plus élevés de 150 millions de dollars en raison surtout de recouvrements plus élevés que prévu en 2012-2013 des dépenses de l'exercice précédent par les ministères.

## Charges au cours de l'exercice

Les charges totales en 2012-2013 devraient, selon les prévisions actuelles, être inférieures de 2 387 millions de dollars aux résultats prévus dans le budget de 2012. Cette révision est attribuable aux efforts déployés par le gouvernement pour gérer la croissance des charges de programmes, ainsi qu'aux charges liées à l'intérêt sur la dette, qui sont moins élevées que prévu.

On prévoit maintenant que la hausse des dépenses de programmes, entre 2011-2012 et 2012-2013, sera seulement de 0,9 %. C'est la deuxième année de suite que la hausse des dépenses de programmes est maintenue à un niveau inférieur à 1 %.

Les charges liées à l'intérêt sur la dette sont inférieures de 247 millions de dollars aux prévisions du budget de 2012, ce qui s'explique surtout par des taux d'intérêt plus bas que prévu et des déficits moins élevés que prévu en 2011-2012 et 2012-2013.

**TABLEAU 2.4 Sommaire des variations des charges depuis la publication du budget de l'Ontario de 2012<sup>1</sup>**  
(en millions de dollars)

	Chiffres prov. 2012-2013
<b>Variations des charges de programmes<sup>2</sup></b>	
Secteur de la santé	(560,1)
Secteur de l'éducation <sup>3</sup>	(1 490,8)
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	(137,7)
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	(81,5)
Secteur de la justice	(57,0)
Autres programmes	186,9
<b>Total des variations des charges de programmes</b>	<b>(2 140,3)</b>
Intérêt sur la dette	(247,0)
<b>Total des variations des charges depuis la publication du budget de 2012</b>	<b>(2 387,3)</b>

<sup>1</sup> Chiffres du plan budgétaire de 2012 tels qu'indiqués dans la mise à jour financière du 25 avril 2012.

<sup>2</sup> Exclut les transferts, neutres sur le plan financier, d'un ministère à l'autre.

<sup>3</sup> Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont comptabilisées sous Autres programmes.

*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## Variations des charges

Les points saillants des variations des charges par rapport aux prévisions du budget de 2012 comprennent ce qui suit :

- ▶ On prévoit que les charges du **secteur de la santé** diminueront de 560,1 millions de dollars, principalement en raison de dépenses moins élevées

que prévu des hôpitaux dues à une gestion efficace de leurs budgets, d'économies au sein du Programme de médicaments de l'Ontario, de dépenses inférieures aux prévisions de différents programmes ministériels, comme l'éducation clinique, ainsi que de charges d'immobilisations plus faibles que prévu découlant essentiellement de la révision des projections liées aux charges d'amortissement pour les hôpitaux.

- ▶ Les charges du **secteur de l'éducation** devraient diminuer de 1 490,8 millions de dollars, en grande partie grâce à des économies ponctuelles de 1 133 millions de dollars attribuables à la réduction des passifs des conseils scolaires associés au remboursement des jours de maladie accumulés et aux gratifications de retraite, et aux prestations de santé dont bénéficient les travailleurs retraités du secteur de l'éducation et grâce au montant moins élevé que prévu d'autres charges des conseils scolaires.
- ▶ On prévoit que les charges du **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation** diminueront de 137,7 millions de dollars, en raison principalement de la sous-utilisation des fonds des programmes d'aide financière aux étudiantes et étudiants et des programmes d'emploi et de formation, attribuable à une demande et à une participation moins importantes que prévu.
- ▶ On prévoit que les charges du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux** diminueront de 81,5 millions de dollars, principalement en raison, d'une part, des dépenses moins élevées que prévu au titre du Crédit d'impôt de l'Ontario pour les activités des enfants et de la Prestation ontarienne pour enfants et, d'autre part, des dépenses et du nombre de participants moins élevés que prévu pour le programme Ontario au travail.
- ▶ Les charges du **secteur de la justice** devraient diminuer de 57,0 millions de dollars, en raison surtout des coûts moins élevés que prévu liés aux services policiers municipaux, des coûts moins élevés des heures supplémentaires et d'autres gains d'efficacité internes, ainsi que des charges d'immobilisations moins élevées que prévu qui s'expliquent essentiellement par les retards dans l'achat du mobilier et du matériel destinés aux palais de justice en cours de réalisation.
- ▶ On prévoit que les charges des **autres programmes** augmenteront de 186,9 millions de dollars, surtout en raison de l'impact de l'affectation de ressources supplémentaires aux services d'intervention d'urgence contre les incendies de forêt, ainsi que de la mise à jour des prévisions en matière de charges de retraite et de crédits d'impôt.
- ▶ En 2012-2013, les charges d'**intérêt sur la dette** devraient être inférieures de 247,0 millions de dollars aux prévisions du budget de 2012, surtout en raison de l'incidence des taux d'intérêt et des déficits plus faibles que prévu en 2011-2012 et 2012-2013.

## Section C : Perspectives économiques de l'Ontario

### Aperçu

**TABEAU 2.5 Budget de 2013 – Les chiffres en bref**

Croissance prévue du PIB réel, 2013	1,5 %
Croissance moyenne prévue selon le secteur privé, 2013	1,6 %
Croissance prévue du PIB réel, 2014	2,3 %
Nouveaux emplois nets depuis juin 2009	398 100
Nouveaux emplois nets depuis octobre 2003	607 700
Croissance du PIB réel (2012 par rapport à 2003) <sup>1</sup>	13,0 %
Croissance du revenu disponible réel des ménages (2012 par rapport à 2003) <sup>1</sup>	25,3 %

<sup>1</sup> Le PIB réel et le revenu disponible réel des ménages sont des estimations du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (avril 2013).

On prévoit une croissance économique modeste pour l'Ontario au cours des prochaines années. L'investissement des entreprises aide l'économie de la province à adopter de nouvelles technologies afin de créer plus de produits et de services innovateurs et à pénétrer de nouveaux marchés commerciaux. On s'attend donc à ce que les échanges commerciaux contribuent de façon importante à la croissance à moyen terme. L'Ontario profitera notamment de l'augmentation de ses exportations vers les États-Unis à mesure que la reprise économique américaine s'accroît. À moyen terme, la croissance des dépenses de consommation devrait aller de pair avec l'accroissement des revenus des ménages.

On prévoit que l'Ontario créera près de 400 000 emplois nets au cours des quatre prochaines années, ce qui se traduira par une diminution graduelle du taux de chômage, qui devrait passer à 6,6 % d'ici 2016.

Bien que des prévisions d'une croissance modérée mais soutenue constituent une prémisse raisonnable pour la planification, l'économie mondiale présente des risques considérables. L'incertitude économique et financière en Europe et aux États-Unis continue de poser des risques importants pour l'économie de l'Ontario.

Aux fins de planification, le ministère des Finances suppose que le produit intérieur brut (PIB) réel croîtra de 1,5 % en 2013, de 2,3 % en 2014 et de 2,4 % en 2015 et en 2016<sup>1</sup>.

**TABLEAU 2.6 Perspectives économiques de l'Ontario**  
(en pourcentage)

	2010	2011	2012	2013p	2014p	2015p	2016p
Croissance du PIB réel	3,2	1,8	1,6	1,5	2,3	2,4	2,4
Croissance du PIB nominal	5,2	4,7	2,9	3,0	4,1	4,2	4,2
Croissance de l'emploi	1,7	1,8	0,8	1,2	1,4	1,5	1,5
Inflation de l'IPC	2,5	3,1	1,4	1,5	2,0	2,0	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

---

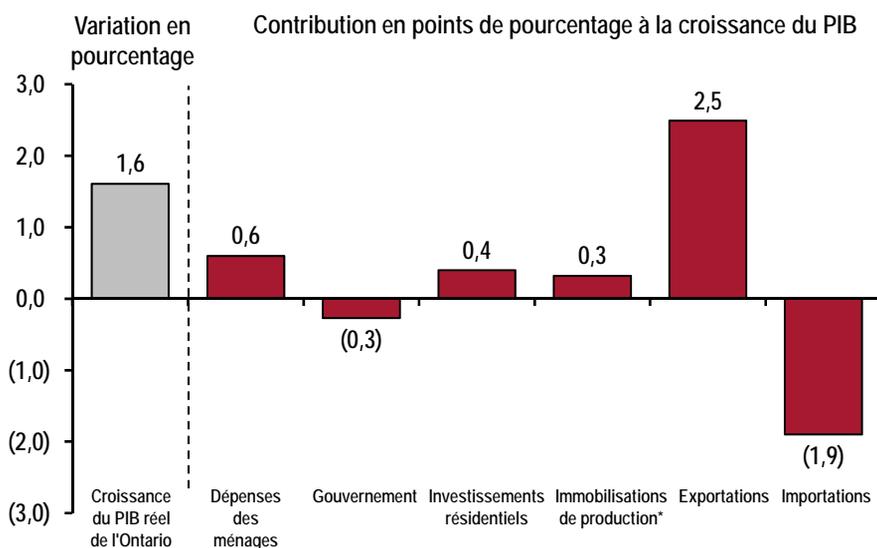
---

<sup>1</sup> Selon les données disponibles le 16 avril 2013.

## Évolution récente de l'économie

Le PIB réel de l'Ontario s'est accru de 1,6 % en 2012, après une augmentation de 1,8 % en 2011. La croissance économique l'an dernier a été principalement attribuable à de solides augmentations au chapitre des investissements des entreprises et des exportations internationales ainsi qu'à une hausse soutenue des dépenses des ménages.

GRAPHIQUE 2.2 Contributions à la croissance du PIB réel en 2012



\*Comprend la propriété intellectuelle et les stocks.

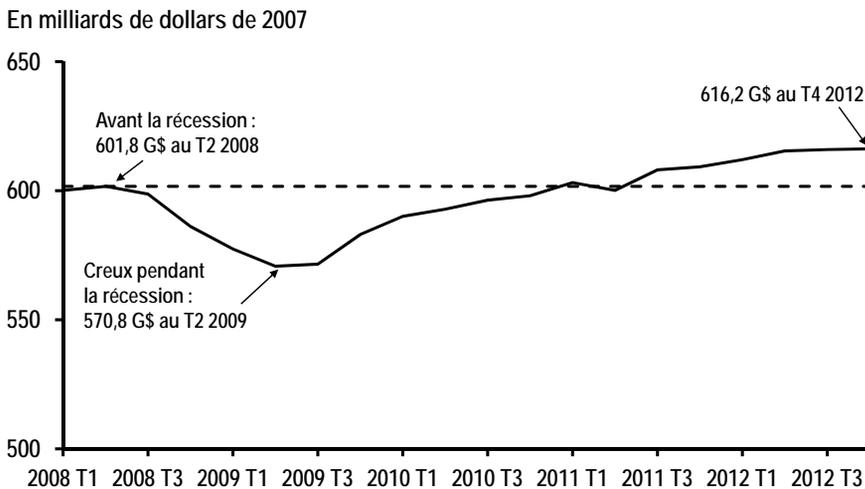
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

## Rendement économique de l'Ontario depuis la récession

L'économie ontarienne a été durement frappée par la récession mondiale, le produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario ayant chuté de 5,2 % entre le deuxième trimestre de 2008 et le deuxième trimestre de 2009. Le niveau d'emploi a baissé de 4,0 %, soit une perte nette de 266 000 emplois, entre septembre 2008 et le creux de la récession en juin 2009.

Les solides assises économiques de l'Ontario, conjuguées aux mesures énergiques prises par le gouvernement, ont aidé l'économie à se remettre de la récession mondiale. Les investissements publics dans l'infrastructure, les investissements des entreprises dans les immobilisations de production et une forte croissance dans la construction résidentielle ont soutenu la reprise de l'Ontario, de sorte que les principaux indicateurs économiques, y compris la production réelle de l'économie et l'emploi, dépassent les niveaux enregistrés avant la récession. Depuis le creux de la récession au deuxième trimestre de 2009, le PIB réel de l'Ontario a augmenté de 8,0 %. Au quatrième trimestre de 2012, le PIB réel dépassait de 2,4 % le sommet atteint avant la récession.

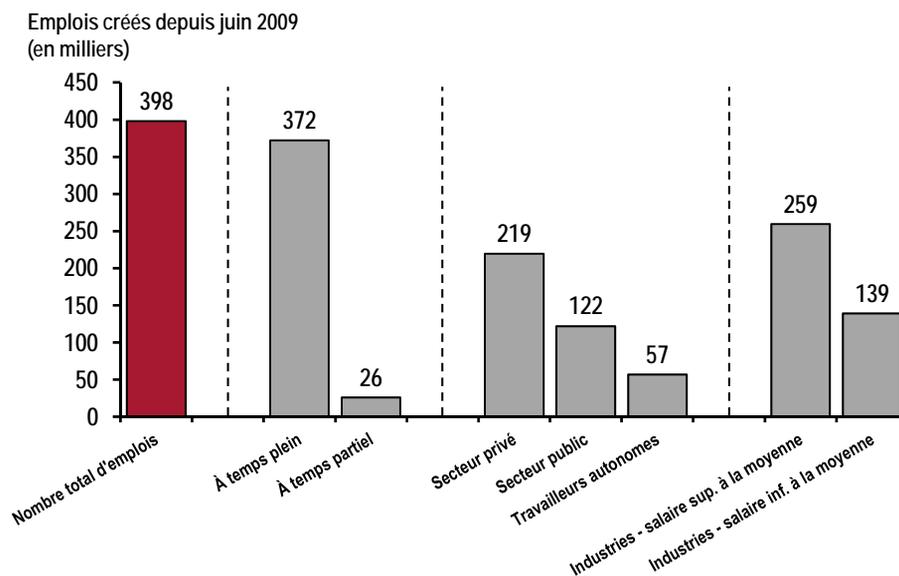
GRAPHIQUE 2.3 PIB réel de l'Ontario depuis la récession de 2008-2009



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Depuis le creux survenu pendant la récession en juin 2009, 398 100 emplois nets ont été créés. Les gains dans le secteur de l'emploi depuis la fin de la récession sont principalement attribuables aux 372 300 emplois à temps plein récupérés, tandis que les emplois à temps partiel ont augmenté de 25 800 emplois nets. La majorité des nouveaux emplois nets a été créée dans le secteur privé et dans des industries où le salaire est supérieur à la moyenne. En mars 2013, l'Ontario comptait 132 300 emplois de plus que lors du pic atteint avant la récession, en septembre 2008. Le taux de chômage en Ontario a aussi baissé, passant du sommet de 9,4 % atteint pendant la récession en juin 2009 à 7,7 % en mars 2013.

**GRAPHIQUE 2.4 Les emplois créés sont surtout des emplois à temps plein dans le secteur privé offrant un salaire supérieur à la moyenne**

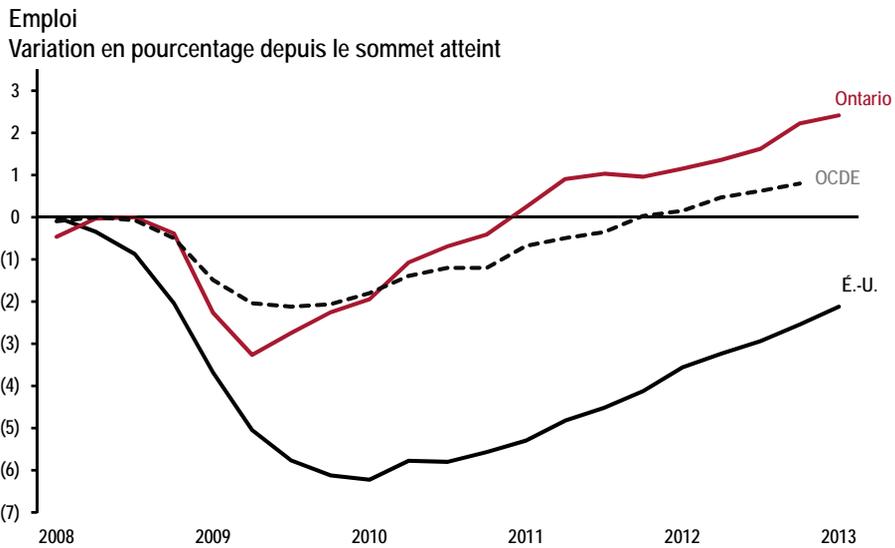


*Nota :* Les industries offrant un salaire supérieur à la moyenne sont celles où le salaire est supérieur aux gains horaires moyens de toutes les industries.

*Sources :* Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Depuis juin 2009, l'Ontario crée des emplois à un rythme supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et aux États-Unis.

**GRAPHIQUE 2.5** La reprise de l'emploi en Ontario devance celle des É.-U. et la moyenne des pays de l'OCDE

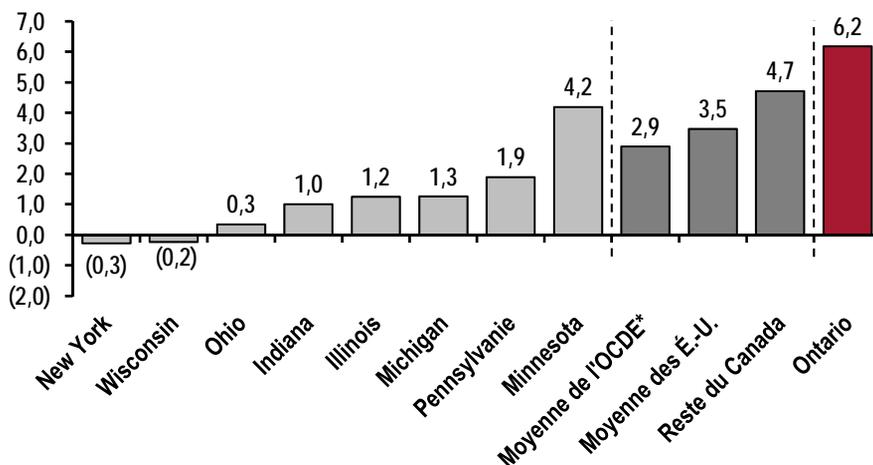


Sources : Statistique Canada, U.S. Bureau of Labor Statistics et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

De plus, depuis juin 2009, le rythme de la création d'emplois en Ontario est plus rapide que dans tous les États des Grands Lacs et la province devance le reste du pays dans son ensemble.

**GRAPHIQUE 2.6 La reprise de l'emploi en Ontario devance celle des principaux concurrents**

Croissance de l'emploi depuis 2009  
(en pourcentage)



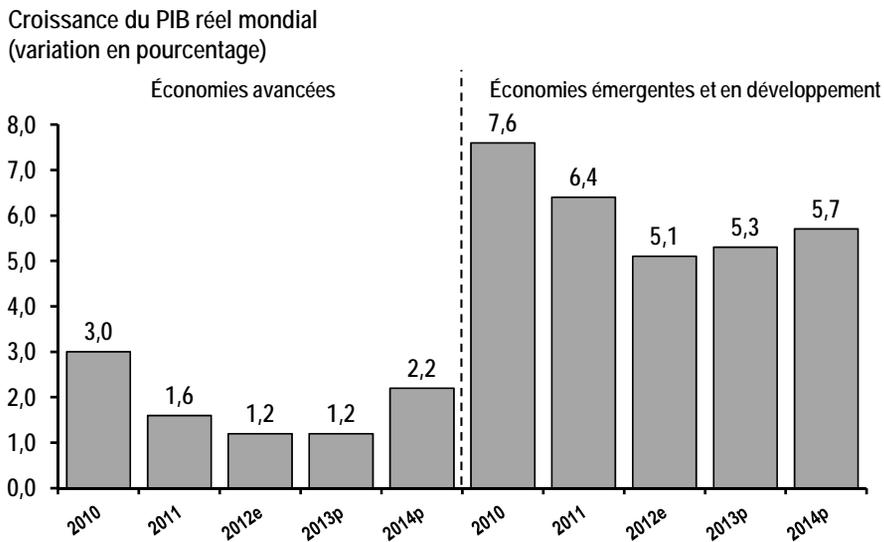
\* La moyenne de l'OCDE repose sur les données trimestrielles et représente la croissance depuis le deuxième trimestre de 2009.  
 Nota : Les données sur l'emploi total aux É.-U. proviennent des estimations des Current Employment Statistics, tandis que celles sur l'emploi dans les États proviennent des statistiques locales sur le chômage.  
 Sources : Statistique Canada, Organisation de coopération et de développement économiques et U.S. Bureau of Labor Statistics.

## Évolution et perspectives de l'économie mondiale

L'économie mondiale s'est affaiblie en 2012 alors que s'aggravait la crise de la dette européenne. Nombre de pays et d'institutions financières internationales ont vu leur cote de crédit être rabaissée. La faiblesse de la demande et la volatilité des marchés des capitaux ont replongé l'Europe en récession. La faiblesse en Europe s'est répandue mondialement, entraînant un ralentissement de la croissance dans les marchés émergents. Cependant, les mesures prises par la Banque centrale européenne ont atténué la gravité de la crise, aidant à faire baisser le rendement des obligations dans les pays touchés et soulageant le stress financier.

Plusieurs des facteurs qui ont freiné la croissance mondiale l'an dernier ont commencé à se dissiper, ce qui signifie que la croissance économique mondiale devrait s'améliorer pour passer de 3,2 % en 2012 à 3,3 % en 2013. Cependant, l'incertitude mondiale et de nouvelles inquiétudes quant à la capacité de l'Europe à contenir la crise de la dette demeurent des risques importants pour la croissance mondiale.

**GRAPHIQUE 2.7** Affaiblissement des perspectives de croissance économique mondiale en 2012

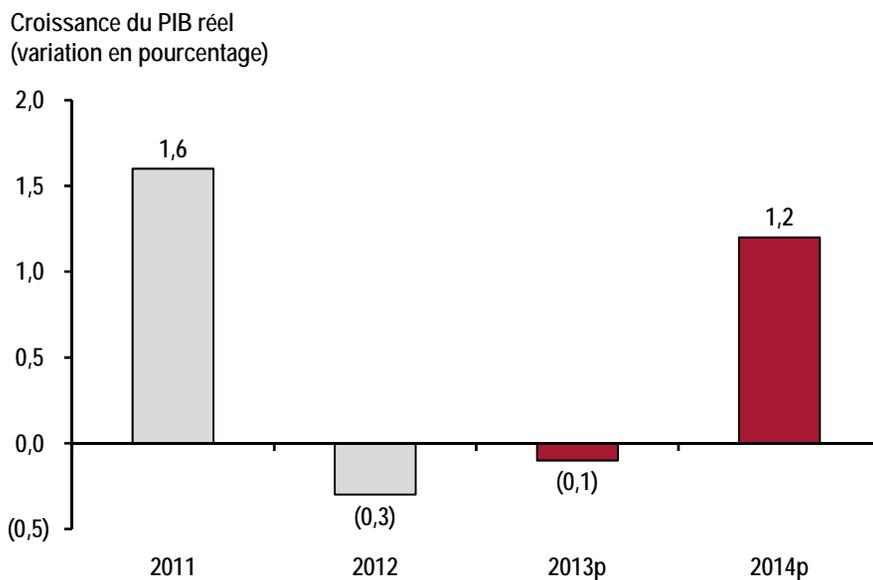


e = estimation. p = projection du Fonds monétaire international.

Source : Fonds monétaire international (avril 2013).

Bien que la situation varie considérablement d'un pays à l'autre, le PIB réel dans l'Union européenne a diminué de 0,3 % en 2012 et devrait afficher une baisse de 0,1 % en 2013. La croissance devrait demeurer relativement timide et se traduire par une hausse de seulement 1,2 % en 2014.

**GRAPHIQUE 2.8** La croissance économique devrait reprendre au sein de l'Union européenne en 2014



p = projection.

Sources : Eurostat et *Consensus Economics* (avril 2013).

La récession en Europe a eu peu d'effets directs sur l'Ontario. Les exportations de la province vers l'Union européenne représentent tout juste un peu plus de 12 % du total de ses exportations internationales de marchandises et se sont accrues de 2,5 % en 2012.

## L'économie américaine

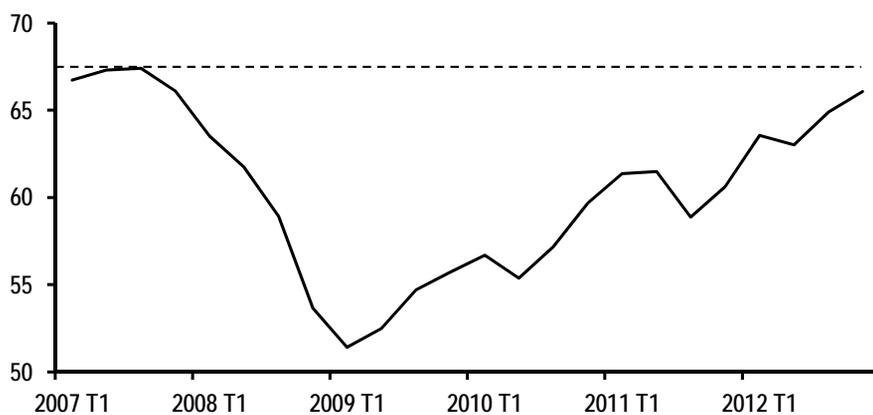
L'économie américaine poursuit sa reprise à un rythme soutenu, quoique modéré. La croissance économique au cours du dernier trimestre de 2012 est demeurée essentiellement inchangée, mais cela est largement attribuable à certains facteurs temporaires, notamment l'ouragan Sandy. On s'attend maintenant à ce que la croissance aux États-Unis s'améliore, étant donné que plusieurs des « vents contraires » qui ont retenu l'économie américaine commencent à tomber.

Le marché du logement se rétablit, grâce à des coûts d'emprunt peu élevés, des gains constants dans le secteur de l'emploi et l'amélioration de la confiance des consommateurs. Bien que toujours à des niveaux exceptionnellement faibles, les mises en chantier de logements ont grimpé de près de 30 % pour atteindre 0,8 million de dollars en 2012 et elles devraient s'élever à 1,0 million en 2013 et à 1,2 million en 2014. Le prix des maisons reprend du terrain et dépasse maintenant de 7,3 % le creux affiché en 2011. L'avoir net des ménages est presque revenu au niveau où il était avant la récession, ce qui aidera à soutenir les dépenses de consommation et l'investissement résidentiel. En 2012, les ventes de véhicules automobiles ont atteint leur plus haut sommet depuis cinq ans, soit 14,4 millions d'unités, et devraient dépasser les 16 millions d'unités d'ici 2016. L'expansion du secteur manufacturier, accompagnée de hausses de l'emploi et de la production, est un autre signe d'une reprise économique générale aux États-Unis.

Malgré les signes encourageants de reprise économique, l'incertitude financière demeure un risque important aux États-Unis. Les hausses d'impôts mises en oeuvre au début de l'année ainsi que les réductions des dépenses actuellement en cours neutraliseront en partie la croissance de la demande du secteur privé qui alimente la reprise américaine. À plus long terme, il est essentiel pour l'économie mondiale que le gouvernement américain mette sur pied un plan crédible pour freiner la croissance de la dette fédérale.

**GRAPHIQUE 2.9** Le rétablissement de la valeur nette des ménages américains se poursuit

En billions de dollars

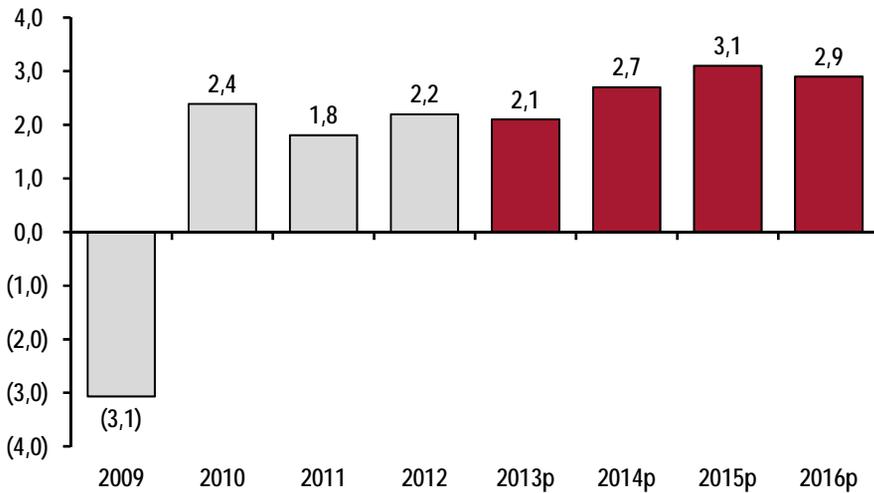


Source : Réserve fédérale américaine.

Le PIB réel des États-Unis devrait s'accroître de 2,1 % cette année et enregistrer une hausse moyenne de 2,9 % entre 2014 et 2016. On prévoit que la situation de l'emploi s'améliorera quelque peu, le taux de chômage devant baisser pour passer à 6,3 % d'ici 2016.

GRAPHIQUE 2.10 Raffermissement de la reprise aux É.-U.

Croissance du PIB réel  
(variation en pourcentage)



p = projection.

Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis et *Blue Chip Economic Indicators* (mars et avril 2013).

Même si la part des exportations de l'Ontario vers les États-Unis tend à se contracter depuis quelques années, ce pays demeure de loin le partenaire commercial le plus important de l'Ontario. Il était la destination de plus de 78 % des exportations internationales de marchandises de la province en 2012. Les exportations ontariennes de véhicules et de pièces d'automobiles vers les États-Unis ont totalisé 54,5 milliards de dollars en 2012, une hausse de 17 % par rapport à 2011.

## **Le prix du pétrole**

Le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) s'est établi en moyenne à 94 \$US le baril en 2012, ce qui représente une baisse légère par rapport au prix de 95 \$US de 2011. La production de pétrole aux États-Unis et au Canada a continué d'augmenter, ajoutant à l'engorgement au point de vue du transport et à l'augmentation des stocks. Par conséquent, le prix de référence du pétrole brut WTI continue de se maintenir en deçà d'autres prix de référence mondiaux.

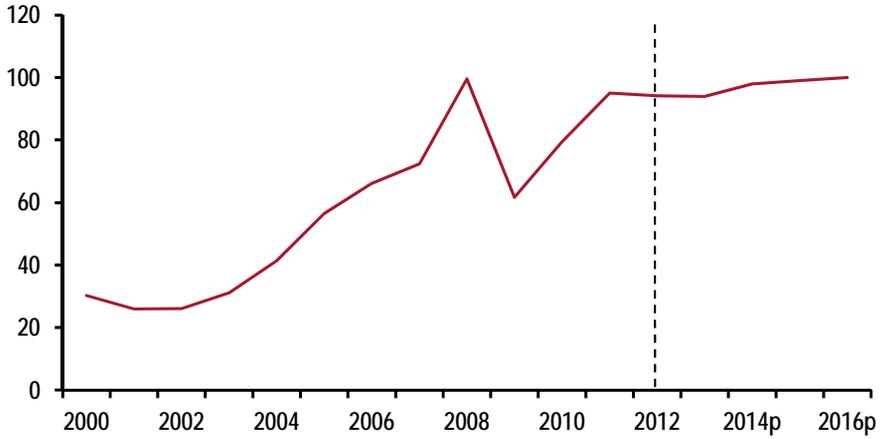
Le pétrole brut et les produits pétroliers constituent une importation substantielle pour l'Ontario. En 2012, les importations intérieures et étrangères de pétrole brut et de produits pétroliers ont coûté à l'Ontario 21 milliards de dollars. Environ 92 % des besoins en pétrole brut de l'Ontario ont été comblés en 2012 par des sources intérieures, la majorité provenant de l'Ouest du Canada.

Au cours des prochaines années, on s'attend à ce que la production nord-américaine contribue de façon considérable à l'augmentation des approvisionnements mondiaux de pétrole. L'augmentation de la capacité pipelinière des États-Unis réduira l'engorgement dans le Midwest et augmentera l'approvisionnement vers la côte du Golfe, où se trouve concentrée la capacité de raffinage de ce pays. Cela devrait aider à combler l'écart entre le prix de référence escompté du pétrole brut WTI et les autres prix de référence du pétrole brut.

Malgré l'augmentation de l'approvisionnement nord-américain, le raffermissement de l'économie mondiale fera croître la demande de pétrole et soutiendra les hausses de prix. Le ministère des Finances prévoit que le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) s'élèvera en moyenne à 94 \$US le baril en 2013. Les prévisions actuelles du secteur privé pour le prix du pétrole brut WTI en 2013 se situent entre 88 \$US et 99 \$US le baril. Le ministère des Finances considère actuellement que le prix du pétrole brut WTI s'établira en moyenne à 98 \$US le baril en 2014, à 99 \$US en 2015 et à 100 \$US en 2016.

GRAPHIQUE 2.11 Les prix du pétrole devraient rester élevés

Pétrole brut West Texas Intermediae (WTI)  
(en \$US le baril)



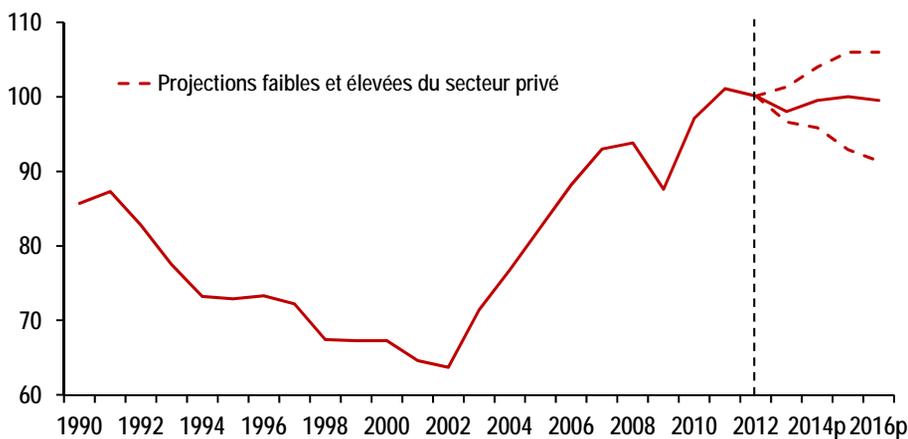
p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.  
Sources : CME Group et ministère des Finances de l'Ontario.

## Le dollar canadien

Le dollar canadien a fluctué autour de la parité avec le dollar américain en 2012, touchant un plancher de 97,3 cents en juin et atteignant un sommet de 102,2 cents en septembre. Depuis septembre, le dollar canadien est tombé sous la parité, chutant d'environ 4 %. Les prévisions du secteur privé pour le taux de change Canada-États-Unis en 2016 vont d'une appréciation atteignant 106 cents américains à une dépréciation à un niveau de 91 cents américains.

GRAPHIQUE 2.12 Le dollar canadien devrait demeurer près de la parité

En cents américains



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

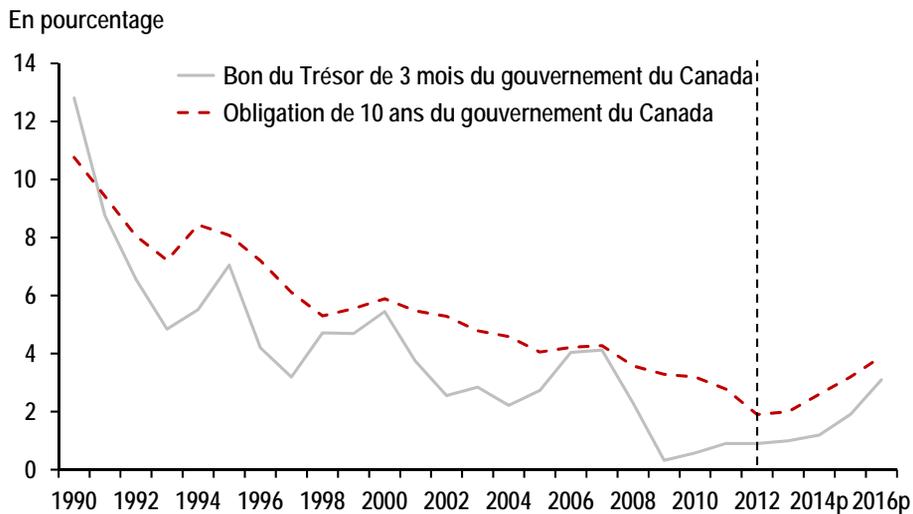
Sources : Banque du Canada, enquête auprès des prévisionnistes du ministère des Finances de l'Ontario (avril 2013) et ministère des Finances de l'Ontario.

## Marchés des capitaux

Les taux d'intérêt demeurent bas parce que les banques centrales aux quatre coins du globe poursuivent des politiques accommodantes dans le but de soutenir la reprise économique. De plus, la solide situation financière dont jouit le Canada par rapport à d'autres pays a fait augmenter la demande d'obligations canadiennes par les investisseurs, maintenant le rendement à des niveaux exceptionnellement faibles. Le rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada n'a jamais été aussi bas qu'à la mi-juillet 2012, alors qu'il chutait à 1,58 %.

Depuis septembre 2010, la Banque du Canada maintient à 1 % son taux cible de financement à un jour. On prévoit que la Banque du Canada maintiendra son taux d'intérêt cible à des niveaux historiquement faibles au moins jusqu'à la fin de 2014. Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que le taux d'intérêt des bons du Trésor de trois mois s'établisse en moyenne à 1,0 % cette année, passe à 1,2 % en 2014 et atteigne 3,1 % d'ici 2016. Selon la moyenne des prévisions, le taux de rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada devrait augmenter graduellement pour passer de 2,0 % en 2013 à 3,9 % en 2016.

GRAPHIQUE 2.13 Les taux d'intérêt devraient augmenter graduellement



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.  
Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le tableau qui suit résume les prévisions liées principalement aux facteurs externes dont le ministère des Finances se sert pour faire ses prévisions de la croissance économique de l'Ontario.

**TABLEAU 2.7 Perspectives liées aux facteurs externes**

	2010	2011	2012	2013p	2014p	2015p	2016p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	5,2	4,0	3,2e	3,3	4,0	4,4	4,5
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	2,4	1,8	2,2	2,1	2,7	3,1	2,9
Pétrole brut West Texas Intermediate (en \$US le baril)	79	95	94	94	98	99	100
Dollar canadien (en cents américains)	97,1	101,1	100,1	98,0	99,5	100,0	99,5
Taux des bons du Trésor de trois mois <sup>1</sup> (en pourcentage)	0,6	0,9	0,9	1,0	1,2	1,9	3,1
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement <sup>1</sup> (en pourcentage)	3,2	2,8	1,9	2,0	2,6	3,2	3,9

e = estimation. p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

<sup>1</sup> Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Perspectives de l'économie mondiale du FMI (avril 2013), U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars et avril 2013), CME Group, Banque du Canada, enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (avril 2013) et ministère des Finances de l'Ontario.

Le tableau 2.8 présente l'estimation actuelle des répercussions qu'auraient les modifications des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario, en supposant que les autres facteurs externes restent inchangés. L'écart relativement grand des répercussions découle du degré d'incertitude entourant les réactions estimées de l'économie à des changements dans les conditions externes.

**TABLEAU 2.8 Répercussions de modifications durables aux principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario**  
(variation en points de pourcentage)

	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 0,05 \$US	+0,1 à +0,8	+0,2 à +0,9
Hausse du prix du pétrole brut de 10 \$US le baril	-0,1 à -0,3	-0,1 à -0,3
Augmentation de la croissance du PIB réel des É.-U. de un point de pourcentage	+0,3 à +0,7	+0,4 à +0,8
Hausse des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	-0,1 à -0,5	-0,2 à -0,6

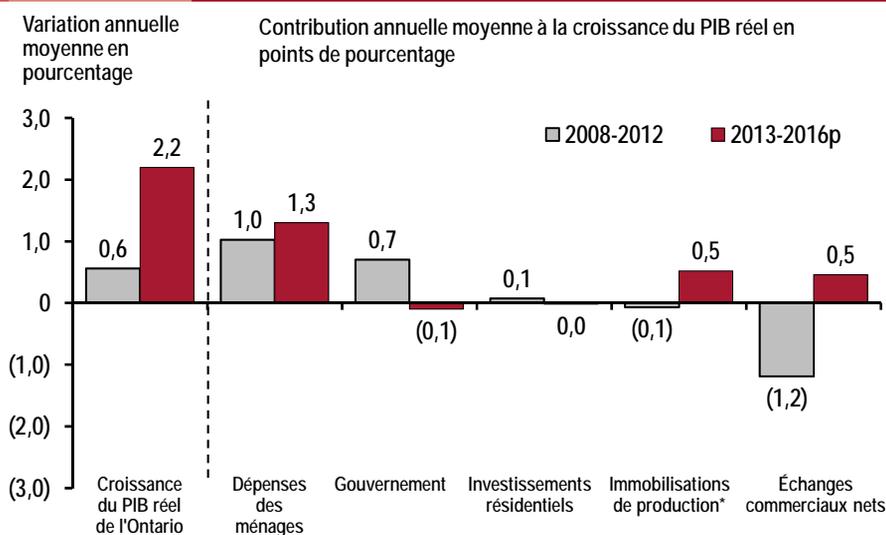
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

---

## Perspectives de croissance économique en Ontario

Le ministère des Finances prévoit que l'économie de l'Ontario continuera à croître. On s'attend à ce que le PIB réel affiche une hausse de 1,5 % en 2013, de 2,3 % en 2014 et de 2,4 % en 2015 et en 2016. La croissance devrait être soutenue par une hausse des exportations et de l'investissement des entreprises. Les dépenses des ménages augmenteront au même rythme que le revenu, qui sera soutenu par une croissance de l'emploi et des traitements et salaires. Les dépenses des gouvernements affectées aux biens et aux services ne devraient pas contribuer à la croissance au cours des prochaines années, car tous les ordres de gouvernement compriment leurs dépenses.

GRAPHIQUE 2.14 Croissance durable et mieux équilibrée prévue



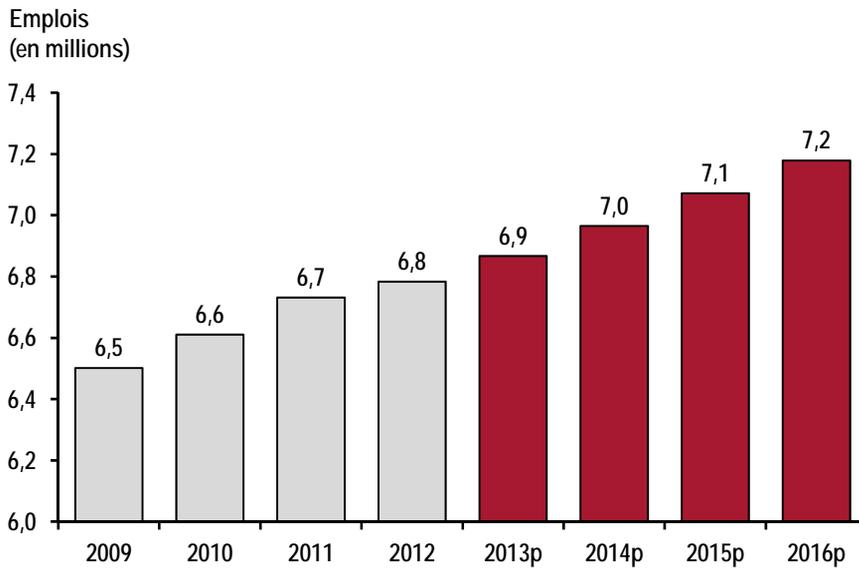
p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

\* Comprend la propriété intellectuelle et les stocks.

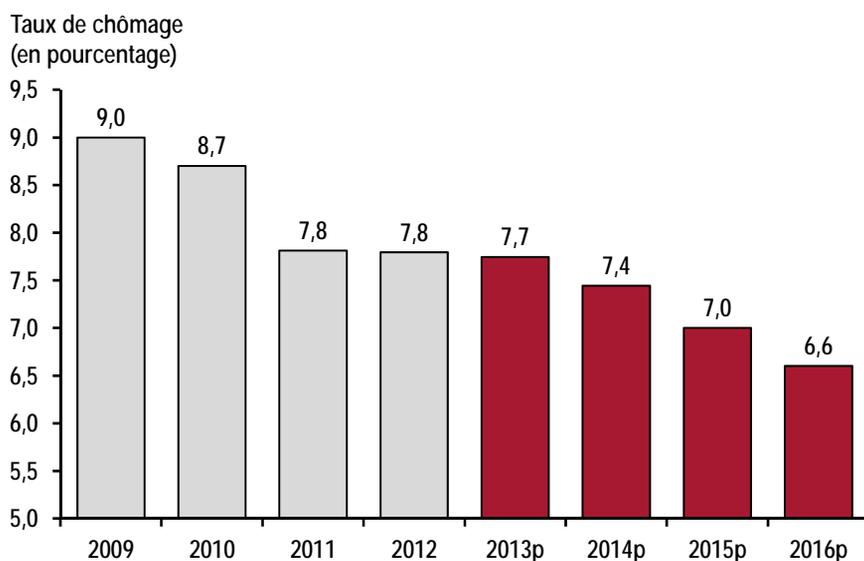
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La création d'emplois devrait s'améliorer à moyen terme, avec des augmentations de l'emploi de 1,2 % en 2013, de 1,4 % en 2014 et de 1,5 % en 2015 et en 2016. D'ici 2016, l'Ontario aura créé près de 400 000 emplois nets par rapport à 2012. Grâce à l'amélioration marquée de la situation de l'emploi, le taux de chômage diminuera progressivement pour passer de 7,7 % en 2013 à 6,6 % d'ici 2016.

GRAPHIQUE 2.15 L'emploi devrait s'accroître à moyen terme



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.  
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

**GRAPHIQUE 2.16 Le taux de chômage devrait diminuer graduellement**


p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

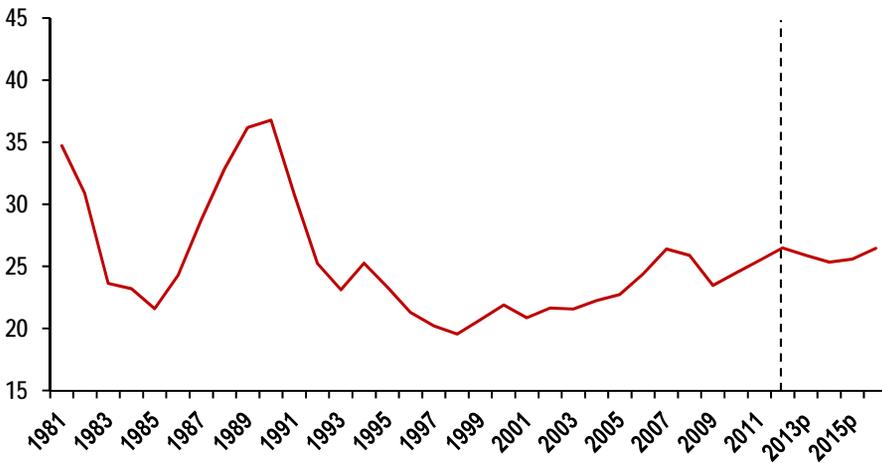
L'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario a baissé pour passer à 1,4 % en 2012, par rapport à 3,1 % en 2011. Le ralentissement de l'inflation en 2012 est principalement attribuable à de plus faibles augmentations du prix de l'essence. On prévoit que l'inflation des prix à la consommation sera de 1,5 % en 2013, pour s'élever ensuite à 2,0 % en 2014, le point médian de la fourchette cible de la Banque du Canada pour l'inflation de l'IPC au Canada.

La croissance des dépenses réelles des ménages devrait se maintenir cette année à un taux de 1,6 %, tout comme le revenu réel, l'endettement élevé des ménages limitant la demande de crédit. Au cours de la période 2014-2016, la croissance des dépenses réelles des ménages devrait s'établir, en moyenne, à 2,3 % par année.

Le marché du logement en Ontario, qui a été vigoureux depuis la récente récession, est soutenu par une forte demande et des taux d'intérêt hypothécaire plus bas que jamais. Le prix moyen de revente d'un logement en Ontario a augmenté de plus de 43 % par rapport au prix le plus bas affiché pendant la récession en octobre 2008. Cependant, de récents changements apportés aux règles concernant les hypothèques – réduction de la période d'amortissement et augmentation de la mise de fonds minimum – semblent avoir réussi à contrebalancer l'effet stimulateur de taux hypothécaires exceptionnellement faibles. Les récents indicateurs du secteur de l'habitation ont signalé un refroidissement du marché, confirmant ainsi les prévisions d'un « atterrissage en douceur ». On prévoit donc que le prix des maisons, les reventes de logements et les mises en chantier de logements ne devraient ralentir que modérément au cours des deux prochaines années. Même si on prévoit que les taux d'intérêt augmenteront à moyen terme, on s'attend à ce que les coûts hypothécaires demeurent abordables.

GRAPHIQUE 2.17 Le logement devrait demeurer abordable en Ontario

Coûts hypothécaires en proportion du revenu disponible par ménage  
(en pourcentage)



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

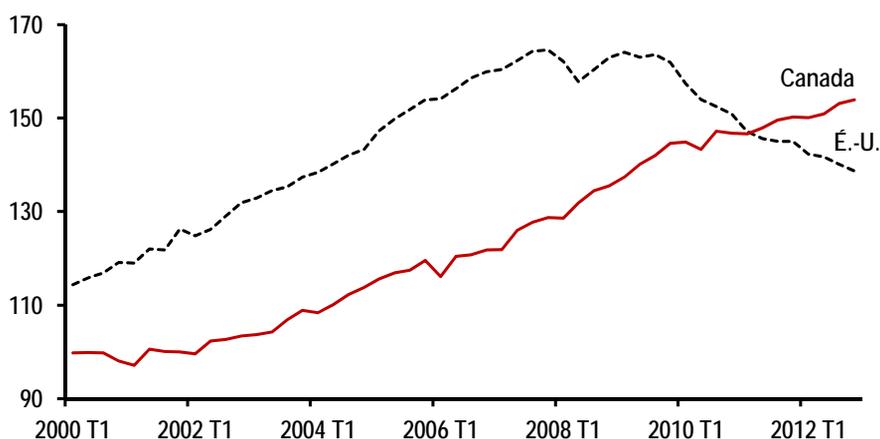
Nota : Les coûts hypothécaires reposent sur le taux hypothécaire moyen de cinq ans, un amortissement de 25 ans et une mise de fonds de 25 %.

Sources : Statistique Canada, Banque du Canada, Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances de l'Ontario.

Le ratio de la dette au revenu des ménages au Canada s'élevait à 165,0 % au quatrième trimestre de 2012. Après rajustement selon la méthode de calcul en vigueur aux États-Unis, il atteignait 153,9 %, ce qui est supérieur au ratio comparable de 138,7 % dans ce pays. Bien que le taux d'augmentation ait ralenti, le niveau d'endettement des ménages au Canada demeure élevé et continue de poser un risque pour les perspectives économiques.

**GRAPHIQUE 2.18 L'endettement des ménages canadiens continue d'augmenter**

Endettement des ménages en proportion du revenu disponible par ménage (en pourcentage)



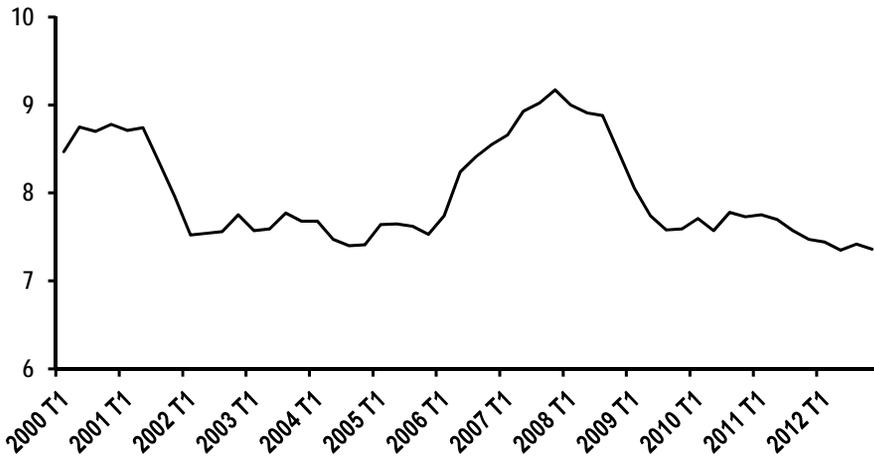
*Nota :* Aux fins de comparabilité internationale, les données du Canada comprennent les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages. De plus, la définition de revenu disponible a été modifiée pour y inclure ces institutions, ainsi que les autres transferts et paiements.

*Sources :* Statistique Canada, Réserve fédérale américaine et U.S. Bureau of Economic Analysis.

L'augmentation de l'endettement des ménages au cours de la dernière décennie a été compensée par la baisse des taux d'intérêt à la consommation, les coûts de service de la dette continuant d'être abordables. On s'attend à ce que les taux d'intérêt n'augmentent que graduellement à l'avenir.

**GRAPHIQUE 2.19 Les coûts de service de la dette au Canada demeurent abordables**

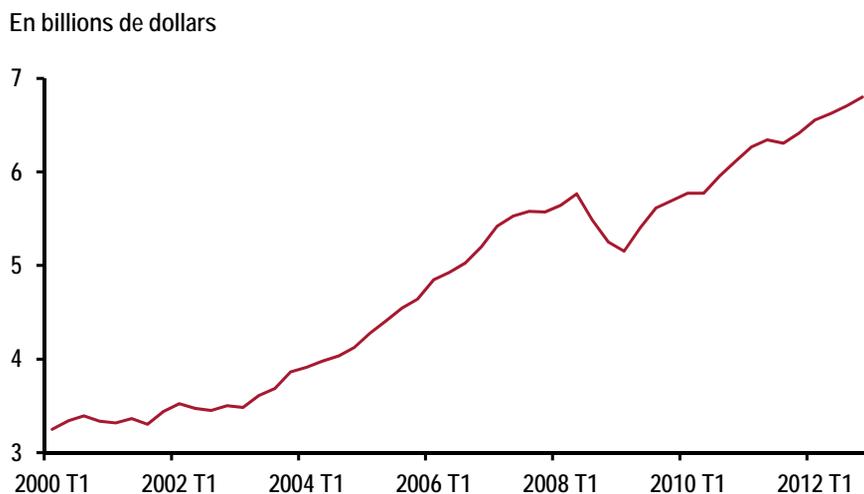
Service de la dette en proportion du revenu disponible des ménages (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Facteur important, la hausse de la dette des ménages s'accompagne d'une augmentation encore plus grande de leur actif. Par conséquent, la valeur nette des ménages canadiens s'est accrue, atteignant un sommet de 7,0 billions de dollars au quatrième trimestre de 2012.

GRAPHIQUE 2.20 Hausse de la valeur nette des ménages canadiens



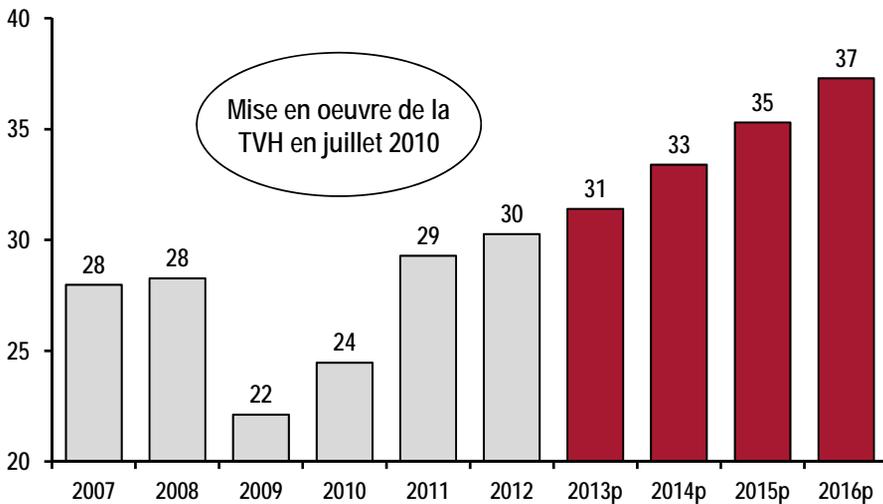
Source : Statistique Canada.

Les investissements des entreprises constituent un facteur prépondérant de la croissance économique de l'Ontario depuis la récente récession. La hausse des investissements a été soutenue par la reprise des bénéfices des sociétés et par un régime fiscal plus concurrentiel par suite du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance, qui comprend aussi la taxe de vente harmonisée. Les investissements dans les machines et le matériel qui contribuent à augmenter la productivité ont grimpé de 39,4 % depuis le creux enregistré au quatrième trimestre de 2009.

On prévoit que l'augmentation des investissements dans les machines et le matériel demeurera soutenue, augmentant de 3,8 % en 2013 et à un taux annuel moyen de 5,8 % entre 2014 et 2016. Les investissements dans la construction non résidentielle devraient s'accroître en moyenne de 3,3 % par année entre 2013 et 2016.

GRAPHIQUE 2.21 Hausse soutenue des investissements des entreprises dans les machines et le matériel

En milliards de dollars de 2007



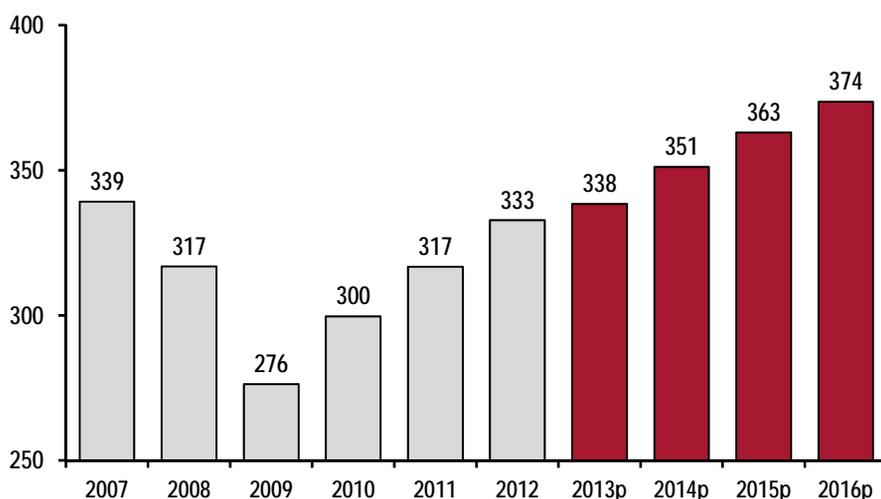
p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La hausse soutenue de la consommation et des investissements des entreprises aux États-Unis, y compris les gains continus dans les ventes de véhicules automobiles, favoriseront les exportations ontariennes. Les exportations réelles devraient augmenter en moyenne de 2,9 % par année entre 2013 et 2016, soit à un rythme supérieur à celui de 2,1 % prévu pour les importations. Cela entraînera une amélioration des échanges commerciaux nets de l'Ontario et contribuera à la croissance économique générale.

**GRAPHIQUE 2.22 Les exportations devraient augmenter**

En milliards de dollars de 2007



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.  
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

## Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Le tableau suivant fournit des précisions sur les perspectives économiques du ministère des Finances pour les années 2013 à 2016.

**TABLEAU 2.9 Économie de l'Ontario, de 2011 à 2016**  
(variation en pourcentage)

	Chiffres réels		Projection			
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Produit intérieur brut réel</b>	1,8	1,6	1,5	2,3	2,4	2,4
Consommation des ménages	2,1	1,4	1,6	2,2	2,3	2,4
Construction résidentielle	3,8	6,5	(2,6)	(1,7)	1,0	2,4
Construction non résidentielle	5,3	1,4	3,0	3,2	3,2	3,6
Machines et matériel	19,7	3,3	3,8	6,2	5,7	5,5
Exportations	5,7	5,1	1,7	3,8	3,4	2,9
Importations	7,5	3,8	1,7	2,3	2,2	2,2
<b>Produit intérieur brut nominal</b>	4,7	2,9	3,0	4,1	4,2	4,2
<b>Autres indicateurs économiques</b>						
Ventes au détail	3,6	1,5	2,5	3,8	3,8	3,8
Mises en chantier de logements (en milliers)	67,8	76,7	61,0	60,0	65,0	68,0
Reventes de logements	2,7	(2,1)	(4,5)	(2,0)	0,5	2,0
Revenu primaire des ménages <sup>1</sup>	3,3	2,7	2,8	3,9	4,2	4,5
Rémunération des employés <sup>1</sup>	3,4	2,8	2,8	3,7	4,3	4,3
Excédent net d'exploitation – sociétés <sup>1</sup>	18,6	1,2	3,3	5,0	4,0	4,0
Indice des prix à la consommation	3,1	1,4	1,5	2,0	2,0	2,0
Emploi	1,8	0,8	1,2	1,4	1,5	1,5
Création d'emplois (en milliers)	121	52	83	98	107	107
Taux de chômage (en pourcentage)	7,8	7,8	7,7	7,4	7,0	6,6
<b>Facteurs externes importants</b>						
Produit intérieur brut réel américain	1,8	2,2	2,1	2,7	3,1	2,9
Pétrole brut WTI (en \$US le baril)	95	94	94	98	99	100
Dollar canadien (en cents américains)	101,1	100,1	98,0	99,5	100,0	99,5
Taux des bons du Trésor de trois mois <sup>2</sup>	0,9	0,9	1,0	1,2	1,9	3,1
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement <sup>2</sup>	2,8	1,9	2,0	2,6	3,2	3,9

<sup>1</sup> Pour plus de détails, se reporter au glossaire.

<sup>2</sup> Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage).

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Banque du Canada, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars et avril 2013), CME Group et ministère des Finances de l'Ontario.

## Prévisions du secteur privé

Le ministère des Finances consulte des économistes du secteur privé et suit leurs prévisions afin de former les hypothèses de planification du gouvernement. Tous ces économistes prévoient une croissance continue pour l'économie ontarienne en 2013 et pendant les trois prochaines années. Selon la moyenne des prévisions du secteur privé, l'économie ontarienne devrait afficher une croissance de 1,6 % en 2013, de 2,4 % en 2014 et de 2,5 % en 2015 et en 2016.

Dans le cadre du processus d'élaboration du budget de 2013, le ministre des Finances a rencontré des économistes du secteur privé pour obtenir leur point de vue sur la situation économique et les perspectives de l'Ontario. En outre, des membres du Conseil ontarien des prévisions économiques, qui a été créé aux termes de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, ont examiné les hypothèses économiques du ministère des Finances. Les membres du Conseil ont convenu à l'unanimité que les hypothèses sont raisonnables.

**TABLEAU 2.10 Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario**  
(en pourcentage)

	2013	2014	2015	2016
BMO Marchés des capitaux (avril)	1,5	2,3	–	–
Central 1 Credit Union (mars)	1,7	2,2	2,5	2,7
Centre for Spatial Economics (mars)	1,7	1,7	2,1	2,0
Marchés mondiaux CIBC (avril)	1,6	2,5	2,3	2,1
Conference Board du Canada (février)	1,9	2,7	2,4	2,3
Groupe Desjardins (mars)	1,6	2,5	–	–
IHS Global Insight (février)	1,7	2,6	2,7	2,6
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (mars)	1,5	2,3	–	–
Banque Nationale (mars)	1,2	2,4	–	–
RBC Groupe financier (mars)	1,6	2,8	–	–
Groupe Banque Scotia (mars)	1,5	2,1	–	–
Groupe financier Banque TD (avril)	1,4	2,5	–	–
Université de Toronto (mars)	1,3	2,7	2,9	3,0
<b>Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé</b>	<b>1,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>
<b>Hypothèse de planification de l'Ontario</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>

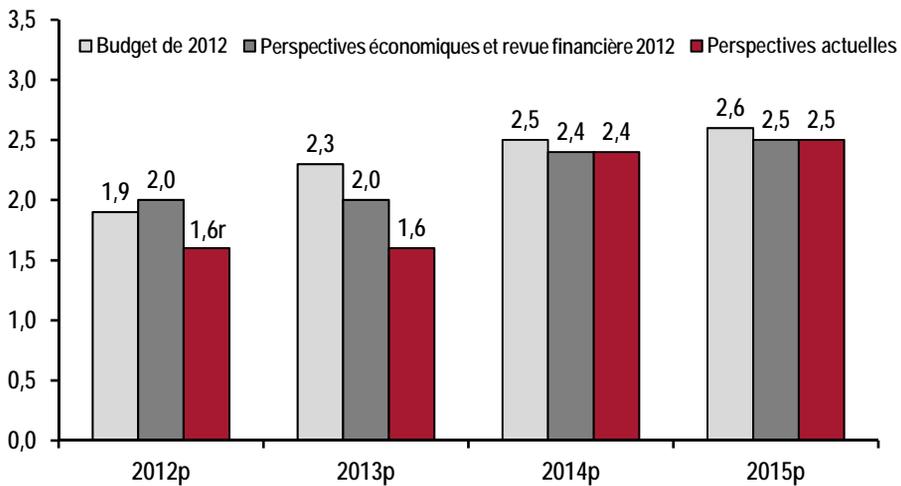
Sources : enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (avril 2013) et ministère des Finances de l'Ontario.

## Changement dans les perspectives économiques

Au cours de la dernière année, les attentes en matière de croissance économique ont accusé une baisse. Les perspectives de croissance en 2013 et en 2014 ont été révisées à la baisse, compte tenu de perspectives moins reluisantes pour l'économie américaine et de la récession en Europe. Selon les prévisions moyennes du secteur privé, le taux de la croissance réelle sera de 1,6 % pour 2013, soit une baisse de plus d'un demi-point de pourcentage par rapport aux prévisions faites dans le budget de 2012. Les prévisions pour 2014 et 2015 ont aussi accusé une baisse par rapport à l'an dernier.

**GRAPHIQUE 2.23** Affaiblissement des perspectives de croissance établies par le secteur privé

Projections de croissance du PIB réel de l'Ontario  
(en pourcentage)



r = taux réel.

p = projection selon la moyenne des prévisions du secteur privé.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario.

## Comparaison avec le budget de l'Ontario de 2012

Les prévisions de croissance sont plus basses que prévu dans le budget de 2012. La croissance plus lente que prévu de l'Ontario procède de la croissance économique plus faible aux États-Unis et en Europe.

**TABLEAU 2.11 Changements aux principales hypothèses économiques  
Budget de 2012 par rapport au budget de 2013  
(variation en pourcentage)**

	2012		2013p		2014p	
	Budget 2012	Chiffres réels	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2012	Budget 2013
Produit intérieur brut réel	1,7	1,6	2,2	1,5	2,4	2,3
Produit intérieur brut nominal	3,4	2,9	4,1	3,0	4,2	4,1
Ventes au détail	3,0	1,5	3,7	2,5	3,9	3,8
Mises en chantier de logements (en milliers)	64,0	76,7	63,0	61,0	69,0	60,0
Revenu primaire des ménages <sup>1</sup>	2,9	2,7	3,7	2,8	4,2	3,9
Rémunération des employés <sup>1</sup>	3,2	2,8	4,2	2,8	4,3	3,7
Excédent net d'exploitation – sociétés <sup>1</sup>	4,0	1,2	4,6	3,3	4,9	5,0
Emploi	0,9	0,8	1,3	1,2	1,5	1,4
Création d'emplois (en milliers)	59	52	89	83	103	98
<b>Facteurs externes importants</b>						
Pétrole brut WTI (en \$US le baril)	100	94	104	94	106	98
Produit intérieur brut réel américain	2,3	2,2	2,6	2,1	3,0	2,7
Dollar canadien (en cents américains)	98,0	100,1	101,0	98,0	102,5	99,5
Taux des bons du Trésor de trois mois <sup>2</sup> (en pourcentage)	0,9	0,9	1,4	1,0	2,4	1,2
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement <sup>2</sup> (en pourcentage)	2,2	1,9	2,8	2,0	3,8	2,6

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

<sup>1</sup> Pour plus de détails, se reporter au glossaire.

<sup>2</sup> Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Banque du Canada, CME Group, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars 2012 et avril 2013) et ministère des Finances de l'Ontario.



## Section D : Perspectives de revenus de l'Ontario

On prévoit que les revenus du gouvernement de l'Ontario augmenteront au cours de la période de prévision, principalement en raison des perspectives de croissance économique de la province.

**TABLEAU 2.12 Sommaire des perspectives à moyen terme**  
(en milliards de dollars)

Revenus	Chiffres prov. 2012-2013	Plan 2013-2014	Perspectives	
			2014-2015	2015-2016
Impôt sur le revenu des particuliers	26,1	27,6	29,0	30,6
Taxe de vente	21,1	21,9	22,7	23,7
Impôt des sociétés	12,0	11,3	11,1	11,3
Contribution-santé de l'Ontario	3,1	3,2	3,4	3,6
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,7	5,7	5,7	5,8
Tous les autres impôts et taxes	12,3	12,4	12,7	13,0
<b>Total des revenus fiscaux</b>	<b>80,3</b>	<b>82,0</b>	<b>84,6</b>	<b>88,0</b>
Gouvernement du Canada	21,7	22,5	23,2	24,0
Revenus tirés des entreprises publiques	4,5	4,5	5,0	5,4
Autres revenus non fiscaux	7,8	7,9	7,8	7,5
<b>Total des revenus</b>	<b>114,2</b>	<b>116,8</b>	<b>120,5</b>	<b>124,9</b>

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les revenus devraient augmenter au taux annuel moyen de 3,0 % entre 2012-2013 et 2015-2016. Les prévisions de revenus reposent sur les perspectives économiques du ministère des Finances (présentées à la section C, *Perspectives économiques de l'Ontario*, du présent chapitre).

**TABLEAU 2.13 Perspectives des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (en milliards de dollars)**

Revenus	Chiffres prov. 2012-2013	Plan 2013-2014	Perspectives	
			2014-2015	2015-2016
Total des revenus prévus	26,1	27,6	29,0	30,6
Mesures incluses dans le total <sup>1</sup>	0,1	0,3	0,4	0,5
Assiette de revenus <sup>2</sup>	26,1	27,3	28,5	30,1
Croissance de l'assiette de revenus (en pourcentage)	-	4,6	4,6	5,5
Croissance des traitements et salaires (en pourcentage)	-	2,8	3,7	4,3

<sup>1</sup> Correspond à l'incidence cumulative sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement ou dans le présent budget, par rapport à leur incidence sur les revenus en 2012-2013. Les chiffres pour 2012-2013 comprennent également des redressements pour les exercices précédents dans les Comptes publics.

<sup>2</sup> Correspond au « Total des revenus prévus » moins l'incidence des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels, tels que les redressements pour les exercices précédents. L'assiette de revenus tient compte de l'incidence des facteurs macroéconomiques sous-jacents.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les perspectives de croissance des traitements et des salaires sont le principal inducteur des prévisions concernant les revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers** (IRP). Le total des revenus tirés de l'IRP prévus comprend des mesures fiscales annoncées antérieurement telles que la tranche d'imposition pour les revenus élevés en vue de réduire le déficit. Après des redressements pour tenir compte de l'effet de ces mesures, l'assiette des revenus tirés de l'IRP augmente au taux annuel moyen de 4,9 % au cours de la période de prévision. Cela se compare à une croissance annuelle moyenne de 3,6 % des traitements et des salaires au cours de la même période. Les revenus tirés de l'IRP tendent à augmenter à un rythme plus rapide que les revenus des particuliers en raison de la nature progressive du régime fiscal.

**TABLEAU 2.14 Perspectives des revenus tirés de la taxe de vente**  
 (en milliards de dollars)

Revenus	Chiffres prov.	Plan	Perspectives	
	2012-2013		2013-2014	2014-2015
Total des prévisions de revenus tirés de la taxe de vente <sup>1</sup>	21,1	21,9	22,7	23,7
Mesures incluses dans le total <sup>2</sup>	-	0,3	0,4	0,4
Redressements pour les exercices précédents	0,2	-	-	-
Assiette de revenus provenant de la taxe de vente <sup>3</sup>	20,9	21,5	22,3	23,4
Croissance de l'assiette de revenus provenant de la taxe de vente (en pourcentage)	-	2,9	3,6	4,7
Croissance de la consommation nominale des ménages (en pourcentage)	-	2,8	4,1	4,1

<sup>1</sup> Les revenus tirés de la taxe de vente sont constatés après déduction du crédit de taxe de vente de l'Ontario et du volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers.

<sup>2</sup> Correspond à l'incidence cumulative sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement ou dans le présent budget, par rapport à leur incidence sur les revenus en 2012-2013.

<sup>3</sup> Correspond au « Total des revenus prévus » moins l'incidence des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels, tels que les redressements pour les exercices précédents. L'assiette de revenus tient compte de l'incidence des facteurs macroéconomiques sous-jacents.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Après les redressements pour tenir compte des mesures et des montants relatifs aux exercices précédents, les revenus provenant de la **taxe de vente** devraient augmenter en fonction principalement de l'accroissement des dépenses de consommation. Le total des prévisions de revenus tirés de la taxe de vente comprend des mesures telles que celles qui ont été proposées dans le budget de 2012 pour lutter contre l'économie souterraine. Des redressements pour les exercices précédents s'élevant à 0,2 milliard de dollars en 2012-2013 reflètent principalement des variations par rapport aux prévisions antérieures dans les Comptes publics. Après constatation des mesures et des redressements pour les exercices précédents, l'assiette des revenus tirés de la taxe de vente augmente au taux annuel moyen de 3,7 % au cours de la période de prévision, ce qui est conforme à la croissance moyenne des dépenses annuelles de consommation, qui s'établit à 3,7 %, au cours de la même période.

**TABLEAU 2.15 Perspectives des revenus tirés de l'impôt des sociétés**  
(en milliards de dollars)

Revenus	Chiffres prov. 2012-2013	Plan 2013-2014	Perspectives	
			2014-2015	2015-2016
Total des revenus prévus	12,0	11,3	11,1	11,3
Mesures incluses dans le total <sup>1</sup>	-	0,1	0,1	-
Redressements ponctuels	0,5	-	-	-
Autres redressements <sup>2</sup>	1,3	0,7	0,2	0,1
Assiette de revenus <sup>3</sup>	10,1	10,4	10,8	11,2
Croissance de l'assiette de revenus (en pourcentage)	-	2,9	3,8	3,1
Excédent net d'exploitation – croissance des bénéfices des sociétés (en pourcentage)	-	3,3	5,0	4,0

<sup>1</sup> Correspond à l'incidence cumulative sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement ou dans le présent budget, par rapport à leur incidence sur les revenus en 2012-2013.

<sup>2</sup> Les autres redressements comprennent les redressements nets en fonction de la date des paiements, en raison de la différence entre les quotes-parts prévues de l'impôt des sociétés et les versements prévus de l'impôt des sociétés fédéral.

<sup>3</sup> Correspond au « Total des revenus prévus » moins l'incidence des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels, tels que les redressements pour les exercices précédents. L'assiette de revenus tient compte de l'incidence des facteurs macroéconomiques sous-jacents.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les prévisions pour les revenus tirés de l'impôt des sociétés sont basées en grande partie sur la croissance annuelle prévue de l'excédent net d'exploitation des sociétés. Les redressements ponctuels en 2012-2013 comprennent une augmentation découlant du traitement des déclarations de revenus pour les exercices antérieurs à 2011. Le total prévu des revenus tirés de l'impôt des sociétés comprend également l'incidence des mesures fiscales annoncées antérieurement, y compris les mesures annoncées dans le budget de 2012 pour renforcer l'observation des règles fiscales par les sociétés. Pour de plus amples détails, voir la section intitulée Intégrité des revenus et économie souterraine dans le chapitre IV, *Fiscalité, régimes de retraite et services financiers*. Après constatation des mesures fiscales et des redressements, l'assiette des revenus tirés de l'impôt des sociétés croît au taux annuel moyen de 3,2 % au cours de la période de prévision.

La **Contribution-santé de l'Ontario (CSO)** est fondée sur les perspectives concernant la croissance de l'emploi et du revenu des ménages. L'assiette des revenus provenant de la CSO devrait augmenter au taux annuel moyen de 4,7 % au cours de la période de prévision.

Les revenus tirés des **impôts fonciers prélevés aux fins scolaires** devraient augmenter au taux annuel moyen de 0,8 % au cours de la période de prévision, en raison surtout de la croissance prévue de l'assiette d'évaluation foncière qui découle des nouvelles constructions. Les prévisions tiennent également compte de l'incidence continue de mesures annoncées dans le budget de 2012 relativement au gel du plan de réduction de l'impôt scolaire applicable aux entreprises à compter de 2013.

Les revenus tirés de **tous les autres impôts et taxes** devraient augmenter au taux annuel moyen de 1,9 % pendant la période de prévision. Le taux de croissance relativement modeste des revenus dans cette catégorie reflète l'inclusion de taxes basées sur le volume telles que la taxe sur l'essence, la taxe sur les carburants, la taxe sur le tabac et la taxe sur la bière et le vin.

Les prévisions des transferts du **gouvernement du Canada** sont fondées sur les dispositions de financement fédérales-provinciales en vigueur. Les revenus devraient augmenter à un taux annuel moyen de 3,4 % pendant la période de projection, ce qui reflète principalement la croissance des programmes fédéraux de financement permanent comme le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Les prévisions portant sur les revenus tirés des **entreprises publiques** se fondent sur les données que fournit chacune de ces entreprises. On prévoit que, dans l'ensemble, les revenus provenant des entreprises publiques augmenteront de 1,0 milliard de dollars entre 2012-2013 et 2015-2016, soit au taux de croissance annuel moyen de 6,7 % par année. L'augmentation projetée à moyen terme est principalement due à de plus fortes prévisions des revenus nets provenant de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG).

Les prévisions relatives aux **autres revenus non fiscaux** sont fondées sur les données fournies par les ministères et les organismes provinciaux. Entre 2012-2013 et 2015-2016, on prévoit que les autres revenus non fiscaux devraient diminuer de 0,3 milliard de dollars, reflétant principalement de plus faibles recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité à moyen terme. Ces redressements sont neutres sur le plan financier puisqu'ils sont compensés par les coûts au titre de ces contrats.

## Principales variations des perspectives de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2012

En raison principalement de facteurs ponctuels, on prévoit que les revenus seront plus élevés en 2012-2013, par rapport aux perspectives énoncées dans le budget de 2012. Le ralentissement de la croissance économique, en particulier pour 2012 et pour 2013, entraîne une baisse des revenus prévus pour 2014-2015.

**TABLEAU 2.16 Résumé des variations des revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2012<sup>1</sup>**

(en milliards de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Incidence du changement dans la croissance du PIB nominal	(0,1)	(0,8)	(1,3)
Hausse de l'assiette des revenus fiscaux	0,5	1,2	0,6
Répercussions ponctuelles	0,9	–	–
Transferts fédéraux	(0,1)	(0,5)	(0,3)
Entreprises publiques	0,4	–	(0,3)
Autres revenus	–	0,3	0,2
<b>Total des variations des revenus</b>	<b>1,7</b>	<b>0,2</b>	<b>(1,1)</b>

<sup>1</sup> Chiffres du plan budgétaire de 2012 tels qu'indiqués dans la mise à jour financière du 25 avril 2012.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les perspectives de **croissance du PIB nominal** sont inférieures d'un demi-point de pourcentage en 2012 et de 1,1 point de pourcentage en 2013 par rapport aux perspectives du budget de 2012. Cette baisse diminue les revenus fiscaux de 0,1 milliard de dollars en 2012-2013 et de 1,3 milliard de dollars d'ici 2014-2015.

L'**assiette des revenus fiscaux** servant aux projections de croissance est plus élevée en raison principalement de l'incidence nette du traitement des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés pour 2011 et des estimations révisées de la quote-part pour la taxe de vente harmonisée.

Les **répercussions ponctuelles**, qui se rapportent principalement à l'impôt des sociétés, augmentent les revenus en 2012-2013, principalement à cause d'une hausse ponctuelle des revenus tirés de l'impôt des sociétés pour les cotisations fiscales pour les années antérieures à 2011.

On prévoit que les **transferts fédéraux** seront plus faibles à moyen terme, principalement en raison de paiements de péréquation moins élevés que prévu en 2013-2014 et en 2014-2015. La diminution prévue des paiements de péréquation résulte en partie de la hausse ponctuelle des revenus tirés de l'impôt des sociétés en 2012-2013 à cause des cotisations pour les années antérieures.

Les revenus tirés des **entreprises publiques** sont plus élevés en 2012-2013 en raison d'un rendement plus élevé que prévu de toutes les entreprises publiques. Hydro One et OPG prévoient maintenant enregistrer des revenus nets combinés supérieurs aux prévisions du budget de 2012. Bien que l'OLG et la LCBO aient connu une croissance annuelle marquée, leurs revenus nets à court terme sera moins élevé que ce que l'on prévoyait dans le budget de 2012.

L'augmentation des **autres revenus** est principalement attribuable à des revenus plus élevés tirés des organismes publics.

## Risques pour les perspectives de revenus

Les perspectives de revenus de l'Ontario reposent sur des hypothèses raisonnables à propos du rythme de croissance de l'économie de la province. Les projections économiques sous-jacentes aux prévisions de revenus présentent des risques positifs et négatifs, dont certains sont présentés à la section C, *Perspectives économiques de l'Ontario*, du présent chapitre. La présente section souligne les risques et sensibilités clés pouvant découler de changements imprévus dans la conjoncture économique et qui sont susceptibles de se répercuter sur le plan financier. Ces prévisions ne sont que des indications, et les résultats réels peuvent varier selon la composition et l'interaction des divers facteurs. Les risques sont ceux qui pourraient avoir la plus forte incidence sur les principales sources de revenus. Il existe toute une gamme d'autres risques qui ne sont pas inclus, parce qu'ils sont moins importants ou parce qu'ils sont difficiles à quantifier. Par exemple, les perspectives concernant les transferts du gouvernement du Canada sont influencées par les changements dans les facteurs économiques qui ont une incidence sur le financement fédéral ainsi que par les changements apportés par le gouvernement fédéral aux ententes de financement.

**TABLEAU 2.17 Certains risques et sensibilités – Économie et revenus**

Éléments clés	Hypothèses 2013-2014	Sensibilités 2013-2014
<b>Total des revenus</b>		
– PIB nominal	Croissance de 3,0 % en 2013	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 815 millions de dollars. Ce montant peut varier considérablement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
<b>Total des revenus fiscaux</b>		
– Assiette de revenus <sup>1</sup>	Croissance de 2,9 % en 2013-2014	
– PIB nominal	Croissance de 3,0 % en 2013	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 550 millions de dollars. Ce montant peut varier considérablement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
<b>Revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP)</b>		
– Assiette de revenus	Croissance de 4,6 % en 2013-2014	
– Traitements et salaires	Croissance de 2,8 % en 2013	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 322 millions de dollars.
– Emploi	Croissance de 1,2 % en 2013	
– Cotisations pour l'année d'imposition 2012 <sup>2</sup>	24,5 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations fiscales des particuliers en 2012 modifie les revenus de 245 millions de dollars <sup>2</sup> .
– Cotisations pour l'année d'imposition 2011 et les années antérieures	1,3 milliard de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations fiscales des particuliers en 2011 et au cours des années antérieures modifie les revenus de 13 millions de dollars <sup>2</sup> .

**TABLEAU 2.17 Certains risques et sensibilités – Économie et revenus (suite)**

Éléments clés	Hypothèses 2013-2014	Sensibilités 2013-2014
<b>Revenus tirés de la taxe de vente</b>		
– Assiette de revenus	Croissance de 2,9 % en 2013-2014	
– Consommation nominale des ménages	Croissance de 2,8 % en 2013	Une variation de un point de pourcentage de la croissance de la consommation nominale des ménages modifie les revenus de 210 millions de dollars.
– Réservoir de revenus bruts en 2011 <sup>3</sup>	22,3 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage du réservoir de revenus bruts en 2011 modifie les revenus de 223 millions de dollars.
– Réservoir de revenus bruts en 2012 <sup>3</sup>	23,4 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage du réservoir de revenus bruts en 2012 modifie les revenus de 234 millions de dollars.
– Réservoir de revenus bruts en 2013 <sup>3</sup>	24,3 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage du réservoir de revenus bruts en 2013 modifie les revenus de 243 millions de dollars.
<b>Revenus tirés de l'impôt des sociétés</b>		
– Assiette de revenus	Croissance de 2,9 % en 2013-2014	
– Excédent net d'exploitation – sociétés	Croissance de 3,3 % en 2013	Une variation de un point de pourcentage de l'excédent net d'exploitation – croissance des bénéfices des sociétés – modifie les revenus de 53 millions de dollars.
– Cotisations pour l'année d'imposition 2012 <sup>2</sup>	8,0 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations pour l'année d'imposition 2012 modifie les revenus de 80 millions de dollars.
– Revenu imposable des sociétés au Canada en 2013	258,0 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage de l'estimation fédérale du revenu imposable des sociétés au Canada en 2013 modifie les revenus de 112 millions de dollars.
– Revenu imposable des sociétés au Canada en 2014	274,6 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage du revenu imposable des sociétés au Canada en 2014
– Part de l'Ontario du revenu imposable des sociétés en 2014	38,83 %	ou de la part de l'Ontario du revenu imposable des sociétés en 2014 modifie les revenus de 29 millions de dollars <sup>4</sup> .

**TABLEAU 2.17 Certains risques et sensibilités – Économie et revenus (suite)**

Éléments clés	Hypothèses 2013-2014	Sensibilités 2013-2014
<b>Revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs</b>		
– Assiette de revenus	Croissance de 2,6 % en 2013-2014	
– Traitements et salaires	Croissance de 2,8 % en 2013	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 53 millions de dollars.
<b>Revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario (CSO)</b>		
– Assiette de revenus	Croissance de 4,1 % en 2013-2014	
– Revenu primaire des ménages	Croissance de 2,8 % en 2013	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du revenu primaire des ménages modifie les revenus de 28 millions de dollars.
– Cotisations pour l'année d'imposition 2012	2,9 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations au titre de la CSO de 2012 modifie les revenus de 29 millions de dollars.

**TABEAU 2.17 Certains risques et sensibilités – Économie et revenus (suite)**

Éléments clés	Hypothèses 2013-2014	Sensibilités 2013-2014
<b>Revenus tirés de la taxe sur l'essence</b>		
– Assiette de revenus	Croissance de 0,4 % en 2013-2014	
– Prix de l'essence à la pompe	127,0 cents le litre en 2013	Une variation de un cent le litre du prix de l'essence à la pompe fait diminuer ou augmenter les revenus de 3 millions de dollars, selon le cas.
<b>Revenus tirés de la taxe sur les carburants</b>		
– Assiette de revenus	Croissance de 1,7 % en 2013-2014	
– PIB réel	Croissance de 1,5 % en 2013	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 11 millions de dollars.
<b>Revenus tirés des droits de cession immobilière</b>		
– Assiette de revenus	Diminution de 5,3 % en 2013-2014	
– Revente de logements	Diminution de 4,5 % en 2013	Une variation de un point de pourcentage du nombre de logements revendus et du prix de revente modifie les revenus de 13 millions de dollars.
– Prix de revente	Diminution de 2,0 % en 2013	
<b>Transfert canadien en matière de santé</b>		
– Part de la population de l'Ontario	38,7 % en 2013-2014	Une variation de un dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 35 millions de dollars.
– Part de l'Ontario de l'assiette fédérale de base	39,7 % en 2013-2014	Une variation de un dixième de point de pourcentage de la part de l'Ontario de l'assiette fédérale de base modifie les revenus de 3 millions de dollars.
<b>Transfert canadien en matière de programmes sociaux</b>		
– Part de la population de l'Ontario	38,7 % en 2013-2014	Une variation de un dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 12 millions de dollars.
<p><sup>1</sup> L'assiette de revenus est constituée des revenus, à l'exclusion de l'incidence des mesures, des redressements pour les variations par rapport aux estimations antérieures des Comptes publics et d'autres facteurs ponctuels.</p> <p><sup>2</sup> Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés de l'Ontario en 2012 sont estimatifs, car l'Agence du revenu du Canada doit toujours traiter les déclarations de revenus de 2012.</p> <p><sup>3</sup> Le réservoir de revenus bruts est une estimation du ministère des Finances fédéral et ne tient pas compte de l'incidence des mesures de l'Ontario.</p> <p><sup>4</sup> La répartition provinciale du revenu imposable des sociétés au Canada de 2014 reposera sur la part des déclarations de revenus de 2012 pour lesquelles on établira des cotisations en 2013.</p>		

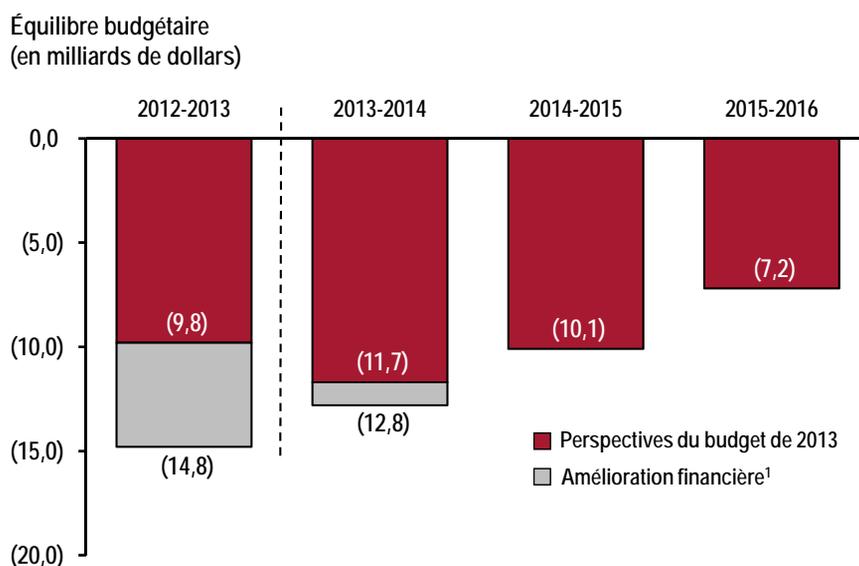


## Section E : Plan financier de l'Ontario

### Perspectives financières à moyen terme

L'Ontario a démontré sa capacité à dépasser ses objectifs de réduction du déficit. Pour l'exercice financier 2013-2014, le gouvernement prévoit avoir dépassé de plus de 1,0 milliard de dollars les objectifs financiers énoncés dans le budget de 2012. Il demeure aussi en voie de respecter les projections du déficit, qui diminuent continuellement, de 10,1 milliards de dollars en 2014-2015 et de 7,2 milliards de dollars en 2015-2016.

GRAPHIQUE 2.24 Perspectives financières à moyen terme



<sup>1</sup> Conformément au plan budgétaire de 2012 présenté dans la mise à jour financière du 25 avril 2012.

**TABLEAU 2.18 Plan financier et perspectives à moyen terme**  
(en milliards de dollars)

	Chiffres prov. 2012-2013	Plan 2013-2014	Perspectives	
			2014-2015	2015-2016
<b>Total des revenus</b>	<b>114,2</b>	<b>116,8</b>	<b>120,5</b>	<b>124,9</b>
<b>Charges</b>				
Programmes	113,6	117,0	118,3	118,8
Intérêt sur la dette <sup>1</sup>	10,4	10,6	11,1	12,2
<b>Total des charges</b>	<b>124,0</b>	<b>127,6</b>	<b>129,5</b>	<b>131,0</b>
Réserve	-	1,0	1,2	1,2
<b>Excédent/(Déficit)</b>	<b>(9,8)</b>	<b>(11,7)</b>	<b>(10,1)</b>	<b>(7,2)</b>

<sup>1</sup> Les charges liées à l'intérêt sur la dette ne comprennent pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles se chiffrant à 0,2 milliard de dollars en 2012-2013, à 0,3 milliard de dollars en 2013-2014, à 0,4 milliard de dollars en 2014-2015 et à 0,4 milliard de dollars en 2015-2016.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le total des revenus devrait augmenter, pour passer de 114,2 milliards de dollars à 124,9 milliards de dollars entre 2012-2013 et 2015-2016, ce qui correspond à une croissance moyenne de 3,0 % par année.

La croissance des revenus plus faible que prévu dans le budget de 2012 illustre bien qu'elle ne peut pas à elle seule restaurer l'équilibre fiscal. Par conséquent, pour la même période, la croissance moyenne annuelle des dépenses de programmes sera maintenue à un taux annuel moyen de 1,5 %, soit la moitié du taux de croissance annuel moyen des revenus. Les charges totales devraient passer de 124,0 milliards de dollars à 131,0 milliards de dollars, soit une hausse moyenne de 1,8 % par année.

Compte tenu de l'incertitude économique mondiale qui continue à régner, le plan financier comprend des mesures de prudence, soit des fonds de prévoyance totalisant 0,6 milliard de dollars en 2013-2014, ainsi qu'une réserve de 1,0 milliard de dollars en 2013-2014 et de 1,2 milliard de dollars tant en 2014-2015 qu'en 2015-2016.

## Perspectives des charges à moyen terme

Les charges totales de la province devraient augmenter en moyenne de 1,8 % par année entre 2012-2013 et 2015-2016. Par ailleurs, les charges totales devraient diminuer chaque année, comparativement aux prévisions à moyen terme énoncées dans le budget de 2012, ce qui correspond à une réduction cumulative prévue des charges totales de 3,8 milliards de dollars sur trois ans.

Les dépenses de programmes en 2013-2014 demeurent inchangées par rapport aux prévisions énoncées dans le budget de l'année dernière. La croissance des charges de programmes à moyen terme devrait être maintenue à un taux moyen de 1,5 % par année, soit la moitié du taux de croissance des revenus pour la même période. Ces prévisions reposent sur les investissements que le gouvernement a l'intention de faire cette année ainsi que son engagement à protéger des secteurs prioritaires tels que la santé, l'éducation et l'infrastructure tout en adoptant une approche équilibrée pour éliminer le déficit.

**TABLEAU 2.19 Sommaire des perspectives des charges à moyen terme**  
(en milliards de dollars)

	Chiffres prov. 2012-2013	Plan 2013-2014	Perspectives		Croissance annuelle moyenne 2012-2013 à 2015-2016
			2014-2015	2015-2016	
<b>Programmes</b>					
Secteur de la santé	47,8	48,9	49,8	50,8	2,0 %
Secteur de l'éducation <sup>1</sup>	22,4	24,1	24,6	24,8	3,4 %
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	7,4	7,7	7,8	7,8	2,0 %
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	13,8	14,3	15,0	15,2	3,4 %
Secteur de la justice	4,0	4,1	4,1	4,1	0,9 %
Autres programmes	18,3	17,8	17,0	16,1	-4,3 %
<b>Total des programmes</b>	<b>113,6</b>	<b>117,0</b>	<b>118,3</b>	<b>118,8</b>	<b>1,5 %</b>
Intérêt sur la dette	10,4	10,6	11,1	12,2	5,5 %
<b>Total des charges</b>	<b>124,0</b>	<b>127,6</b>	<b>129,5</b>	<b>131,0</b>	<b>1,8 %</b>

<sup>1</sup> Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont comptabilisées sous Autres programmes.

*Nota :* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Voici certains des points saillants des perspectives des charges de programmes à moyen terme :

- ▶ Les charges totales du **secteur de la santé** devraient augmenter de 3,0 milliards de dollars entre 2012-2013 et 2015-2016, en raison surtout du financement accru accordé aux services communautaires, notamment pour les soins à domicile, des investissements visant à appuyer la prestation continue des services de santé ainsi que de l'augmentation des charges au titre des immobilisations associées à l'achèvement de projets d'hôpitaux.
- ▶ Les charges totales du **secteur de l'éducation** devraient augmenter de 2,4 milliards de dollars entre 2012-2013 et 2015-2016, en raison surtout de la mise en oeuvre intégrale de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein d'ici septembre 2014, du financement accru aux services de garde d'enfants afin de faciliter la transition tant pour les enfants que pour les parents et de l'affectation de fonds supplémentaires à des programmes ciblés sur l'amélioration des résultats scolaires. En 2012-2013, les charges du ministère affichaient une baisse de 1,1 milliard de dollars en raison d'une économie ponctuelle associée à des mesures liées à la rémunération. Les ententes conclues récemment avec les syndicats du personnel enseignant assureront un soutien continu à l'égard des résultats scolaires de haut niveau tout en demeurant dans les limites de l'enveloppe budgétaire du ministère.
- ▶ Les charges totales du **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation** devraient augmenter de 0,5 milliard de dollars entre 2012-2013 et 2015-2016, en raison surtout du financement versé pour tenir compte de la hausse des effectifs dans les établissements d'enseignement postsecondaire et des programmes de soutien financier que l'on continue d'accorder aux étudiantes et aux étudiants, dont la Réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario, ainsi que du soutien accordé aux projets d'immobilisations dans les collèges et les universités annoncés dans le cadre de l'initiative *Construire ensemble*.
- ▶ Le financement total du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux** devrait augmenter de 1,5 milliard de dollars entre 2012-2013 et 2015-2016. Cette hausse s'explique principalement par les investissements du gouvernement dans les programmes d'aide sociale, et notamment par l'incidence des mesures initiales visant à concrétiser les recommandations de la Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario, et par l'engagement pris par le gouvernement de majorer la limite supérieure de la Prestation ontarienne pour enfants, qui passera le 1<sup>er</sup> juillet 2013 à 1 210 \$ par enfant et le 1<sup>er</sup> juillet 2014 à 1 310 \$ par enfant.

- ▶ Le total des charges du **secteur de la justice** devrait augmenter de 0,1 milliard de dollars entre 2012-2013 et 2015-2016, en raison surtout de la prise en charge des coûts reliés à la sécurité des tribunaux qui étaient assumés par les municipalités et des dépenses d'immobilisations qui étaient surtout associées à des projets achevés de palais de justice.
- ▶ Les charges des **autres programmes** devraient diminuer de 2,2 milliards de dollars entre 2012-2013 et 2015-2016, en raison surtout de la poursuite des mesures annoncées dans le budget de 2012 pour transformer et améliorer à moyen terme la prestation des services, et notamment les économies au titre des programmes de soutien aux entreprises ainsi que les économies réalisées à la suite de la mise à jour des prévisions touchant les charges de retraite.

Le total des charges prévu tient également compte des charges liées à l'intérêt sur la dette, qui devraient augmenter de 1,8 milliard de dollars entre 2012-2013 et 2015-2016. Cette hausse est en grande partie attribuable aux emprunts additionnels nécessaires pour financer les déficits et les investissements dans les immobilisations.

### **Risques pour les perspectives de charges**

L'Ontario, à l'instar des autres économies ouvertes, n'est pas à l'abri des effets de l'incertitude qui continue à marquer l'économie mondiale et des risques qui pourraient avoir une incidence sur les prévisions touchant les charges de la province.

La province a la réputation de surpasser ses objectifs financiers. Le gouvernement gèrera les risques avec prudence de façon à pouvoir investir dans les priorités clés telles que la santé, l'éducation et l'infrastructure, tout en continuant à réduire le déficit.

Le tableau qui suit résume les risques et sensibilités clés que pourraient entraîner des changements imprévus à la conjoncture économique et à la demande liée aux programmes. Un changement dans ces facteurs pourrait avoir une incidence sur les charges totales, ce qui entraînerait des variations dans les prévisions financières globales. Ces risques et sensibilités ne sont que des indications et peuvent varier selon la nature et la composition des risques possibles.

**TABLEAU 2.20 Certains risques et sensibilités liés aux charges**

Programme/Secteur	Hypothèse 2013-2014	Sensibilité 2013-2014
Secteur de la santé	Croissance annuelle de 2,3 %.	Variation de 1 % des dépenses du secteur de la santé : 489 millions de dollars.
Charges du secteur hospitalier	Croissance annuelle de 1,7 %.	Variation de 1 % des charges du secteur hospitalier : 217 millions de dollars.
Programmes de médicaments	Croissance annuelle de 5,4 %.	Variation de 1 % des dépenses des programmes de médicaments : 36 millions de dollars.
Foyers de soins de longue durée	78 000 lits de soins de longue durée. Le coût moyen de fonctionnement provincial d'un lit dans un foyer de soins de longue durée est de 49 120 \$ par année.	Variation de 1 % du nombre de lits : environ 38 millions de dollars.
Soins à domicile	Environ 23 millions d'heures de service d'aides familiales et de soutien.  Environ 8 millions de visites par du personnel infirmier et des professionnels de la santé.	Variation de 1 % des heures de service d'aides familiales et de soutien : environ 7 millions de dollars.  Variation de 1 % des visites par du personnel infirmier et des professionnels de la santé : environ 6 millions de dollars.
Écoles élémentaires et secondaires	Effectif quotidien moyen de 1 850 000 élèves.	Augmentation de 1 % de l'effectif : plus de 140 millions de dollars.
Étudiants universitaires	377 000 étudiants à temps plein du premier cycle et des cycles supérieurs.	Variation de 1 % de l'effectif : 35 millions de dollars.
Étudiants collégiaux	190 500 étudiants à temps plein.	Variation de 1 % de l'effectif : 14 millions de dollars.
Ontario au travail	270 319 dossiers par année, en moyenne.	Variation de 1 % du nombre de dossiers : 26 millions de dollars.
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	316 655 dossiers par année, en moyenne.	Variation de 1 % du nombre de dossiers : 42 millions de dollars.
Système correctionnel	3,2 millions de jours-détenus adultes par année. Coût moyen de 184 \$ par jour par détenu.	Variation de 1 % des jours-détenus : 5,9 millions de dollars.
Intérêt sur la dette	Coût moyen d'emprunt sur 10 ans prévu en 2013-2014 : environ 3,4 %.	Incidence prévue en 2013-2014 d'une variation de 100 points de base des taux d'emprunt : environ 408 millions de dollars.

## **Passif éventuel**

Outre les principaux risques économiques et sensibilités liés à la demande auxquels il est exposé, le plan financier est aussi assujéti à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La concrétisation ou non de ces éventualités échappe au contrôle direct du gouvernement. Ce dernier pourrait essayer des pertes à la suite de règlements judiciaires, de manquements dans le cadre de projets, et de garanties de prêt ou de financement. Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées au titre des passifs dans les états financiers de la province. Tout passif éventuel considérable a été divulgué dans le document *Rapport annuel et états financiers consolidés de 2011-2012*, qui a été publié en septembre 2012.

## Principales variations des perspectives financières à moyen terme depuis la publication du budget de 2012

Le budget de 2012 présentait un plan financier qui prévoyait des déficits de 14,8 milliards de dollars en 2012-2013, 12,8 milliards de dollars en 2013-2014 et 10,1 milliards de dollars en 2014-2015. Fort des récents succès que le gouvernement a connus en dépassant ses objectifs par rapport au déficit, le gouvernement devrait dépasser les objectifs de 2012-2013 et 2013-2014 énoncés dans le budget de 2012 et demeure en voie d'atteindre les objectifs financiers prévus pour 2014-2015.

**TABLEAU 2.21 Variations des perspectives financières à moyen terme depuis le budget de 2012<sup>1</sup>**  
(en milliards de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Excédent/(Déficit) par rapport au budget de 2012	(14,8)	(12,8)	(10,1)
Variations des revenus totaux	1,7	0,2	(1,1)
Variations des charges			
Variations des charges nettes de programmes	(2,1)	(0,0)	0,4
Intérêt sur la dette	(0,2)	(0,6)	(1,2)
Variations des charges totales	(2,4)	(0,6)	(0,8)
Variation de la réserve	(1,0)	(0,2)	(0,3)
Amélioration/(Détérioration) financière	5,0	1,0	(0,0)
Excédent/(Déficit) du budget de 2013	(9,8)	(11,7)	(10,1)

<sup>1</sup> Chiffres du plan budgétaire de 2012 tels qu'indiqués dans la mise à jour financière du 25 avril 2012.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Comme cela est décrit à la section D, *Perspectives de revenus de l'Ontario*, du présent chapitre, on prévoit que les revenus pour 2012-2013 seront plus élevés que les perspectives énoncées dans le budget de 2012, surtout en raison de facteurs ponctuels. Le ralentissement de la croissance économique, surtout en 2012 et 2013, entraînera une baisse des revenus d'ici 2014-2015.

Le total des charges de programmes devrait diminuer chaque année par rapport aux prévisions à moyen terme énoncées dans le budget de 2012, résultat de la capacité du gouvernement à gérer efficacement la hausse des dépenses et de la baisse des charges liées à l'intérêt sur la dette.

La diminution des dépenses de programmes depuis la publication du budget de 2012 est déterminée en grande partie par les perspectives des charges de retraite. Le plan financier de la province tient compte des dépenses associées aux cinq grands régimes de retraite, notamment le Régime de retraite des fonctionnaires ainsi que les quatre régimes de retraite conjoints (le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, le Healthcare of Ontario Pension Plan et le Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie).

Au cours de la dernière année, le gouvernement a conclu des ententes avec l'ensemble des quatre régimes de retraite conjoints consolidés dans les états financiers de la province afin de geler le taux des cotisations jusqu'à ce que le déficit soit éliminé. En application de ces ententes, les futures prestations devront être revues à la baisse pour remédier aux nouveaux déficits de solvabilité. Toute diminution des futures prestations contribuera à atténuer la hausse correspondante des charges de retraite. Les modifications aux régimes de retraite et la variation des prévisions en matière de charges de retraite sont décrites plus en détail au chapitre I, section C, *Gouvernement responsable et garant des deniers publics*.

La variation des prévisions en matière de charges de retraite à moyen terme depuis la publication du budget de 2012 a permis au gouvernement de gérer avec succès la croissance des dépenses de programmes tout en investissant dans les secteurs prioritaires dont la santé, l'éducation et l'infrastructure. Par ailleurs, dans le présent budget, le gouvernement est en mesure de commencer à mettre en oeuvre la réforme de l'aide sociale et de prendre des mesures pour encourager la création d'emplois et la croissance tout en maintenant les dépenses de programmes en 2013-2014 au même niveau que prévu dans le plan budgétaire de 2012 et à 1,5 % la hausse prévue des dépenses de programmes à moyen terme.

Pour 2013-2014 et 2014-2015, les charges liées à l'intérêt sur la dette devraient être inférieures aux prévisions du budget de 2012, en raison surtout de l'incidence des taux d'intérêt plus faibles que prévu et des déficits moins élevés que prévu pour 2012-2013 et 2013-2014.

La réserve de 2012-2013 a servi à améliorer le rendement financier de la province et à réduire le déficit. Comme pour les exercices antérieurs, la réserve de 2013-2014 et 2014-2015 a été rajustée car on perçoit mieux qu'il y a un an les perspectives économiques de ces exercices.

## Prudence financière

Le gouvernement continue à adopter une approche prudente pour gérer le plan financier, comme le démontre le fait que le total des charges est inférieur chaque année aux prévisions à moyen terme et que les charges de programmes prévues pour 2013-2014 demeurent inchangées par rapport au total prévu dans le budget de 2012. Le gouvernement a aussi fait preuve de prudence dans son plan financier afin de veiller à ce que la province continue à atteindre ses objectifs financiers.

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le plan financier se fonde sur une approche prudente et prévoit une réserve visant à protéger les perspectives financières des variations défavorables relatives aux revenus et aux charges de la province, y compris celles qui découlent de variations des résultats économiques de l'Ontario. La réserve a été fixée à 1,0 milliard de dollars en 2013-2014 puis à 1,2 milliard de dollars en 2014-2015 et en 2015-2016. Elle atteindra 1,5 milliard de dollars à partir de 2016-2017 pour tenir compte de l'incertitude entourant les projections de revenus et de charges à long terme.

Le plan financier comporte aussi des fonds de prévoyance (de fonctionnement et pour les immobilisations) afin de limiter les risques liés aux charges qui pourraient avoir une incidence négative sur les résultats affichés. Dans le but de maîtriser la croissance des charges de programmes, les fonds de prévoyance ne seront utilisés pour financer les charges des ministères que dans des cas où la santé et la sécurité ou encore les services aux personnes les plus vulnérables pourraient être en péril.

Conformément aux pratiques de planification financière judicieuses, les perspectives de revenus de la province sont fondées sur des hypothèses économiques prudentes. Les membres du Conseil ontarien des prévisions économiques, créé aux termes de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, ont examiné les hypothèses économiques du ministère des Finances en mars 2013. Les membres du Conseil ont convenu à l'unanimité que les hypothèses sont raisonnables.

## **Section F : Responsabilité, transparence et gestion financière**

Le gouvernement a la responsabilité d'utiliser l'argent des contribuables de façon judicieuse et de communiquer clairement ses objectifs et les résultats des initiatives financées à l'aide des deniers publics. L'Ontario continue de chercher des moyens de renforcer sa reddition des comptes envers la population, d'améliorer la transparence des rapports sur la façon dont l'argent des contribuables est utilisé et de gérer les deniers publics de manière efficace et responsable.

### **Responsabilité**

#### **Divulgaration des traitements dans le secteur public**

Le gouvernement a pris des mesures supplémentaires pour améliorer le processus de divulgation des salaires comme l'exige la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* (la Loi). En juin 2012, le gouvernement a modifié la Loi pour permettre à la province de vérifier si les organismes qui y sont assujettis en respectent toutes les dispositions. Pendant l'automne 2012, la province a aussi adopté un règlement afférent, modifiant la définition de traitement afin d'y inclure la rémunération journalière des personnes nommées aux organismes gouvernementaux et aux autres organismes sans but lucratif assujettis à la Loi. Ces modifications ont renforcé les obligations de tous les organismes assujettis à la Loi quant au respect de ses dispositions en matière de divulgation.

#### **Améliorer la responsabilisation**

L'Ontario poursuit ses efforts pour renforcer la supervision de ses organismes et des autres entités gouvernementales et s'assurer que les mesures que les ministères appliquent sont efficaces et actuelles. Au cours de la dernière année, le processus interne de garanties financières et d'accréditation du gouvernement a été mis à jour afin de clarifier et de renforcer les exigences des ministères pour s'assurer que des mécanismes de reddition des comptes efficaces sont en place au sein de leurs organismes et des autres entités gouvernementales. Ces changements ont attiré l'attention sur l'évaluation des résultats financiers et les contrôles internes de ces organismes et entités, y compris l'observation des directives gouvernementales et l'identification des risques et des mesures d'atténuation requises. Les ministères intègrent ces nouvelles exigences à leurs processus de supervision.

En outre, des comités de vérification ministériels et gouvernementaux dirigent proactivement leurs efforts sur les risques et l'amélioration des processus de ces ministères et entités, en plus de veiller au soutien efficace des ministères dans leurs activités de supervision.

## Transparence

Des rapports financiers transparents, présentés en temps opportun, sont un élément essentiel à un processus efficace de reddition de comptes au public. Chaque budget présente les priorités du gouvernement au chapitre des finances, de l'économie et des politiques sociales. Le plan financier inclus dans le budget, qui tient compte des résultats des consultations publiques et des commentaires des parties prenantes, est approuvé par l'Assemblée législative et constitue un point de référence à l'aune duquel les futurs résultats seront mesurés.

Les normes comptables pour le secteur public, qui sont établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés, déterminent la façon dont les activités financières des gouvernements et des organismes du secteur public sont quantifiées, comptabilisées et présentées au public. Ces normes sont essentielles à une prise de décisions efficace, à la préparation des budgets et à une information financière transparente. Grâce à cette uniformisation des rapports et des mesures des résultats prévus et réels, le gouvernement peut présenter au public des rapports transparents et compréhensibles. Cette harmonisation entre les plans et les rapports financiers est commune parmi les gouvernements de palier supérieur au Canada. L'Ontario, comme ces autres gouvernements, continue d'appuyer les normes du CCSP et de participer à leur établissement pour s'assurer qu'elles favorisent la transparence et la reddition de comptes, et permettent une prise de décisions budgétaires judicieuses.

En 2011, le CCSP a entrepris un projet d'examen de son cadre comptable conceptuel pour le secteur public canadien. Tous les gouvernements de palier supérieur, dont l'Ontario, appuient les efforts que le CCSP déploie afin d'établir un solide cadre conceptuel pour le secteur public à l'échelle du pays. Cela permettra de s'assurer que les modifications apportées aux normes du CCSP continuent de servir l'intérêt général et reflètent la nature des relations redditionnelles entre les gouvernements et le public. Sans un solide cadre conceptuel, les modifications apportées aux normes comptables risquent de ne pas refléter clairement la réalité économique des activités du gouvernement et peuvent avoir une incidence négative sur les décisions budgétaires. Les gouvernements pourraient alors être obligés de revenir sur les principes de présentation de l'information pour protéger l'intérêt général et veiller à ce que la responsabilité budgétaire soit en permanence alignée sur la présentation de l'information financière.

L'Ontario s'attend à ce que le CCSP intègre les résultats de son examen du cadre conceptuel aux normes actuelles et aux futures propositions pour en assurer la cohérence et la pertinence.

### **Nouveautés au chapitre des normes comptables du secteur public**

Le CCSP a apporté un certain nombre de changements à ses normes relatives à la présentation de l'information financière par le gouvernement, y compris la comptabilité des passifs associés aux sites contaminés, des instruments financiers et des devises étrangères. Le gouvernement évalue actuellement l'incidence de la mise en oeuvre de ces normes sur les futurs rapports financiers de la province. Toutefois, une évaluation préliminaire des répercussions des nouvelles normes relatives aux instruments financiers et aux devises étrangères a suscité quelques réserves, car ces normes ne reconnaissent pas de façon adéquate la nature à long terme du programme d'emprunt de l'Ontario et instaurent une certaine incertitude envers la dette nette et l'excédent ou le surplus annuel de la province. Réagissant aux questions soulevées par d'autres gouvernements à cet égard, le CCSP prévoit d'examiner l'application des normes relatives aux instruments financiers et aux devises étrangères d'ici le 31 décembre 2013. L'Ontario appuie le CCSP dans sa décision de revoir les normes et prévoit de proposer des détails supplémentaires au CCSP pour qu'il en tienne compte.

## **Améliorer la communication de l'information sur les immobilisations corporelles**

Le gouvernement continue de prendre des mesures pour accroître la transparence de l'information financière concernant son portefeuille de biens immobiliers. Les nouveaux projets de travaux publics (réalisés selon le modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement) sont désormais identifiés à l'intérieur des crédits de chaque ministère responsable. Ainsi, le public peut voir où vont ces investissements. Le gouvernement prendra d'autres mesures pour accroître la transparence en présentant des rapports améliorés et plus détaillés sur le portefeuille de biens immobiliers.

## **Gestion financière**

Le gouvernement présentera la *Loi de 2013 portant affectation anticipée de crédits pour 2013-2014*. Si cette loi est adoptée par l'Assemblée législative, elle accordera le pouvoir légal provisoire d'engager les dépenses anticipées de 2013-2014, en attendant la fin du processus d'examen des crédits de 2013-2014.

## Section G : Détails des finances de l'Ontario

### Tableaux et graphiques financiers

Les pages suivantes renferment des renseignements sur les finances de la province, qui incluent des données financières historiques, des indicateurs financiers clés et des détails sur le plan financier et les perspectives de l'Ontario.

**TABLEAU 2.22 Plan financier et perspectives à moyen terme**  
(en milliards de dollars)

	Chiffres prov.	Plan	Perspectives	
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus	114,2	116,8	120,5	124,9
Charges				
Programmes	113,6	117,0	118,3	118,8
Intérêt sur la dette <sup>1</sup>	10,4	10,6	11,1	12,2
<b>Total des charges</b>	<b>124,0</b>	<b>127,6</b>	<b>129,5</b>	<b>131,0</b>
Réserve	-	1,0	1,2	1,2
<b>Excédent/(Déficit)</b>	<b>(9,8)</b>	<b>(11,7)</b>	<b>(10,1)</b>	<b>(7,2)</b>
Dette nette	252,8	272,8	290,1	303,9
Déficit accumulé	168,2	179,9	190,1	197,3

<sup>1</sup> Les charges liées à l'intérêt sur la dette ne comprennent pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles se chiffrant à 0,2 milliard de dollars en 2012-2013, à 0,3 milliard de dollars en 2013-2014, à 0,4 milliard de dollars en 2014-2015 et à 0,4 milliard de dollars en 2015-2016.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**TABEAU 2.23 Revenus**  
(en millions de dollars)

	2010-2011	Chiffres réels 2011-2012	Chiffres prov. 2012-2013	Plan 2013-2014
<b>Revenus fiscaux</b>				
Impôt sur le revenu des particuliers	23 711	24 548	26 147	27 578
Taxe de vente <sup>1</sup>	18 813	20 159	21 107	21 856
Impôts des sociétés	9 067	9 944	11 993	11 269
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires <sup>2</sup>	5 659	5 765	5 678	5 694
Impôt-santé des employeurs	4 733	5 092	5 184	5 318
Contribution-santé de l'Ontario	2 934	2 916	3 093	3 226
Taxe sur l'essence	2 358	2 380	2 367	2 377
Droits de cession immobilière	1 247	1 432	1 459	1 382
Taxe sur le tabac	1 160	1 150	1 143	1 123
Taxe sur les carburants	702	710	707	719
Taxe sur la bière et le vin	397	561	569	574
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	321	367	362	366
Autres impôts et taxes	562	574	475	493
	<b>71 664</b>	<b>75 598</b>	<b>80 282</b>	<b>81 975</b>
<b>Gouvernement du Canada</b>				
Transfert canadien en matière de santé	10 184	10 705	11 396	12 067
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	4 330	4 469	4 591	4 727
Péréquation	972	2 200	3 261	3 169
Programmes d'infrastructure	1 712	362	138	145
Programmes du marché du travail	1 201	904	912	905
Logement social	493	489	476	468
Fonds pour la réduction des temps d'attente	97	97	97	97
Autres paiements fédéraux	4 052	2 079	839	897
	<b>23 041</b>	<b>21 305</b>	<b>21 710</b>	<b>22 475</b>
<b>Entreprises publiques</b>				
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	1 956	1 882	1 798	2 020
Régie des alcools de l'Ontario	1 562	1 659	1 706	1 747
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Inc.	1 048	872	968	712
	<b>4 566</b>	<b>4 413</b>	<b>4 472</b>	<b>4 479</b>
<b>Autres revenus non fiscaux</b>				
Remboursements	1 036	831	948	973
Droits – Permis de conduire et immatric. des véhicules	1 080	1 075	1 163	1 273
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	944	952	957	957
Recouvrements – Contrats d'approv. en électricité	1 288	1 372	1 262	1 274
Ventes et locations	1 015	1 193	1 124	1 075
Autres droits, permis et licences	715	776	761	821
Réduction nette du passif – Conventions d'achat d'électr.	339	317	263	243
Redevances	145	200	242	242
Divers autres revenus non fiscaux <sup>3</sup>	1 342	1 741	1 039	1 058
	<b>7 904</b>	<b>8 457</b>	<b>7 759</b>	<b>7 916</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>107 175</b>	<b>109 773</b>	<b>114 223</b>	<b>116 845</b>

<sup>1</sup> À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, la taxe de vente a été remplacée pour la plupart par une taxe sur la valeur ajoutée et combinée avec la taxe sur les produits et services fédérale pour créer une taxe de vente harmonisée (TVH) administrée par le gouvernement fédéral. Les revenus provenant de la taxe de vente ne comprennent pas le crédit de taxe de vente de l'Ontario ni le volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers.

<sup>2</sup> Les revenus tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires ne comprennent pas le volet impôts fonciers du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers, ni la Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier.

<sup>3</sup> Les divers autres revenus non fiscaux en 2011-2012 sont supérieurs aux chiffres d'autres exercices en raison de revenus ponctuels, dont le remboursement par Chrysler d'un prêt que l'Ontario lui avait accordé et des recouvrements plus élevés que normalement des dépenses de ministères de l'exercice précédent.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**TABLEAU 2.24 Total des charges**  
 (en millions de dollars)

Charges des ministères	2010-2011	Chiffres réels 2011-2012	Chiffres prov. 2012-2013	Plan 2013-2014
Affaires autochtones <sup>1</sup>	65	67	66,2	64,7
Agriculture et Alimentation/Affaires rurales <sup>1</sup>	895	1 038	1 028,7	1 034,5
Procureur général	1 594	1 705	1 698,2	1 751,3
Commission de régie interne <sup>2</sup>	194	271	200,0	200,0
Services à l'enfance et à la jeunesse	3 882	3 943	4 007,2	4 160,9
Affaires civiques et Immigration	104	108	121,7	104,0
Services sociaux et communautaires	8 920	9 347	9 769,5	10 173,1
Sécurité communautaire et Services correctionnels	2 216	2 171	2 294,7	2 326,1
Services aux consommateurs	18	19	20,4	24,0
Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation <sup>1</sup>	876	973	972,9	911,0
Éducation <sup>1</sup>	21 871	22 944	23 548,4	24 147,0
Énergie <sup>1</sup>	724	498	382,6	339,6
Environnement	512	529	486,0	495,2
Bureaux du corps exécutif	32	31	30,2	30,8
Finances <sup>1</sup>	1 050	932	911,3	1 043,8
Office des affaires francophones	5	5	5,2	5,0
Services gouvernementaux <sup>1</sup>	1 030	1 105	1 150,7	1 064,4
Santé et Soins de longue durée	44 414	46 503	47 774,2	48 854,9
Infrastructure <sup>1</sup>	305	331	43,2	351,0
Travail	186	184	286,9	305,7
Affaires municipales et Logement <sup>1</sup>	881	824	809,0	789,6
Richesses naturelles <sup>1</sup>	718	713	711,3	715,6
Développement du Nord et Mines	704	726	770,8	724,6
Tourisme, Culture et Sport <sup>1</sup>	1 086	1 180	1 441,0	1 193,3
Formation, Collèges et Universités <sup>1</sup>	6 704	7 121	7 363,5	7 664,7
Transports	2 263	2 339	2 533,9	2 767,1
Intérêt sur la dette <sup>3</sup>	9 480	10 082	10 372,0	10 605,0
Autres charges <sup>1</sup>	10 457	7 053	5 206,0	6 741,2
Économies de fin d'exercice <sup>4</sup>	-	-	-	(1 000,0)
<b>Total des charges</b>	<b>121 186</b>	<b>122 742</b>	<b>124 005,5</b>	<b>127 588,1</b>

<sup>1</sup> Le détail des autres charges des ministères se trouve au tableau 2.25, Autres charges.

<sup>2</sup> Le montant de 2011-2012 tient compte des dépenses engagées pour les élections générales de 2011.

<sup>3</sup> Les charges liées à l'intérêt sur la dette ne comprennent pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles se chiffrant à 203 millions de dollars en 2010-2011, à 234 millions de dollars en 2011-2012, à 241 millions de dollars en 2012-2013 et à 271 millions de dollars en 2013-2014.

<sup>4</sup> Comme pour les exercices précédents, les économies de fin d'exercice témoignent de la sous-utilisation des fonds traditionnellement constatée en fin d'exercice et attribuable à différents facteurs comme les économies réalisées dans les programmes ou encore des modifications au démarrage ou aux plans de mise en œuvre de projets.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**TABLEAU 2.25 Autres charges**  
(en millions de dollars)

Charges des ministères	2010-2011	Chiffres réels 2011-2012	Chiffres prov. 2012-2013	Plan 2013-2014
Affaires autochtones				
Investissements ponctuels – Règlements	6	28	0,0	–
Agriculture et Alimentation/Affaires rurales				
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	1 496	247	18,6	7,0
Aide provisoire	9	–	10,0	–
Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation				
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	–	–	–	50,0
Éducation				
Économies ponctuelles, liées à la main-d'oeuvre	–	–	(1 133,0)	–
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario <sup>1</sup>	522	523	895,0	939,0
Énergie				
Prestation ontarienne pour l'énergie propre	300	1 033	1 029,4	1 040,0
Environnement				
Investissements de durée limitée	–	–	77,8	–
Finances				
Soutien de transition au titre de la taxe de vente harmonisée	3 039	1 440	–	–
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	684	598	592,2	568,9
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	50,0	500,0
Coûts des contrats d'approvisionnement en électricité	1 288	1 375	1 262,0	1 274,0
Fonds de transition	–	–	225,0	150,0
Services gouvernementaux				
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	1 182	1 300	1 540,0	1 516,0
Infrastructure				
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	100,0
Affaires municipales et Logement				
Investissements de durée limitée dans les logements sociaux et abordables des municipalités	668	59	157,8	155,2
Investissements de durée limitée	21	9	42,4	3,0
Richesses naturelles				
Mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt	100	209	157,6	70,7
Tourisme, Culture et Sport				
Investissements de durée limitée – Programme de sport	288	37	–	–
Investissements ponctuels	22	3	–	–
Investissements de durée limitée pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains	16	59	281,2	289,4
Formation, Collèges et Universités				
Investissements de durée limitée	816	133	–	78,0
<b>Total des autres charges</b>	<b>10 457</b>	<b>7 053</b>	<b>5 206,0</b>	<b>6 741,2</b>

<sup>1</sup> Les chiffres tiennent compte des recommandations du CCSP concernant la passation en charges des cotisations aux régimes de retraite. Les cotisations de contrepartie de l'Ontario au Régime passent de 1 316 millions de dollars en 2010-2011 à 1 452 millions de dollars en 2013-2014.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**TABLEAU 2.26 Dépenses liées à l'infrastructure en 2013-2014**  
 (en millions de dollars)

Secteur	Total des dépenses liées à l'infrastructure Chiffres prov. 2012-2013	Plan 2013-2014		
		Investiss. dans les immobilis. <sup>1</sup>	Transferts et autres dépenses – infrastructure <sup>2</sup>	Dépenses totales liées à l'infrastructure
Transports				
Transports en commun	2 545	2 892	485	3 377
Routes provinciales	2 130	2 228	–	2 228
Autres – Transports <sup>3</sup>	699	618	82	699
Santé				
Hôpitaux	2 806	2 672	205	2 877
Autres – Santé	314	139	166	305
Éducation	2 074	1 938	65	2 003
Postsecondaire				
Collèges	375	413	1	414
Universités	112	–	155	155
Eau/Environnement	256	46	102	149
Infrastructure municipale et locale	609	297	456	753
Justice	775	300	93	393
Autres	509	986	199	1 185
<b>Total partiel</b>	<b>13 203</b>	<b>12 529</b>	<b>2 008</b>	<b>14 537</b>
Moins : contributions d'autres partenaires <sup>4</sup>	1 326	1 040	–	1 040
<b>Total sans les contributions des partenaires</b>	<b>11 877</b>	<b>11 489</b>	<b>2 008</b>	<b>13 498</b>
Moins : autres apports en capital <sup>5</sup>	516	373	115	488
<b>Total des dépenses provinciales<sup>6</sup></b>	<b>11 361</b>	<b>11 116</b>	<b>1 893</b>	<b>13 010</b>

<sup>1</sup> Les investissements dans les immobilisations comprennent les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles se chiffrant à 271 millions de dollars.

<sup>2</sup> Consistent principalement en transferts pour immobilisations aux municipalités et aux universités, et en dépenses pour la réparation de biens d'immobilisations.

<sup>3</sup> Comprennent les activités de planification liées aux routes, l'acquisition de biens, les aires de service autoroutières et d'autres programmes d'infrastructure (p. ex., aménagement de routes d'hiver et d'aéroports dans les régions éloignées).

<sup>4</sup> Contributions de tiers aux investissements dans les immobilisations des écoles, collèges, hôpitaux et organismes provinciaux consolidés.

<sup>5</sup> Surtout les transferts du gouvernement fédéral pour les investissements dans les immobilisations. Le montant pour 2012-2013 tient compte des 135 millions de dollars qui représentent les contributions fédérales des années précédentes au titre d'investissements dans l'autoroute Herb Gray (anciennement l'autoroute de Windsor-Essex).

<sup>6</sup> Le total des dépenses provinciales liées à l'infrastructure comprend des investissements dans les immobilisations s'élevant à 9,6 milliards de dollars en 2012-2013.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**TABLEAU 2.27 Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices<sup>1</sup>**  
(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006 <sup>2</sup>	2006-2007
<b>Revenus</b>	<b>84 192</b>	<b>90 738</b>	<b>97 120</b>
<b>Charges</b>			
Programmes	76 379	81 421	86 020
Intérêt sur la dette <sup>4</sup>	9 368	9 019	8 831
<b>Total des charges</b>	<b>85 747</b>	<b>90 440</b>	<b>94 851</b>
Réserve	-	-	-
<b>Excédent/(Déficit)</b>	<b>(1 555)</b>	<b>298</b>	<b>2 269</b>
Dettes nettes <sup>5</sup>	140 921	152 702	153 742
Déficit accumulé	125 743	109 155	106 776
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché <sup>6</sup>	529 576	551 819	574 303
Revenu primaire des ménages <sup>6</sup>	347 617	363 623	383 803
Population – Juillet (en milliers)	12 391	12 528	12 665
Dettes nettes par habitant (en dollars)	11 373	12 188	12 139
Revenu des ménages par habitant (dollars) <sup>6</sup>	28 055	29 024	30 303
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	11,1	9,9	9,1
Dettes nettes en pourcentage du PIB <sup>6</sup>	26,6	27,7	26,8
Déficit accumulé en pourcentage du PIB <sup>6</sup>	23,7	19,8	18,6

<sup>1</sup> Les revenus et les charges ont été redressés pour tenir compte d'une modification comptable neutre sur le plan financier découlant de la présentation révisée des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, conformément aux explications présentées dans le budget de l'Ontario de 2010, de la reclassification, neutre sur le plan financier, d'organismes du gouvernement qui est décrite dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2011* et de la reclassification, neutre sur le plan financier, d'un certain nombre de mesures fiscales, notamment des transferts ou des subventions, qui est décrite dans le budget de 2012.

<sup>2</sup> Depuis 2005-2006, la présentation de la situation financière de la province englobe les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Le total des charges des exercices antérieurs à 2005-2006 n'a pas été redressé pour tenir compte de ce fait.

<sup>3</sup> Depuis 2009-2010, les investissements dans les immobilisations corporelles moins importantes appartenant à la province sont inscrits à l'actif et amortis dans les charges. Sont comptabilisées selon la même méthode toutes les immobilisations appartenant à des organismes dont les résultats sont consolidés.

<sup>4</sup> Les charges liées à l'intérêt sur la dette ne comprennent pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles se chiffrant à 203 millions de dollars en 2010-2011, à 234 millions de dollars en 2011-2012, à 241 millions de dollars en 2012-2013 et à 271 millions de dollars en 2013-2014.

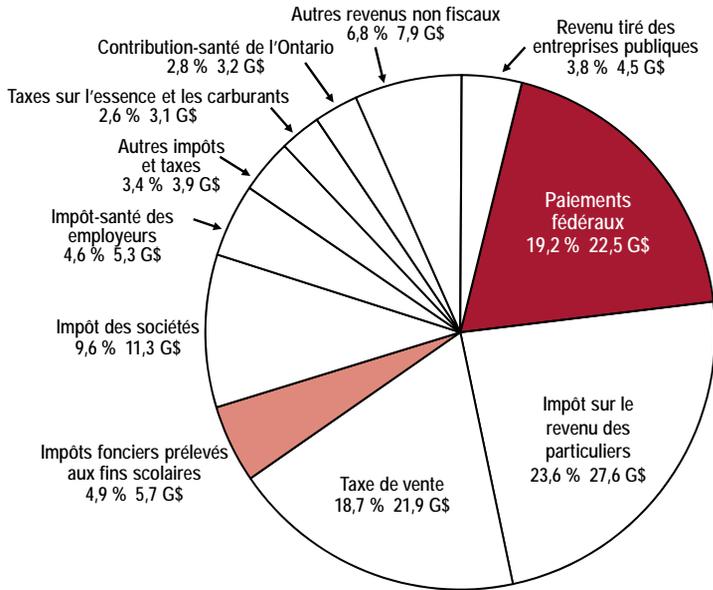
<sup>5</sup> Depuis 2009-2010, la dette nette comprend la dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. À des fins de comparaison, la dette nette a été redressée de 2005-2006 à 2008-2009 pour se conformer à cette nouvelle présentation. La dette nette a aussi été redressée en 2004-2005 et 2005-2006 pour tenir compte de la valeur des corridors de transmission électrique que Hydro One Inc. a transférés à la province.

<sup>6</sup> Les montants du produit intérieur brut et du revenu des ménages pour 2007 à 2012 sont fondés sur la nouvelle norme SCNC 2012 (Système de comptabilité nationale du Canada) adoptée par Statistique Canada pour les comptes économiques, qui comporte des améliorations sur le plan conceptuel et celui de la méthodologie et de la classification. Les montants du produit intérieur brut et du revenu des ménages pour les années antérieures à 2007 sont des estimations du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

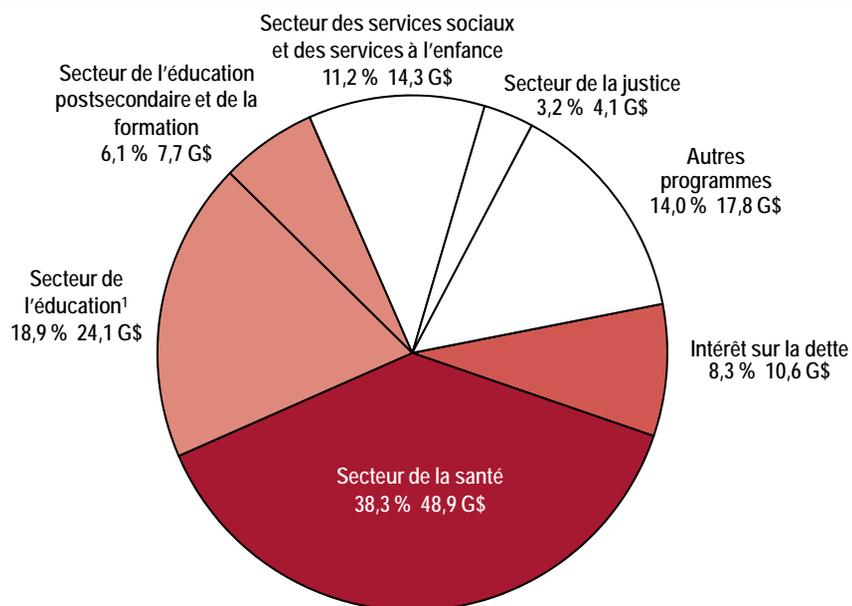
2007-2008	2008-2009	2009-2010 <sup>3</sup>	2010-2011	Chiffres réels 2011-2012	Chiffres prov. 2012-2013	Plan 2013-2014
104 115	97 532	96 313	107 175	109 773	114 223	116 845
94 601	95 375	106 856	111 706	112 660	113 633	116 983
8 914	8 566	8 719	9 480	10 082	10 372	10 605
103 515	103 941	115 575	121 186	122 742	124 005	127 588
-	-	-	-	-	-	1 000
600	(6 409)	(19 262)	(14 011)	(12 969)	(9 782)	(11 743)
156 616	169 585	193 589	214 511	235 582	252 790	272 810
105 617	113 238	130 957	144 573	158 410	168 192	179 935
597 912	604 164	593 916	625 045	654 561	673 355	693 762
401 295	412 183	410 562	424 170	438 093	450 051	462 576
12 791	12 932	13 069	13 224	13 366	13 506	13 690
12 244	13 113	14 813	16 222	17 625	18 717	19 928
31 373	31 872	31 415	32 076	32 776	33 323	33 789
8,6	8,8	9,1	8,8	9,2	9,1	9,1
26,2	28,1	32,6	34,3	36,0	37,5	39,3
17,7	18,7	22,0	23,1	24,2	25,0	25,9

GRAPHIQUE 2.25 Composition des revenus, 2013-2014



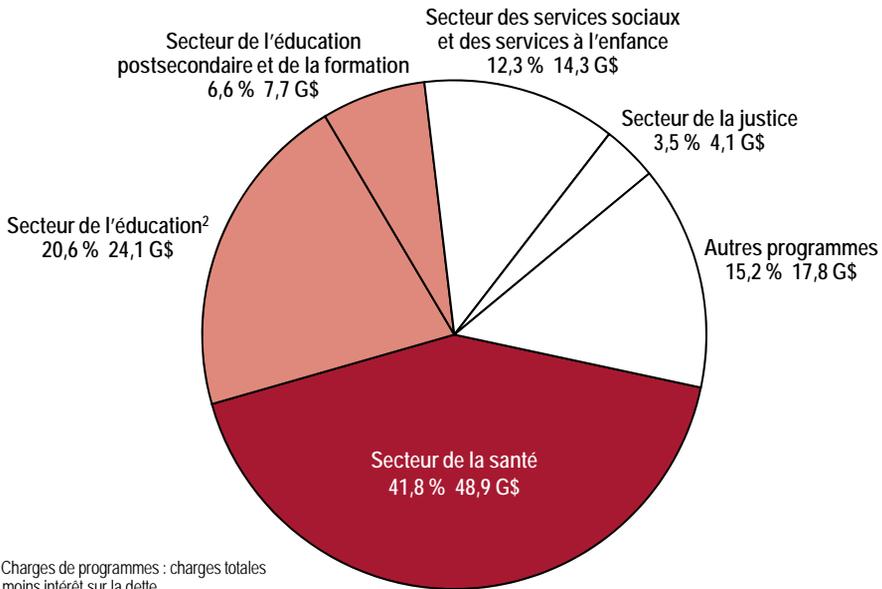
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

GRAPHIQUE 2.26 Composition des charges totales, 2013-2014



<sup>1</sup> Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges à ce titre sont comprises dans les autres programmes.  
 Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

GRAPHIQUE 2.27 Composition des charges de programmes<sup>1</sup>, 2013-2014



<sup>1</sup> Charges de programmes : charges totales moins intérêt sur la dette.

<sup>2</sup> Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges à ce titre sont comprises dans les autres programmes.  
*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## Soutien découlant des activités de jeu

Le produit des activités de jeu en Ontario continue d'être utilisé pour soutenir les priorités provinciales. Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, les revenus provinciaux nets générés par les loteries, les casinos exploités par la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), les salles de machines à sous et les casinos commerciaux doivent être utilisés pour soutenir des services tels que le fonctionnement des hôpitaux, les municipalités, le sport amateur, les Premières nations de l'Ontario, les programmes de traitement du jeu problématique et les programmes connexes, ainsi que pour financer les organismes de bienfaisance et à but non lucratif.

**TABLEAU 2.28 Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance, aux programmes de traitement du jeu problématique et aux programmes connexes, aux municipalités et aux Premières nations de l'Ontario**  
(en millions de dollars)

	Chiffres prov. 2012-2013	Plan 2013-2014
<b>Revenus tirés des loteries, des casinos exploités par l'OLG et des salles de machines à sous dans les hippodromes</b>		
Fonctionnement des hôpitaux	1 484	1 692
Fondation Trillium de l'Ontario	120	115
Programmes de traitement du jeu problématique et programmes connexes	39	41
Sports amateurs de l'Ontario	10	10
<b>Revenus tirés des casinos commerciaux</b>		
Priorités générales du gouvernement	145	162
<b>Total partiel – Profit net pour la province</b>	<b>1 798</b>	<b>2 020</b>
<b>Soutien des municipalités et des Premières nations de l'Ontario<sup>1</sup></b>		
Machines à sous dans les hippodromes <sup>2</sup>	318	–
Municipalités	87	92
Premières nations de l'Ontario	120	121
<b>Soutien total provenant des activités de jeu</b>	<b>2 323</b>	<b>2 233</b>

<sup>1</sup> Les charges de fonctionnement de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) englobent les paiements versés aux municipalités où se trouvent des établissements de jeu et ceux versés aux Premières nations de l'Ontario en vertu de l'Entente de partage des recettes de jeu.

<sup>2</sup> Le programme des salles de machines à sous dans les hippodromes a pris fin le 31 mars 2013.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

On estime que des revenus nets de 1 692 millions de dollars provenant des loteries, des casinos exploités par l'OLG et des salles de machines à sous dans les hippodromes seront affectés au fonctionnement des hôpitaux en 2013-2014.

Les municipalités où se trouvent des casinos exploités par l'OLG, des salles de machines à sous ou des casinos commerciaux reçoivent une partie des revenus générés par les machines à sous ou des paiements fixes. Estimés à 92 millions de dollars pour 2013-2014, ces paiements serviront à compenser en partie les coûts de l'infrastructure et des services locaux.

La loterie Quest for Gold permettra d'accorder, en 2013-2014, un soutien financier direct estimé à 10 millions de dollars aux athlètes amateurs ontariens de haut niveau.

Les Premières nations de l'Ontario reçoivent 1,7 % des revenus bruts des activités de jeu dans le cadre de l'Entente de partage des recettes de jeux pour effectuer des investissements en éducation, en santé et dans le développement économique, communautaire et social. Depuis 2011-2012, cette entente a permis aux Premières nations de l'Ontario de toucher environ 239 millions de dollars. Pour 2013-2014, on évalue à 121 millions de dollars le soutien supplémentaire qui sera accordé.

Deux pour cent des revenus bruts tirés des machines à sous, ce qui devrait représenter 41 millions de dollars en 2013-2014, sont affectés à des programmes de recherche, de prévention et de traitement touchant le jeu problématique.

En 2013-2014, les revenus nets que la province tire des casinos commerciaux, estimés à 162 millions de dollars, seront utilisés pour soutenir les priorités générales du gouvernement, notamment la santé, l'éducation et l'infrastructure publique. En outre, les activités des casinos commerciaux procurent environ 10 000 emplois directs en Ontario et fournissent à leur collectivité respective des attractions vitales en matière de tourisme et de développement économique.

# CHAPITRE **III**

## RELATIONS FÉDÉRALES- PROVINCIALES





## Points saillants

L'Ontario est déterminé à collaborer avec le gouvernement fédéral pour s'assurer que les particuliers, les collectivités et les entreprises de cette province bénéficient d'arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux efficaces et modernes. Pour atteindre cet objectif, l'Ontario demande ce qui suit au gouvernement fédéral :

### **Bâtir l'économie ensemble**

- Assouplir le financement alloué aux services d'emploi et de formation afin que l'Ontario puisse mieux répondre aux besoins de son marché du travail.
- Faire davantage pour que le système d'assurance-emploi soit plus équitable et plus transparent.
- Allouer à la province des investissements adéquats en matière d'infrastructure de façon à lui donner la marge de manoeuvre dont elle a besoin pour réaliser ses priorités à long terme dans ce domaine.
- Donner l'exemple en consacrant des fonds fédéraux aux transports en commun.

### **Collaborer pour appuyer la population de l'Ontario**

- Faire de l'Ontario un partenaire à part entière des initiatives du gouvernement fédéral en matière de sélection et d'établissement des immigrants.

### **Établir un accord fiscal équitable**

- Collaborer avec les autres provinces et les territoires pour que les paiements de transfert fédéraux-provinciaux soient plus justes et efficaces.
- Moderniser les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux pour mieux appuyer la création d'emplois et la croissance économique.

### **Améliorer les revenus de retraite**

- Collaborer avec les provinces à la mise en oeuvre de modestes améliorations entièrement capitalisées au Régime de pensions du Canada.



## Aperçu

L'Ontario, comme le reste du Canada, fait maintenant face à une conjoncture postrécession, caractérisée par une économie en constante évolution, une concurrence accrue pour les travailleurs spécialisés, une population vieillissante et des collectivités aux besoins de plus en plus diversifiés. Ces circonstances présentent des défis, mais aussi de nouvelles possibilités de croissance. Dans ce nouvel environnement, l'Ontario bâtit une société juste et prospère qui repose sur une économie forte et concurrentielle. Toutefois, la province ne pourra atteindre cet objectif que si tous les paliers de gouvernement collaborent entre eux.

Le gouvernement fédéral investit dans une vaste gamme de domaines qui touchent l'économie, les entreprises, les collectivités et les familles ontariennes. Les politiques fédérales, le financement de la formation professionnelle, de l'infrastructure et de l'Assurance-emploi, les secteurs nouveaux et existants, ainsi que les échanges commerciaux, sont autant de facteurs qui ont une incidence considérable sur l'économie de l'Ontario. Par ailleurs, le gouvernement fédéral intervient aussi dans la vie de la population de la province en raison de son rôle au chapitre des programmes de logements abordables, de la sélection et de l'établissement des immigrants, du soutien aux populations autochtones et des régimes de retraite. Pour déterminer si la structure fiscale fédérale existante est favorable à la population de l'Ontario, il est important de procéder à un vaste examen des dispositions fédérales et d'évaluer leur capacité d'appuyer les priorités de l'Ontario sur le plan économique, social et de la santé.

Avant que le gouvernement fédéral ne présente son budget de 2013, l'Ontario lui avait demandé de trouver des solutions aux problèmes d'évasion fiscale par les entreprises et d'économie souterraine, d'investir dans un plan d'infrastructure à long terme et de continuer à appuyer les programmes de formation des travailleurs qui arrivaient à leur terme. Le récent budget du gouvernement fédéral aborde ces priorités; toutefois, pour réussir, les mesures concernant l'infrastructure et le marché du travail doivent être conçues et mises en oeuvre de façon concertée. Le gouvernement fédéral doit collaborer avec l'Ontario et les autres provinces pour s'assurer qu'elles disposent d'un maximum de marge de manoeuvre pour stimuler leur économie, investir dans leurs propres projets d'infrastructure prioritaires et édifier des collectivités dynamiques.

L'Ontario renforcera sa collaboration avec le gouvernement fédéral et souhaite que les deux paliers de gouvernement unissent leurs efforts afin d'optimiser l'utilisation des deniers publics et des ressources et de traiter la population de l'Ontario équitablement.

## Bâtir l'économie ensemble

### Formation de la main-d'oeuvre

L'Ontario a investi des ressources considérables pour intégrer les anciens programmes fédéraux aux priorités provinciales et a créé un système plus intégré de services d'emploi et de formation. La province a obtenu des résultats considérables grâce aux programmes du marché du travail et de formation en place et à son partenariat avec le gouvernement fédéral.

- ▶ En 2012, Emploi Ontario a aidé plus de 290 000 personnes à accéder à une formation et à trouver du travail, et a mis plus de 90 000 employeurs en rapport avec des travailleurs compétents.
- ▶ Depuis juin 2008, le programme Deuxième carrière a aidé plus de 65 000 personnes qui vivent en Ontario à suivre une formation.
- ▶ En 2011-2012, l'Ontario a utilisé les fonds au titre de l'Entente sur le marché du travail (EMT) pour fournir des services intensifs à 82 000 jeunes, 27 000 immigrants, 30 000 personnes handicapées, 32 000 travailleurs plus âgés et 2 000 personnes autochtones.

Toutefois, les ententes actuelles telles que l'EMT et l'Entente sur le développement du marché du travail (EDMT) comprennent des conditions d'admissibilité ainsi que des méthodologies d'affectation divergentes qui limitent la capacité de l'Ontario de profiter au maximum des avantages d'une prestation intégrée. C'est pourquoi l'Ontario demande au gouvernement fédéral de lui donner une plus grande marge de manoeuvre pour concevoir et fournir les programmes et les services qui répondent mieux aux besoins en évolution des travailleurs, des collectivités et des entreprises. En outre, l'Ontario a, à maintes reprises, demandé que d'autres programmes fédéraux d'emploi et de formation destinés aux jeunes et aux personnes handicapées soient décentralisés pour réduire le double emploi au sein des deux paliers de gouvernement.

Le gouvernement fédéral n'a pas donné suite aux demandes répétées de l'Ontario. Au lieu de cela, le budget fédéral de 2013 comprenait des mesures qui limiteraient la marge de manoeuvre de la province en ce qui a trait aux fonds consentis au titre de l'EMT à compter de 2014-2015. D'ici 2017-2018, 60 % des 500 millions de dollars consentis à l'échelle du pays par le gouvernement fédéral au titre de l'EMT serviraient à financer la nouvelle Subvention canadienne pour l'emploi, qui nécessiterait un financement des provinces, des territoires et des employeurs. Le gouvernement fédéral a aussi annoncé son intention de renégocier l'EDMT et l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées.

Le gouvernement fédéral a instillé de l'incertitude dans le système. Les modifications qu'il a l'intention d'apporter à l'EDM détourneraient des fonds qui permettent actuellement à l'Ontario de fournir un éventail de services d'emploi et de formation professionnelle aux groupes insuffisamment représentés, comme les immigrants, les Autochtones, les personnes handicapées et les bénéficiaires de l'aide sociale. Bon nombre de ces personnes n'ont pas droit aux services de l'Assurance-emploi. L'Ontario doit aider tous les habitants de cette province pour accroître sa main-d'œuvre, soutenir les employeurs et assurer une meilleure adéquation entre les qualifications et les emplois proposés.

L'Ontario est déterminé à collaborer plus étroitement avec l'industrie, les employeurs et les établissements d'enseignement pour déceler et résoudre les problèmes émergents dus au manque de personnes qualifiées. La province est la mieux placée pour s'acquitter de cette tâche en raison des relations qu'elle a nouées avec les employeurs et parce qu'elle comprend très bien les besoins de son marché du travail. Elle s'attend à ce que le gouvernement fédéral reconnaisse son savoir-faire dans ces domaines et espère qu'il lui accordera une certaine marge de manoeuvre lorsque viendra le moment de renégocier les trois ententes sur le marché du travail.

## **Assurance-emploi**

Le paysage du marché du travail ontarien s'est transformé radicalement depuis la création de l'Assurance-emploi (a.-e.). D'après le rapport final du Mowat Centre Employment Insurance Task Force, *Making It Work*, le programme d'a.-e., dans sa structure actuelle, ne répond pas aux besoins d'une main-d'oeuvre moderne et continue de traiter injustement les travailleurs ontariens. La population de l'Ontario a le droit et mérite de recevoir le même soutien au titre de l'a.-e. que celui offert aux habitants des autres provinces et territoires et d'être traitée équitablement à cet égard. Le gouvernement fédéral doit faire plus pour accroître l'équité et la transparence du programme d'a.-e.

---

« Un grand nombre d'éléments de l'assurance-emploi ont mal vieilli ou ne sont plus compatibles. Le programme n'est plus conforme aux objectifs d'un système moderne d'aide au revenu des personnes sans travail. De façon générale, la conception du programme ne peut pas se justifier sur des raisons de principes. »

Mowat Centre for Policy Innovation, *Making It Work: Final Recommendations of the Mowat Centre Employment Insurance Task Force*, novembre 2011, p. 4.

---

## Investissements à long terme dans l'infrastructure

La province continue d'investir dans l'infrastructure des transports, de la santé et de l'éducation, priorités essentielles à la prospérité économique et au bien-être de ses collectivités, qu'elles soient urbaines, rurales, grandes, petites, du Nord ou du Sud, conformément au plan d'infrastructure à long terme du gouvernement, *Construire ensemble*.

Investir dans l'infrastructure pour appuyer une économie et une croissance vigoureuses au sein des collectivités n'est pas une tâche à laquelle la province peut, ou devrait, s'attaquer toute seule, notamment en raison du rôle important qu'elle joue dans l'économie du pays. En 2013-2014, l'Ontario prévoit d'investir plus de 13 milliards de dollars dans son infrastructure, alors que le gouvernement fédéral compte investir moins de 6 milliards dans l'infrastructure des provinces, des territoires et des municipalités. Le Canada a besoin d'une infrastructure moderne et bien entretenue pour réaliser son potentiel économique.

C'est la raison pour laquelle, en 2012, l'Ontario a recommandé cinq grands principes pour le plan d'infrastructure à long terme du gouvernement fédéral : investir dans l'infrastructure économique clé, y compris consacrer des fonds à une stratégie nationale de transport en commun; accroître les investissements fédéraux dans l'infrastructure; mettre l'accent sur la nécessité de bien planifier la gestion des actifs; mettre à profit les innovations du secteur privé; et simplifier l'administration, notamment en donnant davantage de marge de manoeuvre aux provinces et aux territoires.

Par la suite, le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget de 2013 un nouveau plan d'infrastructure qui s'échelonne sur 10 ans, Chantiers Canada. Le Canada suit l'exemple de l'Ontario en faisant des investissements durables et prévisibles dans l'infrastructure qui favorisent la croissance économique et la productivité. Le nouveau plan du gouvernement fédéral, qui tient compte des recommandations de l'Ontario, reconnaît l'importance de bien planifier la gestion des actifs et de nouer des partenariats innovateurs avec le secteur privé.

Le nouveau plan Chantiers Canada doit prévoir suffisamment de fonds pour l'Ontario et être assez souple pour appuyer les priorités de la province dans le domaine de l'infrastructure, comme les réseaux de transport en commun. En vertu du nouveau plan fédéral, les fonds devraient être alloués de façon appropriée, afin de maximiser les rendements économiques. C'est la raison pour laquelle l'Ontario a demandé au gouvernement fédéral de déterminer son financement en utilisant principalement des méthodes de calcul par habitant et de prendre en compte certains facteurs pertinents pour investir stratégiquement dans l'infrastructure. Il s'agit d'une approche concertée qui relie les investissements à l'activité économique tout en étant juste et équitable.

L'Ontario espère collaborer avec le gouvernement fédéral au fur et à mesure que le nouveau plan Chantiers Canada prendra forme. La province est déterminée à agir de concert avec le gouvernement fédéral pour mettre en oeuvre un plan qui appuie ses priorités au chapitre de l'infrastructure stratégique et répond aux besoins particuliers de ses collectivités.

### **Financement des transports en commun**

Il est regrettable que le nouveau plan Chantiers Canada ne prévoie pas de stratégie nationale de transport en commun. L'Ontario encourage le gouvernement fédéral à consacrer des fonds aux transports en commun qui appuieront une stratégie nationale dans ce secteur ainsi que les moteurs de la croissance économique au pays, à savoir les collectivités urbaines et suburbaines du Canada. Il faut absolument déployer une stratégie nationale de transport en commun en raison des nombreux avantages économiques que comporte ce moyen de transport pour véhiculer les travailleurs, attirer les entreprises et les personnes qualifiées dans les villes et gérer les encombrements routiers. L'engorgement routier repousse le personnel compétent, réduit la productivité, et entrave la circulation des biens et la capacité des entreprises d'exercer et d'étendre leurs activités.

En améliorant les transports publics, on peut aussi réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de la vie des personnes qui vivent en Ontario. Les transports en commun permettent aux gens de participer à l'économie, de poursuivre des études et d'obtenir des services en dehors de leur quartier. Qui plus est, la population vieillit et les gens auront de plus en plus besoin des transports en commun dans leur vie quotidienne; les réseaux de transport en commun devront donc être encore plus accessibles et mieux coordonnés.

L'Ontario reconnaît la contribution du gouvernement fédéral aux réseaux de transport en commun au Canada et en Ontario, notamment dans les grandes métropoles, comme la région du Grand Toronto et de Hamilton (RGTH), Ottawa et la région de Waterloo. Par exemple, pour répondre aux besoins de transport de la population urbaine d'Ottawa qui s'agrandit, l'Ontario et le gouvernement fédéral se sont chacun engagés à octroyer jusqu'à 600 millions de dollars au projet de transport rapide dans la ville d'Ottawa. L'Ontario s'est engagé à financer le même type de projet dans la région de Waterloo jusqu'à hauteur de 300 millions de dollars, et le gouvernement fédéral, jusqu'à hauteur de 265 millions de dollars.

Depuis 2003, la province a investi plus de 16 milliards de dollars dans son réseau de transport en commun et prévoit de continuer à y consacrer des sommes considérables à l'avenir, mais elle a besoin pour cela du soutien du gouvernement fédéral. Il faut absolument que ce dernier réserve des fonds pour les transports en commun dans le cadre d'une stratégie nationale. Un financement durable et prévisible est indispensable afin d'élargir les services de transport en commun, de faciliter l'intégration des réseaux et de gérer les encombrements routiers pour que les populations urbaines puissent se déplacer et être productives.

L'Ontario encouragera le gouvernement fédéral à cibler des fonds pour les réseaux de transport en commun en tenant compte de facteurs pertinents, comme la proportion d'usagers et d'habitants par rapport à la population du pays. Étant donné les importants avantages sociaux et économiques qui y sont associés, les transports en commun demeurent une grande priorité pour la province, et il est dans l'intérêt national que le gouvernement fédéral y consacre des fonds.

### **Éliminer les échappatoires fiscales et résoudre le problème de l'économie souterraine**

Pour s'assurer que chacun paie sa juste part d'impôts, l'Ontario continue de collaborer avec le gouvernement fédéral au renforcement des mesures visant à régler le problème de l'évasion fiscale par les entreprises et de l'économie souterraine. Le chapitre IV, *Fiscalité, régimes de retraite et services financiers*, contient une section sur l'intégrité des revenus et l'économie souterraine.

### **Appuyer les principaux secteurs de l'Ontario**

#### **Le secteur manufacturier**

L'Ontario invite le gouvernement fédéral à poursuivre ses investissements stratégiques dans les principales industries du Canada, notamment dans le secteur manufacturier de l'Ontario. L'Ontario proposera une mesure identique à celle proposée par le gouvernement fédéral pour la prolongation de l'accélération de la déduction pour amortissement pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation acquis en 2014 ou en 2015. Le chapitre IV, *Fiscalité, régimes de retraite et services financiers*, contient plus de détails à ce sujet.

### **L'énergie propre**

L'Ontario est devenu un chef de file nord-américain en matière d'énergie propre en s'engageant à remplacer les centrales à charbon par des sources de production d'électricité plus propres, en créant le Programme de tarifs de rachat garantis et en instaurant divers programmes de conservation. Dans un rapport publié en août 2012, intitulé *Tendances en matière d'émissions du Canada*, le gouvernement fédéral reconnaît la participation importante de l'Ontario aux efforts déployés par le Canada pour réduire les gaz à effet de serre en vertu de l'Accord de Copenhague. Toutefois, il continue d'appuyer les secteurs énergétiques autres que les énergies renouvelables, ce qui ne répond pas aux besoins de la province. Un appui plus soutenu de la part du gouvernement fédéral à l'égard des énergies propres permettrait à l'Ontario de faire la transition vers une économie à faible empreinte carbone.

L'Ontario souhaite que le gouvernement fédéral le soutienne et instaure le cadre réglementaire nécessaire à la mise en place d'un réseau est-ouest qui faciliterait le transport de l'électricité entre les provinces. Une plus grande intégration régionale des réseaux d'électricité favoriserait la mise en oeuvre de nouveaux projets renouvelables à plus grande échelle, ce qui profiterait aussi bien à l'économie de la province qu'à celles des autres régions du Canada.

### **Le Cercle de feu**

Le Cercle de feu représente l'un des potentiels de développement minier les plus prometteurs de l'Ontario depuis près d'un siècle. Situé dans le Grand Nord de la province, le Cercle de feu renferme des gisements qui, selon les estimations, pourraient donner lieu à une production de chromite pendant plusieurs générations et à d'importantes productions de nickel, de cuivre et de platine. L'Ontario souhaite collaborer avec le gouvernement fédéral et l'industrie pour appuyer le développement de la région du Cercle de feu. Cette activité se traduira par des possibilités socioéconomiques pour les communautés des Premières Nations isolées et des débouchés économiques pour le Nord de l'Ontario.

La province tient à établir un solide partenariat avec les Premières Nations pour le projet de développement. Elle étudie, de concert avec les Premières Nations et le gouvernement fédéral, des questions relatives à la protection de l'environnement, d'ordre socioéconomique et concernant le développement des collectivités, l'infrastructure socioéconomique et les possibilités de partage des revenus tirés des ressources.

## **L'agriculture**

L'agriculture est un secteur dont le gouvernement fédéral et les provinces du Canada se partagent la responsabilité. Aux termes du cadre stratégique multilatéral *Cultivons l'avenir 2*, qui vient d'être reconduit, le gouvernement de l'Ontario reçoit une aide fédérale correspondant à 60 % du coût des programmes admissibles.

La production primaire, la transformation des aliments et le développement des produits agricoles biologiques offrent d'immenses possibilités. Le gouvernement de l'Ontario collaborera avec ces secteurs pour viser plus haut et remporter un succès encore plus grand, ainsi qu'avec les secteurs des produits alimentaires et agricoles pour appuyer des investissements stratégiques qui tirent profit des possibilités offertes au pays et à l'étranger.

Soucieux de renforcer un ensemble de programmes de soutien nationaux, le gouvernement de l'Ontario continuera de financer le Programme provincial de gestion des risques, qui a été remanié de concert avec des groupes de producteurs.

L'Ontario expérimente également d'autres approches innovatrices de gestion des risques des producteurs, comme le fonds ontarien de gestion des risques associés à l'élevage de boeufs nourris au maïs, qui permet aux producteurs d'assumer un rôle plus important et d'avoir leur mot à dire pour assurer la stabilité des prix. L'Ontario a consenti des fonds de démarrage et encourage le gouvernement fédéral à verser des fonds de contrepartie, car ce type d'initiative a le potentiel de réduire les pressions budgétaires sur l'Ontario et le Canada.

## **L'accès aux marchés mondiaux**

L'Ontario collabore avec le gouvernement fédéral à la négociation de nouvelles ententes commerciales qui amélioreraient l'accès des exportateurs aux marchés étrangers et bénéficieraient aux consommateurs canadiens. L'Accord économique et commercial global (AÉCG) entre le Canada et l'Union européenne devrait améliorer l'accès au marché le plus grand et l'un des plus riches au monde. L'Ontario appuie l'application de l'AÉCG dans un cadre qui tient compte de ses intérêts dans le domaine de la gestion de l'offre et de la propriété intellectuelle touchant les produits pharmaceutiques. Par ailleurs, le Canada négocie un Partenariat transpacifique avec un certain nombre de pays ainsi que des accords commerciaux avec l'Inde et le Japon.

## **Collaboration au profit de la population de l'Ontario**

### **Immigration**

La Stratégie ontarienne en matière d'immigration tient compte des réalités démographiques et économiques de la province. Celle-ci prendra des mesures proactives pour attirer les meilleurs et plus brillants éléments en Ontario et aider les immigrants et leur famille à s'établir et à prospérer. Au printemps 2013, le ministre des Affaires civiques et de l'Immigration convoquera une table ronde des employeurs afin de mieux répondre à leurs besoins et de les aider à surmonter les défis en matière d'immigration et d'améliorer les perspectives des immigrants sur le marché du travail.

Compte tenu de sa contribution soutenue à l'économie du pays, la province s'attend à ce que le gouvernement fédéral travaille en partenariat avec elle pour créer un meilleur système d'immigration et fournir des programmes d'établissement efficaces.

---

Pour appuyer la Stratégie de l'Ontario en matière d'immigration, la province demande au gouvernement fédéral de :

- faire de l'Ontario un partenaire à part entière du processus de sélection et d'établissement des immigrants;
  - porter à 5 000 le plafond du Programme de désignation des candidats de la province de l'Ontario.
- 

### **Investissements à long terme dans les logements sociaux et abordables**

L'Ontario se réjouit de la prolongation de cinq ans du Programme Canada-Ontario de logement abordable qui a été annoncée dans le budget fédéral de 2013. Ce programme devrait continuer à financer la construction et la rénovation de logements abordables, l'aide à l'accession à la propriété, les suppléments au loyer, les allocations-logement, ainsi que la rénovation et la réparation des installations d'hébergement des victimes de violence familiale. L'Ontario travaillera avec le gouvernement fédéral à une prolongation du Programme d'investissement dans le logement abordable.

Grâce à cette prolongation, il sera possible de construire de nouveaux logements abordables et de rénover ceux qui ont été bâtis depuis le milieu des années 1990, mais pas les logements plus anciens, dont certains ont plus de 50 ans. La province demande au gouvernement fédéral de faire des investissements prévisibles et à long terme dans les logements sociaux. Il y a actuellement plus de 150 000 ménages en attente d'un logement social en Ontario, soit 24 % de plus qu'en 2003. Le manque de logements abordables et décents constitue un obstacle à la santé, à l'éducation et à l'emploi.

## Éducation dans les réserves

L'an dernier, la Commission de la réforme des services publics de l'Ontario a souligné la nécessité pour le gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces et d'harmoniser le financement de l'éducation dans les réserves des Premières Nations avec le financement provincial par élève des paliers élémentaire et secondaire.

---

« La Commission est d'avis qu'une importante amélioration du système d'éducation dans les réserves des Premières nations de la province s'impose d'urgence... L'écart entre le niveau de scolarisation des membres des Premières nations vivant dans des réserves et ceux des autres Canadiennes et Canadiens est considérable et ne cesse de se creuser. »

Commission de réforme des services publics de l'Ontario, *Des services publics pour la population ontarienne : Cap sur la viabilité et l'excellence*, février 2012, p. 209.

---

Le gouvernement fédéral ne finance pas de façon adéquate l'éducation des Autochtones vivant dans des réserves, mais il a récemment annoncé de nouveaux investissements pour accroître le nombre d'élèves des Premières Nations et inuits qui font des études postsecondaires. Cependant, ces investissements ne couvrent pas les besoins des écoles des réserves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. La province estime que tous les enfants des Premières Nations, qu'ils vivent ou non dans une réserve, doivent bénéficier des mêmes programmes d'éducation, et qu'il incombe au gouvernement fédéral de faire en sorte que ces programmes soient disponibles et accessibles. Le gouvernement fédéral devrait financer l'éducation des Autochtones à un niveau au moins comparable au financement par élève octroyé par la province pour les programmes des paliers élémentaire et secondaire. Une collaboration avec les collectivités autochtones pour améliorer leurs résultats au chapitre de l'éducation et de l'économie pourrait avoir des retombées positives pour l'ensemble de la province.

« Si les écarts entre les Autochtones et le reste du Canada au chapitre de l'éducation et du marché du travail étaient éliminés, le produit intérieur brut (PIB) du Canada pourrait augmenter de 401 milliards de dollars en 25 ans. » (Center for the Study of Living Standards, 2009)

Josh Hjartarson et Liam McGuinty, *A Federal Agenda for Ontario*, Ontario Chamber of Commerce, 2012, p. 9.

---

## Services policiers des Premières Nations

Le soutien du gouvernement fédéral aux services policiers par l'entremise du Fonds de recrutement de policiers a pris fin le 31 mars 2013. Le programme octroyait un financement annuel de 31,4 millions de dollars pour financer jusqu'à 329 agents de police dans certaines localités de l'Ontario, y compris 40 agents de police des Premières Nations. Puisque le gouvernement fédéral ne s'est pas engagé à prolonger ce financement, le budget de 2013 prévoit un financement annuel supplémentaire de 4 millions de dollars pour continuer de financer les 40 agents de police des Premières Nations qui avaient été recrutés au titre du Fonds de recrutement de policiers pour assurer la sécurité de nos collectivités des Premières Nations de l'Ontario.

La province ne peut pas intervenir chaque fois que le gouvernement fédéral décide de mettre fin à un financement. Pour continuer à assurer la sécurité de ses collectivités, la Province demande au gouvernement fédéral de financer intégralement les agents de police engagés au titre du Fonds de recrutement de policiers et de rendre ce financement permanent.

## Établir des arrangements fiscaux équitables

Au moment où les accords fiscaux fédéraux-provinciaux actuels avaient été négociés, le gouvernement fédéral était prêt à collaborer avec les provinces et les territoires pour édifier un système de santé et de services sociaux qui définirait le pays. Les valeurs associées à la prestation de services publics de qualité à l'ensemble de la population canadienne ont encore une résonance profonde en Ontario; toutefois, les choses ont beaucoup changé depuis. Les accords fiscaux du Canada doivent permettre à tous les gouvernements de fournir des services publics essentiels et de faire face aux défis économiques et démographiques auxquels le pays est confronté.

Bien que l'économie canadienne soit fondamentalement vigoureuse, elle fait face à un certain nombre de défis importants, notamment sur le plan du marché du travail, au moment même où les budgets gouvernementaux sont déjà limités en raison de la crise économique et financière mondiale.

En stimulant la croissance de la productivité, on pourrait permettre aux économies provinciales d'être plus compétitives; cependant, les tendances récentes ont été décevantes. La productivité de la main-d'oeuvre du secteur privé ne s'accroît pas au même rythme que celle des principaux concurrents américains. De plus, le vieillissement de la population présente des défis démographiques pour la population active. Pour que la main-d'oeuvre du Canada reste forte et compétitive, les gouvernements doivent s'allier afin de permettre aux immigrants, aux Autochtones et aux jeunes d'intégrer pleinement le marché du travail et de réaliser leur potentiel. En Ontario et dans beaucoup d'autres provinces, les gens sont de plus en plus nombreux à migrer vers les centres urbains, alourdissant le fardeau sur l'infrastructure existante.

Les défis auxquels le pays fait face ne sont pas qu'internes. Au cours de la dernière décennie, l'importance grandissante des économies émergentes a transformé le paysage économique mondial. Le Canada a bénéficié de hausses favorables au chapitre des échanges commerciaux, mais un dollar élevé a exercé des pressions sur la compétitivité des coûts de certains produits destinés à l'exportation, surtout en Ontario.

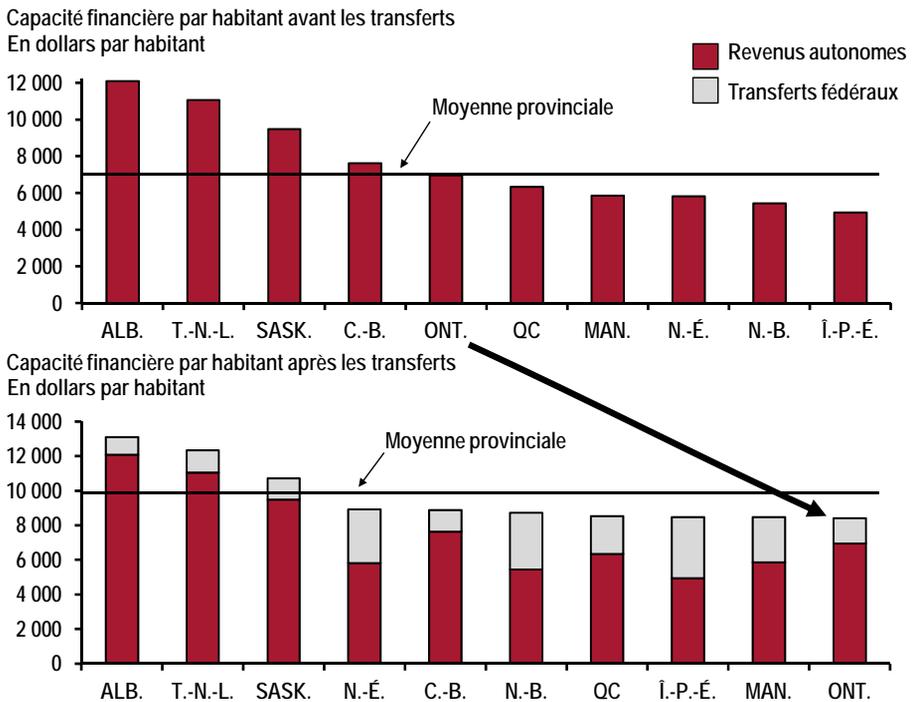
Outre les défis économiques, les gouvernements s'inquiètent de la croissance des déséquilibres fiscaux entre les provinces et par rapport au gouvernement fédéral. Des études réalisées par le Conseil de la fédération et le directeur parlementaire du budget du Canada illustrent les défis budgétaires ardues que les provinces devront relever à long terme par rapport aux perspectives financières stables du gouvernement fédéral.

Selon les estimations du rapport du Mowat Centre, *Filling the Gap*, il y a un écart de 11 milliards de dollars entre l'impôt que la population de l'Ontario verse au gouvernement fédéral et ce qu'elle reçoit en retour sous forme de transferts et de services. En outre, la capacité fiscale de l'Ontario passe du cinquième au dernier rang une fois les transferts fédéraux pris en compte (voir le tableau 3.1). Il est de plus en plus évident que les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux ne favorisent pas la population de la province, loin s'en faut.

« Étant donné les décisions du gouvernement fédéral en matière de dépenses et de programmes, le fardeau qu'on demande à l'Ontario d'assumer est contraire au principe d'équité et sape sa prospérité et sa qualité de vie. »

Noah Zon, *Filling the Gap: Measuring Ontario's Balance with the Federation*, Mowat Centre for Policy Innovation, mars 2013, p. 9.

**GRAPHIQUE 3.1 L'Ontario se classe au 5<sup>e</sup> rang pour la capacité financière en 2013-2014, mais les transferts fédéraux placent la province au dernier rang**



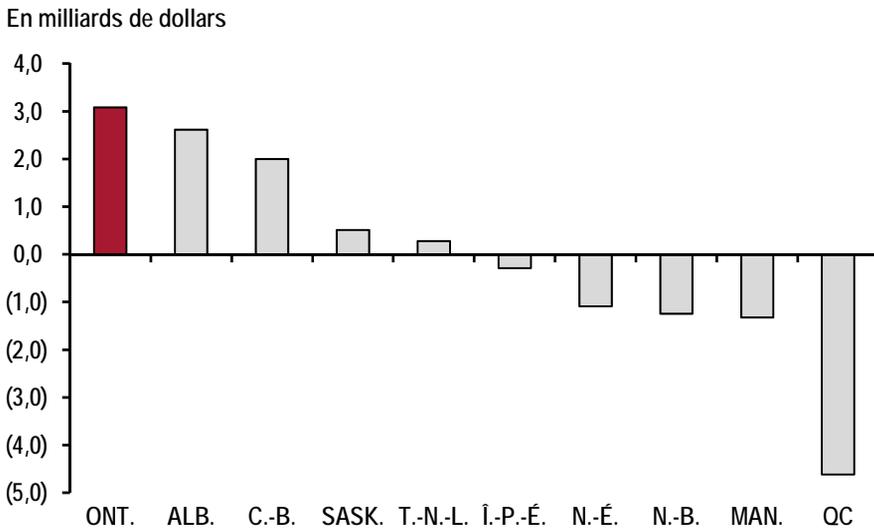
*Nota :* Calcul de la capacité financière aux fins des droits à la péréquation 2013-2014. Les données sur les revenus sont une moyenne pondérée des exercices 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012. On a utilisé les données démographiques estimatives non pondérées de 2013-2014 pour déterminer les valeurs par habitant. Les calculs reposent sur l'inclusion complète des revenus tirés des ressources naturelles. Les transferts comprennent les droits de 2013-2014 au titre du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de la péréquation et des accords sur les ressources extracôtées, ainsi que les paiements de protection.

*Source :* calculs du ministère des Finances de l'Ontario basés sur les données de Finances Canada.

Le programme de péréquation est un bon exemple d'arrangement fiscal qui défavorise l'Ontario et doit être modernisé. La différence entre la quote-part de la population de l'Ontario au programme de péréquation par le truchement de l'impôt fédéral et ce que la province reçoit en retour s'élève à 3,1 milliards de dollars (voir le graphique 3.2), soit environ 226 \$ par personne, en 2013-2014. Au cours des 10 dernières années, l'Ontario a versé près de 50 milliards de dollars au programme de péréquation. La province continue de faire la contribution nette la plus importante au programme malgré l'essor considérable des économies riches en ressources de l'Ouest canadien.

L'Ontario souscrit aux principes du programme de péréquation, mais n'appuiera pas un système de transferts qui met en péril les services publics de la province et fournit des niveaux inéquitables de soutien à différentes régions du Canada.

GRAPHIQUE 3.2 Contribution nette de la province à la péréquation en 2013-2014



*Nota :* La contribution nette représente la différence entre les paiements de péréquation reçus et l'apport des contribuables aux revenus fédéraux.

*Source :* ministère des Finances de l'Ontario.

L'Ontario n'est pas la seule province à souhaiter la modernisation des arrangements fiscaux; la question a aussi une résonance auprès de toutes les provinces et des territoires. À la réunion du Conseil de la fédération de juillet 2012, tous les premiers ministres canadiens ont décidé de s'allier pour formuler des propositions en faveur de la modernisation et du rééquilibrage des arrangements fiscaux. Un Groupe de travail sur les transferts fédéraux a été chargé d'entreprendre ce travail.

L'Ontario, qui sera l'hôte de la conférence du Conseil de la fédération à Niagara-on-the-Lake cet été, cherchera à poursuivre le projet de modernisation des accords fiscaux conclus avec le gouvernement fédéral avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, de façon à appuyer l'emploi et la croissance économique. Cette rencontre sera l'occasion pour le Conseil de la fédération de jeter les assises d'un débat productif et innovateur autour de la structure fiscale du Canada.

Pour la province, la productivité, les marchés du travail et l'infrastructure devraient être au centre des efforts de modernisation de la structure fiscale générale du Canada. Celle-ci devrait être réformée et évaluée par rapport à des points de référence qui sont importants pour les Canadiennes et Canadiens. L'Ontario est persuadé qu'une structure moderne d'arrangements fiscaux :

- ▶ appuiera la croissance économique, la création d'emplois et la prospérité;
- ▶ favorisera la prestation de services publics durables et comparables;
- ▶ rétablira l'équilibre fiscal au sein de la fédération;
- ▶ favorisera la création d'un véritable partenariat entre les deux paliers de gouvernement.

## **Améliorer les revenus de retraite**

Depuis 2010, l'Ontario s'est engagé à mettre en oeuvre une stratégie globale afin d'améliorer les revenus de retraite, notamment à l'aide d'une modeste hausse entièrement capitalisée des prestations du Régime de pensions du Canada (RPC).

Lors de la réunion de décembre 2012 des ministres des Finances, les provinces et le gouvernement fédéral ont convenu de collaborer pour instaurer une modeste amélioration et déterminer la situation économique nécessaire à sa mise en oeuvre. En augmentant les prestations du RPC, on améliorerait le revenu de retraite de presque tous les travailleurs en leur permettant de recevoir un revenu de remplacement plus prévisible pendant la retraite. L'Ontario espère continuer à travailler avec les autres provinces et le gouvernement fédéral à la mise en place d'une légère augmentation entièrement capitalisée des prestations du RPC.

# CHAPITRE IV

## FISCALITÉ, RÉGIMES DE RETRAITE ET SERVICES FINANCIERS





## Points saillants

### Mesures fiscales

- ☑ Le gouvernement propose de donner aux Ontariennes et aux Ontariens le choix de recevoir la Prestation Trillium de l'Ontario en un seul paiement ou sous forme de paiements mensuels.
- ☑ Afin d'alléger davantage le fardeau des petites entreprises au titre de l'Impôt-santé des employeurs (ISE), la province propose d'accroître le montant de la masse salariale annuelle exemptée de cet impôt, qui passerait de 400 000 \$ à 450 000 \$ et serait indexé en fonction de l'inflation. Pour mieux cibler l'allègement au titre de l'ISE, l'exemption serait éliminée pour les employeurs du secteur privé ayant une masse salariale de plus de 5 millions de dollars.
- ☑ L'Ontario est déterminé à éliminer les échappatoires fiscales pour que chacun paie sa juste part d'impôts. Le gouvernement travaille étroitement avec ses collègues du palier fédéral pour accroître les efforts visant à combattre ce problème.
- ☑ L'Ontario s'attaque au problème de l'économie souterraine au moyen d'initiatives telles qu'une entente avec le gouvernement fédéral qui accroîtra les activités d'application de la loi pour améliorer l'intégrité de notre régime d'imposition et générer des revenus supplémentaires de la part de ceux qui évitent de s'acquitter de leurs obligations fiscales.

### Réformes des régimes de retraite

- ☑ L'Ontario est résolu à moderniser le cadre régissant les régimes de retraite d'employeur et à améliorer l'abordabilité et la viabilité des régimes.
- ☑ Le gouvernement consultera les parties concernées afin de déterminer la façon de mettre en œuvre les régimes de pension agréés collectifs pour les proposer à titre de véhicule d'épargne-retraite, avant de présenter des mesures législatives.
- ☑ L'Ontario mettra également en place un cadre pour régir les régimes à prestations cibles à employeur unique afin d'offrir aux employés et aux employeurs une option d'épargne-retraite additionnelle plus souple.

### **Assurance-automobile**

- Le gouvernement propose une stratégie de réduction des coûts et des taux visant à faire diminuer les taux moyens d'assurance-automobile de 15 % pour les consommateurs.

### **Valeurs mobilières**

- Le gouvernement proposera des changements pour mettre à jour et renforcer les lois sur les valeurs mobilières et les mesures législatives connexes.

## Section A : Mesures fiscales

### Introduction

Les réductions des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario, conjuguées à la mise en place de la taxe de vente harmonisée et à l'élimination de l'impôt sur le capital, constituent d'importants incitatifs à l'investissement et à la création d'emplois dans la province.

Depuis 2009, le gouvernement a aussi réduit l'impôt sur le revenu des particuliers et allégé davantage leur fardeau au moyen de crédits d'impôt :

- ▶ il a diminué le taux d'imposition de la première tranche de revenus, qui est passé de 6,05 % à 5,05 %;
- ▶ il a étoffé les crédits d'impôts fonciers et de taxe sur les ventes;
- ▶ il a fourni un nouvel allègement pour les coûts énergétiques, les activités des enfants et les rénovations domiciliaires visant à accroître l'accessibilité et la sécurité des personnes âgées.

Ces changements représenteront un allègement supplémentaire de 2,5 milliards de dollars en 2013-2014, principalement pour les travailleurs ayant un revenu faible ou moyen et les personnes âgées.

Il est essentiel d'éliminer le déficit pour assurer la croissance et la prospérité économiques à long terme. Le gouvernement a présenté les mesures suivantes dans le but d'atteindre cet objectif :

- ▶ le budget de 2012 avait gelé les réductions du taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés et le taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises;
- ▶ un nouveau taux d'imposition a été établi en 2012 pour les particuliers dont le revenu est supérieur à 500 000 \$.

## Équité et choix pour les gens

### Prestation Trillium de l'Ontario

Dans le budget de 2011, le gouvernement avait créé la Prestation Trillium de l'Ontario (PTO), qui réunit en un seul versement le crédit de taxe de vente de l'Ontario, le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers ainsi que le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario. On estime qu'une aide de 2,5 milliards de dollars sera versée aux personnes à revenu faible ou moyen dans le cadre de la PTO en 2013.

La PTO est octroyée sous forme de paiements mensuels tout au long de l'année pour aider les gens à payer leurs factures. Les gens devaient auparavant attendre d'avoir produit leur déclaration de revenus pour recevoir les paiements au titre des crédits d'impôt de l'Ontario pour l'année précédente.

D'autres prestations fédérales et provinciales versées sous forme de paiements réguliers tout au long de l'année incluent notamment la Prestation ontarienne pour enfants, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la Prestation universelle pour la garde d'enfants et le crédit pour taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée.

---

« La Prestation ontarienne pour enfants et la récente décision de l'Ontario de regrouper les initiatives fiscales en créant la Prestation Trillium de l'Ontario établissent une plateforme utile pour modifier les modalités de versement des prestations aux personnes à faible revenu en Ontario. »

Frances Lankin et Munir A. Sheikh, *Améliorer les perspectives : Réforme de l'aide sociale en Ontario*, Commission d'examen de l'aide sociale de l'Ontario, octobre 2012.

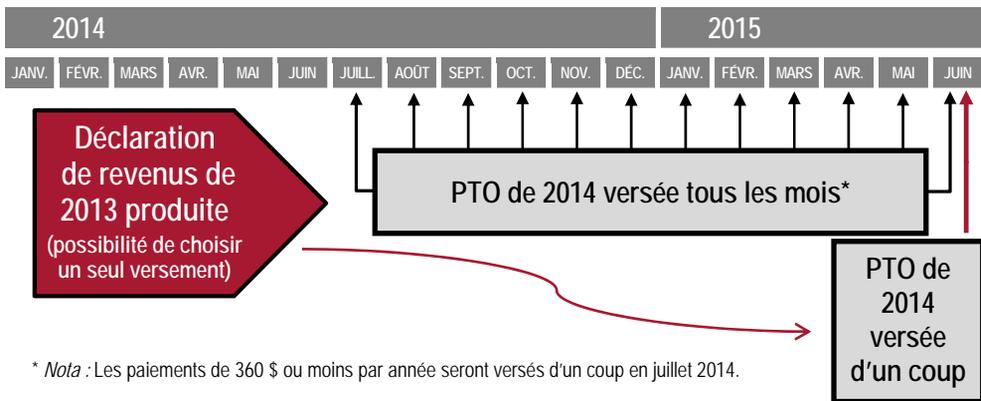
---

La plateforme de la PTO fait en sorte que les gens commencent à recevoir de l'aide beaucoup plus tôt qu'auparavant. Elle permet également d'ajuster les paiements de façon opportune en fonction des événements importants de la vie qui surviennent en cours d'année (p. ex. la naissance d'un enfant).

Un grand nombre de personnes sont heureuses de recevoir l'aide qui leur est fournie chaque mois au titre de la PTO pour leurs dépenses. Toutefois, certaines ont indiqué au gouvernement qu'elles souhaitaient avoir la possibilité de recevoir la PTO sous forme de paiement unique.

**Deux options pour la Prestation Trillium de l'Ontario**

Le gouvernement propose de modifier la PTO de sorte qu'à partir de 2014, chaque bénéficiaire puisse, s'il le souhaite, recevoir sa prestation en un seul versement à la fin de l'année servant au calcul de la prestation. Ainsi, on s'assurerait que chaque bénéficiaire reçoit le plein montant de sa prestation sous forme de paiements mensuels ou en un seul versement. Dans les deux cas, les paiements tiendraient compte des événements qui peuvent avoir une incidence sur la prestation, par exemple une naissance, un décès ou un déménagement à l'extérieur de la province.



\* Nota : Les paiements de 360 \$ ou moins par année seront versés d'un coup en juillet 2014.

### **Quelle serait l'incidence de ces changements pour vous en 2014**

Si vous souhaitez recevoir votre PTO de 2014 sous forme de paiements mensuels, vous en feriez la demande sur votre déclaration de revenus de 2013 sans cocher la case de l'option de paiement unique. Des paiements vous seraient versés chaque mois à partir de juillet 2014, et ce tant que vous êtes admissible à la PTO.

Si vous optez de recevoir la PTO de 2014 en un seul versement (en cochant la case sur votre déclaration de revenus de 2013), vous recevriez le plein montant de la prestation en juin 2015. Aucun paiement ne vous serait versé entre juillet 2014 et mai 2015.

Par le passé, les crédits de taxe de vente et d'impôts fonciers étaient versés en un seul paiement annuel. Si vous optez pour la PTO en un seul versement, vous ne recevriez pas de paiements mensuels durant l'année et obtiendriez un seul paiement plus tard, comme c'était le cas auparavant.

Par exemple :

- La PTO de Jacques pour 2014 s'élève à 840 \$. Il aime recevoir sa prestation sous forme de paiements mensuels. Il produit sa déclaration de revenus pour 2013 au début de 2014 et recevra automatiquement 70 \$ par mois de juillet 2014 à juin 2015.
- Anne souhaite toucher sa PTO de 2014, qui s'élève à 720 \$, en un seul versement. Elle coche la case à cet effet lorsqu'elle remplit sa déclaration de revenus de 2013 au début de 2014; elle recevra donc le plein montant de sa prestation en juin 2015 plutôt que 60 \$ par mois.

Jacques et Anne recevront la totalité de leur PTO, quelle que soit l'option choisie, sous forme de paiements mensuels ou de versement unique.

Si votre PTO pour l'année est de 360 \$ ou moins, elle vous sera versée en un seul paiement le premier mois du versement, c'est-à-dire en juillet.

- La PTO de Maria pour 2014 est de 225 \$. Elle produit sa déclaration de revenus de 2013 au début de 2014 et recevra sa PTO en un seul paiement en juillet 2014.

Il convient de souligner que l'admissibilité à la PTO peut changer d'une année à l'autre en fonction de votre âge, de l'endroit où vous habitez et de votre situation familiale. Vous devez demander la PTO chaque année sur votre déclaration de revenus.

## Soutien aux entreprises mieux ciblé

### Impôt-santé des employeurs

L'impôt-santé des employeurs (ISE) est payé par les employeurs sur la rémunération qu'ils versent à leurs employés en Ontario. Tous les employeurs du secteur privé, quelle que soit leur taille, sont exemptés de l'ISE sur la première tranche de 400 000 \$ de leur masse salariale en Ontario chaque année. Dans le cas des groupes d'employeurs associés, l'exemption est répartie entre eux. La masse salariale au-dessus du seuil de 400 000 \$ est imposée à un taux de 1,95 %. Cette exemption réduit les coûts d'embauche et les formalités administratives pour les petits employeurs.

Le gouvernement propose de majorer l'exemption afin d'alléger davantage l'ISE pour les petits employeurs (y compris les petites entreprises, les oeuvres de bienfaisance et les organismes sans but lucratif). À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'exemption passerait de 400 000 \$ à 450 000 \$, ce qui allégerait le fardeau des petites entreprises d'un montant supplémentaire pouvant aller jusqu'à 975 \$ par employeur. Plus de 60 000 employeurs paieraient moins au titre de l'ISE et plus de 12 000 d'entre eux n'auraient plus à régler cet impôt. Ainsi, 88 % des employeurs du secteur privé de l'Ontario n'auraient pas à payer l'ISE ni les frais associés à sa remise. L'exemption serait rajustée pour tenir compte de l'inflation tous les cinq ans en fonction de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario. Si l'on se fonde sur les taux d'inflation prévus, l'exemption devrait passer à 500 000 \$ en 2019.

Afin de mieux cibler l'exemption de l'ISE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, cette dernière serait éliminée pour les employeurs du secteur privé (y compris les groupes d'employeurs associés) ayant une masse salariale de plus de 5 millions de dollars en Ontario. Les organismes de bienfaisance enregistrés continueraient à bénéficier de l'exemption quelle que soit leur masse salariale. Plus de 5 000 grandes entreprises paieraient chacune jusqu'à 7 800 \$ de plus par année.

La conséquence de ces changements serait que les coûts de l'allègement supplémentaire du fardeau des petites entreprises au titre de l'ISE seraient en grande partie compensés par la hausse de l'ISE applicable aux plus grandes entreprises.

## **Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage**

Le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA) a été établi en 2004 afin d'encourager les entreprises à embaucher et à former des apprentis dans les métiers spécialisés. Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable s'élevant entre 35 % et 45 % des salaires et traitements versés aux apprentis admissibles dans des métiers désignés des secteurs de la construction, de l'industrie, de la force motrice et des services.

Le CIFA, à l'instar d'autres programmes d'apprentissage provinciaux, contribue à accroître le nombre de travailleurs qualifiés dans des secteurs clés de l'économie. Dans le budget de 2012, on avait annoncé que l'on passerait en revue l'efficacité et l'efficience du CIFA pour déterminer la mesure dans laquelle il encourage les apprentis à terminer leur programme de formation. Le présent budget fait en sorte que le CIFA soit mieux ciblé à l'avenir et contribue à augmenter les taux d'achèvement dans les métiers admissibles à ce crédit d'impôt. Le CIFA ne s'appliquera plus aux dépenses engagées après le 31 mars 2014 pour les métiers suivants :

- ▶ Technicien(ne) en technologie de l'information – agent de centre d'appels (634a)
- ▶ Technicien(ne) en technologie de l'information – agent de centre d'appels – ventes internes (634d)
- ▶ Technicien(ne) en technologie de l'information – agent de centre d'appels – service à la clientèle (634e)

Cette mesure permettra d'économiser 45 millions de dollars en 2014-2015 et aidera le gouvernement à réaliser les économies visées au titre du soutien des entreprises. Le bulletin sur le CIFA sera mis à jour pour tenir compte de ce changement.

## **Carburants renouvelables et élimination de l'exonération pour le biodiesel**

Le gouvernement s'est engagé à réduire les gaz à effet de serre en Ontario. En 2002, le biodiesel avait été exempté de la taxe de 14,3 cents le litre en vertu de la *Loi de la taxe sur les carburants* afin d'en encourager l'utilisation dans la province. Les exigences du gouvernement fédéral sur la teneur en carburant renouvelable du diesel sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Par conséquent, l'exonération de la taxe sur les carburants de l'Ontario pour le biodiesel n'a plus sa raison d'être.

L'Ontario prendra des mesures pour actualiser ses politiques sur les carburants de transport verts en proposant :

- ▶ d'abroger l'exonération de la taxe sur les carburants pour le biodiesel à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014;
- ▶ de consulter les parties concernées au sujet d'un mandat provincial en ce qui a trait aux carburants diesel plus verts, notamment au sujet des exigences relatives à la teneur en carburant renouvelable et aux gaz à effet de serre.

En soutenant l'innovation et en mobilisant les investissements dans la technologie de pointe, l'Ontario encourage le développement de la prochaine génération de bioproduits et les investissements de l'industrie dans le secteur en expansion de la bioéconomie dans la province.

## **Examen du régime d'imposition de l'industrie minière**

En vertu de la *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*, l'Ontario perçoit un impôt de 10 % (5 % pour les mines éloignées) sur les bénéfices tirés de l'extraction des minéraux (autres que les diamants) dans la province. La Commission de la réforme des services publics de l'Ontario (Commission Drummond) a indiqué que le régime d'imposition du secteur minier avait été conçu pour encourager les investissements à un moment où les taux d'imposition des sociétés étaient élevés. Selon une étude de PwC menée en 2011, le fardeau fiscal de l'Ontario était le plus bas parmi les provinces et territoires canadiens qui ont des mines de minéraux métallifères en activité.

Dans le budget de 2012, le gouvernement avait annoncé son intention de mener un examen afin de déterminer si l'Ontario reçoit une compensation équitable pour ses ressources non renouvelables.

Au cours des prochains mois, le gouvernement compte travailler avec les parties concernées pour s'assurer que la province soutient l'exploration et la production minière tout en recevant la part qui lui revient sur l'exploitation de ses ressources.

## Mesures fiscales fédérales

### **Accélération de la déduction pour amortissement pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation**

La déduction pour amortissement (DPA) est la portion du coût d'immobilisation de biens amortissables, tels que les machines et le matériel, qui peut être déduite aux fins de l'impôt sur le revenu. Les gouvernements fédéral et provincial offrent actuellement une déduction pour amortissement accéléré temporaire de 50 % sur les machines et le matériel de fabrication et de transformation acquis après le 18 mars 2007 et avant 2014.

L'Ontario imitera la mesure proposée par le gouvernement fédéral dans son budget de 2013 et étendra la déduction pour amortissement accéléré aux machines et au matériel de fabrication et de transformation acquis en 2014 ou 2015, sous réserve de la mise en oeuvre de la mesure à l'échelon fédéral. La déduction pour amortissement accéléré sera assujettie à la règle qui limite la déduction à la moitié du montant qui serait normalement déductible au cours de l'année où l'actif a été acquis. Cette mesure coûtera 265 millions de dollars sur une période de trois ans à compter de 2013-2014.

### **Crédit d'impôt pour dividendes**

Le crédit d'impôt pour dividendes (CID) de l'Ontario rend le régime d'imposition sur le revenu plus équitable en tenant compte de l'impôt payé par les sociétés canadiennes au moment de déterminer l'impôt exigible de leurs actionnaires qui résident en Ontario. Sans le CID, le revenu de dividendes versé aux actionnaires serait en réalité imposé deux fois.

L'Ontario surveille en permanence le traitement fiscal des dividendes pour veiller à la bonne intégration des régimes de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des sociétés. Le budget fédéral de 2013 propose des changements au traitement fiscal des dividendes tirés des revenus des sociétés imposés à un taux moindre que le taux d'imposition général du revenu des sociétés, et ce, à compter de 2014.

Le gouvernement de l'Ontario adoptera la même mesure, sous réserve de sa mise en oeuvre par le gouvernement fédéral.

## **Autres mesures fiscales fédérales**

Le budget fédéral de 2013 renferme également plusieurs autres mesures fiscales touchant notamment :

- ▶ l'exonération cumulative des gains en capital sur les actions admissibles de petites entreprises, les biens agricoles admissibles et les biens de pêche admissibles;
- ▶ les pertes agricoles restreintes;
- ▶ la déduction pour compartiments de coffre-fort;
- ▶ le commerce de pertes de fiducies et de sociétés;
- ▶ les dépenses minières;
- ▶ la déduction pour amortissement accéléré applicable au matériel de production d'énergie propre;
- ▶ les opérations de requalification et les stratagèmes d'assurance-vie avec effet de levier.

En vertu de l'Accord de perception fiscale Canada-Ontario, l'Ontario adoptera certaines de ces mesures et leurs dates d'entrée en vigueur, une fois que les changements législatifs et réglementaires auront été approuvés au niveau fédéral.

## **Intégrité des revenus et économie souterraine**

### **Éliminer les échappatoires fiscales**

Un des principes clés d'un régime fiscal équitable et efficace veut que chacun paie sa juste part d'impôts. Si la plupart des particuliers et des entreprises respectent ce principe, certains essaient de s'y soustraire. Réduire l'évasion fiscale est une priorité du gouvernement ontarien, comme en témoignent les mesures qu'il a prises pour supprimer les échappatoires. Donnant suite aux recommandations de la Commission de la réforme des services publics de l'Ontario, la province s'était engagée dans son budget de 2012 à travailler étroitement avec le gouvernement fédéral afin d'accroître les efforts pour résoudre cette question.

En mars 2013, le ministre des Finances de l'Ontario a écrit à son homologue fédéral et à la ministre du Revenu national au sujet de la nécessité d'éliminer les échappatoires fiscales et de s'attaquer à l'économie souterraine. Le budget fédéral de 2013 comprenait des mesures supplémentaires sur ces deux fronts. Les gouvernements ontarien et fédéral ont également négocié une nouvelle entente pour accroître les activités d'application de la loi axées sur la planification fiscale internationale abusive, ce qui permettra de générer des revenus fiscaux supplémentaires de la part des entreprises qui ne paient pas leur juste part d'impôts. Cette entente s'appuie sur une entente existante qui a permis de récupérer des revenus supplémentaires de 500 millions de dollars pour l'Ontario au cours des dernières années, y compris plus de 200 millions de dollars en 2012-2013.

En outre, le gouvernement proposera des mesures législatives prévoyant de nouvelles règles sur la déclaration des opérations d'évitement fiscal abusives similaires à celles présentées par le gouvernement fédéral en novembre 2012 dans le cadre du projet de loi C-48. Ces mesures exigeraient que les contribuables déclarent les opérations d'évitement fiscal abusives visant à échapper au fisc ontarien.

Ces mesures témoignent de l'importance qu'accorde l'Ontario à l'élimination des échappatoires fiscales et à la lutte contre l'évasion fiscale de la part des sociétés. L'Ontario continuera à travailler avec le gouvernement fédéral pour examiner d'autres occasions de consolider l'intégrité du régime fiscal. L'Ontario demande au gouvernement fédéral de s'assurer que les entreprises ne peuvent pas effectuer des opérations dans le but d'éviter de payer leur impôt provincial au moyen de transferts interprovinciaux de bénéfiques et de pertes. Le gouvernement fédéral devrait aussi fournir à la province suffisamment de détails en temps opportun au sujet de ce type d'opérations.

Les initiatives visant à éliminer les échappatoires fiscales devraient générer des revenus fiscaux supplémentaires de plus de 300 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.

### **L'économie souterraine**

Les économies souterraines sont omniprésentes, et l'Ontario ne fait pas exception. Elles imposent un fardeau injuste aux contribuables qui s'acquittent de leurs obligations fiscales et créent des difficultés pour les entreprises honnêtes qui tentent de faire concurrence à celles qui ne respectent pas la loi. Elles exposent les travailleurs vulnérables à des conditions de travail non sécuritaires et les consommateurs à des risques dans un milieu où on les oblige à payer en espèces.

Étant donné que le gouvernement fédéral perçoit désormais 75 % des impôts et taxes de l'Ontario, y compris l'impôt sur le revenu et les taxes de vente, la lutte contre l'économie souterraine nécessite une collaboration étroite entre les deux gouvernements. Conformément à l'engagement pris dans le budget de 2012 et à une des recommandations formulées par la Commission de la réforme des services publics de l'Ontario, l'Ontario et le gouvernement fédéral ont récemment négocié une entente qui améliorera l'intégrité du régime fiscal et générera des revenus fiscaux supplémentaires de la part des particuliers et des sociétés qui ne respectent pas la loi.

Malgré les mesures annoncées dans le budget fédéral de 2013 pour combattre l'économie souterraine, l'Ontario invite le gouvernement canadien à aller plus loin, notamment en rendant publique sa stratégie sur l'économie souterraine, et ce le plus rapidement possible. Une stratégie nationale sensibiliserait le public, fournirait un cadre pour améliorer le partage de l'information entre les provinces et territoires, et soutiendrait les investissements en vue d'identifier les outils technologiques appropriés permettant de contrer les appareils conçus pour éviter d'enregistrer les ventes et de percevoir les taxes.

Les initiatives pour combattre l'économie souterraine devraient générer des revenus additionnels de 400 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.

## **Étoffement de la vérification**

Pour améliorer le respect des lois fiscales de l'Ontario, le gouvernement étendra l'utilisation de son système automatisé d'évaluation des risques pour identifier les comptes présentant les plus hauts risques de pertes fiscales. Cette initiative générera des revenus additionnels de 65 millions de dollars par année.

## **Certificats de paiement**

Les entreprises sont tenues d'obtenir un certificat de paiement du ministre des Finances en vertu de la *Loi sur la taxe de vente au détail* (LTVD) lors d'une vente assujettie à la *Loi sur la vente en bloc*. Pour étoffer l'efficacité des certificats de paiement de taxes, le budget de 2011 avait modifié la LTVD pour permettre au ministre de refuser de délivrer un certificat de paiement tant que les taxes exigibles n'avaient pas été payées ou garanties en vertu des autres lois suivantes : la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public*, la *Loi de la taxe sur les carburants*, la *Loi de la taxe sur l'essence*, la *Loi de la taxe sur le pari mutuel* et la *Loi de la taxe sur le tabac*. Ces modifications devaient rester en vigueur jusqu'au 30 juin 2013. Le gouvernement propose de révoquer la date d'échéance.

## **Stratégie de taxation du tabac**

### ***Ontario sans fumée et lutte contre le tabac illégal***

Le gouvernement tient à poursuivre la stratégie Ontario sans fumée, qui vise à promouvoir et à protéger la santé de la population de la province en luttant contre le tabagisme. Les taux de tabagisme en Ontario sont en voie de devenir les plus bas au Canada, et la province est résolue à réduire la quantité de tabac illégal à bas prix qui circule chez les jeunes.

À l'instar de nombreux autres territoires, l'Ontario se heurte à des difficultés de taille dans sa lutte contre le tabac illégal. Si l'ampleur exacte du marché illégal du tabac varie, on reconnaît généralement qu'elle est considérable. S'appuyant sur la stratégie Ontario sans fumée et le projet de loi 186, *Loi de 2011 appuyant la stratégie Ontario sans fumée par la réduction du tabac de contrebande*, le gouvernement demeure résolu à protéger les jeunes contre les produits de tabac illégaux, à améliorer la sécurité des collectivités et à assurer le paiement des taxes appropriées, là où elles s'appliquent.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, l'Ontario a proposé un certain nombre d'importantes activités de conformité afin de réduire la disponibilité du tabac illégal. Le gouvernement va de l'avant en établissant un mécanisme de surveillance du tabac en feuilles qui exigera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'inscription des cultivateurs, des importateurs, des exportateurs ainsi que de certains transporteurs, transformateurs et marchands. En outre, également à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, de façon générale, seuls les cigarettes et le tabac à coupe fine portant un seul timbre intégré (qui remplacera le timbre du gouvernement fédéral) pourront être vendus au détail. Le ministère des Finances et la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario ont signé une entente de partage d'information prévoyant la suspension ou la révocation de l'inscription aux fins des jeux (licences de loterie) des détaillants qui vendent du tabac illégal.

Le gouvernement étudie aussi d'autres initiatives de conformité, notamment l'apport de modifications à la *Loi de la taxe sur le tabac* afin de réduire le tabac illégal en Ontario.

Ces initiatives incluent :

- ▶ l'augmentation des amendes pour les contrevenants reconnus coupables d'infractions liées au tabac illégal;
- ▶ la confiscation des articles saisis comme preuves de la violation de la *Loi de la taxe sur le tabac*;
- ▶ le renforcement d'autres dispositions pour accroître l'efficacité de la loi aux fins du respect des engagements du gouvernement.

Le ministère des Finances continue de travailler étroitement avec divers organismes d'application de la loi afin de combattre le tabac illégal. Depuis 2008, plus de 223 millions de cigarettes illégales, 2,5 millions de cigares non taxés et 74 millions de grammes de tabac à coupe fine ou d'autres produits du tabac non taxés ont été saisis par les enquêteurs et inspecteurs du ministère.

Le gouvernement se préoccupe du déménagement proposé du poste frontalier de Cornwall du côté américain ainsi que des répercussions que cela pourrait avoir sur la sécurité de la collectivité en général et sur la contrebande du tabac en particulier. La ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels a écrit à son homologue fédéral pour demander au gouvernement de ne pas déménager le poste du côté américain.

Les mesures d'application de la loi plus musclées prises par le gouvernement devraient générer des revenus supplémentaires de 350 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.

**Nouvelle relation avec les Premières Nations dans le dossier du tabac**

Le gouvernement reconnaît la place importante qu'occupe le tabac dans l'économie des Premières Nations et est déterminé à établir un nouveau partenariat avec ces communautés. À cette fin, le gouvernement a chargé un facilitateur spécialiste de préparer un rapport dans le but de mieux comprendre les intérêts des Premières Nations et leurs préoccupations concernant le tabac dans les réserves. Le rapport *Tobacco on Reserve: Perspectives Shared from First Nations*, qui a été rédigé en janvier 2012, recommande que le gouvernement mobilise plus activement les Premières Nations dans le dossier du tabac. Le gouvernement met en application cette recommandation en appuyant deux projets pilotes avec la Première Nation des Chippawas de la Thames et le Conseil des Mohawks d'Akwesasne pour étudier des moyens de moderniser le système d'allocation actuel des produits du tabac non marqués et pour explorer les modèles d'autoréglementation du tabac dans les réserves des Premières Nations. Ces projets ont fourni une bonne occasion de mener des recherches conjointes, de favoriser le dialogue et de donner le coup d'envoi d'une nouvelle relation entre les Premières Nations de l'Ontario et la province.

## Résumé des mesures

**TABLEAU 4.1 Mesures fiscales du budget de 2013**  
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Soutien des entreprises mieux ciblé</b>			
Impôt-santé des employeurs	0	(5)	(5)
Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA) <sup>1</sup>	15	45	50
Exonération pour le biodiesel	0	4	4
<b>Mesures fiscales fédérales parallèles</b>			
Accélération de la déduction pour amortissement pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation	(15)	(85)	(165)
Crédit d'impôt pour dividendes	15	65	70
Autres mesures fiscales fédérales	25	65	60
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>89</b>	<b>14</b>

<sup>1</sup> Les économies annuelles découlant d'un meilleur ciblage du CIFA, qui est comptabilisé dans les charges, sont incluses dans les économies visées par le gouvernement au titre du soutien des entreprises.

## Autres mesures et modifications de forme

Le gouvernement entend présenter des modifications pour clarifier que les dispositions sur la séparation involontaire des conjoints mariés ou de fait pour des raisons médicales ne s'appliquent pas aux fins du crédit de taxe de vente de l'Ontario.

Le gouvernement proposera des modifications à diverses lois fiscales ainsi que d'autres modifications de forme à diverses lois, notamment les suivantes, pour améliorer l'efficacité administrative, mieux appliquer la loi, maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal et du système de perception des revenus de l'Ontario, clarifier les lois et assouplir les règlements afin de préserver l'objet des politiques :

- *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public*
- *Loi de 1998 de l'impôt sur l'administration des successions*
- *Loi sur l'évaluation foncière*
- *Loi sur l'administration financière*
- *Loi de 2003 sur la stabilisation des taux d'assurance-automobile*
- *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*
- *Loi de 2006 sur la cité de Toronto*
- *Loi de la taxe sur les carburants*
- *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*
- *Loi de la taxe sur l'essence*
- *Loi de 1992 sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises*
- *Loi de 2011 sur les services de logement*
- *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire*
- *Loi de l'impôt sur le revenu*
- *Loi sur les assurances*
- *Loi sur les droits de cession immobilière*
- *Loi de 2006 sur la législation*
- *Loi de 2002 sur la prescription des actions*
- *Loi sur les personnes morales*
- *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*
- *Loi sur les alcools*
- *Loi sur l'imposition des sociétés*
- *Loi de 2006 sur la législation*
- *Loi de 2002 sur la prescription des actions*
- *Loi sur les alcools*
- *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*
- *Loi sur les régies des routes locales*
- *Loi sur l'éducation*
- *Loi de 2000 sur le commerce électronique*
- *Loi sur l'assurance maritime*
- *Loi de 1998 sur l'électricité*
- *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*
- *Loi sur l'impôt-santé des employeurs*
- *Loi sur le ministère du Revenu*

- *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*
- *Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial*
- *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*
- *Loi de la taxe sur le pari mutuel*
- *Loi de 2001 sur les municipalités*
- *Loi sur les courtiers d'assurance inscrits*
- *Loi de 1997 sur la Société d'évaluation foncière des municipalités*
- *Loi de 2007 sur la modernisation de la réglementation*
- *Loi sur les régies des services publics du Nord*
- *Loi sur la taxe de vente au détail*
- *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif*
- *Loi sur les valeurs mobilières*
- *Loi favorisant un Ontario sans fumée*
- *Loi de 2010 sur la prestation ontarienne pour l'énergie propre*
- *Loi de 2007 sur les impôts*
- *Loi sur les régimes de retraite*
- *Loi de 2006 sur le financement par surcroît d'impôts*
- *Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés*
- *Loi de la taxe sur le tabac*



## Section B : Réforme des régimes de retraite

### Introduction

L'Ontario continue d'actualiser le cadre des régimes de retraite d'employeurs, de s'attaquer aux enjeux de taille auxquels se heurtent un grand nombre de régimes de retraite et d'améliorer l'abordabilité et la viabilité des régimes du secteur public. Le gouvernement a présenté une réforme des régimes de retraite par l'entremise de deux projets de loi, à savoir le projet de loi 236, *Loi de 2010 modifiant la Loi sur les régimes de retraite*, et le projet de loi 120, *Loi de 2010 sur la pérennité des prestations de retraite*. Ces deux projets de loi ont été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée législative. Depuis l'adoption du premier de ces deux projets de loi en mai 2010, le gouvernement a mis en oeuvre plus de 30 initiatives législatives ou réglementaires.

### Progrès réalisés jusqu'ici

L'importante modernisation des règlements s'appliquant aux régimes de retraite des employés en Ontario a permis d'apporter de nombreux amendements aux projets de loi 236 et 120 qui ont été adoptés au cours des 12 derniers mois. L'élimination des liquidations partielles allégera dans bien des cas l'administration des régimes, tandis que l'acquisition immédiate des droits pour tous les participants et les droits d'acquisition réputée pour tous les participants admissibles touchés par une mise à pied permettront de préserver les droits des employés. Les « participants retraités » sont maintenant explicitement reconnus dans tous les règlements pris en application de la *Loi sur les régimes de retraite (LRR)*, et les règles sur la répartition de l'excédent ont été clarifiées. Le pouvoir du surintendant des services financiers d'ordonner la liquidation totale d'un régime a également été clarifié, et les seuils pour débloquer des prestations peu élevées ont été augmentés.

Le gouvernement a pris des mesures pour aider les régimes à gérer leurs obligations en matière de capitalisation dans un contexte où les taux d'intérêt à long terme demeurent historiquement bas. En allégeant les pressions exercées sur la trésorerie de bon nombre de régimes, ces changements visent à favoriser la croissance économique, à créer des emplois et à préserver les prestations de retraite pour la population de la province.

En réponse aux observations des parties concernées, le gouvernement a prolongé les mesures d'allègement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité de certains régimes interentreprises de l'Ontario jusqu'en 2017. Cette prolongation fournira suffisamment de temps pour élaborer un système de réglementation global des régimes à prestations cibles interentreprises, incluant les régimes à lois d'application multiples.

Les mesures d'allégement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité pour les régimes à prestations déterminées du secteur privé ont également été prolongées de trois ans. Près de 400 régimes ont bénéficié des mesures d'allégement offertes de 2009 à 2012. On s'attend à ce qu'au moins autant de régimes profitent des mesures d'allégement mises en place en novembre 2012. Les régimes de retraite à employeur unique admissibles du secteur parapublic ont également bénéficié des mesures d'allégement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité s'ils démontraient avoir fait des gestes pour améliorer la viabilité et l'abordabilité de leur régime à long terme.

Les changements connexes incluent des modifications permanentes aux règlements pris en application de la LRR qui autorisent l'amortissement du nouveau passif à long terme et du nouveau déficit de solvabilité à partir d'un an suivant la date d'évaluation. Les modifications à la LRR et aux règlements pris en application de celle-ci autorisent désormais les employeurs du secteur privé admissibles à utiliser des lettres de crédit irrévocables au lieu des contributions en espèces pour couvrir une portion importante des paiements à l'égard du déficit de solvabilité.

## Réformes en cours sur les régimes de retraite

Les observations des parties concernées en réponse aux messages affichés sur le Registre ontarien de la réglementation serviront à l'élaboration des règlements proposés pour simplifier le déblocage des comptes immobilisés, régis par l'Ontario, pour cause de difficultés financières et pour mettre en œuvre les dispositions sur le « partage des pensions » du projet de loi 236. Les règlements sur le « partage des pensions » seraient mis en œuvre parallèlement à des règles connexes touchant les transferts d'actifs et de passifs lorsque les régimes de retraite des sociétés sont restructurés plus tard.

De plus, le gouvernement entend :

- ▶ examiner la récente décision de la Cour d'appel de l'Ontario concernant le droit des conjoints dans l'affaire *Carrigan c. Carrigan*, proposer des modifications à la LRR et, au besoin, modifier les règlements pris en application de celle-ci;
- ▶ modifier les règlements pris en application de la LRR et, si nécessaire, proposer des modifications à la LRR permettant le transfert des actifs et la conversion des régimes de retraite d'employeur unique à des régimes de retraite conjoints, si certaines conditions sont respectées;
- ▶ appliquer une nouvelle analyse en cas de doute quant à la capitalisation afin de déterminer quand les régimes non tenus de satisfaire aux exigences de capitalisation selon l'approche de solvabilité doivent présenter leur évaluation annuelle;

- ▶ établir un cadre pour les congés de cotisations précisant les conditions d'admissibilité et exigeant que les parties touchées soient adéquatement informées;
- ▶ mettre à jour les exigences réglementaires pour tenir compte des changements appropriés apportés aux normes professionnelles établies par des organes de réglementation;
- ▶ prescrire les règles relatives aux documents et aux déclarations des anciens participants et des participants retraités.

Dans le budget de 2012, le gouvernement avait annoncé son intention d'adopter un cadre de gestion commune des actifs. Il avait nommé Bill Morneau à titre de conseiller en investissement pour les régimes de retraite et l'avait chargé de consulter les parties intéressées et de formuler des recommandations. Le gouvernement est très reconnaissant à M. Morneau de ses recommandations, qui ont été rendues publiques en novembre 2012.

Le gouvernement poursuit ses consultations sur les constats issus du travail de M. Morneau. Conscient de la complexité de la tâche, il entend mettre sur pied un groupe de travail technique qui le conseillera sur la conception et la gouvernance d'une entité de gestion commune des actifs ainsi que sur les enjeux liés à la transition au moment de la création d'une telle entité.

## **Autres innovations en matière de retraite**

La portée des régimes de retraite a diminué au cours des dernières années, et les nouveaux employés n'ont souvent plus accès aux régimes à prestations déterminées du secteur privé. De plus en plus, on demande la mise en place de nouvelles options d'épargne-retraite plus flexibles qui accroîtraient la protection offerte, rehausseraient la sécurité du revenu de retraite et permettraient aux promoteurs des régimes de mieux gérer les coûts.

Les régimes de pension agréés collectifs (RPAC) ont pour but de faciliter l'épargne en prévision de la retraite en fournissant aux salariés et aux travailleurs autonomes un nouveau type de véhicule d'épargne à faible coût, géré par des professionnels et transférable. Le gouvernement fédéral a récemment mis en oeuvre les changements législatifs nécessaires pour soutenir la création des RPAC. Le gouvernement de l'Ontario consultera maintenant les parties concernées pour déterminer la façon dont les RPAC devraient être mis en oeuvre à titre d'option d'épargne-retraite, avant de présenter des mesures législatives. Il sera important de faire en sorte, par exemple, que les participants soient adéquatement protégés et que les coûts d'administration demeurent peu élevés.

Les régimes à prestations cibles constituent un autre exemple de régimes innovateurs qui offrent une approche d'épargne-retraite plus souple. Ces régimes exigent des cotisations fixes donnant droit à des prestations déterminées. Si les cotisations se révèlent insuffisantes pour capitaliser les prestations cibles, les prestations des participants retraités et des participants actifs seraient rajustées pour assurer la viabilité du régime.

L'Ontario apportera des changements réglementaires en regard des prestations cibles offertes dans le cadre de régimes de retraite interentreprises admissibles, conformément à ce qui avait été annoncé en 2010. En supposant que les questions fiscales en suspens au niveau fédéral seront réglées, le gouvernement élaborera aussi, en consultation avec les parties concernées, un cadre visant les régimes à prestations cibles à employeur unique, qui traitera notamment des règles de capitalisation, de la gouvernance, du calendrier des réductions à apporter aux prestations, des améliorations permises aux prestations et des avis aux participants et aux participants retraités.

## **Section C : Assurance-automobile**

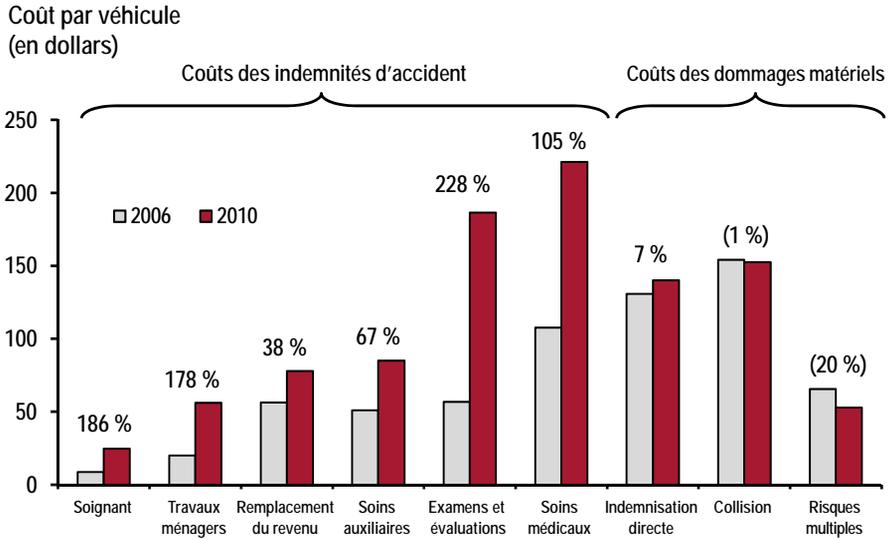
### **Introduction**

Le gouvernement s'appuie sur ses succès passés pour stabiliser les coûts d'assurance-automobile pour les plus de neuf millions de conducteurs de la province en proposant une stratégie de réduction des coûts et des taux visant à abaisser de 15 % les taux moyens d'assurance-automobile. En outre, le gouvernement continue de proposer des modifications pour moderniser d'autres mesures législatives provinciales sur l'assurance afin de favoriser un marché efficient et concurrentiel.

### **La nécessité d'une réforme de l'assurance-automobile**

De 2006 à 2010, il y a eu en Ontario une augmentation considérable des coûts des demandes de règlement en raison de la fraude au sein du système et de l'utilisation excessive des indemnités d'accident. Cette hausse substantielle était principalement attribuable à l'augmentation des coûts liés aux demandes d'indemnités d'accident (par exemple, les examens et évaluations, les services d'auxiliaires et les travaux ménagers). Si les coûts liés aux indemnités pour les réparations des dommages aux véhicules sont demeurés stables, les coûts liés à d'autres indemnités ont plus que doublé.

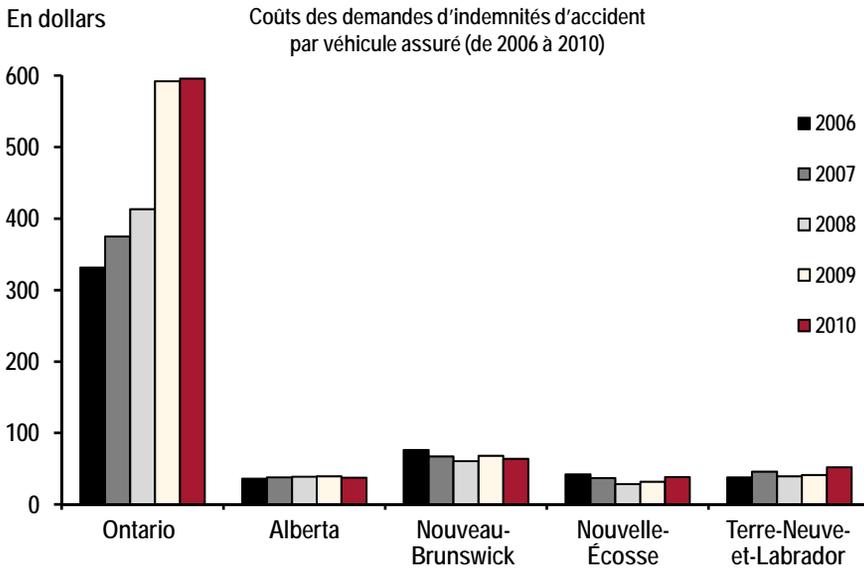
**GRAPHIQUE 4.1** De 2006 à 2010, les coûts des demandes d'indemnités d'accident ont augmenté plus rapidement que les coûts des demandes d'indemnités pour les dommages matériels



Source : Rapport provisoire du Groupe de travail antifraude de l'assurance-automobile, décembre 2011.

En 2006, du fait de sa générosité, le régime d'assurance-automobile de l'Ontario enregistrait déjà des demandes d'indemnités beaucoup plus élevées que dans d'autres provinces ayant un système d'assurance-automobile privé similaire, comme l'Alberta, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Entre 2006 et 2010, ces coûts ont encore grimpé en Ontario de 91 %.

**GRAPHIQUE 4.2 Hausse des coûts des demandes d'indemnités d'accident de 2006 à 2010**

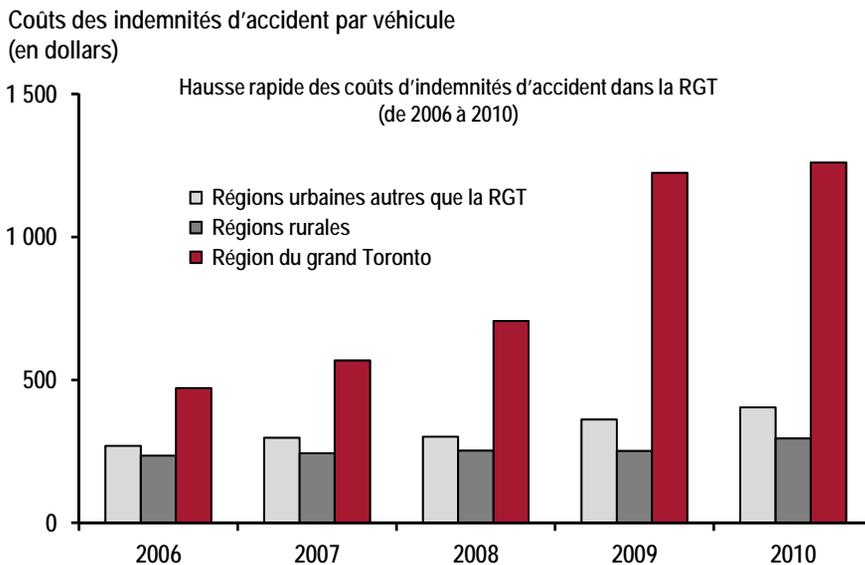


Source : Agence statistique d'assurance générale.

La hausse des coûts des demandes d'indemnités d'accidents en Ontario entre 2006 et 2010 a été particulièrement rapide dans la région du grand Toronto (RGT).

- ▶ Les coûts des demandes d'indemnités d'accident en Ontario entre 2006 et 2010 ont augmenté de 2,4 milliards de dollars, et la plus grande partie de cette hausse, soit 2 milliards de dollars, était attribuable à la RGT.
- ▶ En 2010, les coûts des demandes d'indemnités d'accident par véhicule dans la RGT étaient plus du quadruple de ceux dans les régions rurales de la province<sup>1</sup>.

#### GRAPHIQUE 4.3 Hausse des coûts des demandes d'indemnités d'accident dans la RGT de 2006 à 2010



Source : Rapport provisoire du Groupe de travail antifraude de l'assurance-automobile, décembre 2011.

### Les réformes de l'assurance-automobile réduisent les coûts

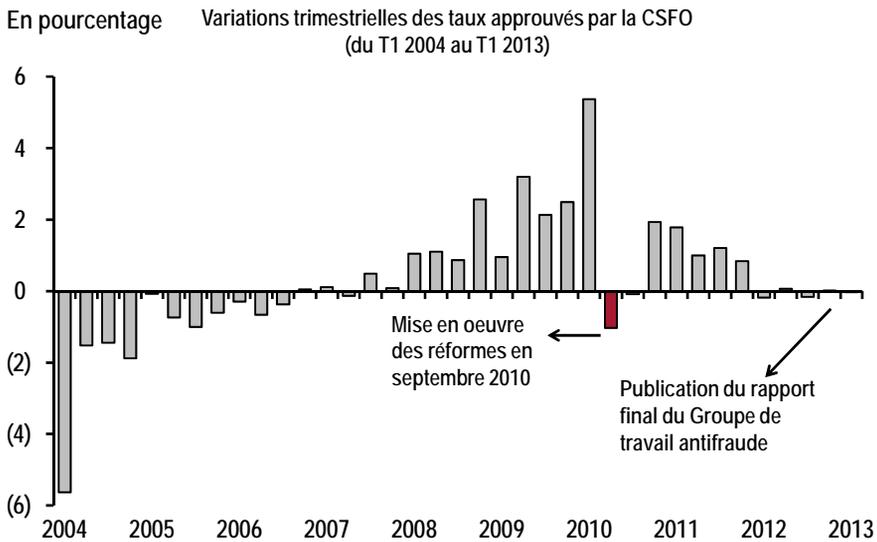
En septembre 2010, le gouvernement a considérablement réformé le système d'assurance-automobile de la province afin de s'attaquer aux importantes hausses des coûts des demandes d'indemnités. Les réformes adoptées en septembre 2010 ont permis de contenir les coûts, d'offrir un plus grand choix aux consommateurs et de simplifier le système d'assurance-automobile. Grâce à ces réformes et aux mesures prises par le gouvernement sur une base continue, les coûts ont été réduits, les taux se sont stabilisés et commencent maintenant à baisser.

<sup>1</sup> Rapport provisoire du Groupe de travail antifraude de l'assurance-automobile, décembre 2011.

## Les réformes de l'assurance-automobile réduisent les coûts

En septembre 2010, le gouvernement a considérablement réformé le système d'assurance-automobile de la province afin de s'attaquer aux importantes hausses des coûts des demandes d'indemnités. Les réformes adoptées en septembre 2010 ont permis de contenir les coûts, d'offrir un plus grand choix aux consommateurs et de simplifier le système d'assurance-automobile. Grâce à ces réformes et aux mesures prises par le gouvernement sur une base continue, les coûts ont été réduits, les taux se sont stabilisés et commencent maintenant à baisser.

GRAPHIQUE 4.4 Les taux d'assurance-automobile ont commencé à baisser

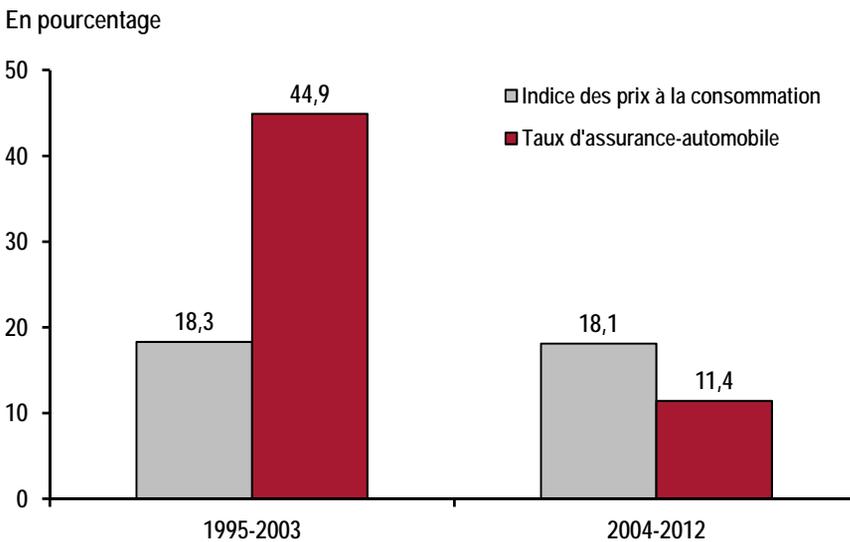


Source : Commission des services financiers de l'Ontario.

## Les taux ont augmenté à un rythme inférieur à l'inflation

De 2004 à 2012, la croissance des taux d'assurance-automobile en Ontario a été plus lente que l'inflation. De 1995 à 2003, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 18,3 % alors que la hausse des taux d'assurance-automobile a été de l'ordre de 44,9 %. De 2004 à 2012, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 18,1 % tandis que les taux d'assurance-automobile se sont accrus de 11,4 %.

GRAPHIQUE 4.5 Depuis 2003, la croissance des taux d'assurance-automobile a été maintenue à un niveau inférieur au taux d'inflation



Sources : Commission des services financiers de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

## **Stratégie de l'Ontario pour réduire les coûts et les taux d'assurance-automobile**

Le gouvernement poursuit une stratégie efficace pour stabiliser et commencer à réduire les taux d'assurance-automobile grâce à la diminution des coûts liés aux demandes d'indemnités, en apportant des changements majeurs au système de l'assurance-automobile, comme les réformes de septembre 2010. Cependant, il est essentiel de prendre d'autres mesures pour que les taux continuent de diminuer par suite de ces réformes. On doit s'attaquer à certaines questions cruciales qui continuent de causer de l'incertitude pour les assureurs quant aux coûts et qui empêchent une réduction significative des taux pour les plus de neuf millions d'automobilistes ontariens. Misant sur le succès des réformes de 2010, le gouvernement continue de prendre des mesures.

En janvier 2013, le gouvernement a approuvé des modifications aux règlements pour donner suite à certaines des réformes proposées dans le rapport final du Groupe de travail antifraude de l'assurance-automobile à la fin de 2012 et pour renforcer les mesures déjà prises afin de combattre la fraude et de protéger les consommateurs. Ces modifications, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, contribueront à prévenir la fraude à l'assurance-automobile et à protéger les consommateurs en :

- ▶ exigeant des assureurs qu'ils fournissent aux demandeurs toutes les raisons du refus de leur demande de règlement;
- ▶ donnant aux demandeurs le droit de recevoir un relevé bimensuel indiquant les indemnités qui sont versées en leur nom;
- ▶ faisant jouer aux demandeurs un rôle plus important dans la prévention de la fraude en les obligeant à prouver qu'ils se sont fait soigner dans une clinique de santé;
- ▶ rendant les fournisseurs passibles de sanctions en cas de surfacturation de biens et de services aux assureurs et en leur interdisant de demander aux consommateurs de signer des formulaires vierges.

### **Une réduction des taux de 15 % en moyenne**

Le gouvernement renforce ces mesures en proposant une stratégie de réduction des coûts et des taux de l'assurance-automobile pour diminuer de 15 % la moyenne des taux. Cela intensifierait les efforts que le gouvernement déploie actuellement pour régler les problèmes importants auxquels fait face le système d'assurance-automobile et améliorerait la transparence et la reddition de comptes de façon à entraîner des économies et à réduire ainsi les taux pour les conducteurs de l'Ontario.

Pour atteindre ses objectifs de réduction des taux, le gouvernement déposera des modifications législatives qui, si elles étaient adoptées :

- ▶ prévoiraient une réduction moyenne des taux de 15 % dans un délai prescrit par règlement;
- ▶ confèreraient au surintendant des services financiers le pouvoir d'exiger que les assureurs déposent leurs taux;
- ▶ obligerait les assureurs à offrir des taux plus bas aux consommateurs qui ont un dossier sans accident;
- ▶ rendraient exécutoires les directives du surintendant dont il est fait mention dans l'Annexe sur les indemnités d'accident légales;
- ▶ élargiraient et moderniseraient les pouvoirs du surintendant en matière d'enquêtes et d'application de la loi, particulièrement dans le domaine de la prévention des fraudes;
- ▶ accorderaient à la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) le pouvoir d'agréer et de superviser les pratiques d'affaires des cliniques médicales et des fournisseurs de soins qui facturent les compagnies d'assurance-automobile;
- ▶ consolideraient les examens obligatoires de l'assurance-automobile.

De plus, le gouvernement mettra sur pied un mécanisme pour assurer la transparence et la reddition de comptes qui prendra la forme d'un rapport annuel indépendant sur l'incidence des réformes de l'assurance-automobile effectuées jusqu'à présent sur les coûts et les primes. Ce rapport, qui sera préparé par des spécialistes externes, se penchera sur les coûts de l'industrie et les changements apportés aux taux payés par les automobilistes ontariens et proposera des recommandations sur les mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires afin d'atteindre les objectifs de réduction du gouvernement.

Le gouvernement intensifiera aussi sa stratégie actuelle de réduction des coûts et des taux de l'assurance-automobile en :

- ▶ transformant le système actuel de règlement des différends dans le domaine de l'assurance-automobile en nommant un expert qui passera en revue le système et proposera des modifications législatives pendant l'automne 2013;
- ▶ basant les prestations d'assurance-automobile sur des preuves médicales en demandant à l'organisme de réglementation de présenter un rapport intermédiaire cette année sur les progrès du projet relatif au protocole de traitement des blessures mineures;
- ▶ examinant d'autres mesures pour récompenser la conduite prudente et réduire les coûts et les primes.

En outre, le gouvernement demandera à la Commission des services financiers de l'Ontario de réduire le niveau repère de rendement des capitaux propres utilisé dans les demandes de taux.

Le gouvernement poursuivra aussi des études et des consultations sur d'autres initiatives de réduction des coûts, y compris un mécanisme de surveillance provincial des pratiques de remorquage et la modification de la définition de déficience invalidante dans l'Annexe sur les indemnités d'accident légales.

### **Modernisation de la réglementation de l'assurance**

Le budget de 2012 faisait mention des initiatives mises en oeuvre par le gouvernement pour passer en revue et moderniser la *Loi sur les assurances*. En juin 2012, le gouvernement a adopté des modifications législatives pour moderniser les parties de la *Loi sur les assurances* portant sur l'assurance-vie et sur l'assurance contre les accidents et la maladie. Ces modifications renforcent la protection des consommateurs, réduisent le fardeau réglementaire et harmonisent les dispositions avec celles en vigueur ailleurs au Canada. Elles comportent aussi des mesures pour améliorer l'efficacité de la réglementation du secteur des assurances par la CSFO en conférant au surintendant des services financiers le pouvoir d'imposer des sanctions administratives pécuniaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Faisant fond sur ces mesures de modernisation, le gouvernement a l'intention de proposer, à l'automne 2013, des modifications aux lois pertinentes afin d'exiger que toutes les compagnies d'assurance qui exercent des activités en Ontario, à l'exception des assureurs membres du fonds mutuel d'assurance-incendie, soient constituées en personne morale dans des territoires de compétence où la solvabilité est réglementée conformément aux normes modernes internationales. Les assureurs touchés bénéficieraient d'une période de transition. Ces modifications constituent des initiatives importantes pour l'Ontario, car elles consolideront la réputation de la province comme un marché moderne doté de règlements efficaces.



## Section D : Valeurs mobilières

### Introduction

Le gouvernement poursuit la mise à jour des lois sur les valeurs mobilières afin de maintenir un cadre réglementaire solide et efficace et le bon fonctionnement des marchés financiers de l'Ontario. Des marchés financiers bien réglementés offrent des produits sûrs et attrayants aux investisseurs, l'accès à d'importantes sources de capitaux aux entreprises et des gains d'efficience au secteur des valeurs mobilières.

Toronto est la capitale financière du Canada et un centre financier de calibre international. Étant donné que les marchés financiers maintiennent leur dynamisme et continuent à se mondialiser, l'Ontario doit de plus en plus faire preuve de vigilance et consolider sa réputation en adoptant des règlements conformes aux normes internationales et qui contribuent à atténuer les risques pour le système financier, y compris ceux découlant des marchés dérivés.

### Réglementation des valeurs mobilières

Le gouvernement entend proposer des changements pour mettre à jour et renforcer les lois sur les valeurs mobilières et les mesures législatives connexes, à savoir :

- ▶ des modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières* et à la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* pour renforcer leur application et mieux protéger les investisseurs en clarifiant les procédures que doit suivre la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) au moment de partager les résultats d'enquête avec d'autres organes de réglementation et les autorités chargées de l'application des lois, et en ajoutant des infractions pour tentatives de fraude et de manipulation du marché;
- ▶ des changements à la *Loi sur les valeurs mobilières* pour étoffer et clarifier les dispositions sur les opérations d'initié;
- ▶ des changements aux mesures législatives de l'Ontario sur les sûretés mobilières pour faciliter l'accès des entreprises et des institutions financières aux sûretés de premier rang au moyen d'un nantissement en espèces, ou faciliter l'attribution de telles sûretés. D'importants progrès ont été faits dans ce dossier, et des consultations sont prévues pour finaliser les principaux aspects de ces propositions pour s'assurer que les différents intérêts ont été représentés.

À la suite de consultations menées en conjonction avec la CVMO, le gouvernement entend proposer d'autres changements pour mettre à jour la *Loi sur les valeurs mobilières*, comme suit :

- ▶ la mise à jour des obligations d'information sur les fonds cotés en bourse pour qu'elles prévoient la divulgation de renseignements clairs, concis et comparables aux investisseurs et soient plus conformes à celles s'appliquant aux fonds mutuels;
- ▶ au besoin, le suivi des affaires en cours de jugement qui sont surveillées de près par le gouvernement, la suspension du délai de prescription dans le cas des recours en responsabilité civile sur le marché secondaire pour l'obtention d'une autorisation de poursuivre;
- ▶ la mise à jour des exigences relatives au système d'alerte et autres obligations connexes s'appliquant aux offres publiques d'achat afin d'assurer une plus grande transparence pour les organes de réglementation et le public;
- ▶ l'étoffement des dispositions sur les opérations d'initié et les transactions internes, notamment en ce qui a trait à leur application aux fonds d'investissement;
- ▶ l'élargissement de la définition de « participant au marché »;
- ▶ l'étoffement de la trousse d'outils dont dispose la CVMO pour réglementer les marchés financiers de l'Ontario en modifiant la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* pour :
  - élargir le rôle de la CVMO en ce qui a trait à la stabilité financière et au risque systémique;
  - accroître le pouvoir de la CVMO d'imposer des exigences relatives à l'information qui lui est présentée;
  - élargir la portée des examens de la conformité de la CVMO;
  - élargir le recours aux ordonnances de blocage.

Ces changements contribueraient à renforcer le cadre réglementaire des valeurs mobilières de l'Ontario ainsi que l'efficacité et la réceptivité de la CVMO en tant qu'organisme de réglementation.

Le gouvernement soutient sans réserve une plus grande mixité des sexes au sein des conseils d'administration et parmi les équipes de direction des grandes sociétés, des entreprises sans but lucratif et d'autres grands organismes. Il envisagera, en conjonction avec d'autres organisations, dont la CVMO, la façon la plus appropriée pour les entreprises de communiquer les mesures qu'elles prendront pour accroître la participation des femmes au sein des conseils et des équipes de haute direction.

## **Actions de General Motors détenues par l'Ontario**

Maintenant que le secteur automobile s'est rétabli, l'Ontario continuera à surveiller la valeur des actions qu'il détient encore dans la société General Motors et déterminera le moment approprié pour s'en départir.



# CHAPITRE **V**

## EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE





## Points saillants

- ☑ Les emprunts à long terme sur les marchés publics en 2013-2014 devraient totaliser 33,4 milliards de dollars, soit 3,2 milliards de dollars de moins que le montant emprunté en 2012-2013.
- ☑ Grâce à des déficits moins élevés, le total des besoins d'emprunt pour 2013-2014 est de 7,2 milliards de dollars de moins que les prévisions du budget de 2012. Les emprunts à long terme en 2013-2014 sont désormais de 5,7 milliards de dollars inférieurs aux chiffres projetés dans le budget de 2012 et les emprunts à court terme ont été réduits de 1,5 milliard de dollars.
- ☑ La dette nette devrait se chiffrer à 252,8 milliards de dollars au 31 mars 2013, ce qui est inférieur aux 259,8 milliards de dollars prévus dans le budget de 2012.
- ☑ On s'attend à ce que le rapport dette nette-PIB de la province soit de 37,5 % à la fin de l'exercice 2012-2013, comparativement au 39,4 % prévu dans le budget de 2012. Ce rapport devrait atteindre un sommet de 40,4 % en 2015-2016, ce qui est inférieur au taux de 41,3 % prévu dans le budget de 2012.
- ☑ Une fois le déficit éliminé d'ici 2017-2018, les augmentations des dépenses globales se limiteront à un pourcentage équivalant à 1 % de moins que le taux de croissance du PIB jusqu'à ce que le rapport dette nette-PIB de la province retourne au niveau de 27 % enregistré avant la récession.
- ☑ Les charges liées à l'intérêt sur la dette devraient être de 10 372 millions de dollars en 2012-2013 et de 10 605 millions de dollars en 2013-2014, ce qui est inférieur de 247 millions de dollars et de 610 millions de dollars, respectivement, aux prévisions du budget de 2012. Ces diminutions résultent principalement de l'incidence des taux d'intérêt plus faibles que prévu et des déficits moins élevés.
- ☑ Pour 2013-2014, une variation de un point de pourcentage des taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer l'intérêt sur la dette de quelque 408 millions de dollars pour la province.

## Emprunts à long terme sur les marchés publics

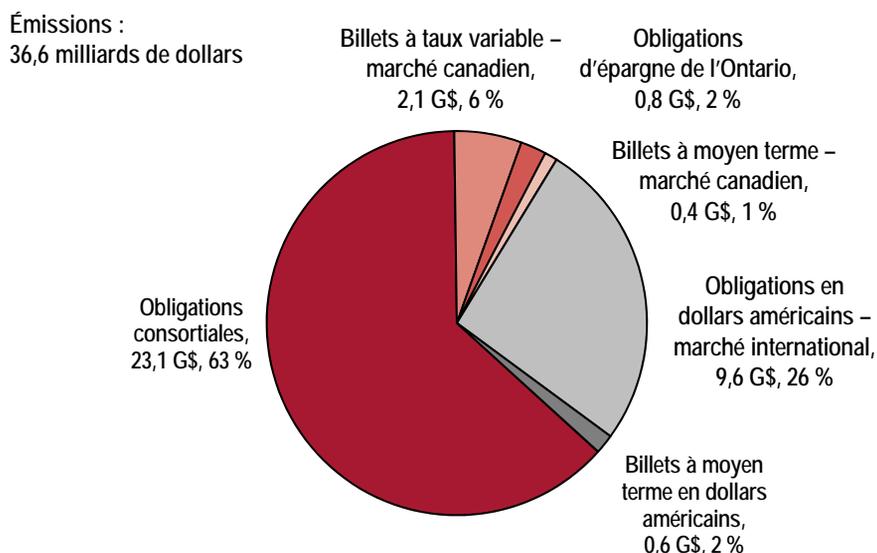
L'Ontario a réussi à exécuter son programme d'emprunt annuel en 2012-2013, malgré les défis auxquels les marchés des capitaux font toujours face à l'échelle internationale. La province a emprunté 36,6 milliards de dollars en 2012-2013, tirant parti des taux d'intérêt historiquement bas et de la forte demande d'obligations de l'Ontario.

Grâce à des déficits moins élevés, le total des besoins d'emprunt de la province en 2013-2014 a été réduit de 7,2 milliards de dollars comparativement aux prévisions du budget de 2012. Cette réduction aura une incidence sur les emprunts à court et à long terme. Les emprunts à long terme sur les marchés publics en 2013-2014 sont désormais de 5,7 milliards de dollars inférieurs aux chiffres projetés dans le budget de 2012 et les emprunts à court terme devraient être de 1,5 milliard de dollars inférieurs.

La forte demande d'actifs en dollars canadiens de la part des investisseurs internationaux, la liquidité des obligations de référence de l'Ontario et la confiance qu'inspire toujours la province ont permis à l'Ontario de contracter 72 % de ses emprunts sur le marché du dollar canadien en 2012-2013, ce qui correspond à la cible d'au moins 70 % établie dans le budget de 2012, mais est inférieur au taux de 81 % affiché en 2011-2012.

En 2013-2014, la province projette de contracter au moins 70 % de ses emprunts sur le marché du dollar canadien. Cela est conforme au pourcentage moyen historique qui est d'environ 75 % et illustre le fait que la province dépend moins des marchés étrangers que durant la crise financière. En 2009-2010, au plus fort de la crise, seulement 49 % des émissions de la province étaient sur le marché du dollar canadien.

La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée a été prolongée considérablement au cours des trois dernières années. Elle était de 12,4 ans pour 2012-2013, de 13,0 ans pour 2011-2012 et de 12,8 ans pour 2010-2011. Cette échéance moyenne est bien supérieure à celle de 8,1 ans pour 2009-2010. En prolongeant l'échéance, le gouvernement provincial a pu tirer parti des taux d'intérêt faibles pour une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et aide à atténuer l'incidence que la hausse prévue des taux d'intérêt aurait sur les frais d'intérêt sur la dette de la province.

**GRAPHIQUE 5.1 Emprunts de 2012-2013**


Source : Office ontarien de financement.

Les emprunts en dollars canadiens ont été constitués principalement de 29 obligations consortiales, mais aussi d'obligations à taux variable, d'obligations d'épargne de l'Ontario et de billets à moyen terme.

Le marché du dollar américain est demeuré une importante source de financement pour l'Ontario. Environ 10,2 milliards de dollars, ou 28 %, des emprunts ont été effectués à l'aide d'obligations planétaires et de billets à moyen terme à taux variable en dollars américains.

**TABLEAU 5.1 Programme d'emprunt 2012-2013 :  
Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario  
(en milliards de dollars)**

	Budget 2012 <sup>1</sup>	Chiffres prov.	Variation en cours d'exercice
Déficit	14,8	9,8	(5,0)
Investissement dans les immobilisations	10,5	9,6	(0,9)
Redressements sans effet sur la trésorerie	(3,8)	(1,8)	2,1
Prêts/Investissements nets	1,1	0,9	(0,2)
Dette arrivant à échéance	17,3	17,3	–
Remboursement de titres	0,3	0,2	(0,1)
<b>Total des besoins en matière de financement</b>	<b>40,2</b>	<b>36,0</b>	<b>(4,2)</b>
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,8)	(0,8)	–
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(3,0)	(3,0)	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie, des équivalents et des placements temporaires	(0,3)	3,8	4,1
Échéance des rachats de titres 2011-2012	(1,2)	(1,2)	–
Rachats de titres 2012-2013	–	1,7	1,7
<b>Total des emprunts à long terme sur les marchés publics</b>	<b>34,9</b>	<b>36,6</b>	<b>1,6</b>

<sup>1</sup> Chiffres du plan budgétaire de 2012 tels qu'indiqués dans la mise à jour financière du 25 avril 2012.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

On projette désormais que le déficit de la province pour 2012-2013 sera de 9,8 milliards de dollars, soit 5,0 milliards de moins que le montant prévu dans le budget de 2012.

Les charges liées à l'intérêt sur la dette devraient être de 10 372 millions de dollars en 2012-2013 et de 10 605 millions de dollars en 2013-2014, ce qui est inférieur de 247 millions de dollars et de 610 millions de dollars, respectivement, aux prévisions du budget de 2012. Ces diminutions résultent principalement de l'incidence des taux d'intérêt plus faibles que prévu et des déficits moins élevés.

**TABLEAU 5.2 Perspectives du programme d'emprunt à moyen terme :  
Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario  
(en milliards de dollars)**

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Déficit	11,7	10,1	7,2
Investissement dans les immobilisations	11,1	10,4	10,4
Redressements sans effet sur la trésorerie	(3,9)	(3,1)	(3,0)
Prêts/Investissements nets	1,6	0,4	1,8
Dette arrivant à échéance	23,7	21,7	20,3
Remboursement de titres	0,3	0,3	0,3
<b>Total des besoins en matière de financement</b>	<b>44,5</b>	<b>39,8</b>	<b>37,1</b>
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(1,5)	(1,5)	-
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie, des équivalents et des placements temporaires	(5,8)	(0,7)	-
Échéance des rachats de titres	(3,7)	-	-
<b>Total des emprunts à long terme sur les marchés publics</b>	<b>33,4</b>	<b>37,6</b>	<b>37,1</b>

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les emprunts de la province à long terme sur les marchés publics en 2013-2014 devraient totaliser 33,4 milliards de dollars, soit 3,2 milliards de dollars de moins que le montant emprunté en 2012-2013.

La province a contracté 1,6 milliard de dollars des emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2013-2014 en émettant deux obligations consortiales de 30 ans sur le marché canadien au début avril.

Pour combler les besoins en matière de financement, l'Ontario conservera une démarche souple, surveillera les marchés internationaux et celui du dollar canadien, émettra des obligations ayant différentes échéances et dans diverses devises, et tiendra compte des préférences des investisseurs.

Le gouvernement demandera à l'Assemblée législative de lui accorder le pouvoir d'emprunter pour combler les besoins de la province.

Lorsqu'elle emprunte sur les marchés internationaux, la province a recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques grâce à des opérations de couverture qui servent à minimiser les coûts en devises et les frais d'intérêt. La loi Dodd-Frank et les règlements de Bâle III rendront les opérations de couverture plus complexes. Les opérations de couverture risquent aussi de devenir plus coûteuses si des mesures proposées, telles que des taxes sur les opérations financières ou des taxes sur les instruments financiers dérivés évalués à la valeur de marché, sont imposées par la loi et mises en oeuvre en Europe ou aux États-Unis.

Les initiatives qui aident les organismes de réglementation à assurer la stabilité future des marchés financiers sont accueillies favorablement. Toutefois, il faut reconnaître que les initiatives mentionnées précédemment risquent d'augmenter le coût des opérations de couverture en raison de la hausse considérable des frais de transaction et des fonds propres pour les contreparties de la province. Il y aurait probablement aussi diminution des liquidités pour la négociation d'instruments financiers dérivés, ce qui compliquera les opérations de couverture pour les importantes émissions d'obligations planétaires de la province.

## **Dettes**

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans y inclure les actifs financiers, qui ont pour effet de la contrebalancer, devrait s'élever à 281,1 milliards de dollars au 31 mars 2013, comparativement à 257,3 milliards de dollars au 31 mars 2012 et aux 278,5 milliards de dollars prévus dans le budget de 2012. L'augmentation par rapport aux prévisions du budget de 2012 est surtout attribuable aux emprunts supplémentaires faits pour préfinancer une portion des besoins d'emprunt de 2013-2014. Lors du calcul de la dette totale, on tient compte du passif lié à ce préfinancement mais, contrairement au calcul de la dette nette, on ne tient pas compte des actifs financiers qui la contrebalancent.

La dette nette de l'Ontario équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers. On projette que la dette nette de l'Ontario se chiffrera à 252,8 milliards de dollars au 31 mars 2013 (235,6 milliards de dollars au 31 mars 2012). Cette projection pour le 31 mars 2013 est de 7,0 milliards de dollars inférieure aux 259,8 milliards de dollars prévus dans le budget de 2012 et elle englobe la dette nette du secteur parapublic de 13,0 milliards de dollars (14,3 milliards de dollars au 31 mars 2012).

Une fois le déficit éliminé d'ici 2017-2018, les augmentations des dépenses globales se limiteront à un pourcentage équivalant à 1 % de moins que le taux de croissance du PIB jusqu'à ce que le rapport dette nette-PIB de la province retourne au niveau de 27 % enregistré avant la récession.

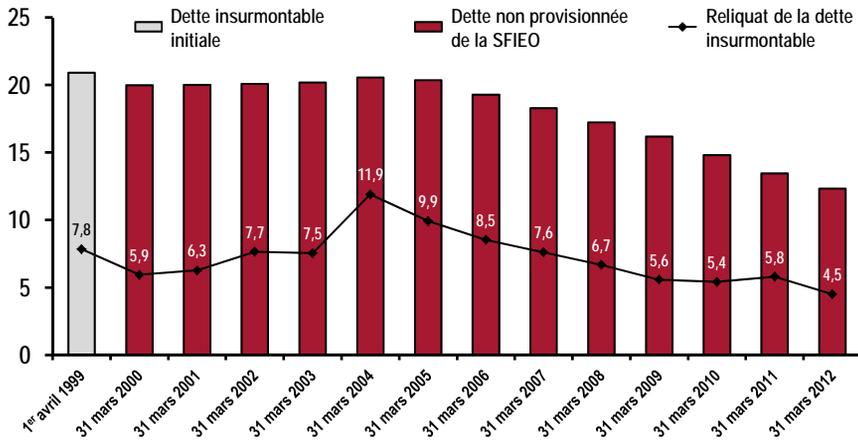
## Mise à jour sur le reliquat de la dette insurmontable

Les résultats provisoires de 2012-2013 pour la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) indiquent que les revenus pourraient être d'environ 1,0 milliard de dollars supérieurs aux charges, ce qui réduirait la dette non provisionnée de la Société, pour la faire passer de 12,3 milliards de dollars au 31 mars 2012 à 11,3 milliards de dollars au 31 mars 2013. Pour 2013-2014, on prévoit que les revenus de la SFIEO seront supérieurs d'environ 0,9 milliard de dollars à ses charges, ce qui réduirait la dette non provisionnée, pour la faire passer à 10,4 milliards de dollars au 31 mars 2014.

Selon le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2012*, le ministre des Finances a déterminé que le reliquat de la dette insurmontable se chiffrait à 4,5 milliards de dollars au 31 mars 2012, ce qui est conforme aux estimations du budget de 2012. En vertu du Règlement de l'Ontario 89/12, le ministre des Finances déterminera le reliquat de la dette insurmontable au 31 mars 2013 une fois que la SFIEO lui aura présenté son rapport annuel, englobant les états financiers vérifiés, et ce, au plus tard le 31 mars 2014. Les estimations du reliquat de la dette insurmontable sont assujetties à l'incertitude entourant les revenus qui y seront consacrés à l'avenir, éléments qui dépendent du rendement financier d'Ontario Power Generation Inc., d'Hydro One Inc. et des services publics municipaux du secteur de l'électricité, ainsi que d'autres facteurs tels que la consommation d'électricité et les taux d'intérêt.

GRAPHIQUE 5.2 Reliquat de la dette insurmontable depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999

En milliards de dollars



*Nota :* Les montants de la dette non provisionnée proviennent des rapports annuels de la SFIEO de 1999-2000 à 2011 et des états financiers annuels de 2012.

*Source :* Valeur du reliquat de la dette insurmontable pour le 1<sup>er</sup> avril 1999, telle qu'annoncée le 1<sup>er</sup> avril 1999. Valeurs de la période entre le 31 mars 2000 et le 31 mars 2010 selon les estimations du ministère des Finances dans le budget de 2012, pour le 31 mars 2011 et le 31 mars 2012, telles que déterminées par le ministre des Finances conformément à un règlement pris en application de la *Loi de 1998 sur l'électricité*.

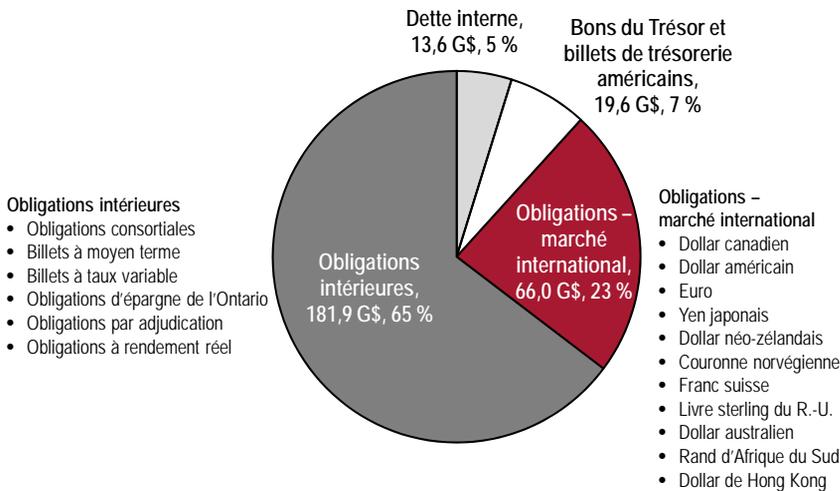
## Composition de la dette totale

La dette totale est constituée d'obligations émises sur les marchés financiers publics, d'une dette interne, de bons du Trésor et de billets de trésorerie américains.

La dette contractée sur les marchés publics au 31 mars 2013 totalise 267,5 milliards de dollars et consiste principalement en obligations émises en 11 devises sur les marchés publics canadien et internationaux. L'Ontario a aussi une dette interne de 13,6 milliards de dollars contractée en dollars canadiens. La dette interne est constituée de titres de créance qui sont détenus surtout par des caisses de retraite du secteur public de l'Ontario et l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Cette dette contractée hors des marchés publics est non négociable.

GRAPHIQUE 5.3 Composition de la dette totale

Émissions : 281,1 milliards de dollars



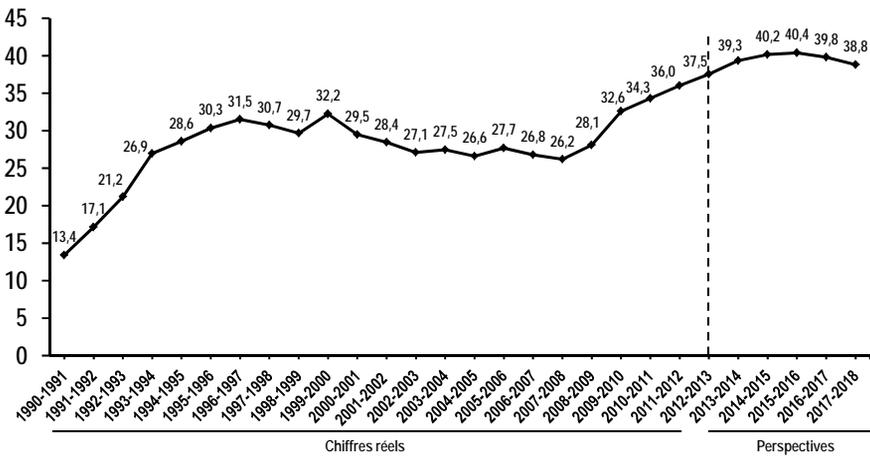
Source : Office ontarien de financement.

## Rapports dette-PIB

On s'attend à ce que le rapport dette nette-PIB de la province soit de 37,5 % à la fin de l'exercice 2012-2013, comparativement au pourcentage de 39,4 % prévu dans le budget de 2012. Ce rapport devrait atteindre un sommet de 40,4 % en 2015-2016, ce qui est inférieur aux 41,3 % prévus dans le budget de 2012.

GRAPIQUE 5.4 Rapport dette nette-PIB

En pourcentage

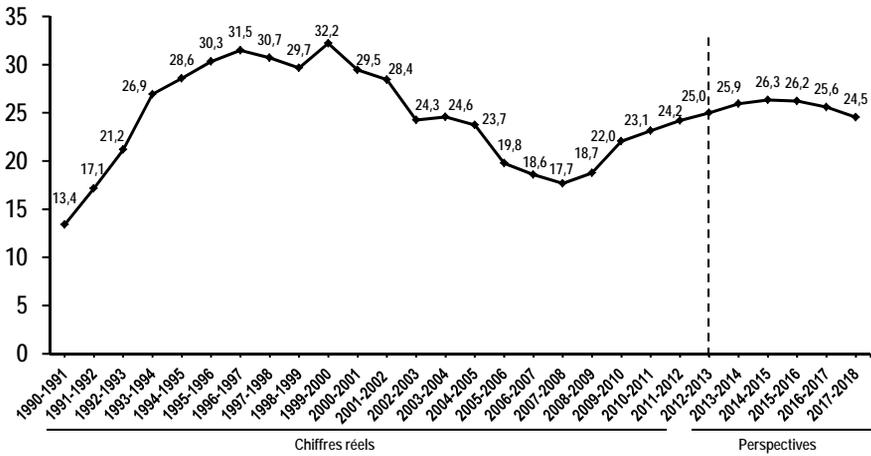


Nota : À compter de 2005-2006, la dette nette a été redressée pour y inclure la dette nette du secteur parapublic.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

### GRAPHIQUE 5.5 Rapport déficit accumulé-PIB

En pourcentage



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

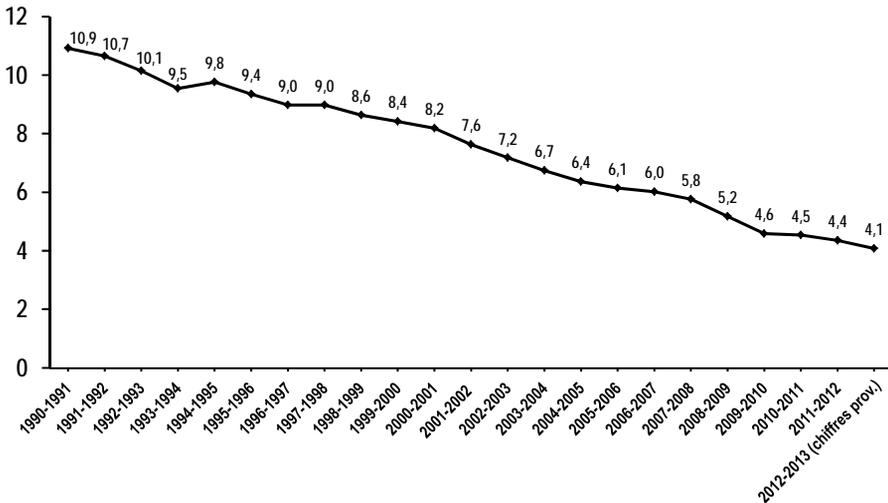
## Coût de la dette

Au 31 mars 2013, le taux d'intérêt effectif (selon une moyenne pondérée) sur la dette totale est estimé à 4,1 % comparativement à 4,4 % au 31 mars 2012. À titre comparatif, au 31 mars 1991, ce taux était de 10,9 %.

Pour 2013-2014, une variation de un point de pourcentage des taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer l'intérêt sur la dette de quelque 408 millions de dollars pour la province.

**GRAPHIQUE 5.6 Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale**

En pourcentage



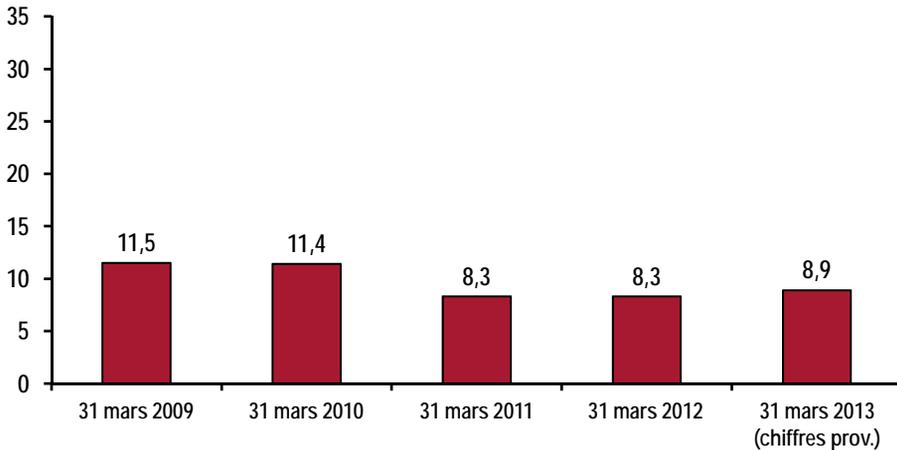
Sources : Comptes publics de l'Ontario (1991-2012) et Office ontarien de financement.

## Exposition aux risques

La province limite son exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt à 35 % de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 5 %. Au 31 mars 2013, les pourcentages provisoires d'exposition de la province aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt et aux risques de change étaient de 8,9 % et de 0,8 % respectivement. En 2012-2013, toutes les expositions sont restées nettement inférieures aux limites prévues dans la politique.

**GRAPHIQUE 5.7** Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt

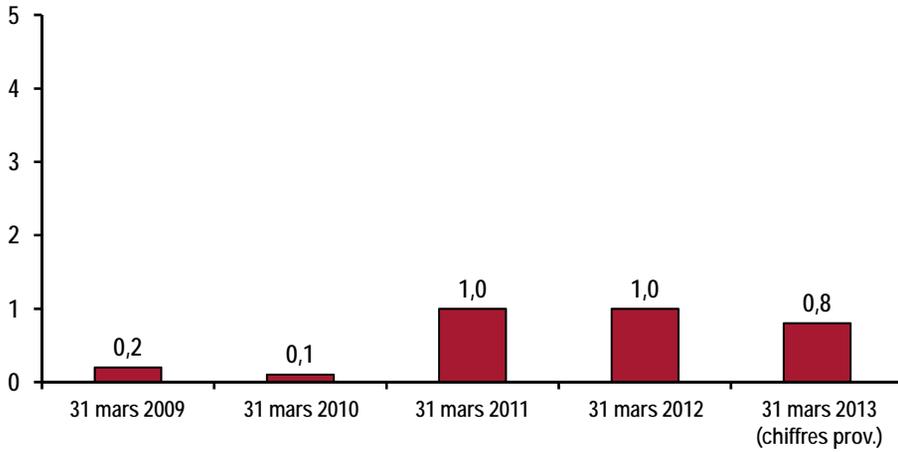
Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province  
(exposition aux risques associés aux changements de taux d'intérêt limitée à 35 %)



*Nota :* Exclut la dette de la SFIEO.  
*Source :* Office ontarien de financement.

**GRAPHIQUE 5.8 Exposition aux risques de change**

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province  
(exposition aux risques de change limitée à 5 %)



*Nota* : Exclut la dette de la SFIEO.

*Source* : Office ontarien de financement.

## Tableaux financiers consolidés

**TABLEAU 5.3 Dette nette et déficit accumulé**  
(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Chiffres prov. 2012-2013	Plan 2013-2014
<b>Dette<sup>1</sup></b>						
Dette contractée sur les marchés publics						
Obligations <sup>2</sup>	145 488	175 899	200 074	223 467	245 544	254 949
Bons du Trésor	9 044	13 914	14 925	11 925	13 024	14 564
Billets de trésorerie américains <sup>2</sup>	2 006	3 087	3 242	4 701	6 611	6 611
Infrastructure Ontario (IO) <sup>3</sup>	1 695	1 920	1 989	1 854	1 909	1 609
Autre	68	296	353	347	360	332
	<b>158 301</b>	<b>195 116</b>	<b>220 583</b>	<b>242 294</b>	<b>267 448</b>	<b>278 065</b>
Dette interne						
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	10 233	10 233	10 233	10 233	10 233	10 233
Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	3 001	1 765	1 205	625	–	–
Caisse de retraite des fonctionnaires	1 991	1 713	1 403	1 048	656	226
Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)	946	814	667	498	312	108
Société canadienne d'hypothèques et de logement	811	755	696	635	570	502
Autres <sup>4</sup>	1 632	1 726	1 842	1 945	1 857	1 719
	<b>18 614</b>	<b>17 006</b>	<b>16 046</b>	<b>14 984</b>	<b>13 628</b>	<b>12 788</b>
<b>Dette totale</b>	<b>176 915</b>	<b>212 122</b>	<b>236 629</b>	<b>257 278</b>	<b>281 076</b>	<b>290 853</b>

**TABLEAU 5.3 Dette nette et déficit accumulé (suite)**  
(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Chiffres prov. 2012-2013	Plan 2013-2014
<b>Dette totale</b>	<b>176 915</b>	<b>212 122</b>	<b>236 629</b>	<b>257 278</b>	<b>281 076</b>	<b>290 853</b>
Espèces et placements temporaires	(11 878)	(17 102)	(22 416)	(21 180)	(25 166)	(19 284)
Dette totale moins les espèces et placements temporaires	<b>165 037</b>	<b>195 020</b>	<b>214 213</b>	<b>236 098</b>	<b>255 910</b>	<b>271 569</b>
Autres (actifs)/passifs nets <sup>5</sup>	(8 948)	(15 598)	(13 261)	(14 862)	(16 143)	(11 584)
Dette nette du secteur parapublic	13 496	14 167	13 559	14 346	13 023	12 825
<b>Dette nette</b>	<b>169 585</b>	<b>193 589</b>	<b>214 511</b>	<b>235 582</b>	<b>252 790</b>	<b>272 810</b>
Actifs non financiers <sup>6</sup>	(56 347)	(62 632)	(69 938)	(77 172)	(84 598)	(92 875)
<b>Déficit accumulé</b>	<b>113 238</b>	<b>130 957</b>	<b>144 573</b>	<b>158 410</b>	<b>168 192</b>	<b>179 935</b>

<sup>1</sup> Y compris la dette contractée par la province et les organismes du gouvernement, notamment la SFIEO.

<sup>2</sup> Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes ci-dessus tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.

<sup>3</sup> La dette provisoire d'Infrastructure Ontario (IO) pour 2012-2013 se compose des Obligations pour le renouvellement de l'Infrastructure d'une valeur de 1 250 millions de dollars (1 250 millions de dollars en 2011-2012) et de billets de trésorerie à court terme d'une valeur de 659 millions de dollars (604 millions de dollars en 2011-2012). La dette d'IO n'est pas garantie par la province.

<sup>4</sup> Le poste « Autres » de la dette interne comprend la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants et la dette indirecte des conseils scolaires.

<sup>5</sup> Les autres (actifs)/passifs nets comprennent les débiteurs, les prêts en cours, les investissements dans les entreprises publiques, d'autres actifs, les créditeurs, les charges à payer, le revenu et les apports en capital reportés, les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, et les autres passifs.

<sup>6</sup> Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles de la province et du secteur parapublic.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

**TABLEAU 5.4 Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé**  
 (en milliards de dollars)

	2014-2015	2015-2016
<b>Dette totale</b>	<b>308,1</b>	<b>323,8</b>
Espèces et placements temporaires	(18,6)	(18,6)
Dette totale moins les espèces et placements temporaires	289,5	305,2
Autres (actifs)/passifs nets	(11,9)	(13,1)
Dette nette du secteur parapublic	12,5	11,7
<b>Dette nette</b>	<b>290,1</b>	<b>303,9</b>
Actifs non financiers	(100,0)	(106,6)
<b>Déficit accumulé</b>	<b>190,1</b>	<b>197,3</b>

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**TABLEAU 5.5 Échéances de la dette**  
 (en millions de dollars)

Exercice	Devise					Total – Chiffres prov.	Total 2011-2012
	Dollar canadien	Dollar amér.	Yen japonais	Euro	Autres devises <sup>1</sup>	2012-2013	
1 <sup>er</sup> exercice	28 666	12 593	163	2 345	1 621	45 388	33 705
2 <sup>e</sup> exercice	11 797	9 022	54	–	752	21 625	24 993
3 <sup>e</sup> exercice	8 446	9 811	1 033	–	1 798	21 088	21 671
4 <sup>e</sup> exercice	11 213	7 107	–	–	496	18 816	16 723
5 <sup>e</sup> exercice	11 096	4 729	–	385	–	16 210	18 857
1 – 5 ans	71 218	43 262	1 250	2 730	4 667	123 127	115 949
6 – 10 ans	47 478	7 527	474	6 278	2 048	63 805	52 904
11 – 15 ans	18 794	–	–	–	–	18 794	16 963
16 – 20 ans	14 229	–	–	–	–	14 229	14 200
21 – 25 ans	21 920	–	–	–	–	21 920	17 091
26 – 50 ans <sup>2</sup>	39 201	–	–	–	–	39 201	40 171
<b>Total<sup>3</sup></b>	<b>212 840</b>	<b>50 789</b>	<b>1 724</b>	<b>9 008</b>	<b>6 715</b>	<b>281 076</b>	<b>257 278</b>
Dette contractée pour les besoins de la province	188 731	48 835	1 724	8 829	5 621	253 740	230 314
Dette de la SFIEO	24 109	1 954	–	179	1 094	27 336	26 964
<b>Total</b>	<b>212 840</b>	<b>50 789</b>	<b>1 724</b>	<b>9 008</b>	<b>6 715</b>	<b>281 076</b>	<b>257 278</b>

<sup>1</sup> Les autres devises comprennent le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la couronne norvégienne, la livre sterling du Royaume-Uni, le franc suisse, le dollar de Hong Kong et le rand d'Afrique du Sud.

<sup>2</sup> L'échéance la plus longue est le 2 juin 2062.

<sup>3</sup> Le total provisoire de la dette en devises étrangères pour 2012-2013 est de 68,2 milliards de dollars (65,3 milliards de dollars en 2011-2012). De ce montant, 66,3 milliards de dollars ou 97,1 % (63,0 milliards de dollars ou 96,4 % en 2011-2012) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens.

**TABLEAU 5.6 Valeur nominale du portefeuille des instruments financiers dérivés  
(en millions de dollars)**

Arrivant à échéance au cours de l'exercice	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	6 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total - Chiffres prov. 2012-2013	Total 2011-2012
Swaps :									
Taux d'intérêt <sup>1</sup>	15 398	23 687	19 272	17 812	10 730	22 752	7 385	117 036	112 799
Crédit croisé	11 702	9 650	8 649	8 349	3 676	19 848	-	61 874	65 780
Contrats de change à terme	19 303	-	-	-	-	-	-	19 303	11 877
Swaptions <sup>2</sup>	100	150	-	500	-	-	-	750	750
<b>Total</b>	<b>46 503</b>	<b>33 487</b>	<b>27 921</b>	<b>26 661</b>	<b>14 406</b>	<b>42 600</b>	<b>7 385</b>	<b>198 963</b>	<b>191 206</b>

<sup>1</sup> Inclut 3,7 milliards de dollars (3,2 milliards de dollars en 2012) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par l'entité consolidée.

<sup>2</sup> Contrat d'option de swap de taux d'intérêt.

Source : Office ontarien de financement.

Le tableau ci-dessus est un tableau provisoire au 31 mars 2013 des échéances des instruments financiers dérivés de la province, par type, fondé sur le montant nominal des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours, mais ne sont pas représentatifs du risque de crédit ou de marché de ces contrats ni des flux de trésorerie réels. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des swaps. Ceux-ci permettent à la province de compenser ou de convertir ses obligations actuelles en obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes.

## Description des graphiques

### **Graphique 1.1 : La croissance de la productivité en Ontario est inférieure à celle affichée aux États-Unis.**

Ce graphique linéaire simple illustre le niveau de production réelle du secteur des entreprises par heure de travail entre 1984 et 2011, l'indice de 1984 étant égal à 100. Une ligne montre les données pour l'Ontario, l'autre pour les États-Unis.

Le graphique comprend également un tableau indiquant ce qui suit :

Entre 1985 et 2000, la croissance moyenne de la productivité a été de 1,3 % en Ontario et de 2,0 % aux États-Unis.

Entre 2001 et 2011, la croissance moyenne de la productivité a été de 0,4 % en Ontario et de 2,3 % aux États-Unis.

Retourner au Graphique 1.1

### **Graphique 1.2 : Les dépenses des entreprises ontariennes en R-D sont inférieures à celles des entreprises américaines.**

Les entreprises de l'Ontario persistent à ne pas investir assez dans les activités susceptibles d'augmenter la productivité comme la recherche-développement (R-D). Au cours de la dernière décennie, les dépenses des entreprises en R-D exprimées en pourcentage du PIB de l'Ontario ont continuellement été inférieures à celles des États-Unis. Entre 2001 et 2010, les dépenses des entreprises en R-D exprimées en pourcentage du PIB ont baissé pour passer de 1,7 % à 1,1 % en Ontario, alors qu'aux É.-U. elles sont passées de 2 % à 1,9 %.

Retourner au Graphique 1.2

### **Graphique 1.3 : Les entreprises ontariennes pourraient hausser leurs investissements**

Ce graphique linéaire simple illustre les investissements réels des entreprises dans les machines et le matériel, exprimés en pourcentage du PIB réel de l'Ontario et des États-Unis pour la période allant de 1980 à 2012.

La ligne de l'Ontario indique une hausse allant d'environ 2,0 % au milieu des années 1980 à 4,9 % en 2012.

La ligne des États-Unis indique une hausse allant d'environ 4,0 % au milieu des années 1980 à 8,4 % en 2012.

Retourner au Graphique 1.3

---

**Graphique 1.4 : La valeur élevée du dollar canadien a nui à la compétitivité de l'Ontario**

Ce graphique linéaire simple illustre le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain entre 1990 et 2013.

De 1990 à 2002, la valeur du dollar canadien a baissé pour passer de presque 90 cents américains à un peu plus de 60 cents américains.

De 2002 jusqu'à présent, la valeur du dollar canadien a augmenté, partant d'un peu plus de 60 cents américains pour pratiquement atteindre la parité avec le dollar américain.

Retourner au Graphique 1.4

**Graphique 1.5 : Érosion de la compétitivité des coûts**

Ce graphique à barres indique la variation en pourcentage des dépenses totales de main-d'oeuvre donnant une unité de production, en dollars américains, entre 1997 et 2010 pour l'Ontario et certains pays membres de l'OCDE. Ces pays sont classés par ordre descendant selon la croissance des dépenses de main-d'oeuvre : Norvège, Australie, Canada, Ontario, Espagne, Suisse, Pays-Bas, Grèce, Italie, Finlande, France, Mexique, Royaume-Uni, États-Unis, Suède, Allemagne, Japon et Corée du Sud.

Les barres représentant le Canada, l'Ontario et les États-Unis sont mises en relief. Entre 1997 et 2010, les dépenses totales de main-d'oeuvre donnant une unité de production ont augmenté de 75 % au Canada, de 69 % en Ontario et de 28 % aux États-Unis.

Retourner au Graphique 1.5

**Graphique 1.6 : La part du marché américain des exportateurs ontariens a diminué, surtout au profit des économies émergentes**

Ce graphique à barres indique le pourcentage de la part des importations américaines de marchandises qui proviennent de l'Ontario entre 2000 et 2012.

La part ontarienne du marché américain a baissé, passant de 9,5 %, soit 172 milliards de dollars, en 2000, à 5,6 %, soit 127 milliards de dollars, en 2012.

Retourner au Graphique 1.6

---

### **Graphique 1.7 : Faible exposition des exportateurs ontariens aux économies en essor rapide**

Ce graphique à barres comprend sept barres représentant la part des exportations totales de marchandises de l'Ontario, du Canada, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des États-Unis, du Japon et de l'Australie à destination des économies en essor rapide en 2012. Les économies en essor rapide comprennent l'Argentine, le Brésil, la Chine, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, la Russie, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud et la Turquie.

Les parts des exportations vers les économies en essor rapide sont les suivantes : 5,0 % pour l'Ontario, 9,5 % pour le Canada, 12,7 % pour le Royaume-Uni, 16,6 % pour l'Allemagne, 34,8 % pour les États-Unis, 39,2 % pour le Japon et 48,3 % pour l'Australie.

[Retourner au Graphique 1.7](#)

### **Graphique 1.8 : Changements structurels de l'économie ontarienne**

Ce graphique à barres empilées illustre la proportion du PIB nominal attribuable aux secteurs des services, de la fabrication et des autres biens en 2001 et 2011. Le secteur des autres biens comprend les industries primaires, les services publics et l'industrie de la construction.

En 2001, le secteur des services représentait 70 % de la production totale, celui de la fabrication 22 % et celui des autres biens 9 %.

En 2011, le secteur des services représentait 77 % de la production totale, celui de la fabrication 13 % et celui des autres biens 10 %.

[Retourner au Graphique 1.8](#)

### **Graphique 1.9 : Taux de l'IRS compétitif à l'échelle internationale**

Ce graphique à barres montre qu'en 2013, le taux combiné général fédéral-provincial d'imposition du revenu des sociétés (IRS) de l'Ontario, qui est de 26,5 %, est légèrement plus élevé que le taux moyen de l'IRS des pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), lequel est de 25,6 %. Le taux combiné général fédéral-ontarien de l'IRS est inférieur au taux moyen de l'IRS des pays membres du G20 et du G8, qui sont de 28,8 % et de 30,8 % respectivement, et bien inférieur au taux fédéral-état moyen de 39,3 % en vigueur aux États-Unis.

[Retourner au Graphique 1.9](#)

---

**Graphique 1.10 : Le taux effectif marginal d'imposition de l'Ontario sur les nouveaux investissements des entreprises a été réduit de moitié**

Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) est une mesure exhaustive du fardeau fiscal imposé sur les nouveaux investissements des entreprises. Il tient compte des taux fédéraux et provinciaux/d'état de l'impôt sur le revenu des sociétés, de l'impôt sur le capital et des taxes de vente. Les modifications fiscales provinciales et fédérales ont eu pour effet de réduire le TEMI qui est passé de 33,2 % en 2009 à 16,6 % en 2013 et 2014. En comparaison, en 2014, le TEMI moyen sera de 34,8 % aux États-Unis et de 20,2 % dans les pays membres de l'OCDE, sauf le Canada.

Retourner au Graphique 1.10

**Graphique 1.11 : Déductions pour amortissement annuelles sur un investissement de 1 million de dollars dans les machines et le matériel utilisés pour la fabrication et la transformation**

Ce graphique compare les déductions pour amortissement (DPA) annuelles selon la méthode accélérée et la méthode normale. La DPA accélérée permet aux entrepreneurs de déduire le coût intégral de l'investissement sur trois ans, alors que selon la méthode normale, il faut 14 ans pour déduire 99 % des coûts.

Retourner au Graphique 1.11

**Graphique 1.12 : Points saillants des dépenses liées à l'infrastructure par secteur depuis 2005-2006**

Ce graphique à barres indique les dépenses annuelles du gouvernement consacrées à l'infrastructure par secteur, y compris la contribution de tiers et les transferts fédéraux pour les investissements dans les immobilisations, de 2005-2006 à 2012-2013. Pour 2012-2013, ces dépenses se répartissent ainsi : transport en commun, 2,5 milliards de dollars; transports et routes, 2,8 milliards de dollars; santé, 3,1 milliards de dollars; éducation et enseignement postsecondaire, 2,6 milliards de dollars; autre, 2,1 milliards de dollars. Le volet « autre » comprend les investissements dans le secteur de l'eau et de l'environnement, les installations du secteur de la justice, et l'infrastructure municipale et locale.

Retourner au Graphique 1.12

---

---

**Graphique 1.13 : Points saillants des dépenses liées à l'infrastructure prévues par secteur**

Ce graphique à barres indique les dépenses annuelles du gouvernement consacrées à l'infrastructure par secteur, y compris la contribution de tiers et les transferts fédéraux pour les investissements dans les immobilisations, de 2013-2014 à 2015-2016. Pour 2013-2014, ces dépenses se répartissent ainsi : transport en commun, 3,4 milliards de dollars; transports et routes, 2,9 milliards de dollars; santé, 3,2 milliards de dollars; éducation et enseignement postsecondaire, 2,6 milliards de dollars; autre, 2,5 milliards de dollars. Le volet « autre » comprend les investissements dans le secteur de l'eau et de l'environnement, les installations du secteur de la justice, et l'infrastructure municipale et locale.

Retourner au Graphique 1.13

**Graphique 1.14 : Taux d'emploi chez les jeunes (de 15 à 24 ans) : 2006-2012**

Le taux d'emploi chez les jeunes (proportion des jeunes de 15 à 24 ans ayant un emploi) était de 50 % en 2012, ce qui est bien inférieur aux taux enregistrés avant la récession de 56 % en 2006 et de 57 % en 2007.

Les jeunes de l'Ontario sont en meilleure position que ceux de la plupart des pays de l'OCDE. Le taux d'emploi moyen chez les jeunes dans les pays membres de l'OCDE était estimé à 39 % en 2012, une baisse par rapport à 43 % en 2006.

Retourner au Graphique 1.14

**Graphique 1.15 : Activités de R-D de niveau universitaire financées par les entreprises comparées à celles de certains pays**

L'Ontario affiche une proportion d'activités universitaires de R-D financées par les entreprises supérieure à celle de la plupart des autres économies développées.

La R-D de niveau universitaire financée par les entreprises constitue une mesure clé de la coopération entre l'industrie et le monde universitaire et du transfert des technologies. En 2010, les entreprises ontariennes ont financé 7,3 % des activités de R-D effectuées dans les établissements d'éducation supérieure — le même pourcentage que pour le Canada. La proportion des activités de R-D de niveau universitaire financées par les entreprises en Ontario dépassait la moyenne enregistrée dans les pays membres de l'OCDE, aux États-Unis (5,2 %) et au Royaume-Uni (4,1 %). Parmi les pays du G7, seul l'Allemagne (13,9 %) dépassait l'Ontario pour ce qui est de la R-D de niveau universitaire financée par les entreprises.

Retourner au Graphique 1.15

---

**Graphique 1.16 : Dépenses de la classe moyenne à l'échelle mondiale, 2009-2030**

Ce graphique à barres est constitué de trois barres représentant les années 2009, 2020 et 2030. Ces barres sont divisées en quatre tranches représentant les dépenses de la classe moyenne en millions de dollars américains de 2005; à parité des pouvoirs d'achat pour l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Asie-Pacifique et le reste du monde.

Selon l'OCDE, les dépenses de la classe moyenne à l'échelle mondiale devraient augmenter, passant de 21 billions de dollars américains en 2009 à 56 billions de dollars américains d'ici 2030.

Retourner au Graphique 1.16

**Graphique 1.17 : Possibilités d'exportation de l'Ontario – Exposition actuelle de la province aux économies en essor rapide**

Ce graphique à bulles illustre la part relative des exportations ontariennes en 2012 par rapport à celles de quatre groupes de pays. La position de chaque bulle représentant un groupe de pays sur le graphique indique les prévisions de la croissance du PIB réel entre 2012 et 2030 et les projections de leur part de l'économie mondiale en 2030.

La première bulle représente les États-Unis, destination de 78 % des exportations de l'Ontario. On prévoit que le PIB réel des États-Unis augmentera de 2,6 % par année en moyenne, et qu'il constituera 17 % de l'économie mondiale en 2030.

La deuxième bulle représente d'autres économies avancées, lesquelles comprennent l'Australie, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse et le Royaume-Uni. Ces pays reçoivent 14 % des exportations ontariennes. On prévoit qu'ils afficheront une croissance de 1,3 % par année en moyenne, et qu'ils constitueront 15 % de l'économie mondiale en 2030.

La troisième bulle représente les économies en essor rapide, lesquelles comprennent l'Argentine, le Brésil, la Chine, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, la Russie, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud et la Turquie. Ces pays reçoivent 5 % des exportations ontariennes. On prévoit qu'ils afficheront une croissance de 5,8 % par année en moyenne, et qu'ils constitueront 50 % de l'économie mondiale en 2030.

La quatrième bulle représente le reste du monde. Ces pays reçoivent 3 % des exportations ontariennes. On prévoit qu'ils afficheront une croissance de 3,6 % par année en moyenne, et qu'ils constitueront 19 % de l'économie mondiale en 2030.

Retourner au Graphique 1.17

---

### **Graphique 1.18 : Mise en oeuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein**

Durant l'année scolaire 2011, 50 000 enfants étaient inscrits à la maternelle et au jardin à temps plein. Avec la mise en oeuvre du programme à l'échelle de la province, le nombre d'enfants inscrits est passé à 122 000 en 2012. Ce nombre devrait atteindre environ 184 000 en 2013 et approximativement 265 000 en septembre 2014, lorsque le programme aura été intégralement mis en oeuvre.

Retourner au Graphique 1.18

### **Graphique 1.19 : Soutien de Claude\* de la petite enfance à l'âge adulte**

Ce graphique montre le soutien offert par le gouvernement pour une personne résidant en Ontario, de sa jeune enfance à l'âge adulte.

#### **Moins de 6 ans**

- ▶ Programmes d'apprentissage et de littératie pour les jeunes enfants
- ▶ Services de garderie de qualité, y compris des subventions
- ▶ Maternelle et jardin d'enfants à temps plein
- ▶ Crédit d'impôt pour les activités des enfants (moins de 16 ans)
- ▶ Programmes de santé et de développement des enfants
- ▶ Services dentaires pour les familles à faible revenu : Beaux sourires Ontario et Programme de soins dentaires pour enfants (jusqu'à 17 ans)
- ▶ Prestation ontarienne pour enfants (moins de 18 ans)
- ▶ 18 vaccins payés à partir de l'âge de 2 mois

#### **De 6 à 13 ans (enseignement élémentaire)**

- ▶ 91 % des classes ont 20 élèves ou moins
- ▶ Meilleurs résultats en littératie et en numératie

#### **De 13 à 18 ans (enseignement secondaire)**

- ▶ Stratégie visant la réussite des élèves de l'Ontario
- ▶ Options d'apprentissage, y compris de plus vastes programmes d'éducation coopérative, la Majeure haute spécialisation, la double reconnaissance de crédit et les programmes d'apprentissage électronique

#### **De 18 à 24 ans (enseignement postsecondaire)**

- ▶ Subventions pour l'accès aux études, Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario, nouveau cadre pour les frais de scolarité et crédit d'impôt pour l'éducation coopérative
  - ▶ Stratégie Emplois d'été Ontario
-

## De 15 à 29 ans

- ▶ Nouvelle stratégie d'emploi pour les jeunes (emploi, entrepreneuriat et innovation)
- ▶ Services d'emploi Ontario
- ▶ Soutiens à l'apprentissage

Retourner au Graphique 1.19

## **Graphique 1.20 : La Stratégie de réduction de la pauvreté contribue à atténuer la pauvreté chez les enfants**

Ce graphique à barres montre que la Stratégie de réduction de la pauvreté contribue à atténuer la pauvreté chez les enfants. En 2010, le taux de pauvreté chez les enfants était de 26,1 % avant de calculer les mesures fiscales et les transferts. Une fois les mesures fiscales et les transferts pris en compte, ce taux était passé à 16,7 %. La Stratégie de réduction de la pauvreté avait pour but de réduire encore davantage ce taux pour le porter à 13,8 %.

Retourner au Graphique 1.20

## **Graphique 1.21 : Les transferts gouvernementaux haussent le revenu des familles**

Ce graphique à barres montre qu'un chef de famille monoparentale ayant un enfant et travaillant à temps plein au salaire minimum aurait gagné un revenu brut de 19 988 \$ en 2012. Grâce aux transferts gouvernementaux, ce parent aurait touché 6 043 \$ de plus en prestations pour enfants et 2 535 \$ de plus en prestations et autres crédits fiscaux, pour porter le montant total de son revenu à 28 566 \$. Les transferts gouvernementaux représentent 30 % du revenu de cette famille.

Retourner au Graphique 1.21

## **Graphique 1.22 : Plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit**

Les déficits de l'Ontario diminuent depuis 2009-2010 et on prévoit qu'ils continueront de le faire jusqu'en 2017-2018. Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de 2009*, l'Ontario prévoyait un déficit de 24,7 milliards de dollars pour 2009-2010. Dans les faits, le déficit de 2009-2010 s'établissait à 19,3 milliards de dollars. Le budget de 2010 prévoyait des déficits de 19,7 milliards de dollars pour 2010-2011, de 17,3 milliards de dollars pour 2011-2012, de 15,9 milliards de dollars pour 2012-2013 et de 13,3 milliards de dollars pour 2013-2014. Les déficits réels ont été de 14,0 milliards de dollars en 2010-2011 et de 13,0 milliards de dollars en 2011-2012. Selon les chiffres provisoires, le déficit de 2012-2013 sera de 9,8 milliards de dollars et, selon les perspectives à moyen et à long terme, on prévoit un déficit de 11,7 milliards de dollars en 2013-2014, de 10,1 milliards de dollars en 2014-2015, de 7,2 milliards de dollars en 2015-2016 et de 3,5 milliards de dollars en 2016-2017, et un excédent de 0,5 milliard de dollars en 2017-2018.

Retourner au Graphique 1.22

---

**Graphique 1.23 : Les dépenses de programmes par habitant de l'Ontario devraient être les plus faibles en 2012-2013**

Ce graphique présente une comparaison des dépenses de programmes par habitant de l'Ontario et des neuf autres provinces pour 2012-2013. On prévoit qu'en 2012-2013, les dépenses de programmes par habitant de l'Ontario seront de 8 414 \$. Il s'agit du montant le plus faible de toutes les provinces. Viennent ensuite la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan, l'Alberta, le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador.

Retourner au Graphique 1.23

**Graphique 1.24 : Règlements salariaux en Ontario**

En moyenne, les règlements salariaux dans le secteur public ontarien ont été de 0,1 %. Il s'agit de règlements inférieurs à ceux du secteur privé, qui s'établissaient à 1,6 %, du secteur municipal, qui s'élevaient à 1,8 %, et du secteur public fédéral en Ontario, qui se chiffraient à 1,7 %.

Retourner au Graphique 1.24

**Graphique 1.25 : Écart entre les charges de retraite prévues et les prévisions de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario**

Ce graphique compare les prévisions sur les charges de retraite présentées par la Commission de réforme des services publics de l'Ontario avec celles du gouvernement pour la période allant de 2012-2013 à 2017-2018. Le graphique montre les prévisions actuelles, qui sont plus faibles pour chacun des exercices que celles de la Commission, et une réduction cumulative des charges de retraite de 6,5 milliards de dollars pendant cette période.

Retourner au Graphique 1.25

**Graphique 1.26 : Crédits d'impôt remboursables pour les entreprises**

Ce graphique à barres montre que les crédits d'impôt remboursables de l'Ontario pour les entreprises soutiennent la production médiatique, la recherche-développement et la formation. En 2003-2004, ces crédits d'impôt ont représenté une aide aux entreprises de quelque 270 millions de dollars, et en 2012-2013, on estime que cette aide était de plus de 940 millions de dollars, ce qui constitue un taux de croissance annuel moyen de 15 %.

Retourner au Graphique 1.26

---

**Graphique 1.27 : La mise en place des éléments fondamentaux a une plus grande incidence sur les emplois et la croissance**

La mise en place des éléments fondamentaux a une plus grande incidence que les subventions aux entreprises. Les entreprises de l'Ontario prévoient d'investir 103 milliards de dollars en 2013 dans le capital physique et les actifs incorporels, ce qui est 52 fois supérieur à l'aide que le gouvernement de l'Ontario a octroyée aux entreprises en 2012-2013. Cela donne à penser que les subventions ont une incidence marginale sur les investissements totaux des entreprises. Une fois intégralement mise en oeuvre, la réforme fiscale proposée se traduira par un allègement annuel global de 8,5 milliards de dollars pour les entreprises.

Retourner au Graphique 1.27

**Graphique 1.28 : Le soutien permanent aux municipalités augmentera pour atteindre 3,7 milliards de dollars d'ici 2016**

Ce graphique illustre l'augmentation du soutien permanent que la province accorde aux municipalités, qui passera à 3,7 milliards de dollars d'ici 2016, comparativement à 0,8 milliard de dollars en 2000.

Le graphique montre les chiffres réels pour les années 2000 à 2012 et les projections à partir de 2013.

Retourner au Graphique 1.28

**Graphique 2.1 : Évolution des prévisions du déficit de 2012-2013**

Les prévisions du déficit ont changé au cours de l'exercice 2012-2013 qui vient de se terminer. Chacune des données suivantes se rapporte aux prévisions du déficit de 2012-2013. Le plan budgétaire de 2012, présenté dans la mise à jour financière du 25 avril 2012, prévoyait un déficit de 14,8 milliards de dollars. Le document *Perspectives économiques et revue financière 2012* projetait un déficit de 14,4 milliards de dollars, et Finances de l'Ontario du troisième trimestre 2012-2013, un déficit de 11,9 milliards de dollars. Le budget 2013 prévoit un déficit provisoire de 9,8 milliards de dollars.

Retourner au Graphique 2.1

---

**Graphique 2.2 : Contributions à la croissance du PIB réel en 2012**

Ce graphique à barres montre les facteurs qui ont contribué à la croissance du PIB réel en 2012. En 2012, le PIB de l'Ontario s'est accru de 1,6 %. Les dépenses des ménages ont contribué 0,6 point de pourcentage à la croissance du PIB. Le gouvernement a soustrait 0,3 point de pourcentage de la croissance du PIB; les investissements résidentiels y ont contribué 0,4 point de pourcentage; les investissements dans les immobilisations de production y ont contribué 0,3 point de pourcentage; et les exportations, 2,5 points de pourcentage. Les importations ont soustrait 1,9 point de pourcentage à la croissance du PIB.

[Retourner au Graphique 2.2](#)

**Graphique 2.3 : PIB réel de l'Ontario depuis la récession de 2008-2009**

Ce graphique linéaire simple montre le PIB réel de l'Ontario entre le premier trimestre de 2008 et le quatrième trimestre de 2012. Avant la récession, le PIB réel de l'Ontario a atteint un pic de 601,8 milliards de dollars au deuxième trimestre de 2008 pour redescendre, pendant la récession, à un creux de 570,8 milliards de dollars au deuxième trimestre de 2009. Au quatrième trimestre de 2012, le PIB réel avait grimpé à 616,2 milliards de dollars.

[Retourner au Graphique 2.3](#)

**Graphique 2.4 : Les emplois créés sont surtout des emplois à temps plein dans le secteur privé offrant un salaire supérieur à la moyenne**

Ce graphique à barres montre les emplois qui se sont créés en Ontario depuis juin 2009. Le nombre total d'emplois s'est accru de 398 000 postes depuis juin 2009, soit 372 000 emplois à temps plein et 26 000 emplois à temps partiel. Le secteur privé a enregistré un nombre supplémentaire de 219 000 emplois, le secteur public en a enregistré 122 000 et le nombre de travailleurs autonomes a augmenté de 57 000. Les secteurs affichant des salaires supérieurs à la moyenne ont enregistré une hausse de 259 000 emplois, tandis que les secteurs où les salaires sont inférieurs à la moyenne ont enregistré 139 000 emplois supplémentaires.

[Retourner au Graphique 2.4](#)

**Graphique 2.5 : La reprise de l'emploi en Ontario devance celle des É.-U. et la moyenne des pays de l'OCDE**

Ce graphique linéaire simple compare les variations en pourcentage du taux d'emploi par rapport au sommet atteint avant la récession en Ontario avec la moyenne affichée par les pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et les États-Unis entre le premier trimestre de 2008 et le premier trimestre de 2013.

---

Au premier trimestre de 2013, l'emploi a repris en Ontario pour atteindre un niveau bien supérieur au sommet affiché avant la récession tandis qu'aux États-Unis le niveau se situe en deçà du sommet atteint avant la récession. Au quatrième trimestre de 2012, le taux d'emploi dans les pays membres de l'OCDE est légèrement supérieur au sommet atteint avant la récession.

Retourner au Graphique 2.5

**Graphique 2.6 : La reprise de l'emploi en Ontario devance celle des principaux concurrents**

Ce graphique à barres montre la variation en pourcentage du taux d'emploi en Ontario depuis juin 2009 comparativement aux États des Grands Lacs, à la moyenne des pays membres de l'OCDE, à la moyenne des États-Unis et au reste du Canada.

Le taux d'emploi s'est accru de 6,2 % en Ontario depuis juin 2009. Il a diminué de 0,3 % dans l'État de New York, de 0,2 % au Wisconsin, et a augmenté de 0,3 % dans l'Ohio, de 1,0 % dans l'Indiana, de 1,2 % dans l'Illinois, de 1,3 % au Michigan, de 1,9 % en Pennsylvanie, de 4,2 % au Minnesota; la moyenne s'est accrue de 2,9 % dans les pays membres de l'OCDE, de 3,5 % aux États-Unis et de 4,7 % dans le reste du Canada.

Retourner au Graphique 2.6

**Graphique 2.7 : Affaiblissement des perspectives de croissance économique mondiale en 2012**

Ce graphique à barres montre la croissance du PIB réel des économies avancées de 2010 à 2014 et la croissance du PIB réel des économies émergentes et en développement au cours de la même période.

La croissance du PIB réel des économies avancées était de 3,0 % en 2010, de 1,6 % en 2011 et a été estimée à 1,2 % pour 2012. Selon le Fonds monétaire international (FMI), le taux de croissance devrait être de 1,2 % en 2013 et de 2,2 % en 2014.

La croissance du PIB réel des économies émergentes et en développement s'est établie à 7,6 % en 2010, à 6,4 % en 2011 et, selon les prévisions, elle devrait être de 5,1 % en 2012. D'après le FMI, le taux de croissance devrait être de 5,3 % en 2013 et de 5,7 % en 2014.

Retourner au Graphique 2.7

---

### **Graphique 2.8 : La croissance économique devrait reprendre au sein de l'Union européenne en 2014**

Ce graphique à barres montre la croissance du PIB réel de l'Union européenne de 2011 à 2014. L'économie de l'Union européenne a progressé de 1,6 % en 2011 et reculé de 0,3 % en 2012. Selon l'organisme *Consensus Economics*, le PIB réel devrait diminuer de 0,1 % en 2013 et s'accroître de 1,2 % en 2014.

Retourner au Graphique 2.8

### **Graphique 2.9 : Le rétablissement de la valeur nette des ménages américains se poursuit**

Ce graphique linéaire simple montre le niveau de la valeur nette des ménages américains. Au troisième trimestre de 2007, le niveau de la valeur nette des ménages américains a chuté, passant d'un pic de 67,4 billions de dollars au troisième trimestre de 2007 à un creux de 51,4 billions de dollars au premier trimestre de 2009. Il est passé à 66,1 billions de dollars au quatrième trimestre de 2012, juste en dessous du pic atteint au troisième trimestre de 2007.

Retourner au Graphique 2.9

### **Graphique 2.10 : Raffermissement de la reprise aux É.-U.**

Ce graphique à barres montre la croissance du PIB réel des États-Unis de 2009 à 2016. La croissance du PIB réel des États-Unis a diminué de 3,1 % en 2009 et a augmenté de 2,4 % en 2010, de 1,8 % en 2011 et de 2,2 % en 2012. Selon *Blue Chip Economic Indicators*, le PIB réel des États-Unis devrait s'accroître de 2,1 % en 2013, de 2,7 % en 2014, de 3,1 % en 2015 et de 2,9 % en 2016.

Retourner au Graphique 2.10

### **Graphique 2.11 : Les prix du pétrole devraient rester élevés**

Ce graphique linéaire simple montre le prix du pétrole brut WTI de 2000 à 2016. Le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) est passé de 30 \$US le baril en 2000 à 94 \$US le baril en 2012. Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que les prix du pétrole atteindront 100 \$US le baril d'ici 2016.

Retourner au Graphique 2.11

---

**Graphique 2.12 : Le dollar canadien devrait demeurer près de la parité**

Ce graphique linéaire simple montre le taux de change du dollar canadien de 1990 à 2016 ainsi que les projections faibles et élevées du secteur privé pour la période allant de 2013 à 2016. Le dollar canadien est passé de 87 cents américains en 1991 à un plancher de 64 cents américains en 2002. Il a grimpé à 100 cents américains en 2012. Le ministère des Finances prévoit que le dollar canadien devrait demeurer près de la parité jusqu'en 2016, tandis que les projections du secteur privé vont d'une appréciation atteignant 106 cents américains à une dépréciation à un niveau de 91 cents américains.

Retourner au Graphique 2.12

**Graphique 2.13 : Les taux d'intérêt devraient augmenter graduellement**

Ce graphique linéaire simple montre le taux de rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada et le taux d'intérêt des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, de 1990 à 2016. Le rendement des obligations de 10 ans a diminué, passant de plus de 10 % en 1990 à un creux de 1,9 % en 2012. On prévoit qu'il s'élèvera graduellement pour atteindre 3,9 % en 2016. Le taux des bons du Trésor de trois mois a baissé, passant de près de 13 % en 1990 à 0,9 % en 2012. On prévoit qu'il s'élèvera graduellement pour s'établir à 3,1 % en 2016.

Retourner au Graphique 2.13

**Graphique 2.14 : Croissance durable et mieux équilibrée prévue**

Ce graphique à barres montre la contribution à la croissance du PIB réel entre 2008 et 2012 et la contribution prévue à la croissance du PIB réel entre 2013 et 2016.

La croissance annuelle moyenne du PIB réel de l'Ontario a été de 0,6 % pour la période allant de 2008 à 2012 et on prévoit qu'elle sera de 2,2 % au cours de la période allant de 2013 à 2016.

Les dépenses des ménages ont contribué 1,0 point de pourcentage à la croissance pour la période allant de 2008 à 2012 et on prévoit qu'elles contribueront 1,3 point de pourcentage pour la période allant de 2013 à 2016.

Le gouvernement a contribué 0,7 point de pourcentage à la croissance entre 2008 et 2012 et on prévoit qu'il soustraira 0,1 point de pourcentage de la croissance entre 2013 et 2016.

Les investissements résidentiels ont contribué 0,1 point de pourcentage à la croissance de 2008 à 2012 et on prévoit que leur contribution sera nulle de 2013 à 2016.

---

Les investissements dans les immobilisations de production ont soustrait 0,1 point de pourcentage de la croissance pour la période allant de 2008 à 2012 et on prévoit qu'ils contribueront 0,5 point de pourcentage à la croissance pour la période allant de 2013 à 2016.

Les échanges commerciaux nets ont soustrait 1,2 point de pourcentage de la croissance entre 2008 et 2012 et on prévoit qu'ils contribueront 0,5 point de pourcentage à la croissance entre 2013 et 2016.

Retourner au Graphique 2.14

### **Graphique 2.15 : L'emploi devrait s'accroître à moyen terme**

Ce graphique à barres montre le niveau annuel de l'emploi en Ontario entre 2009 et 2016. L'emploi en Ontario s'est accru, passant de 6,5 millions en 2009 à 6,8 millions en 2012. Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que l'emploi s'améliorera pour s'élever à 6,9 millions en 2013, à 7,0 millions en 2014, à 7,1 millions en 2015 et à 7,2 millions en 2016.

Retourner au Graphique 2.15

### **Graphique 2.16 : Le taux de chômage devrait diminuer graduellement**

Ce graphique à barres montre le taux de chômage annuel en Ontario de 2009 à 2016. Le taux de chômage s'élevait à 9,0 % en 2009, à 8,7 % en 2010 et à 7,8 % en 2011 et en 2012. Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que le taux de chômage sera de 7,7 % en 2013, de 7,4 % en 2014, de 7,0 % en 2015 et de 6,6 % en 2016.

Retourner au Graphique 2.16

### **Graphique 2.17 : Le logement devrait demeurer abordable en Ontario**

Ce graphique linéaire simple montre les coûts hypothécaires en proportion du revenu disponible par ménage en Ontario de 1981 à 2016. La ligne indique qu'un sommet de plus de 36 % a été atteint en 1990 et un creux de 20 % en 1998; depuis, on connaît une tendance à la hausse, la proportion s'élevant à 26 % en 2012. Le ministère des Finances prévoit qu'elle demeurera près de 26 % entre 2013 et 2016.

Retourner au Graphique 2.17

---

**Graphique 2.18 : L'endettement des ménages canadiens continue d'augmenter**

Ce graphique linéaire simple montre l'endettement des ménages en proportion du revenu disponible par ménage au Canada et aux États-Unis, du premier trimestre de 2000 au quatrième trimestre de 2012. La ligne représentant le Canada révèle une augmentation constante, passant de 100 % au premier trimestre de 2000 à 154 % au quatrième trimestre de 2012. La ligne représentant les États-Unis dénote également une hausse, la proportion passant de 114 % au premier trimestre de 2000 à 165 % au quatrième trimestre de 2007. Depuis, elle a diminué pour s'établir à 139 % au quatrième trimestre de 2012. La ligne représentant le Canada était inférieure à celle représentant les États-Unis jusqu'au deuxième trimestre de 2011. Depuis, la proportion au Canada dépasse celle aux États-Unis.

Retourner au Graphique 2.18

**Graphique 2.19 : Les coûts de service de la dette au Canada demeurent abordables**

Ce graphique linéaire simple montre les coûts de service de la dette au Canada en proportion du revenu disponible des ménages du premier trimestre de 2000 au quatrième trimestre de 2012. La ligne dénote une augmentation, la proportion passant de 7,5 % à la fin de 2005 à un sommet de plus de 9 % au quatrième trimestre de 2007. Depuis, la proportion a diminué pour s'établir à 7,4 % environ.

Retourner au Graphique 2.19

**Graphique 2.20 : Hausse de la valeur nette des ménages canadiens**

Ce graphique linéaire simple montre la valeur nette des ménages canadiens du premier trimestre de 2000 au quatrième trimestre de 2012. La valeur nette des ménages canadiens est passée de 3,4 billions de dollars au premier trimestre de 2000 à un sommet de 6,0 billions de dollars au deuxième trimestre de 2008, pour ensuite tomber à 5,4 billions de dollars au premier trimestre de 2009. Depuis, elle a augmenté graduellement pour s'établir à 7,0 billions de dollars au quatrième trimestre de 2012.

Retourner au Graphique 2.20

---

**Graphique 2.21 : Hausse soutenue des investissements des entreprises dans les machines et le matériel**

Ce graphique à barres montre le niveau annuel des dépenses au chapitre des machines et du matériel en Ontario (en dollars de 2007) de 2007 à 2016; il montre aussi que la TVH a été mise en oeuvre en juillet 2010. Les dépenses au chapitre des machines et du matériel ont chuté pour passer de 28 milliards de dollars en 2007 et 2008 à un creux de 22 milliards de dollars en 2009. Elles ont augmenté pour s'établir à 30 milliards de dollars en 2012 et le ministère des Finances de l'Ontario prévoit qu'elles continueront à augmenter graduellement pour atteindre 37 milliards de dollars en 2016.

Retourner au Graphique 2.21

**Graphique 2.22 : Les exportations devraient augmenter**

Ce graphique à barres montre le niveau annuel des exportations de l'Ontario (en dollars de 2007) de 2007 à 2016. Les exportations ont chuté, passant de 339 milliards de dollars en 2007 à un creux de 276 milliards de dollars en 2009. Les exportations ont augmenté graduellement pour s'établir à 333 milliards de dollars en 2012. Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit qu'elles augmenteront pour atteindre 374 milliards de dollars d'ici 2016.

Retourner au Graphique 2.22

**Graphique 2.23 : Affaiblissement des perspectives de croissance établies par le secteur privé**

Ce graphique à barres montre les prévisions du secteur privé relatives à la croissance moyenne du PIB réel de l'Ontario présentées dans le budget de 2012, dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2012* et dans le budget de 2013.

Les prévisions du secteur privé concernant la croissance moyenne du PIB réel de l'Ontario en 2012 étaient de 1,9 % dans le budget de 2012 et de 2,0 % dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2012*. En 2012, la croissance réelle s'est établie à 1,6 %.

Les prévisions du secteur privé pour la croissance moyenne du PIB réel de l'Ontario en 2013 étaient de 2,3 % dans le budget de 2012, de 2,0 % dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2012* et sont de 1,6 % dans le budget de 2013.

Les prévisions du secteur privé relatives à la croissance moyenne du PIB réel de l'Ontario en 2014 étaient de 2,5 % dans le budget de 2012, de 2,4 % dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2012* et restent à 2,4 % dans le budget de 2013.

---

Les prévisions du secteur privé pour la croissance moyenne du PIB réel de l'Ontario en 2015 étaient de 2,6 % dans le budget de 2012, de 2,5 % dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2012* et restent à 2,5 % dans le budget de 2013.

Retourner au Graphique 2.23

#### **Graphique 2.24 : Perspectives financières à moyen terme**

Les prévisions de l'Ontario au chapitre du déficit de 2012-2013 à 2015-2016. Le plan budgétaire de 2012 présenté dans la mise à jour financière du 25 avril 2012 prévoyait un déficit de 14,8 milliards de dollars en 2012-2013, de 12,8 milliards de dollars en 2013-2014, de 10,1 milliards de dollars en 2014-2015 et de 7,2 milliards de dollars en 2015-2016. Le budget de 2013 prévoit un déficit de 9,8 milliards de dollars en 2012-2013, de 11,7 milliards de dollars en 2013-2014, de 10,1 milliards de dollars en 2014-2015 et de 7,2 milliards de dollars en 2015-2016.

Retourner au Graphique 2.24

#### **Graphique 2.25 : Composition des revenus, 2013-2014**

Ce graphique montre le pourcentage des revenus totaux, ainsi que le montant correspondant en dollars, que représentent les principales catégories de revenus en 2013-2014.

La source de revenus la plus importante est l'impôt sur le revenu des particuliers, qui représente 27,6 milliards de dollars, soit 23,6 % des revenus totaux.

Viennent ensuite les revenus tirés de la taxe de vente, qui représentent 21,9 milliards de dollars ou 18,7 % des revenus totaux, et ceux tirés de l'impôt des sociétés, qui atteignent 11,3 milliards de dollars, soit 9,6 % des revenus totaux.

Les revenus provenant des impôts et des taxes représentent 82,0 milliards de dollars, ou 70,2 % des revenus totaux.

Les principales sources de revenus non fiscaux sont les transferts fédéraux, qui représentent 22,5 milliards de dollars ou 19,2 % des revenus totaux, le revenu tiré des entreprises publiques, qui représente 4,5 milliards de dollars ou 3,8 % des revenus totaux, et les autres revenus non fiscaux, qui représentent 7,9 milliards de dollars ou 6,8 % des revenus totaux.

Retourner au Graphique 2.25

---

**Graphique 2.26 : Composition des charges totales, 2013-2014**

Ce graphique montre le pourcentage des charges totales par secteur en 2013-2014, ainsi que le montant correspondant en dollars. C'est dans le secteur de la santé où les charges sont les plus importantes. Elles s'élèvent à 48,9 milliards de dollars, soit 38,3 % des charges totales. Les autres secteurs des charges totales comprennent le secteur de l'éducation, où les charges sont de 24,1 milliards de dollars, soit 18,9 % des charges totales; le secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation, qui représente 7,7 milliards de dollars ou 6,1 % des charges totales; le secteur des services sociaux et des services à l'enfance, qui correspond à 14,3 milliards de dollars ou 11,2 % des charges totales; le secteur de la justice, qui atteint 4,1 milliards de dollars ou 3,2 % des charges totales. Les autres programmes quant à eux représentent 17,8 milliards de dollars ou 14,0 % des charges totales. L'intérêt sur la dette, inclus dans les charges totales, s'élève à 10,6 milliards de dollars, ou 8,3 % des charges totales. Notez que le secteur de l'éducation exclut le Régime de pensions des enseignantes et enseignants, dont les charges sont incluses dans les autres programmes.

Retourner au Graphique 2.26

**Graphique 2.27 : Composition des charges de programmes, 2013-2014**

Ce graphique montre le pourcentage des charges de programmes par secteur en 2013-2014, ainsi que le montant correspondant en dollars. Les charges de programmes représentent les charges totales moins l'intérêt sur la dette.

C'est dans le secteur de la santé où les charges de programmes sont les plus importantes; elles s'élèvent à 48,9 milliards de dollars, soit 41,8 % des charges totales.

Les autres secteurs des charges de programmes comprennent le secteur de l'éducation, qui représente 24,1 milliards de dollars ou 20,6 % des charges totales; le secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation, qui correspond à 7,7 milliards de dollars ou 6,6 % des charges totales; le secteur des services sociaux et des services à l'enfance, qui se chiffre à 14,3 milliards de dollars ou 12,3 % des charges totales; le secteur de la justice, qui s'élève à 4,1 milliards de dollars ou 3,5 % des charges totales. Les autres programmes représentent 17,8 milliards de dollars ou 15,2 % des charges totales.

Notez que le secteur de l'éducation exclut le Régime de pensions des enseignantes et enseignants, dont les charges sont incluses dans les autres programmes.

Retourner au Graphique 2.27

---

**Graphique 3.1 : L'Ontario se classe au 5<sup>e</sup> rang pour la capacité financière en 2013-2014, mais les transferts fédéraux placent la province au dernier rang**

Ce graphique présente le classement des provinces selon leur capacité financière par habitant, pour 2013-2014, avant et après les transferts fédéraux. En 2013-2014, avant les transferts du gouvernement fédéral et compte tenu de ses propres sources de revenus, la capacité financière de l'Ontario se situe au cinquième rang par rapport à celles des autres provinces, mais une fois les transferts du gouvernement fédéral pris en compte, la province passe au dernier rang. Avant et après les transferts fédéraux, les trois provinces qui se situent en tête, selon leur capacité financière par habitant, sont l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador, et la Saskatchewan. Une fois les transferts fédéraux pris en compte, la Colombie-Britannique passe de la quatrième à la cinquième place, le Québec de la sixième à la septième place, le Manitoba de la septième à la neuvième place, la Nouvelle-Écosse de la huitième à la quatrième place, le Nouveau-Brunswick de la neuvième à la sixième place, et l'Île-du-Prince-Édouard de la dixième à la huitième place.

Retourner au Graphique 3.1

**Graphique 3.2 : Contribution nette de la province à la péréquation en 2013-2014**

En 2013-2014, l'Ontario fait la contribution nette la plus importante au programme de péréquation, avant l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador. Toutes les autres provinces reçoivent du programme une contrepartie supérieure à ce que leurs contribuables y contribuent par le biais de l'impôt fédéral.

Retourner au Graphique 3.2

**Deux options pour la Prestation Trillium de l'Ontario**

Le graphique indique le calendrier pour le versement de la PTO en 2014 et 2015. Au début de 2014, les gens produisent leur déclaration de revenus pour 2013. S'ils sont admissibles à la PTO, selon les informations déclarées, ils recevront des paiements tous les mois de juillet 2014 à juin 2015. Ils pourraient aussi choisir de recevoir leur PTO en un seul paiement; elle serait alors versée d'un coup en juin 2015 plutôt que chaque mois. Si leur PTO est inférieure à 360 \$ par année, ils la recevront en un seul paiement en juillet 2014.

Retourner au Graphique : Deux options pour la Prestation Trillium de l'Ontario

---

**Graphique 4.1 : De 2006 à 2010, les coûts des demandes d'indemnités d'accident ont augmenté plus rapidement que les coûts des demandes d'indemnités pour les dommages matériels**

Ce graphique à barres montre que les coûts des demandes d'indemnités d'accident ont augmenté à un rythme beaucoup plus rapide entre 2006 et 2010 que les coûts des demandes d'indemnités pour les dommages matériels.

[Retourner au Graphique 4.1](#)

**Graphique 4.2 : Hausse des coûts des demandes d'indemnités d'accident de 2006 à 2010**

Ce graphique à barres montre que les coûts des demandes d'indemnités d'accident entre 2006 et 2010 étaient beaucoup plus élevés en Ontario qu'en Alberta, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador.

[Retourner au Graphique 4.2](#)

**Graphique 4.3 : Hausse des coûts des demandes d'indemnités d'accident dans la RGT de 2006 à 2010**

Ce graphique à barres montre qu'entre 2006 et 2010, les coûts des demandes d'indemnités d'accident ont augmenté rapidement dans la région du grand Toronto, et beaucoup plus rapidement que dans les régions rurales de l'Ontario.

[Retourner au Graphique 4.3](#)

**Graphique 4.4 : Les taux d'assurance-automobile ont commencé à baisser**

Ce graphique à barres montre l'évolution de la moyenne des taux sur une base trimestrielle de 2004 au premier trimestre de 2013. Les taux se sont stabilisés et ont commencé à baisser à la suite des mesures prises de façon continue par le gouvernement, y compris les importantes réformes mises en oeuvre en septembre 2010.

[Retourner au Graphique 4.4](#)

**Graphique 4.5 : Depuis 2003, la croissance des taux d'assurance-automobile a été maintenue à un niveau inférieur au taux d'inflation**

Ce graphique à barres montre que de 2004 à 2012, les taux d'assurance-automobile en Ontario ont augmenté à un rythme inférieur à celui de l'inflation. De 1995 à 2003, l'indice des prix à la consommation avait augmenté de 18,3 %, tandis que les taux d'assurance-automobile avaient augmenté de 44,9 %. Entre 2004 et 2012, la hausse de l'indice des prix à la consommation a été de 18,1 %, tandis que celle des taux d'assurance-automobile a été de 11,4 %.

[Retourner au Graphique 4.5](#)

---

### **Graphique 5.1 : Emprunts de 2012-2013**

Au 31 mars 2013, le programme d'emprunt de la province pour 2012-2013 totalisait 36,6 milliards de dollars, dont 23,1 milliards de dollars d'obligations consortiales, 2,1 milliards de dollars de billets à taux variable sur le marché canadien, 0,4 milliard de dollars de billets à moyen terme sur le marché canadien, 0,8 milliard de dollars d'obligations d'épargne de l'Ontario, 9,6 milliards de dollars d'obligations en dollars américains sur le marché international et 0,6 milliard de dollars de billets à moyen terme en dollars américains.

Retourner au Graphique 5.1

### **Graphique 5.2 : Reliquat de la dette insurmontable depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999**

Au 31 mars 2012, le ministre des Finances a déterminé que le reliquat de la dette insurmontable était de 4,5 milliards de dollars, soit une diminution d'environ 1,3 milliard de dollars comparativement au reliquat de la dette insurmontable qui se chiffrait à 5,8 milliards de dollars au 31 mars 2011. Il s'agit aussi d'une diminution totale estimée à quelque 7,4 milliards de dollars par rapport à un sommet estimé à 11,9 milliards de dollars au 31 mars 2004.

Retourner au Graphique 5.2

### **Graphique 5.3 : Composition de la dette totale**

Au 31 mars 2013, la dette totale de la province était de 281,1 milliards de dollars et consistait en 181,9 milliards de dollars d'obligations intérieures, 13,6 milliards de dollars de dette interne, 19,6 milliards de dollars de bons du Trésor et de billets de trésorerie américains et 66,0 milliards de dollars d'obligations sur le marché international.

Retourner au Graphique 5.3

### **Graphique 5.4 : Rapport dette nette-PIB**

Le rapport dette nette-PIB devrait être de 37,5 % au 31 mars 2013, ce qui est inférieur au rapport de 39,4 % prévu dans le budget de 2012. Ce rapport devrait atteindre un sommet de 40,4 % en 2015-2016, ce qui est inférieur au 41,3 % indiqué dans le budget de 2012.

Retourner au Graphique 5.4

### **Graphique 5.5 : Rapport déficit accumulé-PIB**

Le rapport déficit accumulé-PIB devrait être de 25,0 % au 31 mars 2013, ce qui est inférieur au rapport de 26,4 % prévu dans le budget de 2012. Ce rapport atteint un sommet de 26,3 % en 2014-2015, ce qui est inférieur au 27,6 % indiqué dans le budget de 2012.

Retourner au Graphique 5.5

---

**Graphique 5.6 : Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale**

Au 31 mars 2013, les chiffres provisoires indiquent un taux d'intérêt effectif (calculé selon une moyenne pondérée) de 4,1 % de la dette totale de la province. Cela est comparable au 4,4 % de 2011-2012 et au 4,5 % de 2010-2011. Le taux d'intérêt effectif diminue graduellement depuis 1990-1991 où un taux de 10,9 % a été affiché.

Retourner au Graphique 5.6

**Graphique 5.7 : Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt**

L'exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt de la province, selon les résultats provisoires, qui est calculée en pourcentage de la dette émise pour le compte de la province, était de 8,9 % le 31 mars 2013. Cela est comparable au 8,3 % affiché le 31 mars 2012 et au 8,3 % du 31 mars 2011. Cette exposition est limitée à 35 %.

Retourner au Graphique 5.7

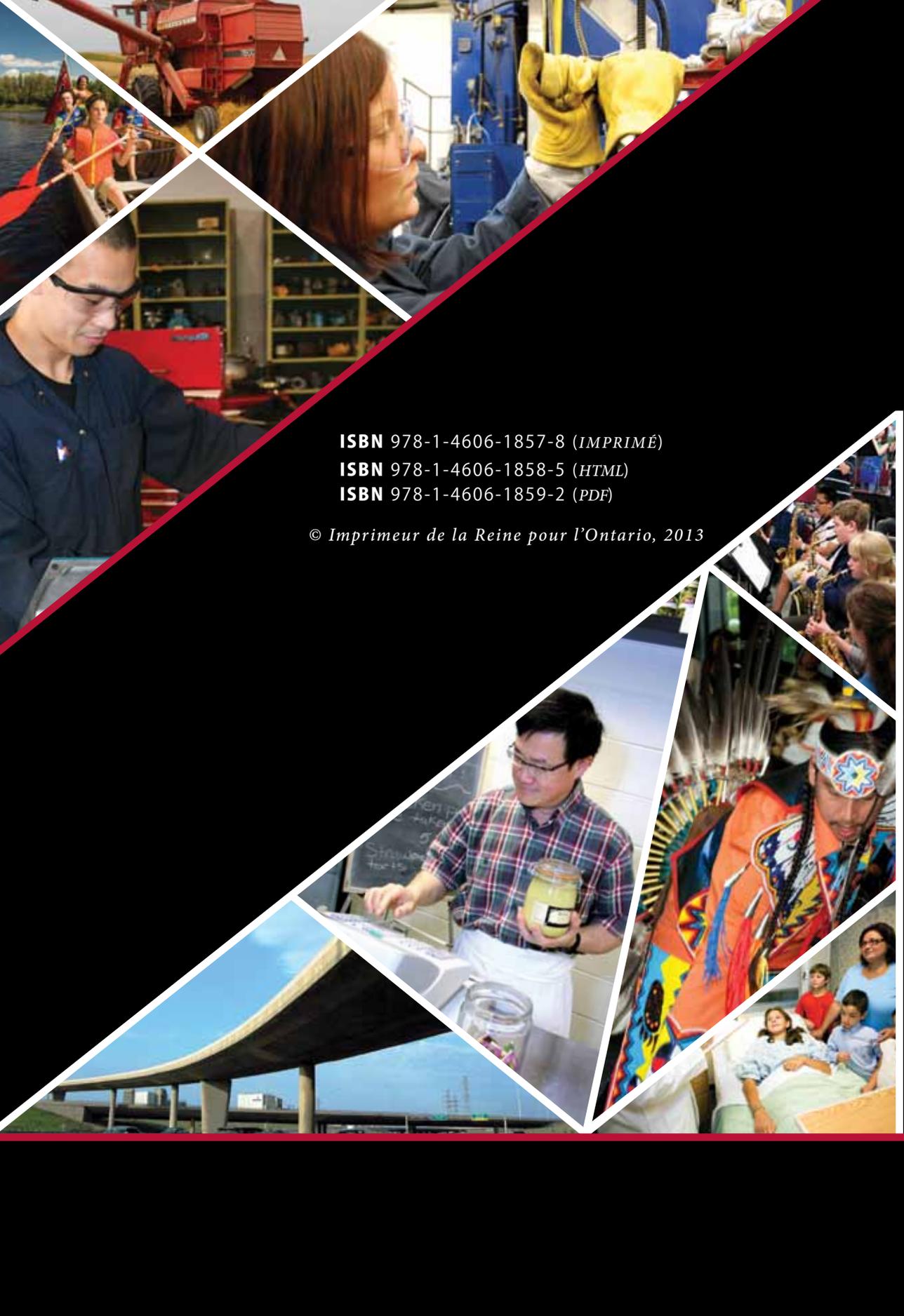
**Graphique 5.8 : Exposition aux risques de change**

L'exposition aux risques de change de la province, selon les résultats provisoires, qui est calculée en pourcentage de la dette émise pour le compte de la province, était de 0,8 % le 31 mars 2013. Cela est comparable au résultat de 1,0 % affiché le 31 mars 2012 et au résultat de 1,0 % du 31 mars 2011. Cette exposition est limitée à 5 %.

Retourner au Graphique 5.8

---





**ISBN 978-1-4606-1857-8** (IMPRIMÉ)

**ISBN 978-1-4606-1858-5** (HTML)

**ISBN 978-1-4606-1859-2** (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013